

## LE LAMANTIN

(SUITE.)

Les *Manatidés* ont la nageoire caudale verticale, arrondie et massive, des incisives et des canines rudimentaires, tombant de bonne heure, ainsi que de nombreuses molaires. Le corps est couvert de poils espacés, le museau revêtu de soies épaisses. Les nageoires pectorales, arrondies, sont souvent pourvues d'ongles

Les Manatidés fossiles sont rares; nous en possédons un en Belgique, le *Manatherium Delheidi*, Hartlaub, de l'argile rupélienne de Hoboken.

Dans la nature actuelle, le groupe est représenté par le genre lamantin (*Manatus*), dont on connaît deux espèces principales. Ils sont répandus sur les côtes de l'Afrique et de l'Amérique tropicales baignées par l'Atlantique et ils se rencontrent dans les rivières jusqu'à de grandes distances de l'océan. L'espèce américaine ordinaire (*Manatus australis*, Desm., *Manatus americanus*, Tilesius) atteint ordinairement 3<sup>m</sup>50 de long et un poids de 400 kilogrammes. On le trouve sur les côtes de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Antilles. Il se rencontre très loin dans les fleuves, souvent jusque dans la région des sources et pénétre même dans les lacs et les marais. Il est surtout commun dans le bassin de l'Amazone et celui de l'Orénoque, où on le chasse assez activement pour sa chair et pour sa graisse.

Le lamantin d'Afrique s'appelle *Manatus senegalensis*, Desm. C'est un animal d'une taille d'environ 2<sup>m</sup>50, brun noirâtre, pourvu ordinairement de dix molaires. Quant à la forme générale, il ressemble beaucoup à l'espèce américaine; au point de vue ostéologique, il est caractérisé par la présence d'os nasaux. Ce lamantin habite la côte occidentale de l'Afrique tropicale, depuis le Sénégal jusqu'au Cunéné. On l'a signalé un peu partout sur le littoral entre ces deux points, et on l'a observé dans la plupart des embouchures des fleuves. Il existe notamment dans le Niger, dans les estuaires du Kamerun, au Gabon, dans l'Ogoué inférieur et les lagunes de Loango; on le connaît aussi dans le Congo inférieur et le Quanza. Dans l'Afrique occidentale portugaise, il porte le nom de *peix mulher* ou poisson-femme. La gravure, qui figure en tête de notre précédent article et qui est extraite de l'ouvrage de l'abbé Prévost, nous montre l'idée que l'on se faisait encore du lamantin au milieu du siècle dernier.

Dans les endroits habités par les Européens, le lamantin est en train de s'éteindre rapidement. Il a déjà disparu de la plupart des rivières de l'Angola, et il commence à se faire rare au Kamerun. Il fournit une assez grande

quantité de graisse, et sa chair ressemble, paraît-il, à celle du porc.

On comprend aisément que des mammifères marins puissent remonter très haut dans les fleuves, jusqu'au point où ils rencontrent un obstacle infranchissable. Le marsouin remonte jusque Gand, où il n'est arrêté que par les écluses de l'Eseaut; on en a pris dans le Rhin, dans l'Elbe en amont de Magdebourg, et dans la Seine près de Paris. Le lamantin d'Amérique, avons-nous dit, se rencontre dans le bassin de l'Amazone, jusque dans la région des sources; il y est accompagné d'un cétacé proprement dit, l'*Inia amazonica*, une sorte de dauphin. Un autre dauphin vit dans le Gange (*Platanista gangeticus*).

Ce qui peut sembler plus difficile à expliquer, c'est la présence, en amont d'une série de cataractes absolument franchissables, d'un animal incapable, comme le lamantin, de parcourir une longue distance par terre. Et pourtant, le lamantin existe dans le haut Congo. Il a été signalé dans le bassin du Kassai par Wissmann, ainsi que par plusieurs agents belges, et Schweinfurth l'a observé dans l'Uelle-Kibali.

Comment, demandera-t-on, le lamantin a-t-il pu arriver à une si énorme distance de la mer, au-dessus d'une longue succession de chutes et de rapides? Nous croyons être dans le vrai en répondant qu'il n'y est pas allé, mais qu'il y est resté. En effet, les Sirénides, et les lamantins en particulier, ont été primitivement des animaux d'eau douce, et, en Afrique, ils peuplaient autrefois les vastes lacs qui occupaient une grande partie des surfaces continentales, entre autres la région du Congo presque tout entière. Lorsque, plus tard, le lac intérieur du Congo s'est vidé dans l'océan et que des chutes se sont créées le long des cours d'eau qui l'ont remplacé, un certain nombre de lamantins qui avaient suivi le cours du déversoir se sont établis sur les côtes et dans les estuaires, en s'adaptant au régime marin; les autres sont restés dans les cours d'eau de l'intérieur du continent, et ce sont leurs descendants que nous y trouvons encore.

Le lamantin du bassin du haut Congo diffère très peu du lamantin de la côte, à peine assez pour en faire une espèce différente. Il faut en conclure qu'ils ne sont pas séparés depuis des temps bien reculés, et que, par conséquent, l'évacuation des eaux du grand lac intérieur et la création du réseau fluvial sont de date géologiquement très récente.

J. CORNET.



Le confluent du Bomu et de l'Uelle.  
(Dessin du lieut<sup>e</sup> Masui.)



Indigènes au bain. (D'après une phot. de M. C. De Guide.)

## LE DISTRICT DE L'ÉQUATEUR

PAR LE CAPITAINE FIÉVEZ

### IV

**L**ES FÉTICHES, dans le district de l'Équateur, sont aussi nombreux que variés. Nous ne pouvons songer à en donner ici l'énumération complète; nous nous bornerons à expliquer la composition de quelques-uns d'entre eux.

Voici, par exemple, comment on procède pour obtenir le fétiche de la pluie : on prend une jeune pousse de bananier et quelques feuilles de l'arbre à ngoula; on écrase le tout et l'on place ce mélange dans un sachet formé d'une peau de chat sauvage. On plonge ensuite le sachet dans le cours d'eau voisin, puis on le retire brusquement en faisant retomber l'eau sous forme de pluie dans la rivière. Cette cérémonie rapporte 10 laitons au sorcier qui y préside.

Il n'existe pas de fétiche pour faire cesser la pluie. Cependant, le nganga assure qu'il peut, moyennant 10 mitakos, empêcher l'eau de tomber. Il lui suffit, pour cela, de s'enduire

le bras droit de ngoula et de l'agiter dans la direction où il veut faire passer les nuages.

Pour la pêche, il existe un fétiche non moins infallible que celui de la pluie : on prend le *numa*, fruit d'un arbre sauvage appelé *boala*; on le fait sécher au feu, on le réduit en poudre et on le mélange avec de l'huile de palme. On se fait, ensuite, au poignet droit une légère incision dans laquelle on introduit la substance magique. Celle-ci opère immédiatement et l'on n'a plus qu'à battre l'eau au moyen d'un bâton pour être certain de prendre, dans le courant de la journée les plus beaux poissons de la rivière. Honoraires du féticheur : 100 mitakos.

Voulez-vous que le gros gibier aille se précipiter en masse dans les pièges que vous avez tendus? Rendez-vous la nuit avec le féticheur dans la forêt. Après avoir fait de la lumière, prenez la première feuille venue, placez-la sur une main et de l'autre aplatissez-la avec bruit. Coupez ensuite une branche d'arbre et plongez-la dans un vase rempli de ngoula; deux jours après, aspergez vos pièges du précieux enduit. Le gibier ne tardera pas à se faire prendre, pourvu que



Femme Mongo.

vous fassiez cadeau au féticheur de quatre belles lances.

Un forgeron veut-il que sa coulée réussisse, il fait appeler le sorcier. Celui-ci s'empare d'une poule, la suspend par les pattes au toit de l'atelier et lui coupe le cou. Si l'ouvrier boit consciencieusement tout le sang qui s'échappe du volatile et si, en outre, il a soin d'offrir une soixantaine de laitons au féticheur, il peut espérer avoir une coulée irréprochable. La fonte du cuivre étant plus difficile, le sorcier n'intervient que moyennant 200 mitakos.

Dans la confection des canots, il arrive souvent que le bois se fende avant que l'embarcation soit achevée. Pour éviter cet accident, il suffit de boire chaque matin un peu de massanga, auquel on a mêlé une poudre provenant de l'écorce d'un gros arbre appelé *bolongo*. Le travail heureusement terminé, on ne peut manquer d'offrir une belle hache au féticheur.

Si l'on désire avoir une abondante récolte de maïs, il faut placer dans le champ, à trois endroits différents, un peu de ngoula, ou bien encore prendre quelques aliments avant de se rendre au travail. Pour faire réussir le manioc, il suffit d'écraser une plante appelée *wimo* et de s'en frotter chaque jour tout le corps avant d'aller au champ.

Ces moyens étant très simples et à la portée de tout le monde, le sorcier ne les fait payer que 2 mitakos.

Il arrive souvent que des rôdeurs viennent dévaliser les plantations des indigènes. Ceux-ci vont alors demander conseil au féticheur, qui leur dit : « Plantez au bord de votre champ une longue perche à laquelle vous aurez attaché un petit sac renfermant de la terre de termitière. S'il se présente un voleur et qu'il vous enlève une partie de votre récolte, il ne tardera pas à tomber malade et mourra deux jours après, à moins, cependant, qu'il ne vienne se confesser à moi, auquel cas je le forcerai à vous restituer ce qu'il vous aura pris. »

Le procédé, comme on voit, ne manque pas d'habileté. Si le voleur, craignant la colère du fétiche, s'en vient avouer son méfait au nganga, la personne lésée a quelque chance de rentrer en possession de son bien. Si, au contraire, on n'entend plus parler du maraudeur, c'est qu'il a été tué par le fétiche. Et la victime du vol se console de sa ruine en songeant au terrible châtement qui a été infligé à l'auteur du méfait.

Pour empêcher les canots de chavirer pendant les tornades, le sorcier vend la permission d'employer l'herbe marine qui sert à la fabrication du sel indigène. Dès que les eaux deviennent tumultueuses, l'un des pagayeurs saisit une touffe de cette herbe et en frappe violemment le fond du canot en criant : Hie ! hie ! Les autres rameurs répondent : Hie ! hie ! et, en même temps, font tous leurs efforts pour se tirer le mieux possible du mauvais pas.

S'ils arrivent à terre sans accident, ils s'empressent de porter 20 mitakos au féticheur.

Afin de combattre la stérilité des femmes, le nganga recommande de leur faire boire chaque jour la sève d'une liane

appelée *botgamba*. Deux lunes de ce traitement suffisent pour donner la fécondité. La visite au féticheur n'est pas indispensable.



CE QUE LES INDIGÈNES PENSENT DES EUROPÉENS. — Nous ne ferons ici qu'effleurer cette question, car un volume entier suffirait à peine à la résoudre, les indigènes ayant chacun une façon spéciale d'expliquer l'origine de l'homme blanc.

Beaucoup se figurent que nous naissons au fond des rivières et que nous continuons à y habiter. Ils en voient la preuve dans la couleur même de notre peau absolument pareille, disent-ils, à celle des animaux morts qui ont séjourné dans l'eau pendant un certain temps. D'après eux, toutes nos richesses, nos maisons, nos champs, nos bois, se trouvent réunies dans un immense domaine aquatique.

Sur ce point, leur imagination est sans cesse en éveil et ils ne tarissent pas en suppositions plus extravagantes les unes que les autres. Ils attribuent à nos habitations, à nos routes, à nos animaux, les aspects les plus bizarres. Celui-ci prétend que nos maisons sont en pierre, celui-là dit qu'elles sont en argile, un troisième croit qu'elles sont en bois, un quatrième se les figure en fer, un cinquième en étoffe. Un autre, plus avisé, affirme que tous ses camarades se trompent. Le blanc, dit-il, à l'exemple du poisson, n'a pas besoin d'habitation puisqu'il vit dans l'eau.



Femmes Wangata.  
(D'après une phot. de M. Alexandre.)

Mais, dans ce cas, demande quelqu'un, pourquoi les animaux malfaisants ne s'attaquent-ils pas aux Européens ?

C'est bien simple, répond le voisin, les animaux sont les amis de l'homme.

Pas du tout, rétorque un troisième, à Mputu (en Europe) il n'y a pas de bêtes.

Et si cette conversation a lieu, le soir, près de votre tente, vous pouvez être certain de ne pas vous endormir trop tôt. Pour la faire cesser, vous n'avez qu'un moyen : c'est de forcer tout le monde à aller se coucher. Rassurez-vous d'ailleurs : la discussion recommencera le lendemain sur le même sujet.

La nourriture du blanc dans son pays rend les noirs perplexes. Que peut-il bien manger à Mputu ? De la viande, du poisson, du miel, des œufs avec des bananes ?

Longtemps, les indigènes ont cru, en nous voyant découper les saucissons envoyés d'Europe, que nous étions des cannibales et que, dans notre pays, nous ne mangions pas autre chose que de la chair humaine. Quant à nos boîtes de conserve, elles contiennent, d'après eux, de la viande de porc, de chèvre, de buffle ou d'éléphant.

Le beurre est de l'huile de palme suivant les uns, de la graisse d'animaux, selon d'autres ; et de la graisse humaine, d'après le plus grand nombre.

Toutes nos étoffes, nous les tirons de l'eau. C'est là que nous les tissons. Mais comment ? L'application des couleurs les rend rêveurs.

La fabrication du fusil est l'objet de discussions interminables. Le canon est-il perforé ou enroulé? S'il est enroulé, comment se fait-il qu'on ne voie nulle part la trace de l'assemblage? La poudre ne contient pas d'autre substance que du bois préparé d'une façon spéciale.

Les ustensiles de cuisine et en général tous les objets en fer ne se fabriquent pas dans notre domaine aquatique, mais sur terre.

Cette explication qui, par sa justesse, diffère sensiblement des autres, est due à ce que les indigènes sont trop habiles forgerons pour admettre que nous travaillions le fer au fond de l'eau. Par contre, ils ont la conviction que le verre n'est autre chose que de la gomme copale fondue et façonnée ensuite. Quelques-uns soutiennent qu'on l'extrait des rivières.

Le sel, pour les uns, se fabrique comme le sel indigène, en brûlant des herbes marines; selon d'autres, on le trouve au milieu des cours d'eau, où il se présente en masses énormes, comme les bancs de sable.

Le papier croit dans l'eau. L'encre est la sève d'un arbre ou un liquide qui jaillit d'une source spéciale. Le fil de laiton est une liane qui pousse dans nos bois ou bien encore une plante aquatique.

Le fil à coudre vient de l'eau. Les pierres à fusil tombent avec la pluie.

Tout le bois qui arrive dans le haut Congo vient de Boma, puisque les forêts n'existent pas en Europe.

Une montre est un présent des dieux qui nous est envoyé

du ciel en droite ligne; peut-être aussi l'œuvre de l'homme qui habite au fond de l'eau.

La cire à cacheter provient de la sève d'un arbre. L'éponge est du bois vermoulu qu'on retire de la rivière.

Nos chapeaux sont d'immenses champignons; le fez de nos soldats est un produit aquatique.

Un jour, j'ai entendu un indigène faire cette réflexion qui le plongeait dans le plus profond étonnement: « Un couteau est en fer; un steamer est également en fer. Jetez un couteau à l'eau, il va immédiatement au fond; lancez un bateau sur la rivière, il flotte admirablement. Que le blanc est donc malin! »

Les noirs pensent généralement que les Européens habitent un immense village au fond de l'eau et se trouvent sous la tutelle d'un seul chef. Cette hypothèse est combattue par ceux qui croient que chaque blanc a son habitation séparée et indépendante.

D'après la plupart, nous sommes tous esclaves du gouverneur (Boula-Matari), à l'exception cependant de quelques chefs tels que les commissaires de district, qui pourraient bien être des hommes libres.

Les missionnaires se font presque toujours accompagner d'une femme blanche parce qu'ils mènent une vie paisible. Les officiers, obligés de se déplacer constamment, doivent se résoudre à vivre seuls.

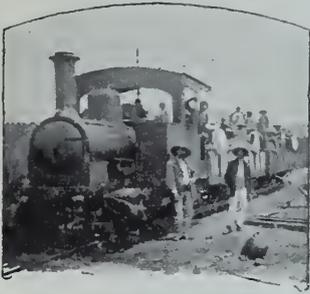
Boula-Matari possède un nombre considérable de femmes; plusieurs centaines.

FIÉVEZ.



Femmes Bazoko  
(D'après une phot. de M. Alexandre.)

## LE CHEMIN DE FER DU CONGO



La situation dans laquelle la convention du 28 mai 1894, conclue entre le gouvernement belge et la Compagnie du chemin de fer du Congo, et non suivie d'effet jusqu'ici, avait placé l'entreprise du chemin de fer du Stanley-Pool, vient d'être améliorée par un vote du Parlement.

La Chambre des représentants, le 27 courant, le Sénat, le 28, ont successivement approuvé un projet de loi soumis à leur délibération par le gouvernement et allouant, à titre de prêt à la Compagnie, pour la continuation de ses travaux, une somme de 5 millions, ce qui, avec le prêt du syndicat des banquiers, porte à 10 millions le nouveau capital estimé pour atteindre le district de Kimpesse.

Sur les bancs de la Chambre, quelques orateurs socialistes n'ont pas manqué l'occasion qui s'offrait à eux, de répéter solennellement les faux renseignements, les inexactitudes et les méchancetés qui, depuis que la question est à l'ordre du jour des discussions publiques, ont traîné dans les colonnes de deux ou trois journaux congophobes, le *Patriote* et la *Réforme*, notamment. La sécurité dont jouissent les citoyens représentants, abrités par l'immunité parlementaire, a poussé même certains d'entre eux à dépasser les bornes de la critique permise et à proférer des accusations qui, produites en dehors de l'enceinte de la Chambre, pourraient leur valoir des désagréments judiciaires. Mais quelle est l'œuvre grande et généreuse qui n'a ses *Niebelungen*?.. et nous passons condamnation, avec générosité, sur ces diffamations inoffensives, accessoires obligés de la parade électorale de cette sorte spéciale de législateurs.

\* \*

La construction du chemin de fer qui doit relier les hauts bassins du Congo et du Nil à l'Europe, est une œuvre de longue haleine et de grande envergure. On n'en devrait parler qu'avec respect, car elle est d'utilité universelle. De toutes les entreprises africaines passées et présentes, c'est peut-être celle qui est appelée à jouer le rôle le plus important dans l'évolution sociale du continent.

L'idée première en fut émise immédiatement après la découverte du Congo par Stanley, lors des négociations qui, en 1879, aboutirent à la constitution du « comité d'études du haut Congo ». Dans son livre : *Cinq années au Congo*, Stanley en formule nettement l'importance et, dès 1885, son appel fut entendu par un syndicat de capitalistes anglais qui se constitua à Manchester et demanda à l'État la concession d'un railway, du bas Congo au Stanley-Pool. Mais les négociations échouèrent; elles furent reprises à Bruxelles, en 1887, et une expédition y fut organisée pour rechercher la meilleure route à suivre pour l'établissement de la voie ferrée projetée. N'a-t-on pas prétendu, encore l'autre jour, que cette étude fut faite fort superficiellement! Du mois d'août 1887 au mois de

novembre 1888, quatorze ingénieurs, placés sous la direction de MM. Cambier et Charmanne, y collaborèrent. Ils firent un levé tachéométrique complet, s'étendant, suivant les circonstances, sur une largeur de 50 à 200 mètres, à droite et à gauche de l'axe probable de la voie. C'est ce plan, fait au Congo, au prix des plus grandes difficultés à travers un pays où, jusqu'alors, aucun Européen n'avait encore pénétré, qui servit de base au travail de l'avant-projet, rédigé en Europe et consigné dans « la Brochure blanche ».

La Compagnie de construction fut constituée le 31 juillet 1889, et la première brigade de construction s'embarqua à Anvers pour Matadi, le 11 octobre suivant. Les immenses difficultés rencontrées dans les massifs de Matadi et de Palaballa entravèrent la marche rapide des travaux jusqu'au kilomètre 25. Les frais énormes nécessités pour le recrutement du personnel ouvrier achevèrent de bouleverser les prévisions du devis des dépenses.

✧

En réalité, celles de la construction proprement dite ne s'écartèrent pas sensiblement des devis, mais ce sont surtout les frais généraux de toute espèce qui augmentèrent dans d'importantes proportions. Seulement, si l'on veut être équitable, il convient d'examiner aussi bien les prévisions de recettes que les prévisions de dépenses, et là éclate en pleine lumière la sincérité et la loyauté de ceux qui ont établi l'avant-projet de l'entreprise.

Comme l'a fort bien fait ressortir avant-hier, au Sénat, l'honorable M. de Smet de Naeyer, ministre des finances, s'ils se sont trompés, quant aux frais généraux, ils se sont montrés, au sujet des recettes et de l'avenir financier de l'entreprise, d'une excessive modération. Dès maintenant, toutes leurs espérances, quant aux chiffres du trafic en marchandises, à la montée et à la descente, ainsi qu'aux chiffres des voyageurs dans les deux sens, sont dépassées et l'on peut affirmer d'une manière absolue, qu'elles seront modifiées dans des proportions plus grandes encore, lorsque la ligne sera achevée.

Qu'est-ce à dire alors, et quelle est l'importance de l'erreur si, finalement, l'augmentation du chiffre des recettes prévues doit largement compenser celle du chiffre des dépenses?

Les détracteurs de l'OEuvre en seront pour leurs vaines criailleries. A l'heure actuelle, le chemin de fer est construit sur plus de 100 kilomètres, et l'exploitation est régulièrement ouverte — un train par jour dans chaque sens — sur 80 kilomètres. Non seulement la locomotive conduit jusqu'à la Lufu les marchandises et les voyageurs, mais elle va jusqu'au delà du kil. 100 déposer le matériel et les approvisionnements nécessaires à l'avancement des travaux. Et à la tribune de la Chambre nous avons dû entendre, plusieurs heures durant — sans pouvoir leur répondre! — deux ou trois citoyens-démolisseurs, essayer de faire accroire au pays que « le fameux tramway du Congo » est impraticable!

Que ceux qu'allèche pareille campagne de débinage continuent à l'aise : les locomotives qui, chaque jour, roulent entre Matadi et Songololo les sifflent comme de vulgaires cabotins.

A.-J. W.



Le port de Matadi en 1894. (D'après une photographie de M. l'abbé D'hooghe.)

## LES PORTS DU BAS CONGO

LE cours inférieur du Congo, c'est-à-dire la section qui s'étend entre Banana et Matadi et qui est désignée communément sous le nom de bas Congo, mesure 150 kilomètres de longueur : 90 kilomètres de Banana à Boma, 60 de Boma à Matadi.

On a longtemps discuté sur la question de l'accessibilité de cette partie du fleuve aux vaisseaux de mer. Les premiers bâtiments d'Europe s'arrêtaient, au début de ce siècle, à hauteur de Ponta da Lenha. Le problème de la navigation jusqu'à Boma ne fut résolu que plus tard.

En 1889 encore, les steamers des lignes de Liverpool, Hambourg et Anvers, jaugeant de 1,200 à 2,000 tonnes, ne dépassaient pas la principale station de l'État indépendant. Une sorte de légende s'était créée à cette époque sur l'insécurité absolue qui régnait en amont. Cependant les petites embarcations à vapeur du gouvernement et celles des maisons de commerce, le *Héron*, 120 tonnes, l'*Itumba*, 155 tonnes, le *Carl Niemann*, 250 tonnes, n'hésitaient pas à affronter le danger signalé et à remonter jusqu'à Nokki, Fuca-Fuca, Matadi et Vivi.

Le capitaine Boyé, chef du service du pilotage de l'État,

avait fait des sondages dans toute cette section du fleuve, à l'époque des basses eaux. En aucun point, il n'avait trouvé une profondeur inférieure à 18 mètres. En certains endroits, il est vrai, la vitesse du courant était plus accélérée qu'en aval; ainsi, au tournant d'Underhill, en face du « Chaudron d'Enfer », les embarcations avaient fort à faire pour vaincre la résistance des eaux et parvenir à Fuca-Fuca. Mais enfin, l'entreprise paraissait devoir être beaucoup moins difficile pour les grands bateaux que pour les petits qui la réalisaient heureusement chaque semaine. Toutefois, aucun transatlantique n'avait encore entrepris le voyage : les propriétaires des lignes hésitaient à ordonner à leurs capitaines de tenter une aussi périlleuse aventure. Le premier qui osa tenter l'entreprise fut John Murray <sup>(1)</sup>, capitaine du *Lualaba*, à la « African steamship Co », de Liverpool, qui le 20 juin 1889 alla, avec son steamer de 1,860 tonnes, jeter l'ancre dans le port de Matadi.

<sup>(1)</sup> Le *Congo illustré* a publié son portrait dans son volume de 1893, p. 161.

La question était résolue et la légende de la non-navigabilité du Congo en amont de Boma et de la non-accessibilité du port de Matadi aux steamers de mer était définitivement classée parmi les spectres hors d'usage. Combien d'actes de ce genre ne devra-t-on pas encore accomplir pour avoir raison de l'ignorance et de la malveillance congophobes !

Depuis lors, les bateaux de mer n'ont plus hésité à dépasser Boma et, à l'heure présente, Matadi est le port terminus de la ligne régulière belge d'Anvers au Congo.

La gravure que nous publions en tête de cette page et qui reproduit une photographie prise par M. l'abbé d'Hogghe,

en 1894, nous montre quatre steamers à l'ancre dans le port de Matadi : l'*Hirondelle*, à l'État, est au premier plan; le *Coomassie* de la ligne belge, 2,625 tonnes, est accosté au pier de la Compagnie du chemin de fer; plus loin sont deux navires de la ligne Woermann, de Hambourg.

BANANA. — Le port de Banana est constitué par l'un des bras du Congo, à l'est d'un langue de terre, basse et sablonneuse, que l'on désigne sous le nom de pointe de Banana. Cette pointe mesure environ 3 kilomètres de longueur; sa largeur varie entre 40 et 400 mètres. Elle n'est pas abordable du côté de l'océan, le littoral étant défendu par des banes de



Le port de Boma. (D'après une photographie de M. Shanu.)

sable. Mais, du côté du fleuve, elle présente une crique, admirablement abritée et séparée du lit principal par plusieurs grandes îles. C'est le port.

L'entrée de la rade est resserrée entre deux vastes bancs de sable, visibles à marée basse : le *banc de Stella*, à l'ouest, et le *banc de Dialmath*, à l'est; sa largeur cependant augmente rapidement et atteint bientôt jusqu'à 600 mètres, près de deux fois la largeur de l'Escaut devant Anvers.

La passe y mesure de 10 à 20 mètres de profondeur. Au delà, le port s'élargit considérablement. Il mesure jusqu'à 600 mètres de largeur (près de deux fois la largeur de l'Escaut devant Anvers) et sa longueur atteint environ 4,000 mètres, c'est-à-dire plus que le développement total des nouveaux quais de notre métropole commerciale. Sa profondeur, qui varie de 8 à 9 mètres et qui en maints endroits atteint jusqu'à 10 mètres, permet aux navires du plus fort tonnage de venir y chercher un mouillage sûr, à l'abri des courants et des vents du

large. Cette crique constitue le plus beau port naturel qui existe à la côte occidentale d'Afrique.

Il y a quelques années, c'était Banana qui avait le mouvement le plus actif des trois ports congolais. Voici, d'après le *Bulletin officiel*, les chiffres des navires au long cours pour l'entrée :

1888 . . . . .	125 navires.	140,055 tonnes.
1889 . . . . .	104 —	159,855 —
1890 . . . . .	152 —	172,920 —
1891 . . . . .	115 —	155,456 —
1892 . . . . .	77 —	85,401 —
1895 . . . . .	80 —	94,159 —
1894 . . . . .	74 —	97,516 —

BOMA. — Mais Boma, siège du gouvernement local, prenant d'année en année plus d'importance, déplaça bientôt à son

profit le mouvement maritime, ainsi que le démontre le tableau suivant :

1888 . . . . .	22 navires.	25,995 tonnes.
1889 . . . . .	54 —	42,165 —
1890 . . . . .	51 —	67,159 —
1891 . . . . .	72 —	82,591 —
1892 . . . . .	79 —	88,165 —
1895 . . . . .	86 —	110,444 —
1894 . . . . .	70 —	76,588 —

Devant Boma, le Congo a un développement en largeur, d'une rive à l'autre, de 5,000 mètres, séparés par l'île portugaise de Nkete. Le chenal est au nord, devant Boma. Il est large de 1,450 mètres et a une profondeur maximum de 60 mètres. Le bras du sud, du côté portugais, a 1,800 mètres de large, mais seulement une profondeur de 30 mètres, obstruée, contre le rivage, par de nombreux récifs. Le *Mouvement géographique* du 23 août 1885 a publié un profil du fleuve en cet endroit.

A Boma, les profondeurs nécessaires aux plus puissants transatlantiques sont trouvées à quelques mètres du rivage, où ont été construits deux piers en fer de 30 mètres de longueur, l'un par l'État, l'autre, en amont, par la « Compagnie des magasins généraux ». Le tram à vapeur qui relie Boma-rive à Boma-plateau passe au pied de ces deux piers qui y sont reliés.

MATADI. — Il est probable que dans un avenir rapproché, Boma verra à son tour son importance décroître au profit de Matadi, tête de ligne du chemin de fer du Stanley-Pool.

La Compagnie du chemin de fer y a fait exécuter les travaux nécessaires pour faciliter le déchargement des navires. Un pier en fer, long de 55 mètres, y a été construit. Il permet l'abord aux bateaux de 22 pieds (7 mètres) aux eaux les plus basses. Celles-ci se présentent en juin; les eaux hautes, en décembre; la différence de niveau est de 7 mètres, elle a atteint même, exceptionnellement, 7<sup>m</sup>50.

Pour faciliter l'amarrage des bateaux, deux « corps-morts » ont été placés dans le fleuve, à 200 mètres du pier.

Celui-ci ne tardera pas à être terminé en T, afin de permettre d'activer les déchargements. Déjà les matériaux nécessaires à cette ajoute sont à pied d'œuvre, mais le travail n'a encore pu être exécuté à cause de l'intensité des arrivages et des déchargements pendant ces derniers mois.

En moyenne, trois steamers de mer arrivent à Matadi avec des marchandises et des matériaux. Le *Bulletin officiel* de l'État n'a pas encore commencé la publication du mouvement du port, ainsi qu'il le fait pour Banana et Boma, mais à certaine époque, ce mouvement commence à être très actif. Il ne fera que s'accroître au fur et à mesure de l'achèvement et de la mise en exploitation du chemin de fer.

Notre troisième gravure reproduit une photographie que vient de nous envoyer M. le capitaine Weyns, et qui représente le nouveau steamer de la Compagnie maritime du Congo à Anvers, le *Léopoldville*, au pier de Matadi, lors de sa première arrivée au Congo, en mars dernier.

\*  
\* \*

En résumé, l'un des premiers résultats de l'occupation du Congo par les Belges a été la mise en état du bas Congo, comme base de pénétration vers les territoires tant vantés par les explorateurs du Centre africain.

Antérieurement à 1880, c'est à peine si les noms de Boma et Banana étaient connus de l'Europe; Matadi n'existait pas. Aujourd'hui, ces trois ports sont créés et outillés. Encore quelques travaux, à effectuer dans la passe de Mateba — le point faible du bas fleuve — et Matadi, tête de ligne du chemin de fer du Stanley-Pool, sera accessible aux steamers avec autant de facilité et de sécurité que le sont les ports intérieurs de l'Europe. Il y a quinze ans, Zanzibar, Bagamoyo, Quélimane, le Gabon, Saint-Paul de Loanda étaient considérés comme les seules bases des opérations civilisatrices de l'Europe vers l'Afrique équatoriale. Aujourd'hui, c'est Matadi; demain, ce sera le Stanley-Pool qui, grâce à la locomotive, ne sera qu'à dix-huit à vingt jours de distance d'Anvers, de Liverpool, de Bordeaux, de Lisbonne.

A la séance du Sénat belge d'avant-hier, M. Jules Bara, ministre d'État, disait avec une étrange désinvolture et un suprême mépris, « que l'affaire du Congo n'avait donné à la Belgique que des désillusions ».

Rien n'est plus injuste et plus faux. L'œuvre accomplie par les Belges au Congo étonne tous ceux qui, en Europe, savent apprécier l'étendue et l'importance des obstacles vaincus, et il est pénible d'avoir à constater qu'il n'y a pas qu'en Belgique que l'on rencontre des hommes d'État assez aveugles pour refuser de voir les grandes choses qui, dans tous les ordres d'idées, ont été réalisées là-bas, en si peu de temps et avec d'aussi faibles moyens.



Le *Léopoldville* au pier de Matadi.  
(D'après une photographie du Cap<sup>e</sup> Weyns.)

## LES PLANTES MÉDICINALES DU CONGO

## II. — LE « CAESALPINIA BONDUCELLA » (1)



PARMI les *Caesalpinia*, la section des *Guilandina* est formée par les *Cniquiers* ou *Bonducs*, qui ont des graines vomitives et purgatives; leurs racines passent pour guérir la morsure des serpents. L'espèce dont nous nous occuperons ici est le *Caesalpinia Bonducella* Roxb.

C'est une plante grimpante, ligneuse, à grandes feuilles bipennées, de 30 à 60 centimètres de long; petites fleurs en longues grappes; gousses de 60 à 75 millimètres de long, de 40 centimètres de large, planes, comprimées, bi-valvées, les valves ressemblant à du cuir, d'un blanc argenté à l'intérieur, recouvertes de piquants durs, brunes à maturité, et contenant une ou deux graines globulaires, légèrement aplaties, de 15 à 20 millimètres de diamètre. La plante grimpe au moyen des épines recourbées qui garnissent ses feuilles

HABITAT. — Commun à la côte maritime des pays tropicaux, à travers l'Inde, l'archipel Indien, les îles du Pacifique, l'Australie septentrionale, les côtes orientale et occidentale d'Afrique, la Guinée supérieure, le Brésil, les Indes occidentales, nous le signalons au Congo dans les districts des Cataractes et de l'Équateur. On peut en voir des échantillons vivants dans certains jardins botaniques, particulièrement à Kew.

CARACTÈRES. — La partie intéressante de la plante est constituée par les graines. Celles-ci ont une surface lisse et polie, généralement bleuâtre ou gris-vert, rarement gris-brun, sillonnée, sur le pourtour de la graine, de légères lignes paral-

lèles analogues aux crevasses qu'on observe sur les objets vernis à la gomme laque. La place du hile est marquée d'une tache circulaire irrégulière et noirâtre; parfois on y trouve le restant de la queue.

L'enveloppe de ces graines, dure et épaisse, constitue au moins la moitié de leur poids; on la brise difficilement et la section présente, sous la couverture grise extérieure, une teinte rouge pâle. Intérieurement, l'enveloppe est doublée d'un tégument blanchâtre. Le noyau ou amande est aisément séparé de l'enveloppe; sa couleur est blanchâtre ou blanc-jaune pâle; sa texture est cireuse.

La graine n'a pas d'odeur perceptible; l'enveloppe est sans goût marqué; l'amande mâchée a une amertume agréable. D'après les analyses incomplètes qui en ont été faites à notre connaissance, l'enveloppe passe pour contenir de l'acide tannique ( $C^{14}H^{10}O^7$ , tannin de la noix de galle), et l'amande une huile concrète, une résine et un principe amer qui en est sans doute l'élément actif.

PROPRIÉTÉS MÉDICALES ET USAGES. — Les graines bonduc sont tenues aux Indes comme toniques et « antipériodiques », quoique les appréciations concernant leur action soient quelque peu contradictoires. Elles sont aussi spécialement employées aux Indes dans les fièvres intermittentes, et comme tonique dans des cas de débilité et autres.

Les amandes broyées sont administrées seules, ou combinées avec la *chiretta*, ou quelque autre tonique indien. On les mélange aussi avec du poivre noir pulvérisé comme dans la « poudre composée de bonduc » de la pharmacopée indienne.

Ainslie établit que les amandes, légèrement concassées et mélangées à de l'huile de ricin, constituent une application externe de valeur dans les hydrocèles naissantes; mais dans ces derniers temps, il n'est pas de praticien qui signale aucun bénéfice de leur emploi dans cette affection.

L'huile onctueuse obtenue de l'amande des graines bonduc est aussi employée aux Indes; elle a la réputation d'être utile dans les convulsions, la paralysie et d'autres affections. Cette huile s'emploie également comme cosmétique.

Le docteur Kirkpatrick et d'autres praticiens regardent la racine de bonduc, particulièrement son écorce, comme ayant plus de valeur que la graine dans le traitement des fièvres intermittentes et pour l'emploi général comme tonique.

Outre leur utilité en médecine, les graines « œil de chat » sont très employées pour la confection de colliers, bracelets, rosaires, etc., usages auxquels elles se prêtent si bien par leur dureté et leur poli. Enfilées sur un cordon de soie rouge, elles sont tenues pour « amulette » par les femmes indoues; on les suspend aussi sous les arbres pour empêcher la chute des fruits. Enfin, sous le nom de *Warree Warree*, les indigènes de la Gambie emploient ces graines pour un jeu appelé *Warree-Warree*.  
Lieut' CH. LEMAIRE.

(1) Famille : Légumineuses; sous-famille : Caesalpinées; tribu : Encaesalpinées; genre : *Caesalpinia*. — Distribution géographique : une quarantaine d'espèces dispersées à travers les régions les plus chaudes du globe. — Étymologie : *Caesalpinia*, en souvenir d'André Caesalpini, né à Arezzo (Italie), créateur d'un système botanique et auteur d'un grand ouvrage publié à

Florence, en 1583 — *Bonducella*, diminutif de *Bonduc*, venant de *Bunduk*, nom arabe des graines. — Synonymes : *Guilandina Bonducella*, Linn.; *Guilandina Bonduc*, var. D. C. — Noms anglais : Grey Nicker seeds or nuts — Nom vulgaire : œil de chat. — Pour la description scientifique complète, voir Bentley et Trimen.



Défilé d'un détachement de la Force publique, à Boma. (D'après une phot. de M. Michel.)

## ORGANISATION DE LA FORCE PUBLIQUE



**B** IEN que nous ayons déjà consacré plusieurs articles à l'organisation de la Force publique, nous croyons intéressant de compléter ce que nous en avons dit par un certain nombre de renseignements techniques empruntés à une étude qui vient de paraître dans la *Belgique militaire* et qui est due à un officier ayant résidé au Congo.

**MODE DE RECRUTEMENT.** — Au début de l'œuvre, on fut bien forcé de recruter des soldats noirs à l'étranger, le Congolais ne consentant pas encore à s'enrôler, en cette qualité, sous les ordres de blancs qu'il ne connaissait pas et dont il ignorait les dispositions.

Les soldats de la Force publique étaient alors des noirs de Zanzibar, Lagos, Sierra-Léone, Accra, Elmina, etc.

Ces hommes s'engageaient généralement pour trois ans, au salaire de 4 fr. 25 c. par jour, plus la nourriture, l'habillement, les soins médicaux et les frais de voyage d'aller et de rapatriement dans leur pays. Avant de s'embarquer pour le Congo, ils signaient, dans leur localité d'origine, en présence des autorités européennes de leur pays, un contrat contenant les clauses ci-dessus. A plusieurs reprises, l'État du Congo a dû déposer de fortes sommes entre les mains de ces autorités, en garantie de l'exécution des engagements qu'il prenait envers les hommes. La plupart du temps, les contrats stipulaient que les deux tiers seulement du salaire étaient payables au Congo, le tiers restant devant être payé dans leur pays, aussitôt après leur rapatriement, en présence des mêmes autorités qui avaient présidé à la signature des contrats. Nous voilà bien loin des esclaves recrutés par l'État du Congo.

Toutefois, l'emploi de telles recrues étant onéreux et de plus aléatoire, l'État du Congo se préoccupa de trouver dans les populations de ses vastes territoires les travailleurs et soldats dont il avait besoin. Grâce à beaucoup de persévé-

rance et au dévouement d'un grand nombre d'agents, il y est parvenu, mais ce résultat n'a pu être obtenu que petit à petit, car il a fallu vaincre non seulement la timidité des populations autochtones, mais encore les appréhensions et les idées préconçues de nombreux blancs, qui prétendaient que les indigènes ne valaient rien comme soldats.

Le capitaine Coquilhat, le premier, en 1885, parvint à engager un certain nombre de Bangalas. Ensuite, le capitaine Van Dorpe recruta des Manyanga, puis, enfin, sur tous les points du territoire on parvint à recruter des hommes pour les besoins de la Force publique. Évidemment, il fallut beaucoup de temps; une fois un premier contingent enrôlé, d'autres ne voulaient pas partir avant d'avoir vu revenir leurs camarades et s'être assurés qu'ils seraient en sécurité au service du blanc.

Quant à l'assertion que l'indigène ne vaudrait pas, comme soldat, le Haoussa ou le Zanzibarite, elle a été reconnue fautive, de l'avis unanime de tous ceux qui ont pu les voir à l'œuvre. La campagne arabe s'est faite en grande partie au moyen de troupes indigènes. Le commandant Dhanis n'avait à sa disposition qu'un petit noyau de soldats étrangers. Quant à la campagne de Ponthier, des Stanley-Falls à Kirundu, elle a été faite au moyen de soldats bangalas et d'autres soldats indigènes provenant des camps de l'Équateur et de l'Aruwimi.

La dernière partie de la campagne arabe s'est faite exclusivement au moyen de soldats indigènes, en grande partie les Bangalas du commandant Lothaire et les Balubas du lieutenant Doorme. D'autres officiers et sous-officiers ont pu apprécier la valeur des indigènes de l'Uelle, de l'Ubangi, du Mbomu, de l'Aruwimi, du Sankuru, de l'Équateur, du Kwango et du bas et du moyen Congo.

En un mot, partout les officiers et sous-officiers européens n'ont eu qu'à se louer des aptitudes militaires des Congolais, aussitôt qu'ils ont été à même de les apprécier.

Les recrutements indigènes ayant pris une extension telle, qu'ils suffisent actuellement à combler les vides qui se produisent dans la Force publique, l'État du Congo a décidé de

ne plus recruter de soldats à l'étranger. D'où une sérieuse économie, attendu que l'indigène ne reçoit que 21 centimes de solde par jour, alors que l'étranger touche 1 fr. 25 c. et que ses voyages en mer et frais de recrutement coûtent fort cher.

Citons quelques chiffres au sujet du nombre d'hommes incorporés chaque année dans les rangs de la Force publique :

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1889 . . . . .	411 hommes.
— 1 <sup>er</sup> janvier 1890 . . . . .	287 —
— 1 <sup>er</sup> juillet 1890 . . . . .	478 —
— 1 <sup>er</sup> janvier 1891 . . . . .	815 —
— 1 <sup>er</sup> juillet 1891 . . . . .	1,625 —
— 1 <sup>er</sup> janvier 1892 . . . . .	2,527 —
— 1 <sup>er</sup> juillet 1892 . . . . .	2,955 —
— 1 <sup>er</sup> janvier 1893 . . . . .	5,225 —
— 1 <sup>er</sup> juillet 1893 . . . . .	5,271 —
— 1 <sup>er</sup> janvier 1894 . . . . .	5,697 —
— 1 <sup>er</sup> juillet 1894 . . . . .	5,208 —

Le chiffre des indigènes en service dans la Force publique au 1<sup>er</sup> janvier 1895 n'est pas encore connu, mais il est certain qu'il n'est pas inférieur à 6,000 hommes.

Le recrutement de l'armée nationale s'effectue, dans les territoires de l'État, en vertu du décret du Roi-Souverain, en date du 30 juillet 1891, et il a lieu, en partie, par des engagements volontaires dont la durée ne peut excéder sept ans, et en partie par des levées annuelles de miliciens, ordonnées par le gouverneur général et opérées par les commissaires de district, de commun accord avec les chefs indigènes. Les levées ont lieu, autant que possible, par voie de tirage au sort. La durée du service actif des miliciens est de cinq ans. A l'expiration de ce terme, les miliciens font, pendant deux ans, partie du cadre de la réserve.

Tout homme incorporé dans la Force publique est entretenu et équipé aux frais de l'État. Les volontaires touchent la solde fixée dans leur contrat; les hommes enrôlés, en vertu du décret du 30 juillet 1891, touchent une solde journalière de 21 centimes; le tiers de cette somme peut être retenu, pour leur être bonifié à l'expiration de leur terme de service.



**INSTRUCTION DES VOLONTAIRES.** — Les volontaires recrutés dans chaque district, pour un terme de service moindre que quatre ans, sont incorporés d'emblée dans la compagnie de la Force publique qui tient garnison dans leur district et instruits dans cette compagnie, dont ils servent à compléter l'effectif.

Les hommes sont soumis à deux heures d'exercices par jour. Le restant du temps, ils sont occupés aux travaux de la station (construction et entretien des maisons, de casernes, de routes, etc.), et aux cultures nécessaires à leur alimentation, ainsi qu'à des cultures de rapport, telles que caféier, cacaoyer, tabac, etc. Grâce à leurs travaux, les stations de l'État possèdent de vastes plantations pour leur personnel noir, ainsi que 50,000 caféiers, 10,000 cacaoyers et de nombreuses plantations de tabac. Tous les jours, de nouvelles cultures de ces produits rémunérateurs sont ajoutées à celles qui existent déjà et la Force publique, tout en maintenant l'ordre dans le territoire, concourt ainsi à augmenter sa richesse et sa production.



**CAMPS D'INSTRUCTION.** — Les hommes enrôlés en vertu du décret du 30 juillet 1891, et les volontaires engagés pour plus de

quatre ans, sont dirigés, aussitôt après leur recrutement, sur des camps d'instruction fondés par le gouvernement, en divers points du territoire, pour y recevoir l'instruction militaire avant d'être versés dans les compagnies actives de la Force publique. Ces hommes sont dénommés *miliciens*, le nom de *volontaire* étant réservé aux hommes engagés pour moins de quatre ans et aux hommes recrutés à l'étranger.

Chacun des camps d'instruction est placé sous le commandement d'un officier de la Force publique. Celui-ci est assisté d'un adjoint, officier ou sous-officier, chargé de la tenue de l'administration, de la correspondance, etc.

L'effectif maximum de chaque camp est, en général, de 500 hommes.

Les indigènes malades sont ajournés pour six mois. En attendant la seconde visite, ils sont employés aux travaux du camp, dans la mesure de leurs forces. Les hommes impropres au service sont renvoyés dans leur district d'origine ou, s'ils le désirent, incorporés en qualité de travailleurs.

La durée de l'instruction dans les camps est de dix-huit mois.

Les hommes des camps, en dehors des exercices journaliers, sont employés à des travaux de culture pour leur nourriture et à des cultures de rapport telles que café, cacao, canne à sucre, tabac, etc.

Quatre camps d'instruction sont actuellement créés : à Zambézi et Nyongu, dans le bas Congo; à Kinshassa et Équateur, dans le haut Congo. Les camps de l'Équateur, Kinshassa et Zambézi, fondés en 1891 et 1892, ont respectivement versé dans les compagnies de la Force publique, 768, 889 et 409 hommes.

Il est à remarquer que ces camps n'ont pour ainsi dire leurs effectifs au complet que depuis un an ou deux. Quant au camp de Nyongu, il vient d'être fondé.

D'autres camps sont encore en voie de formation à Kassongo, Kabambarre, La Romée et Bolobo. D'ici peu, ils fonctionneront et fourniront des hommes en nombre suffisant pour combler les vides qui se produisent annuellement dans la Force publique.

Pour donner une idée des cultures faites dans les camps, disons que le camp de Zambézi possède 33 hectares de plantations pour la nourriture de la troupe. Ces plantations comportent du manioc, des haricots, des arachides, du maïs, de la canne à sucre, du sorgho, 90,000 bananiers, 2,100 palmiers élaïs, 730 caféiers et 300 cacaoyers.

Outre les mêmes cultures alimentaires, le camp de Kinshassa possède 10,000 caféiers, dont plus de 2,000 sont en rapport, et 2,000 plants de tabac ture et maryland.

En attendant leur transfert aux camps d'instruction, les miliciens sont réunis dans des camps provisoires, établis dans des régions riches en vivres et où ils sont entourés de tous les soins désirables. Ces camps peuvent être considérés comme des stations d'attente, où les miliciens demeurent jusqu'à ce qu'ils puissent s'embarquer sur les steamers qui doivent les transporter aux camps d'instruction. Ce sont aussi des stations de repos pour ceux qui ont longtemps voyagé en pirogue ou par terre avant d'y arriver.



**RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.** — Outre le règlement spécial pour les services et la comptabilité de la Force publique, les règlements en usage dans l'armée belge servent pour l'instruction de la troupe.

Toutefois, l'armement étant le fusil Albini, pour le manie-  
ment d'armes et les charges, on se conforme à l'ancienne école  
du soldat de l'infanterie belge.

L'instruction du tir est l'objet de tous les soins et notam-  
ment les chapitres II et III du règlement provisoire sur l'in-  
struction du tir de l'infanterie belge. Six chevalets de pointage  
du capitaine Wanderpepen et cinquante miroirs pour contrôler le pointage ont été envoyés en Afrique. De plus, pour  
stimuler l'amour-propre des soldats, des prix de tir ont été  
créés. Pour chaque groupe de cinquante hommes, il y a un  
concours de tir par trimestre et il est alloué un premier et un  
second prix. Le premier prix a une valeur de 5 francs; le se-  
cond, une valeur de 3 francs.



**TRAITEMENT DES HOMMES DE LA FORCE PUBLIQUE.** — Sauf le cas  
de réengagement volontaire, il est strictement interdit aux  
autorités de garder sous les drapeaux des hommes qui ne sont  
plus portés sur les contrôles ou dont le terme de service est  
expiré. A l'expiration de leur terme de service, la loi accorde  
une protection toute spéciale aux noirs qui ont été incor-  
porés; elle enjoint aux autorités de garantir ces hommes  
contre toute atteinte qui serait portée ultérieurement à leur  
liberté individuelle.

Tous les soldats, miliciens et volontaires, étrangers et indi-  
gènes, reçoivent une solde de 10 centimes par jour, payée le  
samedi. Les miliciens touchent, à la fin de chaque mois, le  
restant de leur solde, soit 11 centimes par jour; de cette façon,  
ils ne sont pas dans une situation d'infériorité vis-à-vis des  
soldats des autres catégories.

Le nègre s'attache facilement au chef qui le protège et il lui  
est fidèle.

Un moyen efficace de s'assurer du dévouement des miliciens  
est de leur permettre de se marier. Le soldat qui aura une  
famille ne désertera pas et s'attachera tous les jours davantage  
à ses devoirs.

Les commandants de troupe peuvent, suivant la durée des  
expéditions et les circonstances, permettre aux femmes de  
suivre les colonnes ou les obliger à rester aux chefs-lieux de  
district ou à la base de l'expédition.



**ORGANISATION DE LA FORCE PUBLIQUE.** — L'organisation de  
la Force publique est fixée par des décrets du Roi-Souverain.

Au 1<sup>er</sup> août 1894, y compris les effectifs et les cadres des  
camps d'instruction, l'effectif de la Force publique était le sui-  
vant : 143 officiers et 146 sous-officiers européens; 10,118 sous-  
officiers, caporaux, clairons et soldats noirs, dont 5,208 indi-  
gènes.

Au fur et à mesure que leurs termes expireront, les soldats  
étrangers seront rapatriés et remplacés, autant que de besoin,  
par des volontaires et des miliciens.

Ces chiffres d'effectifs, qui comprennent les hommes qui  
ont dû faire la campagne contre les Arabes, pourront vraisem-  
blablement être réduits d'environ un millier d'hommes. Quant  
au nombre d'Européens de chaque catégorie, officier ou sous-  
officier, il correspond dans chaque compagnie à la mission  
que celle-ci doit remplir.

On comprend donc aisément que le nombre d'officiers ou  
sous-officiers européens dépend du nombre de postes occupés  
et du travail à accomplir et ne soit pas maintenu dans les pro-  
portions existant dans les armées européennes, où les gradés  
n'ont qu'une mission militaire, tandis qu'au Congo ils ont, en  
outre, une tâche politique et civilisatrice.



**NOURRITURE.** — La nourriture des noirs de la Force publique  
est en grande partie végétale. Elle se compose de manioc,  
maïs, haricots, pois, patates douces, sorgho, riz, bananes,  
ignames, pastèques, huile de palme, de sésame, piment, etc.

En outre, du poisson frais ou séché, mais surtout séché, et  
de la viande fraîche ou boucanée d'hippopotame, de gibier, de  
chèvre et de mouton.

Il a été reconnu par expérience que le système des cuisines  
adopté en Europe dans nos régiments est peu pratique au  
Congo. Le soldat noir préfère faire sa cuisine lui-même ou la  
faire faire par sa femme. Dans ces conditions, la ration est  
donnée aux hommes, partie en nature (produits des cultures,  
de la chasse et de la pêche) et partie en marchandises ayant  
cours dans les marchés et avec lesquelles ils se procurent ce  
qu'ils désirent.

La ration est, en général, donnée aux hommes pour une  
semaine.



**ARMEMENT.** — Le fusil en usage dans la Force publique est  
le fusil Albini avec baïonnette. Cette arme convient très bien  
à l'Afrique et, vu sa solidité et sa simplicité, est très bien ma-  
niée et entretenue par le soldat noir. Un certain nombre de  
fusils Mauser, modèle 1889, sont affectés à l'armement des  
blancs.

Le matériel d'artillerie de la Force publique comprend :  
13 canons Krupp de montagne de 75 millimètres; 1 canon  
Krupp de 37 millimètres; 32 canons lisses en bronze de  
2 7/8 pouces; 2 canons Hotchkiss de 37 millimètres; 24 ca-  
nons Nordenfelt de 47 millimètres avec affût démontable;  
10 mitrailleuses automatiques Maxim tirant la cartouche  
Albini.



Peloton de la Force publique à l'exercice. (D'après une phot. de M. Michel.)



Indigènes Basokos. (D'après une photographie de M. Alexandre.)

## LE DISTRICT DE L'ARUWIMI-UELLE

Aperçu économique sur les régions de l'Aruwimi, de la Lulu, du Rubi, de la Tele, du bas Lomami et de la partie du Congo comprise entre Isangi et le confluent de l'Itimbiri,

PAR LE CAPITAINE CHALTIN<sup>(1)</sup>

**N**ATURE DU SOL. — Dans la vallée de l'Aruwimi et le long du Congo depuis le confluent de l'Itimbiri jusqu'à Isangi, le sol est généralement argileux. Toutefois, il est sablonneux aux environs de Baonde. Dans l'Aruwimi, le sous-sol est formé de fragments de roches et de cailloux assemblés en masses compactes par du minerai de fer.



Chef Basoko.

Le terrain est sablonneux dans la vallée de la Lulu; argileux le long de la Tele et du haut Rubi. Dans la région habitée par les Mobongoros et les Mogandjoros (Rubi), le sous-sol est schisteux.

Le minerai de fer est répandu partout et la terre convient admirablement pour les constructions en pisé, pour la confection des briques, des carreaux et des tuiles. On trouve aussi de la terre de pipe, de l'argile plastique et des pierres à aiguiser. La pierre à chaux n'existe pas, mais on la remplace avanta-

geusement par des valves d'huîtres et des tests d'escargots que l'on brûle et que l'on pile ensuite. On obtient ainsi une excellente chaux qui, mélangée avec de la cendre de bois, donne une espèce de ciment.

Les forêts sont riches en essences diverses, en bois précieux, bois de teinture, de construction et de chauffage. La liane à caoutchouc ainsi que les arbres à résine et à gomme se rencontrent presque partout. Dans les forêts marécageuses des rives du moyen Aruwimi, croissent en grand nombre les arbres à noix de kola. Il faut citer également, parmi les essences les plus répandues, les palmiers élaïs et raphia, ainsi que les bambous qui abondent dans la vallée du Congo, du bas Aruwimi, de la Lulu, de la Bunga et du bas Lomami.

La région est généralement fertile. Pour obtenir des terres

<sup>(1)</sup> Cette étude, ainsi que le travail du capitaine Fiévez sur le district de l'Équateur, que nous avons publié dans nos précédents numéros, font partie d'une série de rapports que le gouvernement de l'État du Congo avait prescrits en Afrique en vue de l'exposition d'Anvers de 1894 et dont nous sommes heureux de pouvoir offrir la primeur à nos abonnés.

arables, il suffit de défricher le sol, qui présente presque partout une couche d'humus de 10 centimètres au moins. Il faut remarquer cependant que les rives de la Lulu, de même que la région comprise entre cette rivière, le Congo et l'Imbiri, ainsi que celle située immédiatement derrière la rive droite du moyen Aruwimi, sont basses et marécageuses, c'est-à-dire peu propres à la culture. Il en est de même pour les terrains sablonneux et élevés des environs de Baonde. Par contre, dans les bois qui s'étendent entre le pays des Maboros et celui des Mabendjas, le sol est d'une fertilité supérieure.



INDUSTRIE AGRICOLE. — L'industrie agricole, dans la région

qui nous occupe, comprend la culture des terres, ainsi que l'élevé des chèvres, des moutons et des poules.

Les indigènes plantent le manioc, le bananier, le maïs, les ignames, la patate douce, la canne à sucre, le sorgho, le millet, les « magouas » ou épinards indigènes et les « motokos » que Schweinfurth appelle « karas » ou tubercules magiques. Les Badjandes cultivent, en outre, une cucurbitacée dont les pépins (bobos) constituent pour eux un mets très recherché.

Indépendamment de ces végétaux, on trouve dans les plantations de l'État le riz, l'arachide, le haricot blanc, le haricot indigène, ainsi que la plupart des légumes d'Europe. Nous avons obtenu de bons résultats dans la culture des ananas, des caféiers, des cacaoyers, des orangers, des citronniers, des



Le village de Yalulima, près du confluent du Lomami. (D'après une photographie de M. Michel.)

goyaviers, des papayers, des manguiers, des cerisiers de Madère, des barbadines et des corosolles (cœurs de bœuf). Des arbres à noix de kola ont également été plantés dans les environs de la station.

L'État a donné un grand essor aux cultures. Basoko, chef-lieu du district, compte environ trente hectares de plantations, et les différents postes détachés, au nombre de soixante, ont tous des potagers proportionnés à leur importance. A Isangi, les cultures sont immenses, car le chef de poste a pour mission de mettre en rapport tous les terrains qui avaient été défrichés par les Arabes. D'ici à quelque temps, le camp de Popoïe, où sont installés un officier et vingt-un soldats, sera entouré de plantations plus étendues que celles de Basoko.

Parmi les essences les plus répandues dans les forêts — et sans tenir compte de l'orseille, des arbres à résine, à noix de kola et à saphos, des diverses variétés de palmiers et de

bambous — nous citerons les espèces suivantes, que nous désignerons sous leur nom indigène.

En toute première ligne, viennent le boloki, le bolaingwangata et le bogeto, qui servent généralement de bois de construction; le boliki, que les indigènes emploient pour la confection de leurs canots; le molonga, dont ils font des pagaies, des chaises et d'autres menus objets; le ngola, qui convient particulièrement pour la fabrication des gongs et dont la poudre rouge sert en même temps de teinture et de médicament; le bongala, qui donne le copal; le mbe, ainsi appelé par les Mabendjas, auxquels il fournit la résine, et dont les fruits — sorte de petits saphos — sont comestibles.

Les plantes médicinales et odoriférantes abondent. Les Basokos se servent du suc de l'écorce de l'aangou pour aveugler certaines catégories de malfaitteurs. Le poison d'épreuve provient d'une euphorbiacée.

Les lianes les plus connues sont : le bomwe et le bolombo, qui fournissent le caoutchouc; le ndeke, qui donne une sorte de faux caoutchouc; le kossa, dont les fibres sont employées pour la confection de cordes; le makakassa, dont la sève est agréable à boire; l'abala et le ngingai, dont le suc a la propriété d'étourdir les poissons; l'amonana, plante vénéneuse qui sert à empoisonner les flèches pour la chasse aux singes et aux oiseaux; le lingambe, qui fournit d'excellents petits arcs aux indigènes; le momba, dont les natifs font des broches à dents. Enfin, toute une série d'autres lianes qui servent uniquement de liens.

☞

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE. — Les industries manufacturières sont libres. Cependant, dans certains villages basokos, le travail du fer et du cuivre, étant considéré comme très rémunérateur, constitue en quelque sorte un monopole pour les chefs.

La plupart des métiers sont exercés par les hommes; les femmes ne font guère que de la poterie ou s'occupent de préparer des cordes pour la confection des filets.

Presque partout, il existe des forges où l'on travaille le fer, le cuivre et le laiton. Ces métaux sont transformés en lances, couteaux, colliers, ceintures, outils, bracelets, clochettes de danse, épingles à cheveux, ornements divers, etc.

C'est principalement chez les Lukélés et les habitants du moyen Aruwimi que l'on rencontre les meilleurs forgerons. Quant au minerai de fer, il est extrait du sol par les Mabongoros et les Mogandjoros, qui en font un grand commerce.

A Basoko, il existe une forge, des ateliers de menuiserie, de vannerie, ainsi qu'un vaste chantier pour la confection des briques, des tuiles et des carreaux.

Dans le bassin du haut Rubi et de la Tele, on trouve en quantités considérables des roches de nature schisteuse que les indigènes réduisent en poudre et dont ils s'enduisent le corps. L'Aruwimi, le Lomami, le Rubi et la Tele fournissent aux natifs les pierres à aiguiser. Partout les indigènes se livrent à l'extraction de l'argile plastique ou de terre de pipe pour la confection des poteries.

Tandis que les gongs se fabriquent indifféremment dans tous les villages, les tambours de danse, au contraire, se font spécialement dans le Nord et le Nord-Est, ainsi que le long des rives du Congo depuis le confluent de l'Aruwimi jusqu'à Isangi. Ce sont les Badjandés qui excellent dans la confection des instruments de musique.

Tous les indigènes, à l'exception de certaines tribus établies le long des rivières, connaissent et pratiquent la vannerie. Ils confectionnent également des boîtes au moyen d'écorces d'arbres. Leurs travaux, dans cette branche d'industrie, sont souvent empreints d'un certain art.

Les Mabondjas se sont fait une spécialité de petits bonnets en paille ou en fibres végétales très joliment tressés. Quant aux riverains, ils ne produisent guère que des filets pour la pêche; ils ne travaillent même pas pour les gens de l'intérieur, qui font dans leur propre village les filets dont ils se servent à la chasse.

On rencontre des tisserands dans le bas et le moyen Aruwimi, ainsi que dans quelques agglomérations des bords du Congo. Ces indigènes emploient principalement les fibres du palmier pour la confection de leurs étoffes.

Les habitants de quelques villages du Congo, de l'Aruwimi, de la Lulu et du Rubi s'occupent spécialement de la construction des canots.

Au point de vue des produits végétaux, on peut dire que le caoutchouc, la gomme copale et les résines existent partout. Avant l'arrivée des Européens, les indigènes n'en recueillaient que de petites quantités pour leur usage personnel. Depuis que nous sommes établis dans la région, cette industrie s'est considérablement développée.

Partout où il y a des palmiers, les natifs en extraient la sève pour en faire du vin de palme et en recueillent les fruits, qui leur fournissent une huile très appréciée. Celle-ci s'obtient de deux façons différentes : soit en l'exprimant de la pulpe, soit en faisant rôtir les noyaux dans une cornue.

(A continuer.)

Cap<sup>ne</sup> CHALTIN.

## LA DJIQUE OU PUCE PÉNÉTRANTE <sup>(1)</sup>

LA djique est originaire du nouveau monde; ainsi que l'indique son nom de puce pénétrante, ce parasite des animaux à sang chaud est analogue à la puce ordinaire (puce commune, *pulex irritans*); la puce pénétrante peut sauter, mais ses bonds sont moins élevés et moins allongés que ceux de nos puces, dont elle présente d'ailleurs à peu près l'aspect.

Lors de la découverte du nouveau monde, les Espagnols, à peine débarqués, eurent à souffrir de ses attaques; elle entrava souvent la marche des bandes d'aventuriers commandées par les grands conquistadores; c'est qu'en effet ces parasites ne se contentent pas seulement de piquer l'homme et de se gorger de son sang, mais les femelles fécondées pénètrent sous la peau et s'y fixent, ce qui fait de la djique un parasite très dan-

gereux, lorsqu'on néglige les précautions que nous signalerons plus loin.

La longueur de la djique est de 1<sup>mm</sup> à 1<sup>mm</sup>2; le mâle est un peu plus petit que la femelle, et tous deux sont de couleur rousse.

Les femelles fécondées, seules, pénètrent à travers la peau des animaux à sang chaud et des hommes; elles s'attaquent à toutes les parties du corps, mais de préférence se logent dans la plante des pieds et en particulier sur le pourtour des ongles et sous ceux-ci; elles se fixent sur la peau, y pénètrent par un mouvement alternatif analogue à celui qu'on fait subir à un coin pour le dégager de son logement, s'arrêtent entre le derme et l'épiderme, gonflent peu à peu et atteignent la grosseur et

(1) TRIBU : Les *Rhynchoprionines* ou *Sarcopsyllines*. GENRE : Les *Rhynchoprion*. Ce genre est caractérisé nettement par son front anguleux, qui porte une série de petites pointes simulant des dents de scie, d'où son nom.

ESPÈCE : La djique ou puce pénétrante, *Rhynchoprion penetrans*, L. (Brehm); *Sarcopsylla penetrans*, L. (Karsten); *Pulex penetrans*.

NOMS CONGOLAIS : *Djiga*, *Madoudou*, *Bayanzu*.

l'aspect gélatineux d'une perle du Japon plongée dans l'eau tiède. Lorsqu'elle est arrivée au terme de sa gestation, l'abdomen énormément distendu se rompt et donne libre passage aux œufs; de ceux-ci sortent des larves qu'on aperçoit grouiller dans la plaie; elles sont rondes, de couleur blanche avec un tout petit point brun, qui est la tête.

Dans ses *Lettres sur le Congo*, Dupont rapporte qu'il a pu compter, à la loupe, jusqu'à trente-cinq œufs dans un même sac, trente-quatre dans un autre.

Pour comble de malheur, il n'y a pas de limites au nombre de djiques dont un seul individu peut être atteint, et lorsque, par manque de soins, on a laissé ces animaux dans leurs logements jusqu'à la rupture de l'abdomen des pondeuses, il se produit des abcès dont le moindre inconvénient est de rendre la marche impossible; les ganglions de l'aîne s'engorgent, il devient impossible de supporter la chaussure, voire une simple chaussette, et la guérison des abcès est souvent longue de six à huit semaines; bien plus, ces abcès peuvent entraîner la chute des orteils.

**Précautions et soins à prendre.** — Si la djique s'abat sur une partie du corps à nu, les mains, la figure, par exemple, le chatouillement éprouvé signale immédiatement sa présence; il n'y a qu'à enlever la bête et à l'écraser. Mais le plus souvent le parasite s'attaque aux pieds; il se fixe soit pendant la nuit, soit pendant qu'on est en chaussettes ou en pantoufles, et généralement on ne s'aperçoit pas de son intrusion; si l'on est nouvellement arrivé en Afrique, on néglige, après le bain journalier, d'examiner ou de faire examiner, par un noir, la plante des pieds et les orteils; de sorte que l'animal se gonfle peu à peu avant de commencer à produire une démangeaison et une rubéfaction légères et locales; l'attention étant ainsi attirée, on observe au point atteint une toute petite tache blanchâtre et souvent on peut distinguer la tête de la bête, sous forme d'un point noir; d'après Brehm, ce point noir serait l'extrémité anale du parasite, fermant sa retraite à l'extérieur.

Quoi qu'il en soit, dès que l'on a fait cette constatation, il y a lieu de procéder à l'extraction de l'animal.

Éviter d'employer aiguille ou épingle, mais recourir à un bâtonnet appointé au moyen duquel on dégarnit avec précaution la djique; cette opération consiste à écarter la peau sans se piquer jusqu'au sang et sans crever l'abdomen de l'insecte; on arrive ainsi à dégager complètement le sac et alors la bête ne reste plus fixée que par ses mandibules; pour achever l'extraction, on contourne l'abdomen de son bâtonnet, on fait basculer avec précaution à diverses reprises, ce qui détache

complètement l'insecte animal; avoir soin de le brûler, car si on se contente de le jeter, les œufs continueront leur développement; le noir, imprévoyant, aide ainsi à la propagation du parasite.

Lorsque l'extraction a été bien faite, il suffit de nettoyer le petit trou laissé par la bête; il n'y a pas de suites. Mais souvent on érève l'abdomen et alors la plaie s'envenime au contact du liquide qui s'écoule de l'animal et que les Anglais appellent le « poison djiga »; ou bien encore on se pique au sang, on laisse les mandibules au fond de la plaie, ce qui provoque l'abcès et l'ulcération consécutive, avec formation de bubon au pli de l'aîne.

Le docteur Dryepondt recommande, après l'extraction d'une djique, de cautériser au nitrate d'argent ou mieux à la teinture d'iode. Dans les cas très graves, où le pied tout entier est envahi par le parasite, il se peut qu'il faille avoir recours à l'amputation; mais ce cas est absolument exceptionnel et ne se rencontrera que chez les noirs assez insouciant pour ne jamais se regarder les pieds. Règle générale, l'extraction des djiques doit être laissée aux noirs, qui sont très experts en la matière, et l'Européen qui aura soin de se faire examiner soigneusement les pieds, tous les jours, ne souffrira pas de ces parasites.

Comme mesure préventive, les Indiens américains s'enduisent le corps de teintures acres à odeur forte: les uns emploient une infusion de feuilles de tabac, d'autres la teinture de rocou; les nègres sauvages du haut Marouï, les Caraïbes se servent d'huile de carapa.

Au Congo, nous nous sommes très bien trouvés du moyen employé par les noirs, qui consiste à s'enduire les orteils et la plante des pieds d'huile de palme, deux fois par jour, le matin avant de mettre ses chaussettes, et pendant le jour après le bain.

**Introduction de la djique en Afrique.** — Nous ne pouvons mieux faire ici que de citer l'article paru, sous la signature de M. Henri Delhérain, dans le numéro de la *Nature*, du 25 mai dernier.

« Son arrivée en Afrique, dit M. Delhérain, ne remonte guère au delà d'une vingtaine d'années. On s'aperçut de sa présence en plusieurs points de la côte occidentale, à Sierra-Leone, au Dahomey, au Gabon, dans l'Angola portugais, à des époques voisines les unes des autres. Elle est certainement venue d'Amérique. Mais il est difficile de dire si elle a été apportée par un seul navire dans un port, pour se propager de là le long de la côte, ou bien si diverses régions du littoral africain ont été simultanément infestées par l'arrivée de plusieurs bâtiments. Il semble cependant bien établi qu'un navire anglais l'aurait apportée dans un chargement de sable à Ambriz (Angola portugais) en septembre 1872. »

Signalons que les indigènes de la région du chemin de fer attribuent l'introduction de la djique aux Portugais.

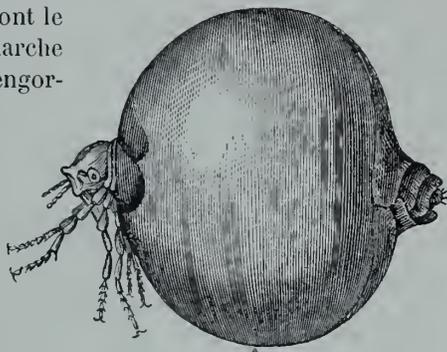


Fig. I. — Femelle fixée.

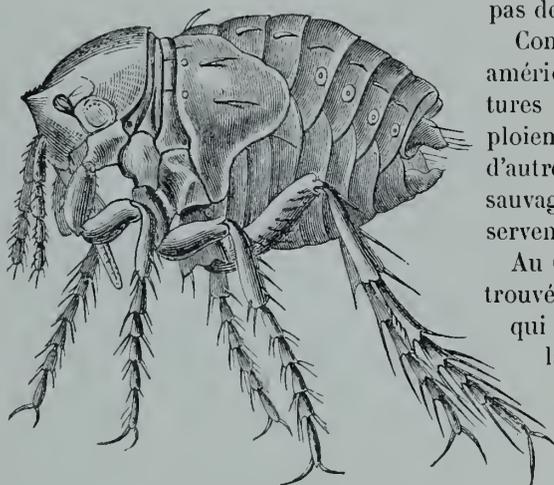


Fig. II. — Femelle libre.

La djique ou puce pénétrante (*Rhynchoprion penetrans*).  
Figures très grossies, d'après Kårsten (1).

(1) Gravures extraites des *Merveilles de la Nature*. — *Les insectes*, par A.-E. Brehm, Paris, librairie J.-B. Baillieux et fils.

« La propagation de la chique dans le bassin du Congo, ajoute M. Dehérain, s'est faite par deux voies différentes, l'une terrestre, l'autre fluviale. Il y avait naguère des relations commerciales suivies entre les ports de la côte portugaise et la ville arabe de Nyangoué, sur le haut Congo. La guerre qui a éclaté entre l'État indépendant du Congo et les Arabes les a interrompues. Nyangoué a été enlevé à ceux-ci le 4 mars 1893, par le lieutenant Dhanis, un officier belge au service de l'État indépendant. Mais autrefois le trafic était régulier, et il a contribué à la propagation de la chique. Elle a été importée soit par des marchands de l'Angola portugais venant à Nyangoué, soit par des marchands indigènes de l'intérieur venus à la côte et retournant chez eux. D'autre part, l'insecte transporté sur des navires a remonté le Congo. On peut suivre ses étapes. En 1885, Baumann le vit au Stanley-Pool; en 1888, il était à Bolobo, en amont; quelque temps après, aux Stanley-Falls.

Des postes du haut Congo, Nyangoué et Kassongo, les caravanes l'ont introduit sur les rives du lac Tanganika. Il a surtout pullulé à Oujiji, sur la rive orientale, car pour employer les expressions réalistes du lieutenant Sigl, cet officier autrichien qui sert l'Allemagne dans l'Afrique orientale, « le fléau des puces pénétrantes ne trouve nulle part de meilleures conditions de développement que dans cette fosse à fumier d'Oujiji ». La chique a ensuite été transportée du lac Tanganika sur la rive occidentale du lac Victoria. Nous savons exactement à quelle époque. Le 12 février 1891, le naturaliste Stuhlmann quitta Bukoba, poste allemand établi sur cette rive. Après une exploration dans l'Ouest, il y revint le 17 mars 1892. Lors de son départ, la chique était inconnue. A son retour, la station et toute la contrée étaient infestées. C'est donc dans le courant de l'année 1891 que la chique a été importée sur la rive occidentale du lac Victoria.

On a prétendu qu'on en avait rencontré entre les grands lacs et la côte orientale. Mais Stuhlmann, qui est un entomologiste non seulement attentif, mais encore scrupuleux, ne signale pas sa présence. Il ne faut donc accepter cette opinion qu'avec réserve. Quoi qu'il en soit, si la chique n'est pas encore sur la côte orientale, elle l'atteindra un jour, en compagnie des caravanes qui, de la région des lacs, s'y rendent régulièrement. On peut même malheureusement prévoir que l'océan n'arrêtera pas son expansion. Elle le franchira sur les navires qui font la traversée entre Mombaza ou Zanzibar, et les ports de l'Inde anglaise. Si, enfin, de là elle se propage dans les îles de la Sonde, la zone tropicale du globe entier souffrira de ce fléau.

Quelques exemples témoigneront des ravages que les chiques exercent en Afrique. A Bukoba, un tiers des soldats de la garnison était indisponible. Ils ne pouvaient plus marcher. Un instant, on pensa à abandonner la place, à transporter ailleurs le poste allemand. L'explorateur autrichien Oscar Baumann rencontra dans le Karagoué, à l'ouest du lac

Victoria, un Égyptien que les chiques harcelaient et avaient, pour ainsi dire, anéanti.....

C'est au moment où les puces pénétrantes commencent à s'abattra sur un pays qu'elles causent le plus de mal. Les populations surprises ne savent à quoi attribuer les douleurs inconnues qui les accablent. Quand elles en découvrent l'origine, les ravages sont déjà grands. Le spectacle que Baumann eut sous les yeux en traversant, entre les lacs Victoria et Tanganika, les régions nommées Usindja et Urundi, était véritablement lamentable. Des villages entiers avaient été dépeuplés et dans d'autres, les jambes de certains individus atteints tombaient littéralement en pourriture. »

Nous compléterons ces intéressantes données de M. Dehérain par quelques remarques personnelles.

Dans les régions à saison sèche, la djique se développe mieux que dans les régions, telles que l'Équateur, où il pleut toute l'année; la djique aime la chaleur et la sécheresse; pendant la saison sèche, elle se tient hors des habitations, dans les herbes, le sable, etc.; dès que les pluies commencent, elle se réfugie dans les huttes, les magasins en torchis, etc. Les habitations en bois sur pilotis, avec planchers, les maisons en tôle de fer valent mieux à cet égard que les maisons en briques. Dans les vieilles maisons en torchis, l'abondance des djiques est parfois telle qu'il serait impossible de continuer à occuper le bâtiment.

Certains animaux sont vivement attaqués par les djiques : les chiens, par exemple, et surtout les porcs.

L'introduction de ces parasites dans le Congo supérieur paraît s'être faite surtout par les ballots d'étoffe ayant séjourné dans les magasins infestés de ces animaux; les ballots s'infestent aussi sur la route des caravanes, aux gîtes d'étape, car le porteur met simplement sa charge sur le sol poussiéreux où de nombreuses djiques existent.

Signalons que dans le haut fleuve la djique s'appelle *yanzi* ou *bayanzi*, et que ce nom, qui veut dire « commerçant », lui a été donné par les populations d'amont en relation avec les « bayanzis » de Bolobo et de Tchoumbiri, qui ont les premiers amené les djiques à l'Équateur et à Bangala.

Disons enfin que l'Européen doit non seulement veiller à sa propreté personnelle, mais tout autant à celle de ses hommes, car lorsque les insectes sont expulsés peu de temps après leur introduction, ils ne sont pas dangereux. C'est pourquoi, chaque jour, les chefs de caravane doivent obliger leurs hommes à des visites scrupuleuses.

Voici ce que dit à ce sujet M. Dehérain : « En infligeant des punitions sévères à tout porteur qui était indisponible par suite de piqûres des chiques, Baumann réussit à en préserver presque entièrement sa caravane pendant son voyage de 1891-1893. On n'est donc pas absolument désarmé. Les précautions hygiéniques sont efficaces. Elles permettent de lutter avec succès contre ce fléau qui, sans l'entraver, gêne l'exploration de l'Afrique, cette œuvre glorieuse de notre siècle. »

Lieut<sup>e</sup> CH. LEMAIRE.



## LE DOCTEUR DRYEPOND T

Ne à Bruges, le 3 février 1866. — Docteur en médecine.  
S'embarque pour le Congo le 3 octobre 1890. — Désigné pour l'expédition du haut Uelle le 5 novembre 1890. — Passe au district du Stanley-Pool le 3 février 1891. — Rentre en Belgique le 23 septembre 1893.

PARMI les médecins de l'État indépendant du Congo, M. le D<sup>r</sup> Dryepondt est celui qui a publié le plus important contingent de renseignements pathologiques sur les pays congolais.

Avant lui, MM. les médecins Mense, Ludwig Wolf et H. Dupont avaient signé d'intéressantes notices. Le *Guide pratique*, du D<sup>r</sup> Dryepondt, est plus complet que ces premiers travaux. Il résume méthodiquement les principales notions acquises sur la pathologie en même temps qu'il définit les règles d'hygiène que devra suivre le voyageur au Congo.

Les lecteurs du *Congo illustré* savent, du reste, avec quelle simplicité et quelle clarté l'auteur expose les matières qu'il traite. Déjà, dans notre revue, par les deux études sur le *Climat du Congo* et sur le *Service des secours médicaux* que nous avons publiées cette année, ils ont pu constater que l'auteur a mis largement à profit le temps qu'il a passé dans le bassin du Congo, sur le haut Ubangi et à Léopoldville, et que, contrairement à bien d'autres, il a tenu, pour le plus grand bien de l'œuvre, à mettre à la disposition de chacun son expérience et ses connaissances.

La question du climat est l'une des plus importantes, peut-être même celle à laquelle doit aller notre plus sérieuse attention si nous voulons éviter au Congo de démoralisantes et excessives pertes d'hommes. Il importe que le choix des emplacements des stations, l'aménagement de celles-ci et le confort à y introduire fassent l'objet d'incessantes études; il faudrait que chaque agent fût abondamment et pratiquement muni de tous les conseils nécessaires à des voyageurs inexpérimentés que les hasards de la vie africaine peuvent à chaque moment éloigner de tout secours médical

autre que celui qu'ils sauront se procurer eux-mêmes.

Ce n'est pas que les éléments pour un tel manuel fassent défaut. Ils sont nombreux — surtout en Allemagne, en France et en Angleterre — les savants qui, à la suite de voyages faits dans les régions équatoriales, ont traité de la pathologie, de la médecine, de l'acclimatement et de l'hygiène des pays chauds.

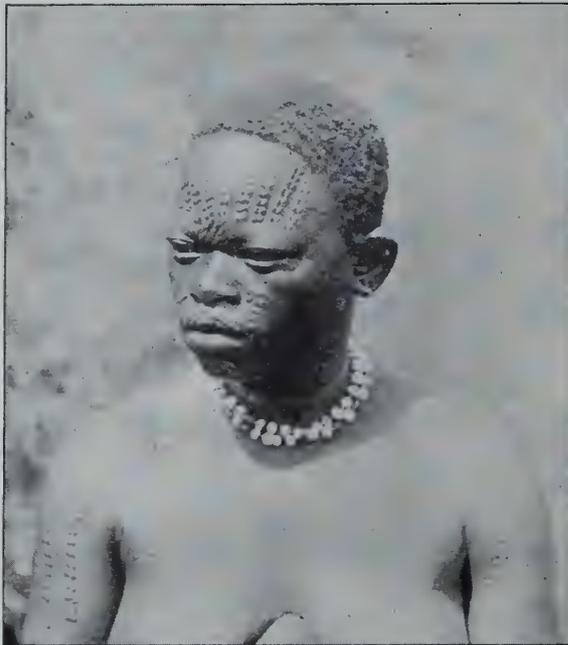
Parmi les publications des explorateurs de l'Afrique centrale, nous citerons, outre celles que nous avons déjà mentionnées, les brochures et volumes des docteurs Rohlf, Falkenstein, Murray, Parke et Dutrieux; les notices des docteurs Buchner, Férès, Felkin, von Danekelmann. Les ouvrages de Stanley, Wissmann, Johnston, Soyaux et Junker renferment également d'utiles conseils sur le meilleur régime de vie, d'alimentation et de travail à adopter au Congo.

Les principes d'acclimatement et d'hygiène propres aux contrées équatoriales, déduits de l'état actuel des connaissances, ont été exposés dans une importante série d'ouvrages, notamment dans ceux des docteurs Barton, Below, Charcot, Falkenstein, Laveran, Kohlstock, Nicolas, Roux, Schellong,

Corre, Treille et Navarre. Le paludisme, la fièvre bilieuse hématurique et la dysenterie ont, en outre, fait l'objet de nombreuses études spéciales.

Le moment est venu de condenser tant de savants et précieux travaux, en y ajoutant des observations personnelles, et il serait hautement désirable qu'un traité complet fût élaboré sur la matière par des hommes de science et de dévouement, tels que le D<sup>r</sup> Dryepondt et ses confrères du Congo, pour le plus grand profit de l'œuvre et le plus grand bien de ceux qui y collaborent.





Femme Basoko.  
(D'après une phot. de M. Alexandre.)

## LE DISTRICT DE L'ARUWIMI-UELLE

Aperçu économique sur les régions de l'Aruwimi, de la Lulu, du Rubi, de la Tele, du bas Lomami et de la partie du Congo comprise entre Isangi et le confluent de l'Itimbiri,

PAR LE CAPITAINE CHALTIN

### II



Poulailler indigène.

**M**OYENS DE COMMUNICATION. — Les voies de communication naturelles du district sont : le Congo depuis le confluent de l'Itimbiri jusqu'à celui du Lomami, l'Aruwimi, la Lulu, la Bunga, la Lukumbe, le Rubi et une partie du Lomami.

Je ne parlerai pas de l'Uelle ni de ses affluents, que je n'ai pas visités et qui, au moment de la rédaction de ce rapport, faisaient partie du territoire soumis temporairement à l'autorité du chef de l'expédition du haut Uelle.

Le Congo est navigable en toute saison.

L'Aruwimi est accessible aux steamers pendant les périodes de crue, depuis son confluent jusqu'aux rapides de Yambuya. Aux eaux basses, il cesse de l'être un peu en aval de Baonde, où un banc de sable barre la rivière. En tout temps, les rapides de Yambuya sont infranchissables pour les bateaux à vapeur, mais les grandes pirogues les passent régulièrement. Cette manœuvre, cependant, ne se fait pas sans danger.

La Lulu est navigable pour les petits steamers jusqu'à

Yambissi. A partir de ce point, le cours de la rivière est encombré de « snags » ou troncs d'arbres, qui rendent la circulation difficile. Toutefois, les canots de grandes dimensions peuvent aller jusqu'à Bokongolia. En amont de ce village, on est obligé de recourir à de toutes petites pirogues.

La Bunga est une rivière de faible largeur. Malgré les troncs d'arbres qui encombrant son cours, elle peut être remontée par les petites embarcations.

La Lukumbe est facilement accessible aux pirogues de dimensions moyennes, surtout aux eaux hautes.

Le Rubi, à partir d'Imbembo, présente une succession de rapides qui arrêtent la navigation à vapeur, mais n'entravent pas la circulation des canots.

Quant au Lomami, on peut le remonter jusqu'aux rapides de Lhomo à l'époque des eaux hautes, c'est-à-dire de septembre à juin. Pendant la décrue, il est barré, un peu en amont du village de Kayumba, par une ligne de roches qui affleurent. A certaines époques, notamment en juillet, les eaux sont tellement basses que l'accès de la rivière, près du confluent, est fermé par des bancs de sable allant d'une rive à l'autre et formant des obstacles infranchissables. En tout temps, les canots peuvent remonter le Lomami jusqu'à Lhomo, et là encore on trouve des indigènes qui franchissent les rapides.

Indépendamment des voies fluviales que nous venons de

signaler, le district est sillonné de nombreuses routes qui traversent la forêt et relient entre eux les différents villages. Malheureusement, à certaines époques de l'année, le terrain étant détrempé par les pluies, l'accès de ces chemins devient difficile pour les Européens.

Les principales voies terrestres sont celles qui relient le Congo à l'Aruwimi et cette rivière au Rubi et à l'Uelle.

L'entretien des routes ne fait l'objet d'aucune convention entre villages; les gens qui, au cours d'un voyage, se heurtent à un obstacle imprévu — arbre renversé ou passerelle emportée — réparent l'accident de façon à pouvoir continuer leur marche. Au besoin, ils créent même un nouvel embranchement qui contourne l'obstacle et rejoint ensuite l'ancien tracé. De cette façon, tout le monde, suivant les nécessités du moment, concourt plus ou moins à l'entretien des routes. Aux environs des établissements de l'État et des factoreries, on trouve de larges avenues, soigneusement entretenues. A Basoko, elles sont empierrées.

De nombreux steamers appartenant au gouvernement, aux sociétés commerciales et aux missions religieuses, circulent sur le Congo, le Lomami et l'Aruwimi. Le portage n'est pas encore organisé d'une façon régulière dans le district; lorsqu'un agent se met en voyage, il recrute des porteurs parmi les Basokos, et complète au besoin sa caravane dans les villages qu'il traverse. La charge d'un homme ne dépasse jamais 20 kilogrammes.



COMMERCE. — Le commerce est libre; il est exercé par tous les indigènes indistinctement, sauf dans la tribu des Basokos, où il est interdit aux esclaves. Le négoce porte principalement sur la chair et la peau des animaux tués à la chasse, le poisson, les bananes, le maïs, le manioc, les épinards indigènes, les ignames, la patate douce, la canne à sucre, les motokos, les noix, le vin et l'huile de palme, les fibres végétales pour tisser ou filer, les nattes, les canots, les pagaies, les gongs, les tambours, les ustensiles de ménage en bois, le sel, les poteries, les boucliers, les lances, les couteaux, les clochettes de danse, les instruments aratoires, les engins de chasse et de pêche, etc.

Avant l'arrivée des Arabes, les indigènes n'attachaient pas un bien grand prix à la possession de l'ivoire. Lorsqu'ils tuaient un éléphant, ils en mangeaient la chair et abandonnaient les défenses dans la forêt, à moins que quelqu'un parmi les habitants du village ne désirât se faire une trompe ou des pilons. L'âpreté que mirent les Arabes à se procurer la précieuse denrée ne tarda pas à en faire connaître la valeur aux indigènes. Dès lors, la chasse à l'éléphant prit un grand développement et l'ivoire fut soigneusement conservé. Aujourd'hui, ce commerce fait l'objet d'un important trafic entre les natifs ainsi qu'entre indigènes et Européens. Il en est de même du caoutchouc et de la gomme copale.

Les transactions commerciales se font d'individu à individu. Elles ont lieu dans des marchés qui sont généralement établis à proximité des villages riverains, afin de permettre aux vendeurs de transporter leurs marchandises par eau. Les gens de l'intérieur, que les longues courses à travers la forêt ne rebutent pas, viennent également y échanger l'excédent de leurs produits.

Les marchés sont très nombreux dans le district. La police y est exercée par un chef de village, qui règle les différends et,

en cas de contestation, met les parties d'accord en fixant lui-même la valeur du produit. L'indigène qui se rend coupable de vol au marché est arrêté et privé de sa liberté jusqu'au moment où il a complètement indemnisé la personne lésée. Dans le cas où il refuserait de payer, il peut être vendu comme esclave au profit de son créancier. Les transactions se font au comptant, et exceptionnellement à crédit, mais sans titre. La bonne foi seule y préside. Si l'acheteur manque à sa promesse, il est procédé à son égard de la même façon que s'il avait été convaincu de vol.

Aucune formalité ne précède les opérations commerciales entre indigènes et Européens, mais on ne traite habituellement qu'avec des gens dont on s'est d'abord assuré l'amitié. L'entrée en relations est toujours précédée de l'échange du sang, partant de l'échange de cadeaux. Il en est de même pour la conclusion de la paix.

Lorsqu'il s'agit d'un traité entre indigènes, les présents consistent en femmes, esclaves, lances, produits alimentaires, etc. Si l'un des contractants est un blanc, on lui offre des vivres ou des armes, et il distribue, de son côté, des étoffes, des perles ou des mitakos.

Voici comment se fait l'échange du sang :

Les deux intéressés se placent l'un en face de l'autre et se donnent la main droite en entrecroisant les doigts. L'opérateur pratique une entaille aux deux poignets et recouvre les blessures de sel ou de cendre. Dans la tribu des Basokos et dans celle des Lukélés, il est d'usage de sucer la plaie de son nouveau frère. Dans le Nord, on se contente d'avalier la cendre ou le sel légèrement imprégné de sang. Les blancs se bornent à frotter leur poignet contre celui du chef ami.



MODES DE PAYEMENT. — Tous les tissus conviennent comme marchandises d'échange. Toutefois, les indigènes ont une préférence marquée pour les étoffes de couleur blanche ou rouge. Les mouchoirs ne leur plaisent guère.

A Basoko, l'article le plus répandu est le mitako, mesurant de 47 à 49 centimètres. Mais lorsqu'on peut offrir aux indigènes des fils de laiton ayant la longueur de 14 mitakos ordinaires, soit 6<sup>m</sup>60, on obtient d'eux tout ce que l'on désire. Les assiettes, les cuillères et les miroirs sont aussi très demandés.

Tandis que les Basokos ne font aucun cas des perles, les Mabendjas, les Badjandés, les Maboros, les Bagundas et tous les natifs du moyen Aruwimi les recherchent énormément. Celles qui leur conviennent le mieux sont les petites perles rondes de 3 à 4 millimètres de diamètre, de couleur blanche, bleue, rouge ou rose. Les cauris sont fort dépréciés.

Les Lukélés, du bas Lomami, demandent surtout des étoffes aux tons criards et du clinquant.

Presque toutes les monnaies en usage dans le district affectent la forme de bracelets. Ces derniers sont en fer, en cuivre ou en laiton.

Dans le Lomami, l'étalon monétaire est représenté par une grande pièce de fer d'une valeur de 80 mitakos, que les natifs désignent sous le nom de *Gamba-Bete*.

Les monnaies de l'État ne sont pas encore en usage dans le district. Pour le moment, il est beaucoup plus avantageux de s'en tenir au troc.

L'unité de mesure est la brassé. Celle-ci ne sert qu'à déter-

miner les longueurs, les indigènes n'ayant aucune valeur qui indique le poids, le volume ou la capacité.



**MOEURS ET COUTUMES.** — La propriété mobilière et la propriété immobilière sont privées. L'esclave même a le droit de posséder une maison et des terrains de culture, mais il est obligé d'abandonner une partie de sa récolte à son maître et lui doit également un tantième des produits de sa chasse et de sa pêche. Il n'a pas le droit de disposer de ses biens. A sa mort, tout ce qu'il possédait revient à celui qui l'employait. Ses enfants sont esclaves.

Les indigènes considèrent les forêts comme étant un patrimoine commun que chacun — chef, homme libre ou esclave — a le droit d'exploiter à sa guise.

Dans toutes les tribus, sauf dans celle des Badjandés, tous les biens d'un chef ou d'un homme libre qui meurt, vont au frère puîné du défunt. Lorsque ce dernier n'a pas de frère, c'est son fils aîné qui hérite des biens, à l'exclusion de tous les autres enfants. S'il n'a pas laissé d'enfants mâles, l'héritage passe au fils aîné de la plus âgée de ses filles.

Chez les Badjandés, le fils aîné hérite de tout l'avoir de son père. Dans le cas où le défunt n'a pas de fils, ses biens passent à son frère puîné.

Il est d'usage presque partout que la mère serve de tutrice à l'enfant trop jeune pour gérer lui-même son avoir. Si l'enfant est le chef du village, la tutelle est exercée concurremment par la mère et par les hommes libres aidés de leurs esclaves.

Lorsqu'un chef meurt sans laisser d'héritiers, ses sujets abandonnent le plus souvent leur village, se dispersent et vont

demander asile à leurs voisins. Il arrive aussi que certains d'entre eux se réunissent et fondent un nouveau village. Dans ce cas, la dignité de chef échoit à qui la prend.

Partout le travail est facultatif pour les hommes libres et obligatoire pour les esclaves. Toutefois, dans la tribu des Badjandés, le chef exige le même labeur de tous ses sujets sans distinction de caste. Si quelqu'un fait mine de résister, on s'empare de ses femmes et on ne les lui rend qu'après exécution du travail imposé et paiement d'une forte amende. En ce qui concerne les cultures, les hommes ne font que les défrichements; tous les autres travaux incombent aux femmes.

Chez les Basokos et les Badjandés, ce sont les hommes qui construisent les maisons. Dans les autres tribus, ils ne font que la charpente et le toit, tandis que les femmes se chargent du torchis ou de l'application de l'argile.

L'homme libre qui travaille pour autrui est payé. L'esclave ne l'est pas, mais il est nourri par celui qui l'emploie.

Les indigènes sont généralement sobres, à l'exception toutefois des Basokos, qui boivent énormément de vin de palme. L'esprit d'épargne n'existe que chez les Badjandés. Ces

derniers constituent d'ailleurs une race d'élite. Ils sont actifs et intelligents, et témoignent d'un certain goût artistique. Ils sculptent assez bien le bois et confectionnent, de même que les Mobatis et les Mabendjas, des masques dont ils se servent à la guerre comme d'épouvantails.

Tous les indigènes du district, à part les Basokos et les Lukélés, ornent l'intérieur de leurs habitations de dessins représentant des animaux ou des figures géométriques.

(A continuer.)

Cap<sup>nc</sup> CHALTIN.



Agent de l'État et chef Basoko. (D'après une phot. de M. Étienne)





Vue prise sur les travaux du chemin de fer.  
(D'après une photographie du D<sup>r</sup> Étienne.)

## LE CHEMIN DE FER DU CONGO



Ouvriers Elminas du chemin de fer du Congo.

lement, pendant les deux derniers mois de son séjour là-bas, fait l'intérim de la direction. Il nous apporte sur les progrès de la construction et de l'exploitation les renseignements suivants, qui complètent ceux que le *Mouvement géographique* a publiés dans son dernier numéro.

La station de Matadi, avec son débarcadère, sa gare, ses ateliers, ses magasins, les nombreux bâtiments en fer et en bois qui l'entourent, ses avenues, ses plantations naissantes, se présente maintenant sous l'aspect le plus riant. Là où, il y a six ans, il n'existait rien, ni population, ni village, à peine quelques chimbeks, une petite ville est sortie de terre. La population blanche est d'environ 100 personnes; la population noire, de 400.

De l'avis unanime des capitaines de steamer, aucun point de la côte occidentale d'Afrique n'est mieux outillé pour un déchargement rapide. On peut facilement débarquer 90 tonnes de marchandises et de matériel par jour. Le capitaine Taggenbroeck, du steamer *Edouard Bohlen*, y a même déchargé en un jour 237 tonnes! Actuellement, Matadi est relié à Boma par un câble télégraphique, et à l'avancement des travaux du chemin de fer; par le téléphone qui est posé jusqu'au kilomètre 104. Celui-ci rend déjà les plus grands services, surtout pour régler la marche des trains.

La voie, dans toute sa partie achevée, se comporte on ne peut mieux. Les quelques petits éboulements de terre qui se sont produits sont tout à fait insignifiants et, au surplus, inhérents à toute construction de ce genre. Ainsi, pendant tout le cours de l'année dernière, il n'y a eu que deux jours seulement d'interruption dans le service des trains, ce qui est tout à fait exceptionnel pour une voie neuve, construite dans un pays où les pluies sont si abondantes.

Quant aux craintes de glissement des roches que quelques détracteurs de l'entreprise se sont plu à faire naître, il se peut que dans certaines officines louches de Bruxelles on en ait connaissance, mais au Congo, personne n'y pense et rien, depuis cinq ans, ne les fait redouter.

Au moment où M. Trouet quittait le Congo, la voie allait être arrêtée au kilomètre 104, au delà de la Sangama, par la construction d'une estacade. Quant aux terrassements, ils

**M.** l'ingénieur Trouet qui, depuis la constitution de la Compagnie, a dirigé à Bruxelles le bureau technique, vient de rentrer en Belgique en parfaite santé, après avoir passé au Congo un an comme secrétaire général et avoir fina-

étaient attaqués au kilomètre 114 par plusieurs équipes, sous la direction de M. l'ingénieur Paulissen.

Jusqu'à la rivière Kwilu (kilomètre 149), la construction se poursuivra ainsi dans les meilleures conditions, sans difficultés, si ce n'est peut-être près de Zolé (kilomètre 130), où, l'espace de deux kilomètres, la voie fait plusieurs boucles en franchissant la ligne de faite du Kwilu. Au-dessus de cette rivière, un pont de 80 mètres sera jeté. Entre le point actuellement atteint (kilomètre 104) et le kilomètre 149, il n'y a aucun ouvrage d'art à construire, en dehors de douze petits ponts de 6 à 15 mètres et de quelques estacades.

Le personnel noir se compose actuellement de plus de 3,000 ouvriers, parmi lesquels les contingents Elminas, Sierra-Léonais et Accras continuent à rendre les plus grands services. Les premiers surtout sont des ouvriers d'élite. La pose des traverses et des rails marche avec rapidité, en moyenne 500 mètres par jour. Il en a été posé un jour jusqu'à 700 mètres.

Le matériel roulant satisfait complètement aux exigences du service. Les locomotives, de trois types différents, sont au nombre de dix-sept, savoir : dix petites locomotives de terrassements, sept fortes locomotives d'exploitation dont quatre à quatre essieux et trois à trois essieux.

L'exploitation provisoire est organisée maintenant jusqu'au kilomètre 82. Elle a été inaugurée le 17 juin, l'État du Congo confiant ses transports au railway, à partir de cette date.

On distingue deux sortes de trains : les trains réguliers pour le service public et les trains de travaux pour le service de la construction. Il part chaque jour, en moyenne, de Matadi deux trains de construction.

Provisoirement, les départs de Matadi pour Lufu par train régulier public, ont lieu trois fois par semaine : les lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures du matin ; de Lufu, pour Matadi, les mardi, jeudi et samedi.

Voici l'horaire :

Kilom.	0	Matadi . . . . .	7 00	heures du matin.
—	3	Échelles . . . . .	7 20	— —
—	8.5	Mpozo . . . . .	7 50	— —
—	14	Chutes . . . . .	8 30	— —
—	16.5	Palaballa . . . . .	8 55	— —
—	23	Mia . . . . .	9 25	— —
—	31 5	Tombagadio . . . . .	10 10	— —
—	40	Kenge . . . . .	11 00	— —
—	52	Duisi . . . . .	12 05	— —
—	71	Kamansoki . . . . .	1 45	— de l'après-midi
—	82	Lufu . . . . .	2 55	— —

On accomplit donc déjà aujourd'hui en 8 heures, confortablement installé dans une excellente voiture, le pénible voyage qui, jadis, réclamait 4 jours. Quant aux attelages de plusieurs centaines de malheureux noirs haletants et ruisselants de transpiration, qui hissaient le long des pentes raides et arides du Palaballa des chaudières et des sections de steamer, ce sont spectacles que l'on ne reverra plus, entre Matadi et la Lufu.

Voici le tarif pour le transport des voyageurs de 1<sup>re</sup> classe. A remarquer l'innovation des billets aller et retour.

DES STATIONS ci-contre AUX STATIONS ci-après.	Matadi		Palaballa		Kengé		Kamansoki		Lufu	
	Simple.	A. et R.	Simple.	A. et R.	Simple.	A. et R.	Simple.	A. et R.	Simple.	A. et R.
Matadi . . . . .	—	—	22.00	29.50	50.00	66.50	87.50	116.50	100.00	133.50
Palaballa . . . . .	22.00	29.50	—	—	28.00	37.00	65.50	87.00	78.00	104.00
Kengé . . . . .	50.00	66.50	28.00	37.00	—	—	37.50	50.00	50.00	67.00
Kamansoki . . . . .	87.50	116.50	65.50	87.00	37.50	50.00	—	—	12.50	17.00
Lufu . . . . .	100.00	133.50	78.00	104.00	50.00	67.00	12.50	17.00	—	—

Tout voyageur de 1<sup>re</sup> classe jouit d'une franchise de bagage de 100 kilogrammes.

Le double service de l'exploitation et de la construction fonctionne depuis un an sans difficultés et sans que l'un entrave la marche de l'autre. Les départs et les voyages, les croisements de trains aux stations de garages, tout cela fonctionne de la manière la plus régulière.

Quelques farceurs se sont attachés à proclamer, avec force gambades et clowneries, que le chemin de fer à voie étroite du Congo, avec ses courbes prétendument uniques et ses pentes prétendument infranchissables, était un railway inexploitable. « *Le chemin de fer du Congo* — s'est écrié au Parlement, entre deux cabrioles, M. l'avocat Alfred Defuisseaux — avec ses rampes de 45 mètres, ses courbes de 50 mètres, est un chemin de fer absolument fantaisiste, impropre à toute exploitation. Devant les rampes, les locomotives doivent stopper, chauffer à toute vapeur, reculer d'abord pour s'élaner ensuite... Dans les courbes, les locomotives se trouvent absolument nez à nez, se bousculant l'une l'autre, comme des gens pressés le font au coin d'une rue ! »

Peut-on être grotesque à ce point !

Pour démontrer combien patauge le pauvre homme, il

suffit de dire que ce chemin de fer « inexploitable » transporte à l'avancement tout le matériel, les approvisionnements et le personnel nécessaires à sa construction; qu'il a été fait, l'an dernier, 50 kilomètres de voie et, qu'en outre, l'exploitation publique de la ligne a donné les résultats suivants :

MOIS.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	RECETTES.
<b>1894 :</b>		KILOGRAMMES.	FR. C.
Jun . . . . .	209	74,430	8,744.20
Juillet . . . . .	240	139,330	15,941.30
Août . . . . .	280	104,400	12,553.00
Septembre . . . . .	272	73,500	10,022.10
Octobre . . . . .	364	71,000	9,148.70
Novembre . . . . .	289	59,200	8,434.60
Décembre . . . . .	362	54,100	8,656.25
<b>1895 :</b>			
Janvier . . . . .	422	117,600	15,525.55
Février . . . . .	491	75,000	10,348.51
Mars . . . . .	436	72,000	11,499.30
Avril . . . . .	426	57,600	9,194.10
Mai . . . . .	348	52,800	11,567.49
Juin . . . . .	—	—	39,000.00 <sup>(1)</sup>

C'est un grand service que rend à l'œuvre le gouvernement belge en envoyant au Congo une commission d'enquête. Les membres qui la composent, MM. les ingénieurs Francken, Huet et Claes et le géologue Cornet, s'embarquent à Anvers le 6 du mois prochain.

Nous, qui savons ce qui a été fait là-bas et de quel dévouement a fait preuve le personnel qui, sous la direction de MM. Espanet et Goffin, achève cette grandiose entreprise, nous attendons, avec la plus complète tranquillité, le rapport de la commission, certain que nous sommes qu'il nous vengera amplement des méchancetés vaines, des criaileries comiques et des critiques ignorantes de quelques cabotins politiques.

A.-J. WAUTERS.

## LES PLANTES MÉDICINALES DU CONGO

### III. — LES « MUCUNA » (2)



VINGT-SIX espèces différentes de *Mucuna* croissent dans les régions chaudes du monde entier. De ces vingt-six espèces, les deux principales sont : le *Mucuna urens* et le *Mucuna pruriens*.

Dans le bas Congo, la première de ces espèces s'appelle *mfoudingui*; on la désigne aussi sous le nom de pois à gratter ou pois pouilleux. C'est une plante grimpante, très commune aux Antilles et dans l'Amérique du Sud. Les gousses sont déhiscentes, longues de 10 à 15 centimètres, larges de 5 à 6 centimètres, renflées à l'endroit des graines, plissées transversalement et

recouvertes de poils caducs, roux, durs, fins et piquants.

La graine a reçu le nom d'*œil de bourrique*, à cause de sa ressemblance avec l'œil d'un âne; de couleur brune, elle est entourée sur plus des deux tiers de sa circonférence d'un hile circulaire, sous la forme d'une bande noire, tandis que la couleur brune s'affaiblit et blanchit dans la partie qui touche au hile.

Les poils de ces gousses, en s'introduisant dans la peau, y causent une irritation désagréable.

Le *Mucuna pruriens* (D. C.) (3). — Cette deuxième espèce est beaucoup plus importante. Elle se présente sous l'aspect d'une

(1) Ce chiffre a été transmis par câble. Le détail n'est pas encore arrivé à Bruxelles.

(2) FAMILLE : Légumineuses; SOUS-FAMILLE : Papilionacées; TRIBU : Phaséolées; SOUS-TRIBU : Érythrinées; GENRE : Les Mucunes ou *Mucuna*.

(3) SYNONYMES : *Dolichos pruriens*, Linn.; *Stizolobium pruriens*, Pers.; *Mucuna prurita*, Hook; *Carpopogon pruriens*, Roxb. NOMS ANGLAIS : *cow-hage*, *cow-itch*. NOM BAS CONGO : *mankoundia*. NOM VULGAIRE : petit pois pouilleux. — Pour la description scientifique complète, voir Bentley et Trimen.

grande liane mi-ligneuse, s'enroulant autour des grands arbres; fleurs pourpres réunies en grappes pendantes; gousses presque sessiles, d'un brun riche à maturité, longues d'en-



viron 7 1/2 à 10 centimètres, couvertes d'un épais revêtement de poils raides, courts, aigus, d'un rouge pâle, dirigés en arrière et se détachant facilement; chaque gousse renferme quatre ou cinq graines séparées par des cloisons, longues d'environ 5 à 7 millimètres, lisses, brunâtres, marbrées de noir, minces et luisantes, analogues à de petits haricots.

A maturité, l'indigène n'ose s'approcher du *mankoundia*, car le moindre contact produit des démangeaisons intolérables pendant trois et quatre jours. Pour comble de malheur, il suffit de secouer les arbres le long desquels s'enroule le *mankoundia*, pour que le terrible *grattin* se détache de la

plante et parsème le torse nu des noirs. M. De Wèvre donne à ces poils le nom de *poils à gratter*.

HABITAT. — Cette plante est abondamment distribuée dans l'Inde, d'où Bentley et Trimen la considèrent comme originaire.

L'appellation anglaise caractéristique *cow-itch* (gale de vache) est une corruption du nom hindoustan du *Mucuna pruriens* diversement appelé *cowhage*, *couhage*, *kiwach*.

La plante se rencontre aux Moluques, aux Antilles, en Guinée, en Mozambique, etc.

Nous la signalons au Congo, dans le district des Cataractes, vallée de la Loukounga, où elle arrive à maturité au milieu de la saison sèche (juillet-août).

CARACTÈRES. — Les poils du *Mucuna pruriens*, ainsi que nous l'avons dit plus haut, produisent, au contact de la peau qu'ils pénètrent facilement, des démangeaisons intolérables.

Ils arrivent en Europe encore adhérents aux gousses, qui sont surtout importées des Indes orientales.

Ces poils, que l'on peut aisément séparer de la gousse, présentent, lorsqu'on les examine à la loupe, une extrémité creuse, finement pointue, légèrement barbelée à la pointe.

Ordinairement ils sont remplis d'air, mais contiennent

parfois une matière granuleuse dont l'acide tannique est un des constituants.

PROPRIÉTÉS MÉDICALES ET USAGES. — Les poils de *Mucuna pruriens* sont reconnus par la pharmacopée indienne; ils figuraient autrefois dans les pharmacopées de Londres, Édimbourg et Dublin; ils constituent un antihelminthique mécanique; cela provient de ce que ces poils, administrés comme médicament, percent le corps des vers intestinaux, qui, obligés ainsi à se tordre, se détachent des parois de l'intestin. Il est prouvé que l'action du *Mucuna* est ainsi mécanique par ce fait que, jamais, l'administration d'une teinture, décoction ou autre préparation correspondante de *Mucuna*, n'est à aucun degré antihelminthique.

Le *cowhage* a peu ou pas d'effet sur le ver solitaire, mais il a été plus spécialement employé avec succès pour l'expulsion du grand ver rond (*Ascarus lombricoides*) et a reçu une application assez étendue dans l'expulsion du petit ver filiforme (*Oxyuris vermicularis*).

Le meilleur moyen d'administrer le *cow-itch* est de le donner sous forme d'électuaire avec de la mélasse, du sirop ou du miel.

Les gousses peuvent être plongées dans le véhicule et alors grattées jusqu'à ce que la masse ait la consistance d'un électuaire, ou du miel épais; cette mixture peut être donnée à concurrence d'une pleine cuillerée de table à un adulte, et d'une cuillerée à thé à un enfant, pendant trois ou quatre jours consécutifs, le matin; cette médication doit être suivie d'une purge active, qui emportera généralement les vers.

Le *Mucuna* n'est pourtant plus, actuellement, que peu employé, quoique son efficacité soit indubitable; c'est un remède sain, bien que parfois son absorption ait été suivie d'entérites graves.

Le *Mucuna* a aussi été employé extérieurement sous forme d'un onguent, et a reçu d'autres applications comme stimulant local en paralysie et dans d'autres affections.

Une décoction de la racine ou des gousses passe pour diurétique, et était autrefois employée contre l'hydropisie.

D'après Ainslie, une infusion de la racine est employée par les natifs de quelques parties des Indes comme remède contre le choléra.

Les graines sont utilisées par la médecine indienne.

Enfin, les fruits jeunes et tendres sont cuits et mangés dans l'Inde.

REMARQUE. — Ainsi que le fait observer M. De Wèvre, il est bon de connaître cette plante, sans quoi l'on s'expose à des surprises très désagréables et très douloureuses, par exemple si l'on tire un oiseau perché sur un arbre que garnit le *Mucuna pruriens*, car on peut ainsi produire la chute des poils urticants et en être couvert et attaqué.

Lieut<sup>e</sup> CH. LEMAIRE.



## LES INSTALLATIONS DU CHEMIN DE FER DU CONGO

Le dernier courrier arrivé du Congo nous a apporté un envoi de photographies de notre excellent collaborateur, le capitaine Weyns. Deux d'entre elles représentent des vues prises, au moment du travail, dans l'atelier de la gare de Matadi. Cette importante construction en fer a été fournie par



la Société anonyme « L'Industrie », de Louvain. Elle mesure 60 mètres de longueur sur 30 de largeur et renferme les forges, les tours à bandages et autres, toutes les machines-outils, etc. Sous la véranda, en communication avec le château d'eau, sont installées deux cabines de bain, avec appareils à douches pour les Européens et les noirs des ateliers. Elles rendent les plus grands services.

Le capitaine Weyns nous envoie également quelques vues d'ensemble des installations, chaque jour plus nombreuses, de Matadi. Les immeubles en fer ou en bois de la Compagnie du chemin de fer comprennent : l'atelier susdit ; le magasin des ateliers, long de 40 mètres ; un atelier de menuiserie, de 15 mètres ; 4 magasins à provisions, de 30 mètres ; la résidence du directeur, de 15 mètres ; les bureaux, de 35 mètres ; 8 maisons pour ingénieurs, agents et ouvriers, de 9 et 20 mètres ; le bureau de recettes, de 10 mètres ; magasins de 30 mètres de longueur, habitations d'agents, de comptables et, enfin, une maison en briques servant de pharmacie.

Les photographies que nous publions aujourd'hui et celles que nous reproduirons par la suite permettront à nos lecteurs de se faire une idée de l'importance de ces installations. Elles leur démontreront, en outre, combien sont, ou ignorants, ou de mauvaise foi les personnages « bien informés » qui attaquent la Compagnie du chemin de fer en essayant de représenter les installations au Congo comme absolument rudimentaires. Sous le rapport de l'effronterie, la palme

revient au citoyen A. Defuisseaux. Dans la séance du 27 juin dernier, ce député a proclamé avec un souverain aplomb que « les gares de la Compagnie étaient faites avec les débris des caisses qui apportent les victuailles ».

Ce sont ces immeubles, a-t-il ajouté avec une indignation partagée aussitôt par quelques-uns de ses voisins, qui arrivent à valoir 1,350,000 francs ! M. le député Demblon, toujours spirituel, a approuvé en disant : « Ce sont les comptes fantastiques d'Hoffmann. » Et tout le groupe de se régaler de l'esprit plein d'originalité de M. Demblon.

Ce que nous trouvons, nous, « fantastique », c'est la naïveté de ces fantoches qui, bien inutilement, s'exposent en parlant ainsi à être piteusement roulés par la première photographie du Congo que l'on voudra bien leur adresser en manière d'argument *a posteriori*.

Le long de la ligne, aux différentes stations, s'élèvent déjà des installations en rapport avec l'importance de la halte. C'est ainsi que nous relevons : à la station des Échelles : une habitation pour blancs ; à Pallabala : trois habitations pour blancs ; à la Mia : une habitation pour blancs ; à Tombagadio : deux habitations pour blancs ; à Kengé : un bâtiment pour le personnel de



la station, un bâtiment de recettes et une remise pour machines ; à Duisi : deux habitations pour blancs ; à Colaumbuffs : trois habitations pour blancs, un hangar pour machines et un poste téléphonique ; à Tadi-Falla : quatre habitations pour blancs ; à Kamansoki : deux habitations pour blancs, un magasin, un bâtiment de recettes et une maison d'entretien.

Enfin, il y a, à Kinkanda, tout un ensemble de constructions : habitation, hôpital, étables, ferme, magasins, etc.



## LE DISTRICT DE L'ARUWIMI-UELLE

Aperçu économique sur les régions de l'Aruwimi, de la Lulu, du Rubi, de la Tele, du bas Lomami et de la partie du Congo comprise entre Isangi et le confluent de l'Itimbiri,

PAR LE CAPITAINE CHALTIN

## III

**CHASSE.** — La plupart des gens de l'intérieur chassent l'éléphant, le buffle, les différentes antilopes, les singes, les cochons sauvages, les civettes et les oiseaux. Les Mabendjas, les Mobongoros et les Mogandjoros capturent, en outre, des hippopotames dans le haut Rubi. Les léopards pullulent dans toute la région; mais on ne



Femmes Basoko préparant le manioc. (D'après une gravure de M. Michel.)

leur fait pas la chasse. Lorsque des indigènes sont attaqués par ces fauves, ils se défendent comme ils peuvent et réussissent parfois à en tuer. La légende attribue à certaines femmes le pouvoir de charmer les léopards, de les fasciner et d'apaiser leurs instincts féroces. Elles parviennent, dit-on, à les rendre doux, soumis et obéissants; puis, lorsqu'elles les ont bien apprivoisés, elles en font les instruments de leurs vengeances.

Les natifs chassent l'éléphant. A cette fin, ils enduisent de poison le fer de leurs lances et tâchent de surprendre la bête pendant qu'elle dort ou qu'elle mange. Usant de ruses, ils s'approchent d'elle le plus près possible en évitant de se mettre sous le vent et en faisant preuve d'une patience dont les sauvages seuls sont capables. Arrivés à deux mètres du pachyderme, ils lui plantent, avec une sûreté de main sans égale, une lance dans la cuisse ou, de préférence, dans la

trompe. Après quoi ils s'enfuient, certains que le poison ne tardera pas à agir.

Ce procédé est employé par les Mabendjas, les Maboros, les Mogandjoros et les Mobongoros.

Dans les plaines de l'Uelle, les indigènes se réunissent en bande pour chasser l'éléphant; ils tâchent de le cerner dans un endroit favorable et lui jettent alors des lances et des sagaies jusqu'à ce qu'il succombe à ses blessures. Cette chasse étant très dangereuse, il y a chaque fois plusieurs hommes tués.

Indépendamment des deux procédés que nous venons d'indiquer, les natifs capturent également l'éléphant au piège. A cet effet, ils creusent dans la forêt des fosses très profondes dont l'ouverture est moins grande que le fond. Ces fosses, ménagées dans les sentiers que suivent les pachydermes, sont

habilement dissimulées au moyen de branchages et de terre. Elles sont employées presque partout. Dès qu'un éléphant y est tombé, les indigènes le tuent à coups de lance.

Les Mabendjas et les Basokos se servent d'un piège spécial. Voici comment ils le disposent : ils choisissent d'abord deux arbres assez rapprochés et situés l'un à droite, l'autre à gauche d'un sentier fréquenté par les éléphants. A cinq ou six mètres du sol, ils réunissent les deux arbres par une pièce de bois transversale à laquelle ils suspendent un épieu en fer acéré et chargé d'un poids considérable. Cet épieu, maintenu en place par une espèce de cliquet, se détache et s'abat sur l'éléphant lorsque celui-ci heurte du pied une liane soigneusement préparée qui met l'appareil en mouvement.

Pour capturer l'antilope et le cochon sauvage, ainsi que d'autres animaux d'assez grande taille, on emploie le même système de trappe que pour l'éléphant, seulement la fosse est de dimensions moindres.

Dans les endroits giboyeux, les indigènes disposent aussi des filets à mailles plus ou moins espacées et qui sont tendus verticalement. Des chiens du pays, très bien dressés à cet effet, sont lancés à la poursuite du gibier et le chassent dans la direction des rets. Les animaux qui s'y font prendre sont ensuite tués à la lance.

Les oiseaux et les singes sont abattus à coups de flèches. On emploie les chiens pour la chasse à l'iguane. Enfin, les Mabendjas, les Mobongoros et les Mogandjoros capturent l'hippopotame au moyen du harpon.



**PÊCHE.** — La pêche est très en honneur chez les Basokos. Ces indigènes emploient, pour capturer le poisson, des procédés nombreux dont voici la liste, dressée d'après les noms que leur donnent les natifs :

1° *Liemba*. Panier de forme oblongue. Pour ce genre de pêche, l'indigène choisit de préférence les endroits où sont jetés les détritiques de toute nature. Il entre dans l'eau, la trouble en marchant et pousse devant lui son *liemba*, qu'il relève toutes les minutes. Au moyen de cet appareil, il ne prend que de tout petits poissons ;

2° *Inango*. Pêche à la ligne de fond. Inutile de la décrire ; elle est connue de tous ;

3° *Itangi*. Sorte de petit filet rond qu'une liane maintient ouvert et dans lequel sont déposées des amorces spéciales. Les poissons voraces se font prendre par les ouïes dans les larges mailles du filet qui est maintenu à fleur d'eau. Ce sont surtout les femmes qui se livrent à ce genre de pêche. Une seule personne peut surveiller une dizaine de ces engins ;

4° *Yophé*. Petite nasse qui se place à l'embouchure des ruisselets ;

5° *Ikwaïenge*. Petite nasse munie d'un couvercle qui se referme brusquement lorsqu'un poisson touche à l'amorce. Cette dernière consiste généralement en un morceau de chikwangue. Au moyen de ce piège, on ne prend qu'une seule espèce de poisson désignée sous le nom indigène de *Gondas* ;

6° *Ikoutous*. Lignes munies d'un petit flotteur cylindrique en bois ; à l'hameçon, on attache généralement une *lika*

(grenouille), dont certains gros poissons se montrent très friands ;

7° *Diotés*. Lignes munies d'un grand flotteur en bois ; elles s'amorcent avec des vers ;

8° *Bolo*. Ligne ordinaire avec canne en bois flexible.

Ce sont généralement les femmes qui pêchent à la ligne. Elles se servent souvent des insectes en guise d'appât ;

9° *Kotiro*. Filet rond maintenu ouvert par une liane et que l'on emploie de la même façon que le *liemba* ;

10° *Moso*. Grand filet rond maintenu ouvert par une liane. Les indigènes qui s'en servent se réunissent à trois dans une pirogue. Au moyen de longues perches, deux d'entre eux chassent le poisson qui se tient au fond de la rivière ; le troisième manie le filet, qu'il relève à peu près toutes les cinq minutes ;

11° *Boulamba*. Sorte d'épervier maintenu par une liane dont l'extrémité est passée autour du cou du pêcheur. Celui-ci est monté dans une pirogue et lance le *boulamba*, tandis qu'un autre indigène, se tenant à l'arrière, dirige l'embarcation ;

12° *Makayoulou*. Immense filet que l'on tend d'une rive à l'autre et aux extrémités duquel se tiennent deux canots montés chacun par trois hommes. Le *makayoulou* n'est relevé qu'après avoir été traîné pendant quelque temps par les pirogues marchant de conserve ;

13° *Ikoso*. Même filet que le précédent, mais plus petit. Un homme se tient à la rive, tandis qu'un autre, monté dans une pirogue, prend le large et tend le filet. Après quelques minutes d'attente, les deux pêcheurs relèvent simultanément ;

14° et 15° *Mouva et Soro*. Harpons servant à capturer de grands poissons qui nagent à fleur d'eau. Pour cette pêche, comme pour la précédente, les indigènes sont en canot ;

16° *Étourou*. Longue claie que l'on place le long des rives inondées au moment où les eaux se retirent. Cet engin a pour but d'empêcher le poisson de rentrer dans le lit de la rivière ;

17° *Lokalo*. Claie rectangulaire de 9 à 16 mètres carrés. L'un des grands côtés prend appui contre le canot pendant que l'autre, maintenu par deux lianes, s'abaisse lentement dans l'eau jusqu'à ce que la claie soit horizontale. On relève l'appareil toutes les minutes. Avec cet engin, l'indigène ne pêche que de tout petits poissons au bord de la rivière ;

18° *Kesoumba*. Immense nasse en forme de cône que l'on place à l'embouchure des ruisseaux ou entre deux *étourous* (voir le 16°) lorsque les eaux baissent.

Dans le Congo et le Lomami, les natifs emploient des nasses qu'ils disposent de façon que l'ouverture soit tournée vers l'aval. Quant aux gens de l'intérieur, ils prennent également beaucoup de poissons dans les ruisselets et dans les mares. A cette fin, ils en isolent certaines parties des cours d'eau au moyen de barrages en terre et les mettent à sec, de telle sorte qu'ils n'ont qu'à prendre le poisson à la main. Ils emploient aussi les feuilles d'une légumineuse qu'ils pilent dans un mortier et dont ils se servent pour étourdir le poisson.

Lorsqu'après les inondations périodiques, les eaux se sont retirées, les femmes vont déterrer une sorte de silure dont la chair est très appréciée des indigènes.

Capitaine CHALTIN.





J. MALVAUX SC.

L'arrivée d'un courrier d'Europe au bureau de poste de Banana. (D'après une phot. de M. Michel.)

## LE SERVICE DES POSTES



Timbre de 5 francs, émission de 1894.

L'ÉTAT indépendant du Congo a adhéré à l'Union postale universelle depuis le 17 septembre 1885. A l'heure actuelle, il existe dans ses territoires cinq bureaux de poste : à Banana, Boma, Matadi, Zobe et Léopoldville. De ce dernier point, les correspondances s'expédient à l'intérieur du pays jusqu'aux stations les plus éloignées par les steamers naviguant sur le haut fleuve et ses affluents.

Le prix d'affranchissement, pour les lettres envoyées de Belgique au Congo, se monte à 25 centimes par 15 grammes, et 50 centimes pour celles expédiées en sens contraire. La carte postale est de 15 centimes. La carte postale internationale avec réponse payée, de 25 centimes.

Depuis le commencement de l'année 1887, il existe un service de colis postaux entre Anvers et Boma. Les colis ne peuvent dépasser le poids de 5 kilogrammes, le volume de 20 décimètres cubes ni la dimension, sur une face quelconque, de 60 centimètres. Le prix de transport est de 2 fr. 50 c. auquel vient s'ajouter, au Congo, une taxe territoriale de 1 franc et, en Belgique, 25 centimes pour la remise à domicile.

Déjà, dans un premier article <sup>(1)</sup>, nous avons eu l'occasion de signaler les progrès successifs qui ont été réalisés dans l'organisation du service postal, et nous avons indiqué, à cette époque, le total par année, depuis 1886 jusqu'en 1890, des objets reçus et expédiés en service international.

Voici une nouvelle statistique, donnant les chiffres des neuf dernières années, tant au point de vue du service intérieur de l'État que des correspondances échangées avec l'étranger. Elle montre l'importance toujours croissante qu'a prise, au Congo, le service des postes.

Tableau des objets postaux expédiés et reçus pendant les années 1886 à 1894.

	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894
A. Service intérieur . . . . .	880	4,710	4,840	6,734	21,090	33,406	42,764	49,554	50,572
B. Service international :									
a) réception . . . . .	23,352	28,998	32,948	33,268	50,124	61,640	61,860	75,744	93,634
b) expédition . . . . .	9,788	21,816	18,316	20,160	24,894	30,116	38,891	43,464	44,784
c) transit . . . . .	3,956	3,600	2,272	1,816	2,492	3,078	3,364	576	306
	37,976	59,154	58,376	61,978	98,700	129,240	146,879	169,338	189,346

(1) Voir le *Congo illustré*, 1892, p. 162.

Dans le même ordre d'idées, il nous reste à signaler une innovation intéressante : la création d'un service interne et international de mandats-poste.

L'arrêté qui règle cette question est daté du 15 juin 1893. Il décide qu'un service de mandats-poste est institué entre les bureaux de Boma, Banana et Matadi. Aux termes de cet arrêté, aucun mandat ne peut excéder la somme de 500 francs effectifs. La taxe doit être acquittée d'avance par l'expéditeur. Elle est établie d'après le tarif suivant :

Pour toute somme ne dépassant pas 20 francs.	20 centimes.
Pour plus de 20 francs jusqu'à 25 francs . . .	25 —
— 25 — — 30 — . . .	30 —
— 30 — — 35 — . . .	35 —

Et ainsi de suite, en ajoutant 5 centimes de 5 francs en 5 francs ou fraction de 5 francs.

Parallèlement à ce service, il a été créé, à la suite d'une convention entre l'État indépendant du Congo et la Belgique, un service de mandats-poste entre ces deux pays.

Aucun mandat ne peut excéder la somme de 500 francs effectifs. La taxe à payer en Belgique est fixée à 25 centimes par 25 francs; celle à payer au Congo est fixée comme suit :

Pour toute somme ne dépassant pas 25 francs.	50 centimes.
Pour plus de 25 francs jusqu'à 30 francs . . .	60 —
— 30 — — 35 — . . .	70 —
— 35 — — 40 — . . .	80 —

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 centimes de 5 francs en 5 francs.

Ce service ne fonctionne pas seulement entre la Belgique et le Congo, car des envois de fonds peuvent être échangés au moyen de mandats-poste entre l'administration des postes de chacune des parties contractantes et les pays pour lesquels l'administration de l'autre partie contractante peut servir d'intermédiaire pour les envois de l'espèce.

Ces mandats sont soumis aux mêmes conditions de taxe que ceux qui sont échangés directement entre la Belgique et le Congo, mais l'administration intermédiaire déduit de leur montant une commission égale à la taxe dont elle est redevable pour ses propres mandats, à l'office à l'intervention duquel le paiement est effectué.

Tous les bureaux de poste en Belgique et les bureaux de Banana, Boma et Matadi au Congo, participent au service des mandats-poste entre les deux pays.

Pendant les quatre mois qu'a fonctionné le service des mandats-poste en 1893, il a été échangé, en service intérieur, 13 mandats, pour une valeur de 1,383 fr. 2 c. En service international, il a été payé 13 mandats, pour une valeur de 2,997 fr. 61 c., et il en a été émis 220, pour une valeur totale de 36,883 fr. 65 c.

Durant l'année 1894, il a été échangé, en service intérieur, 87 mandats, pour une valeur de 7,811 fr. 92 c. En service international, il a été payé 65 mandats, pour une valeur de 17,943 fr. 10 c., et il en a été émis 789, pour une valeur totale de 116,350 fr. 73 c.

♣

Depuis près d'un an, le gouvernement de l'État a émis une nouvelle série de timbres-poste (arrêté du 21 novembre 1895), inspirés, quant au format et au choix des sujets, des timbres des États-Unis émis pendant l'année du centième anniversaire de l'indépendance. L'effigie du souverain a disparu pour faire place à une suite de petites compositions reproduisant les diverses scènes congolaises exposées l'an dernier à Anvers par le peintre Robert Mols.

Ces timbres sont au nombre de huit, savoir :

5 centimes, couleur bleu de ciel ou brun : vue de Matadi;

10 centimes, couleur brune ou bleu de ciel : vue des Stanley-Falls;

25 centimes, couleur orange : la chute de la rivière Inkissi;

50 centimes, couleur verte : un train de chemin de fer sur le pont de la Mpozo;

1 franc, couleur lilas : une chasse à l'éléphant;

5 francs, couleur rouge-brique : deux indigènes.

La composition, sujet et encadrement, de chacun de ces timbres est présentée avec goût; le choix des couleurs est heureux, la gravure est fine, l'impression excellente. Ce sont là des compliments qu'on ne peut pas adresser à beaucoup d'autres timbres, notamment aux timbres belges, qui sont probablement les plus laids qui soient, sous tous les rapports.



Intérieur du bureau de poste de Banana.  
(D'après une phot. de M. Michel.)

## COMMENT LES NÈGRES TRANSPORTENT

LE Père J. Van Damme adresse aux Missions catholiques de Scheut une lettre intéressante où il décrit la façon originale dont les indigènes ont l'habitude de porter leurs fardeaux. L'article est intitulé : *Un mot sur le portage au Congo* :

A voir ce titre, dit le Père Van Damme, on s'imagine peut-être que je vais parler du service de transport organisé par l'État indépendant et certaines compagnies depuis Matadi jusqu'à Léopoldville, service qui prendra fin dès que le chemin de fer sera terminé. On s'attend à me voir exposer sur cette grosse affaire les appréciations financières, politiques et humanitaires d'un homme qui a vu ; et personne ne s'étonnerait que je dise un mot de la querelle pendante entre ceux qui tiennent pour la route actuelle des caravanes, sise au sud du fleuve, et ceux qui voudraient la voir établir au nord. Je m'en garderai bien : tracer des routes, c'est besogne d'ingénieur, pas la nôtre, et chicaner n'est pas notre fait. Si donc j'entreprends de parler de portage, c'est dans un sens bien plus restreint : je veux m'occuper seulement de la manière dont le nègre porte son fardeau.

En Belgique, on écrit généralement que le portage sur la route des caravanes se fait « à dos d'homme ». C'est complètement faux, car le portage s'exécute « à tête d'homme » toujours, et pour n'importe quel objet, pourvu que celui-ci ne dépasse pas les forces d'un seul individu. Expliquons et appuyons par des faits.

Dès son plus jeune âge, dès que l'enfant, fille ou garçon, sait trotter sur ses petites jambes, sa mère ne le conduira jamais au marché, voire chez sa voisine, sans lui placer sur la tête, en guise de charge, un objet léger, sans grande valeur et surtout incassable. Le but est d'habituer l'enfant à la manœuvre du portage. C'est ainsi que maintes fois j'ai vu passer, près de ma demeure, une gamine, haute comme ça, n'ayant guère plus de dix-huit mois, et portant en équilibre sur sa petite tête crépue un plat en bois contenant une loque quelconque. Cette charge, toute légère qu'elle était, l'obligeait à se tenir droite et raide comme un piquet, lui défendait cabrioles et gambades, sans trop la gêner pourtant, car c'est en riant et jasant avec sa mère, en

pirouettant prestement pour se tourner vers celle-ci, qu'elle regagnait le chimbek de ses parents.

A mesure que l'enfant grandit, la charge, tout en devenant plus utile, augmente en poids, jusqu'à parvenir, pour de robustes adultes, à 50 kilogrammes. Dès lors, c'est-à-dire dès que l'objet à transporter constitue véritablement une charge, le portage, ayant toujours la tête pour support, s'exécute différemment, suivant le sexe du porteur. L'homme place le fardeau d'aplomb sur son crâne ; la jeune fille et la femme, pourvu que l'objet soit très pesant, le portent dans une sorte de hotte ; mais la courroie de cette hotte repose sur leur tête, et non point sur les épaules, comme chez les *botresses* de Namur et de Liège.

C'est toujours chose intéressante pour les nouveaux débarqués que de voir arriver à Boma, dans cet équipage, et se suivant à la file indienne, une cinquantaine de porteurs, hommes, femmes, garçons et fillettes. La charge des hommes se compose de bananes, chikwanges, huile de palme renfermée dans des bouteilles ; la hotte réglementaire des femmes contient les aliments nécessaires à la consommation de la famille, des pagnes de rechange, des bouteilles d'eau potable. Gamins et gamines n'ont pour fardeau qu'un ustensile de ménage, de vieilles loques empaquetées, quelques épis de maïs. Ce qui donne un cachet particulier à ces caravanes de nègres, que l'on dit si naturellement paresseux, c'est qu'ils se font une fête de leur rude travail, et que d'ordinaire ils se font précéder par un musicien muni d'une flûte ou d'une trompette dont les sons règlent la marche.

Par suite de cet exercice continué du portage sur la tête, on comprend assez que les nègres arrivent à posséder en ce genre une adresse prodigieuse.

Voyez, par exemple, ce négrillon de deux ou trois ans qui, en costume d'Adam, se rend au grand fleuve sur l'ordre de sa mère, pour y puiser de l'eau dans un vieux bidon à pétrole qu'il a posé sur sa tête. Sans le maintenir, il tambourine sur celui-ci des deux mains, pour se donner le plaisir d'imiter le bruit du tam-tam que son père fait parfois résonner au clair de la lune. Tout à l'heure, chargé



Marchand de poules.

(D'après une photographie de M. l'abbé D'Hooghe.)

de huit à dix litres d'eau, vous le verrez revenir fièrement, exécutant avec les deux bras des moulinets fantastiques.

Voyez encore ces deux femmes qui s'avancent, la pipe traditionnelle en bouche, l'amphore au goulot étroit sur la tête. Et l'une des deux porte ce vase, non point reposant par le fond sur sa crinière laineuse, mais par le goulot. On le prendrait pour un ballon minuscule, gonflé de gaz et tout prêt à s'envoler.

J'ai vu tout dernièrement un moricaud qui, portant de la sorte une bouteille vide, et voulant ramasser sur la terre je ne sais quel objet, ne chercha nullement à déposer sa charge fragile, et parvint cependant à se baisser, puis à se relever, sans que la bouteille oscillât le moins du monde.

A Boma, vers le soir, les nègres employés à la Force publique vont se baigner au fleuve; ils reviennent en rangs bien alignés, marchant au pas marqué par le clairon, et portant, au lieu d'armes, des fagots de bois à brûler et des cruches d'eau, le tout sur la tête, et sans que cette charge parfois énorme amène un seul faux pas.

Le négrillon qui me sert, mon *boy*, comme on dit ici, pourrait en remonter en ce genre aux plus adroits de vos équili-

bristes. Quand il revient de n'importe quel magasin de la ville, portant de la manière susdite des boîtes de conserves ou n'importe quel autre objet, cela ne l'empêche en aucune façon d'agacer les chats et les chiens qu'il rencontre, voire de jeter des pierres aux moineaux. Et jamais d'accidents, cependant!

Il y a plus : l'habitude de porter sur la tête est telle chez le nègre qu'il ne conçoit même pas qu'on puisse le faire autrement. Une femme a fini de fumer sa pipe; son vêtement sommaire ne comportant aucune poche, elle pose sur sa tête l'instrument si cher aux négresses, et continue de trotter ou bien de vaquer aux soins du ménage.

Dernièrement, un agent de l'État envoie son *boy* emprunter au voisin une feuille de papier à cigarettes. Quelle n'est pas sa stupéfaction de voir revenir le bambin portant l'objet sur sa tête! Seulement, comme la brise qui soufflait assez fort aurait pu emporter au loin la feuille légère, le malin petit *boy* l'avait fait tenir en place au moyen d'un caillou.

JOS. VAN DAMME,  
miss.



## LA CULTURE DU CAFÉ

Nous recevons de M. Arthur Janssens, agent de la Société du Haut-Congo à Bena-Bendi (Kassaï), la communication suivante que nous nous empressons de placer sous les yeux de nos lecteurs :

Depuis que je suis en Afrique, j'ai beaucoup lu et entendu parler du café, soit dans vos journaux, soit dans les conversations au Congo, mais je crois que jusqu'à présent personne n'a encore abordé le sujet au point de vue pratique et surtout économique. Permettez-moi donc de vous indiquer une méthode de culture qui n'est nullement la mienne, je m'empresse de le dire, mais que j'ai pratiquée dans l'Amérique du Sud, après y avoir été initié par les habitants de ces régions.

*Choix du terrain.* — Commençons par le terrain à choisir. Celui-ci, pour un œil exercé, se reconnaît immédiatement.

1° Il faut que l'on n'y rencontre aucun palmier. Cela étonnera beaucoup de gens qui croient que le palmier, à cause de la beauté de son feuillage, exige un bon terrain pour se développer. Il n'en est rien; le palmier se plaît dans le sable et les bas-fonds et son habitat cesse là où il y a plusieurs centaines de mètres d'altitude. Si on en rencontre quelques-uns isolés dans des régions élevées, c'est que des noix palmistes y ont été apportées soit par des oiseaux, soit par l'homme, et qu'elles y ont germé;

2° Les arbres d'un bon terrain ne sont ni trop durs, ni trop tendres; ils conviennent généralement très bien pour les constructions;

3° La terre est recouverte d'humus et le fond en est rougeâtre, ferrugineux;

4° De préférence, le terrain doit être ondulé et formé de coteaux.

*Défrichement.* — Une fois l'emplacement trouvé, on procède au défrichement. Celui-ci, au Congo, se fait presque toujours dans d'assez mauvaises conditions; on abat sans discernement et l'on brûle à outrance. Pourtant le bois ne manque pas de valeur et on devrait tâcher d'en tirer profit. Il faudrait, par conséquent, au lieu de détruire inutilement par le feu ce que la nature a mis des siècles à produire, épargner le plus possible les beaux arbres et ne pas commettre les mêmes errements qu'en Amérique, où le déboisement à outrance a déjà produit de si tristes résultats.

Après avoir défriché le terrain nécessaire à l'emplacement d'une station ou d'une plantation, tout en conservant les arbres de *bois dur* qui ne doivent pas absolument être supprimés, on abattra les arbres de *bois tendre* et on les laissera sécher sur place en n'enlevant que les branches. Les feuilles sèches seront enfouies par le sarclage. De cette manière, on ne devra rien brûler et au bout de deux ans le bois tendre, tombé en décomposition, aura servi d'engrais au même titre que les feuilles; le terrain n'en deviendra que plus fertile. Que l'on ne s'étonne pas de devoir planter, par ce système, au milieu de troncs abattus; dans toutes les colonies on opère de la sorte, afin d'épargner la main-d'œuvre.

Si le terrain défriché doit servir de plantation de café, on

retirera immédiatement le *bois dur* qui aura dû être abattu et on l'emmagasinerà sous des hangars. Pour les plantations de maïs, on laissera tout le *bois dur* sur pied, mais on aura soin de percer le tronc, à un mètre de hauteur, au moyen d'un gros vilbrequin, qui pénétrera jusqu'au cœur de l'arbre; ce trou sera fait de bas en haut, de manière à forcer la sève à s'écouler par le bas au lieu de remonter jusqu'aux branches. L'arbre perdra bientôt ses feuilles, se desséchera et lorsqu'on voudra l'exporter, on n'aura plus qu'à l'abattre. Les feuilles en tombant empêcheront que l'ombre vienne arrêter la maturation du maïs. Pour le café, au contraire, il faut de l'ombre, ainsi que nous l'expliquerons plus loin.

*Plantations.* — Tous les indigènes savent planter le maïs. Quant au café, après avoir fait le défrichement dans les conditions que nous venons d'indiquer, on doit procéder à la préparation du terrain destiné à recevoir les graines.

On plante d'abord des bâtons de 1 mètre environ de hauteur, distants les uns des autres de 2 mètres à 2<sup>m</sup>50, et l'on dirige l'alignement de l'est à l'ouest, de manière que, plus tard, le café reçoive pendant toute la journée la chaleur du soleil; afin de tempérer l'ardeur des rayons solaires, on plante des ricins à côté de chaque caféier. Les mois qui conviennent le mieux pour la plantation des graines sont ceux qui correspondent au commencement de la saison des pluies. Pour le Sankuru, par exemple, on préparera le terrain en juin, juillet, août; on fera les excavations et l'on plantera les ricins au commencement de septembre, et, en octobre, après quelques pluies, on s'occupera des graines.

Nous avons dit que le café devait être planté de l'est à l'ouest, à une distance de 2 mètres à 2<sup>m</sup>50. Dans le sens du nord au sud, il faut observer entre chaque ligne de caféiers une distance de 1<sup>m</sup>70 à 2 mètres

Done, les bâtons une fois posés pour indiquer la place des-

tinée à recevoir les graines, on pratique au pied de chaque bâton une excavation de 20 ou 30 centimètres, jusqu'à ce qu'on rencontre une autre couche de terre généralement friable et dont on retire une quantité égale à celle qu'on a enlevée à fleur de sol. On jette cette dernière au fond de l'excavation et on la recouvre de la terre friable que l'on a extraite. De cette façon, le caféier, en grandissant, trouve immédiatement les éléments nutritifs dont il a besoin; il devient vigoureux et n'est pas retardé dans sa croissance. Ce travail étant terminé, on plante à l'est, à 25 centimètres du trou, un pied de ricin, puis un autre à égale distance à l'ouest. Le ricin croît spontanément dans tous les terrains déboisés.

Un mois après, quand le ricin donne assez d'ombre, on fait des trous de 4 ou 5 centimètres de profondeur, on sème les graines de café et l'on place, autour de chaque excavation, la terre que l'on vient d'en retirer, de façon à former rebord, ce qui empêche les pluies d'entraîner les semences. Celles-ci ne doivent pas être recouvertes de beaucoup de terre. Un centimètre d'épaisseur est de trop.

Dès la troisième année, on peut priver le caféier de son tuteur, le ricin.

On peut également semer les graines séparément, puis transplanter les jeunes plants. Mais avec ce système, il y a beaucoup de caféiers qui meurent. Dans le cas où l'on serait obligé, pour l'une ou l'autre cause, d'adopter cette seconde méthode, on sèmerait les graines dans de petites corbeilles en jone, puis, dès que l'on aurait de jeunes plants, on placerait le tout en pleine terre; la corbeille ne tarderait pas à pourrir et le caféier pourrait se développer librement.

Voilà ce que mon expérience m'a suggéré sur la façon la plus économique de préparer les plantations de café. La récolte fera l'objet d'une autre lettre, si toutefois vous trouvez celle-ci digne de quelque intérêt.

ARTH. JANSSENS.



## LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL WAHIS

Théophile Wahis, lieutenant-colonel au régiment des grenadiers (1895), a l'joint d'état-major. Prend part à la campagne du Mexique comme officier dans la légion belge (1864-1866).

Secrétaire général du département de l'intérieur de l'État indépendant du Congo (19 juin 1890). — Vice-gouverneur général (19 novembre 1890). — 1<sup>er</sup> départ pour le Congo le 15 mars 1891. Fait un voyage dans le Mayombe (juin 1891), puis dans le haut Congo (même année). — Nommé gouverneur général (1<sup>er</sup> juillet 1892). — Rentré en Belgique le 15 octobre 1892. — Fait l'intérim de secrétaire d'Etat des finances (janvier-mars 1893). — 2<sup>e</sup> départ pour le Congo le 6 avril 1893. — Préside à l'inauguration de la ligne du chemin de fer de Matadi à Kenge (1 décembre 1894). — S' rend au Stanley-Pool (septembre-décembre 1894). — Rentre en Belgique le 13 février 1895. — 3<sup>e</sup> départ pour le Congo le 6 septembre 1895.

LE gouverneur général Wahis s'embarquera, à Anvers, le 6 septembre prochain pour Boma, où il retourne prendre la direction du gouvernement local. C'est son troisième départ pour l'Afrique

Lorsque, il y a cinq ans, on apprit que le major Wahis acceptait de se rendre au Congo, la nouvelle de sa nomination fut accueillie avec une réelle satisfaction dans les milieux africains. Officier de valeur, que sa belle et vaillante conduite au Mexique avait mis en relief, aimé, sympathique, avec des qualités précieuses pour la nouvelle mission qui lui était confiée : la bonté, le calme, le sang-froid, la justice, la fierté de son passé, l'honorable gouverneur général a démontré, depuis plus de quatre ans qu'il est en fonction, combien le choix du Souverain avait été clairvoyant.

C'est le 15 avril 1891 que M. Wahis prit pour la première fois, et en qualité de vice-gouverneur général, la direction du gouvernement local. Presque aussitôt après, il entreprenait dans le Mayombe, d'abord, dans le haut Congo, ensuite, des voyages de reconnaissance et d'inspection. Il visita successivement toutes les stations du haut fleuve jusqu'aux Stanley-Falls, ainsi que celles du Rubi et du Lomami. Tandis qu'il se trouvait aux Falls et à Basoko, il s'occupait particulièrement des mesures à prendre en vue de la campagne à entreprendre contre les Arabes et que le commandant Dhanis a conduite depuis à si bonne fin.

Lors de son deuxième séjour au Congo, il eut l'occasion de présider à l'inauguration du chemin de fer. En termes élevés (1), il sut rendre justice, en cette circonstance solen-

nelle, aux fondateurs et aux ouvriers de cette grande œuvre d'utilité publique, à laquelle, du reste, il n'a cessé de témoigner, chaque fois qu'il le pouvait, ses plus vives sympathies en même temps qu'il lui accordait le concours du gouvernement.

Dans l'ordre administratif, nombreux sont les travaux et les réformes auxquels il a présidé. Citons : l'application du décret sur les recrutements de la Force publique et l'organisation des forces militaires; le développement des camps d'instruction et le règlement sur les colonies d'enfants; l'extension donnée aux recrutements des porteurs et des travailleurs, les améliorations apportées dans l'organisation du service des transports dans la région des chutes, certes le plus important des services de l'État, aussi longtemps que le chemin de fer ne sera pas achevé, ou tout au moins qu'il n'aura pas atteint le district de Kimpesse; les nombreux travaux d'embellissement, d'assainissement et d'utilité; l'extension donnée aux cultures; bref, il n'est pas de service administratif auquel d'importants perfectionne-



ments n'aient été apportés sous la haute impulsion de l'honorable gouverneur.

Au moment de son troisième départ pour le Congo, nous avons tenu à lui rendre hommage et à lui renouveler nos vœux les plus sincères.

Nous espérons le voir repartir en qualité de gouverneur général de la colonie du Congo belge et recevoir les honneurs de ses troupes rangées devant le débarcadère de Boma, sous les plis de notre drapeau tricolore.

La Commission des XXI en a décidé autrement. Soit. C'est à recommencer; nous recommencerons. Chacun saura faire son devoir.

(1) Nous avons publié le texte de son discours dans le *Mouvement géographique*, 1894, p. 5.





Ravin boisé dans la région des cataractes. (D'après une photographie de M. l'abbé D'hooghe )

## LA RÉGION DES CATARACTES

PAR

M. VEREYCKEN,

COMMISSAIRE DE DISTRICT.

LA population du district des Cataractes peut être évaluée à 500,000 habitants, chiffre relativement considérable si l'on tient compte des ravages qu'ont dû opérer dans cette région, avant l'arrivée des Européens, certaines maladies telles que la variole et la pneumonie, si fréquentes parmi les indigènes. A l'heure actuelle, la première de ces affections devient déjà plus rare, grâce à l'introduction du vaccin, et la seconde aura complètement disparu le jour où les noirs auront pu acquérir par leur travail un confort relatif et se procurer des vêtements capables de les protéger contre la fraîcheur des nuits tropicales.

On rencontre, dans le district, deux races distinctes : les Ba-Buendés, sur la rive nord du Congo, et les Bas-Congos, sur la rive sud. Ces peuples parlent la même langue : le fiote ou kikongo. Les Ba-Buendés se font remarquer par leur taille, dépassant généralement la moyenne. Doués d'une musculature très vigoureuse, ils n'ont pas les jambes grêles et le corps plus ou moins fluet des Bas-Congos. De plus, ils portent des tatouages qui les rendent facilement reconnaissables. Les deux races ont le nez fortement épaté, de grosses lèvres et le ventre proéminent. Ces indigènes sont très résistants à la fatigue.

ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE. — Chaque village est indépendant. Mais il arrive que plusieurs agglomérations reconnaissent l'autorité d'un seul et même chef qui est parvenu à s'imposer par la force. En cas d'hostilités, les indigènes cherchent à contracter des alliances momentanées. Cette coutume tend cependant à disparaître depuis l'arrivée des Européens, qui s'opposent par tous les moyens possibles aux luttes locales.

La tribu se compose d'hommes libres et d'esclaves. Les premiers sont indépendants les uns des autres. Les seconds, ainsi que leurs descendants, appartiennent comme une chose à l'homme libre ou au chef qui les emploie. Ils n'ont pas le droit de posséder. Mais, exempts des soucis qu'entraîne la richesse, ils se montrent généralement satisfaits de leur sort et ne cherchent pas à s'affranchir. Ils sont aimés de leur maître et traités comme s'ils étaient de la famille. Lorsqu'ils se montrent actifs, ils reçoivent au bout de quelque temps une habitation séparée, une femme et des armes, ainsi qu'une rétribution convenable pour les services qu'ils rendent à leur propriétaire.

On ne remarque aucune différence entre les hommes libres

et les esclaves. Ceux-ci appellent leur maître « père » et sont considérés par lui comme ses enfants.

Les villages sont, le plus souvent, composés d'une famille à la tête de laquelle se trouve un « *bellot* », chef. Tous les indigènes d'une même agglomération sont ainsi solidaires et restent étroitement unis. Même lorsque, à la suite d'un décès, ils sont obligés d'opérer un partage, ils ne se séparent pas.

Les chefs et les hommes libres sont commerçants ou fabricants. Ils s'occupent très peu de leurs affaires personnelles et beaucoup de celles des autres, car leur vie se passe presque tout entière en arbitrages. La seconde partie de la population vit principalement des transports.

Dans leurs villages, les indigènes boivent, mangent, dorment et discutent. C'est même discuter qu'ils font le plus. A la saison sèche, ils se rendent tous à la chasse.

Les femmes s'occupent principalement de la culture des terres et de la vente des récoltes; mais elles sont généralement peu actives et ne cultivent que juste le nécessaire à leurs besoins. Ce sont elles qui veillent à la préparation des aliments et soignent les enfants. Dans leurs moments perdus, les moins indolentes filent le coton et participent à la confection des paniers.

✠

LA FAMILLE. — Le sentiment de famille est très développé chez les indigènes de la région. La parenté existe comme chez nous, mais du côté maternel seulement. L'autorité appartient au plus âgé, au « *bellot* ».

A remarquer que la belle-mère et le gendre s'évitent avec soin. Ils ne s'adressent presque jamais la parole. S'ils se sont, par hasard, engagés dans le même sentier, on les voit faire un détour pour ne pas se rencontrer. Ils s'offrent cependant des présents, mais toujours par l'intermédiaire d'un tiers.

Le père n'a pas à s'occuper de ses enfants. Ceux-ci sont élevés par leur mère. Une fois adolescents, ils rentrent au village maternel, où ils coopèrent à tous les travaux, tels que construction d'habitations, portage, etc., à moins cependant qu'ils ne soient issus d'un mariage par achat. Dans ce cas, ils deviennent des hommes libres et demeurent au village de leur père.

La femme est généralement respectée. Jamais des propos grossiers ne sont tenus en sa présence. Mais elle n'a rien à voir dans la gestion de la communauté. Son mari ayant dû l'acheter assez cher à ses parents, la considère comme une valeur et cherche à en tirer le plus de profit possible.

Les noms de famille n'existent pas. Les indigènes ont un prénom qui leur est donné par le parrain ou la marraine. En

voici quelques-uns choisis parmi les plus usuels : Mampuya, Makola, Kunzi, Kanghié, Kinsengwa, Bemba, Bambi, Basundama.

Dans la région sud du district, voisine des possessions portugaises, on rencontre beaucoup de nègres qui s'appellent Dom Miguel, Dom Paolo, Dom Juan, etc.

La tempérance n'est pas la qualité essentielle des indigènes. Par contre, ils possèdent à un très haut degré l'esprit d'épargne. C'est ainsi que, dans plusieurs parties du district, il existe des associations que les natifs désignent sous le nom de *Témo* et qui ont pour but de procurer à tour de rôle à ceux qui en font partie, une somme suffisante pour leur permettre de commencer un commerce. Au jour fixé pour le *Témo*, le tambour résonne dès le matin. Les associés se rendent au village fixé pour la réunion et vont y déposer le montant de leur cotisation, qui consiste en une ou deux pièces de mouchoirs et jusqu'à dix et vingt pièces pour les chefs. Le *Témo* se tient tous les quatre, huit ou quinze jours, suivant l'accord intervenu entre les membres. Celui qui n'apporte pas sa cotisation en temps opportun est puni d'une forte amende, et, en cas de non-paiement, il peut être réduit en esclavage jusqu'au moment où il aura liquidé sa dette. On n'admet aucun prétexte de retard.

✠

La propriété est individuelle. Elle s'acquiert par le travail, par le commerce, par donation ou par succession.

Le travail et le commerce sont libres. Le premier est rétribué suivant convention. Le second a pour base la vente du caoutchouc et de l'ivoire.

A la mort d'un homme libre, ses richesses, représentées par une quantité plus ou moins considérable de tissus, sont réparties entre tous ses frères. La femme ni les enfants n'héritent rien. Cependant, quand le défunt a *acheté* sa compagne, la fortune revient entièrement aux enfants mâles. En aucun cas, les femmes ne participent à l'héritage de leur mari.

Les tribunaux indigènes n'existent pas. Lorsqu'un différend surgit entre deux individus, des arbitres sont nommés par les parties en cause, afin d'émettre leur avis. On se soumet toujours aux décisions des juges.

Les frais de justice sont généralement très élevés, car ils reviennent aux arbitres. S'il y a eu des dommages intérêts, le perdant, en cas de non-paiement, doit se constituer l'esclave du gagnant jusqu'à liquidation complète de sa dette.

Le jugement public du poison et du feu se pratique parfois sur les marchés à l'insu des Européens. La lapidation est infligée aux meurtriers et aux adultères.





Vue prise à la station de Kenge. (D'après une phot. de M. l'abbé D'hooghe.)

## LE CHEMIN DE FER DU CONGO

### COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

C'EST il y a six ans, le 31 juillet 1889, que fut constituée la Compagnie du chemin de fer du Congo. Depuis trois ans et demi, nous nous attachons dans cette revue, par des notices, par des cartes et des reproductions de photographies prises sur les travaux, de tenir nos lecteurs au courant des progrès de cette vaste entreprise.

Il nous a paru intéressant, après les discussions passionnées qui viennent de se produire dans les meetings publics, dans la presse et au Parlement, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les débuts de l'œuvre. Pour commencer, nous rappellerons comment, et à la suite de quelles circonstances, la Compagnie du chemin de fer a été constituée.

Lorsqu'on jette les yeux sur une carte de l'Afrique équatoriale et que l'on voit, d'une part, le réseau admirable des voies de navigation qui s'épanouit en amont du Stanley-Pool, d'autre part, la courte distance qui sépare le haut Congo navigable de la partie maritime du fleuve abordable aux plus grands steamers, on trace presque instinctivement, par la pensée, à travers la région des cataractes, la voie ferrée destinée à supprimer l'obstacle qui s'oppose au développement économique de l'État indépendant.

A proprement parler, comme conception générale, le chemin de fer du Congo constitue, plutôt qu'un railway proprement dit, un de ces grands travaux appelés à faire disparaître une barrière naturelle qui entrave les transactions commerciales des peuples. Si on voulait le comparer à quelque autre entreprise, ce serait plutôt à ces œuvres qui ont pour but de percer un isthme contrariant la navigation. Il est, en effet, bien évident que le chemin de fer du Congo ne relie pas seu-

lement Matadi au Stanley-Pool; il met en relations avec l'ancien monde tout un nouveau continent.

On peut dire que la question du railway congolais a été posée avec la question du Congo elle-même et, depuis lors, l'une n'a jamais marché sans l'autre.

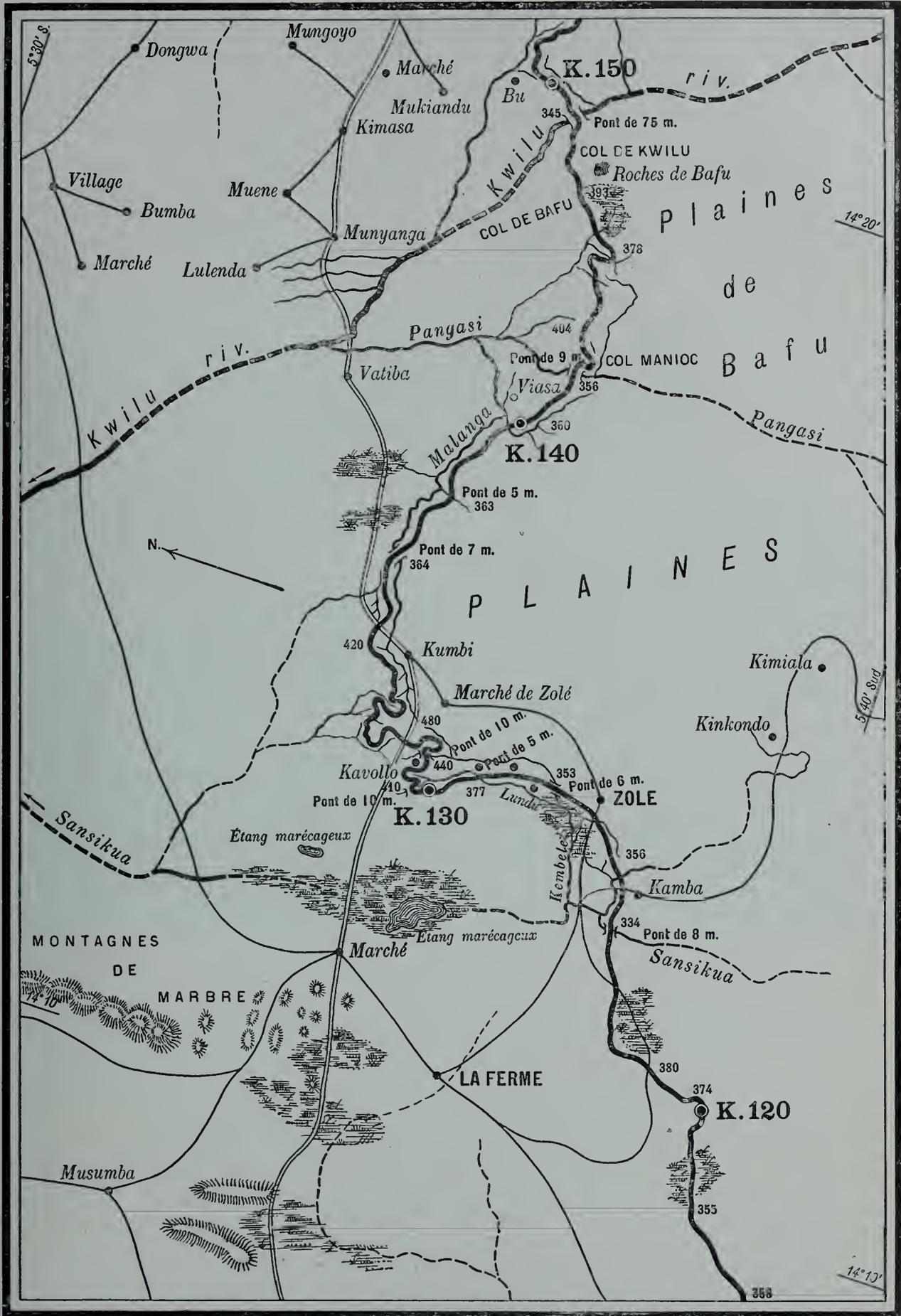
La construction de ce chemin de fer fut en quelque sorte le but décisif du Comité d'études du haut Congo, devenu depuis l'Association internationale, puis l'État indépendant du Congo.

« La création d'un railway de 325 kilomètres, écrit M. Stanley en exposant les hésitations des promoteurs du Comité d'études du haut Congo, à déterminer exactement le plan de l'entreprise qu'ils voulaient tenter, dans un pays imparfaitement connu, eût nécessité une étude préalable de la région que le chemin de fer doit parcourir, et, de plus, une connaissance exacte du droit de propriété au Congo, des lois qui régissent les indigènes, et des moyens de protection que ceux-ci pourraient garantir à la voie ferrée. »

Tout l'ouvrage du célèbre explorateur, qui rend compte des travaux des expéditions du Comité d'études du haut Congo, converge d'ailleurs vers le même but, et le remarquable chapitre qui le résume, sous le titre : *Le nœud de la question*, est le plus éloquent plaidoyer qui se puisse faire en faveur du chemin de fer du Congo.

A peine lancé, l'appel fut entendu. Le grand explorateur

(1) Cette carte, qui donne tous les renseignements sur le pays traversé par le railway et sur les ouvrages d'art que celui-ci a nécessités, est en vente à Bruxelles, au bureau du *Congo illustré*, 13, rue Bréderode et à Matadi, au bureau de la gare. Prix : pour la Belgique, 2 francs; pour le Congo, 2 fr. 50 c.



J. HALVAUX SC

Chemin de fer du Congo. La section actuellement en construction.

Extrait de la Carte des 200 premiers kilomètres du chemin de fer dressée par A.-J. WAUTERS, à l'échelle de 1 : 100,000. (1)

avait d'ailleurs, dans des conférences remarquables, développé le même thème à Londres, à Manchester et à Liverpool, et le public anglais avait fait un accueil enthousiaste à ses déclarations.

Un syndicat anglais, comprenant les plus notables personnalités de l'Angleterre, se constitua vers la fin de l'année 1885 et demanda à l'Etat indépendant du Congo la concession de la construction du chemin de fer de la région des cataractes.

Ses propositions furent reçues sans enthousiasme; mais, c'était un progrès, un progrès énorme réalisé, et il était presque impossible de rejeter la combinaison, à moins d'y pouvoir substituer une autre.

Les journaux avaient appris les intentions du gouvernement du Congo et exprimaient tous le regret de voir la concession du chemin de fer passer en des mains étrangères. Comment! nous avions supporté les difficultés presque inextricables des débuts; les complications politiques avaient été successivement vaincues, et au moment où l'œuvre était enfin debout, c'étaient des étrangers qui allaient s'en emparer, au moins économiquement, car le chemin de fer projeté constituait, en réalité, la clef du Congo lui-même.

Un commencement de mouvement d'opinion se manifestait visiblement. Un autre indice était, dans le même ordre d'idées, une indication précieuse : spontanément, le syndicat formé



Vue prise à la station de Kenge. (D'après une phot. de M. l'abbé D'hooghe.)

par les fabricants de rails belges offrit à l'État du Congo de lui fournir les rails nécessaires au chemin de fer, payables en dix annuités.

La construction des chemins de fer est une de nos spécialités. Nous avons tout ce qu'il faut pour entreprendre ces travaux. On vient nous chercher de l'étranger nos ingénieurs pour établir des voies ferrées; nous en construisons au Brésil, au Venezuela, en Italie, en Espagne, partout, et le chemin de fer du Congo, de cette terre que nous avons arrachée à l'inconnu et que nous voulons ouvrir au commerce et à l'industrie nationale, serait construit par des Anglais! C'était impossible.

Le major Thys, estimant qu'on ne pouvait songer pour le moment à rassembler, comme le syndicat anglais, 1 million de livres sterling pour entamer immédiatement les études et la construction du chemin de fer du Congo, se dit qu'il serait

peut-être possible de réunir dans le pays une somme de 1 million de francs pour étudier l'entreprise.

Il obtint du Roi qu'on ne prit aucun engagement vis-à-vis du syndicat anglais et se mit en devoir de constituer une société en vue de poursuivre l'étude et éventuellement la construction du chemin de fer.

Grâce au bienveillant appui de M. Wellens, président de la Société belge des ingénieurs et industriels, il parvint à faire mettre la question à l'étude par cette importante Société.

Des conférences furent organisées : elles eurent un grand succès. Le comité d'études, puis la commission administrative, produisirent des rapports favorables. Des avis et des vœux en conséquence furent votés par l'assemblée générale.

Des partisans dévoués de l'entreprise se rendirent successivement dans toutes les chambres de commerce du pays, dans tous les cercles industriels, donnant des conférences, des

causeries intimes, et lorsque tout fut ainsi préparé, le major Thys mit résolument en avant l'idée de la constitution de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie. On lui avait déclaré que le jour où il aurait réuni 4 millions, l'État du Congo signerait avec lui une convention concédant à la Compagnie dont il poursuivait la constitution, la concession des études du chemin de fer moyennant certaine rémunération en terrains, un droit d'option à des conditions générales déterminées pour la construction et un subside de 20 p. c. des droits de sortie perçus par l'État, sans que toutefois ce subside pût être supérieur à 5 p. c. de la somme dépensée pour les études. La Compagnie s'engageait, par contre, à remettre à l'État 40 p. c. des bénéfices au delà de 6 p. c. d'intérêts sur les sommes dépensées.

Les négociations aboutirent enfin et, le 27 décembre 1886, la Compagnie du Congo, ayant pour fondateurs MM. Jules Urban, de Roubaix et Thys, fut constituée, en vertu de l'article 21 de la loi sur les sociétés commerciales, c'est-à-dire par voie de souscription publique. Le 9 février 1887 eut lieu la première assemblée générale et la nomination du conseil d'administration. La Compagnie comptait près de 300 actionnaires, comprenant la plupart des grands industriels et des grands commerçants du pays.

Cette constitution de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie a marqué une étape décisive dans la constitution de l'État indépendant du Congo. Elle a groupé, en effet, dans un organe social commun, un nombre considérable de notabilités importantes qui, à partir de ce moment,

ont suivi avec intérêt le développement des affaires au Congo et dont l'opinion s'est faite successivement, au contact des faits, que le Congo pouvait donner à l'activité nationale un champ d'exploitation presque sans limites.

Dès que la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie fut constituée, elle se mit résolument à l'œuvre, en organisant deux expéditions : la première, chargée de rechercher, entre le bas Congo et le Stanley-Pool, le meilleur tracé à suivre pour l'établissement du chemin de fer ; cette expédition, composée d'ingénieurs, fut placée sous le commandement du major Cambier ; la seconde, chargée de faire un rapport sur l'avenir commercial du bassin du haut fleuve ; elle fut placée sous la direction de M. Alexandre Delcommune.

#### POST-SCRIPTUM.

Une dépêche arrivée hier à l'administration de la Compagnie à Bruxelles annonce que la recette de l'exploitation de la section Matadi-Lufu, comprenant les 82 premiers kilomètres de la voie, s'est élevée pour le mois de juillet à la somme de 70,500 francs. Si l'on ajoute que, parallèlement à son trafic public, le railway du Congo transporte chaque jour à l'avancement le matériel et les approvisionnements nécessaires à la construction et que les travaux sont arrivés au kilomètre 126, on reconnaîtra que les événements se sont rapidement chargés d'adresser d'éloquents démentis à ceux qui, dans la presse ou au Parlement, ont cherché à représenter ce chemin de fer comme « un railway joujou, absolument inexploitable ».



## LES PLANTES MÉDICINALES DU CONGO

### IV. — LE « XYLOPIA ÆTHIOPICA » (1)



**DESCRIPTION.** — Le *Xylopia Æthiopica* est un arbre rameux et élégant, atteignant 20 mètres de haut ; feuilles alternes, ovales, aiguës, épaisses et luisantes ; pétales étroits, allongés ; réceptacle en forme de coupe sur la surface convexe duquel s'insèrent les étamines nombreuses, spiralées ; ovaires pluriovulés.

Le fruit est formé par un pédoncule ligneux, renflé en tête, sur lequel s'insèrent des baies charnues disposées au nombre d'une vingtaine sur le réceptacle, cylindriques, en forme de gousses de 3 à 5 millimètres de diamètre, et de 3 à 5 centimètres de long, aiguës au sommet, à étranglements inégaux

peu prononcés dans l'intervalle des graines ; celles-ci petites, allongées, noirâtres et un peu plus grosses que des pépins de raisin.

**HABITAT.** — Les divers noms de la plante dont nous nous occupons indiquent qu'on la trouve dans les contrées les plus chaudes de l'Afrique.

D'après de Lanessan, le *Xylopia Æthiopica* a été transporté en Amérique par les nègres du Gabon et du Sénégal.

**USAGES.** — La plupart des anonacées, dans les pays chauds, sont estimées pour leurs écorces aromatiques, leurs fleurs odorantes et principalement pour leurs fruits. Lorsque ceux-ci

(1) FAMILLE : Anonacées ; TRIBU : Xylopiées ; ESPÈCE : *Xylopia Æthiopica*, A. Rich. — SYNONYMES : *Anona Æthiopica*, Dun. ; NOMS AFRICAINS ;

Sénégal et Gabon : *Ogana* ; État du Congo, sultanat de Rafai : *Cacoumba*. NOM VULGAIRE : poivre de Guinée, poivre africain, poivre des nègres.

se présentent sous la forme de baies séparées, ils sont, le plus souvent, aromatiques et utilisés alors comme condiments. C'est ainsi que les nègres les emploient volontiers comme condiment stimulant. On les trouve en vente sur presque tous les marchés de l'Ouest africain.

Le *Xylopi*a le plus répandu comme aromatique est le *Xylopi*a *Ethiopia*, dont les baies sont connues sous le nom de poivre de Guinée. Le péricarpe est noirâtre à l'état sec, adhérent aux graines par sa partie profonde, formée d'une sorte de pulpe desséchée, aromatique, à odeur faible de gingembre ou de curcuma, à saveur piquante et légèrement musquée. Les graines ont à un moindre degré les mêmes qualités. Outre son emploi en cuisine, le poivre de Guinée est utilisé par la médecine nègre comme stimulant.

Aux Antilles et à la Guyane, les natifs recherchent comme condiment plusieurs autres espèces du même genre. Ce sont les *Xylopi*a *frutescens* et *aromatica* à la Guyane, le *Xylopi*eron des Antilles, les *Xylopi*a *grandiflora* et *sericea* du Brésil.

Dans les pharmacies du Brésil, on trouve les fruits de trois espèces de *Xylopi*a, savoir : les *Xylopi*a *grandiflora*, *sericea* et *frutescens*. De larges cellules globuleuses y sont remplies d'une huile volatile aromatique, à saveur vive comme celle du poivre, mais plus fine et plus agréable au goût.

M. de Martius regarde ces remèdes comme dignes d'être introduits dans nos pharmacopées. Ce sont des toniques énergiques pour l'estomac et l'intestin; ils resserrent le ventre, ils sont carminatifs, excitants. Leur usage, en décoction, joint à celui du quassia amara, a paru souverain dans les cas de faiblesse et d'inertie du gros intestin. Si, comme le pense le

même auteur, l'*Uvaria febrifuga* de Humboldt n'est autre chose que le *Xylopi*a *lucida*, cette plante, non seulement coupe la fièvre, mais encore guérit les inflammations intestinales et remédie principalement aux états fébriles dont le point de départ est la débilitation du tube digestif.

M. de Martius a encore fait connaître que ces fruits sont récoltés pour les usages thérapeutiques avant leur maturité, et que leur action est tout à fait comparable à celle des Myrtacées que l'on a nommées *Piper Jamaicaense*.

Le fruit du *Xylopi*a *sericea* est le meilleur à conserver dans les pharmacies parce qu'il garde plus longtemps que les autres ses vertus aromatiques. Celui du *Xylopi*a *frutescens* est d'un parfum plus relevé et moins âcre que le poivre; on lui accorde surtout de l'influence sur le système nerveux et comme agent diaphorétique. On se sert encore d'une décoction de ses fruits mélangée à celle du galanga pour corriger la mauvaise haleine et arrêter les progrès de la carie dentaire. C'est d'ailleurs un condiment pour les Brésiliens; ils en aromatisent la viande, le poisson et un grand nombre de mets vulgaires.

Les *Embira* ou *Ibira* des indigènes du Brésil sont des *Xylopi*a à liber textile, principalement le *Xylopi*a *frutescens*. L'industrie européenne pourrait sans doute en tirer un grand parti pour la confection de certains tissus.

Au Sénégal, le bois du *Xylopi*a *Ethiopia*, assez élastique de sa nature, est utilisé pour la confection des avirons et des mâtures d'embarcations. Les racines peuvent être employées aux mêmes usages que le liège.

Lieut<sup>e</sup> CH. LEMAIRE



Branche de *Xylopi*a *Ethiopia*.  
(D'après un dessin de M. le lieutenant Masui.)



Un marché dans la région des cataractes. (D'après une photographie de M. l'abbé D'Hooghe.)

## LA RÉGION DES CATARACTES

PAR

M. VEREYCKEN,

COMMISSAIRE DE DISTRICT.

### II

**R**ESSOURCES NATURELLES. — Les principales ressources naturelles de la région sont le fer et le caoutchouc. Ce dernier se récolte surtout sur les rives de l'Inkissi.

Il n'y a pas de forêts proprement dites; à peine rencontre-t-on, de loin en loin, quelques bouquets d'arbres couronnant le sommet des collines. Par contre, le fond des vallées est généralement boisé. On y trouve les essences suivantes : le *Goma-Goma*, avec lequel les indigènes confectionnent leurs tambours; le *Nkamba*, le *Senga*, le *Singa*, le *Mfuma* ou faux cotonnier; ces derniers sont principalement employés pour la construction des pirogues. Le baobab existe un peu partout, mais en petites quantités. Le palmier élaïs se rencontre dans tout le district. Le *Raphia vinifera*, au contraire, ne se trouve que dans le sud, où il fournit des fibres pour la confection des tissus, de même que la *Piassava*.

Le sol étant généralement argileux et rocailleux, il n'y a que peu de terres arables. Il serait d'ailleurs assez difficile d'établir de grandes cultures dans cette région qui est excessivement montagneuse. Les indigènes récoltent principalement le manioc. Puis viennent, par ordre d'importance, les arachides, le maïs, la canne à sucre, les bananes, les patates douces, les ignames, les potirons, les ananas, les citronniers et un certain nombre de légumes, tels que choux, pois, haricots, etc.

Les différentes stations de l'État possèdent des plantations plus ou moins étendues; à Lukungu, par exemple, il y a de grands champs de manioc et de canne à sucre, ainsi que des caféiers qui y ont, depuis quelque temps, été plantés. A la saison sèche, on y récolte presque tous les légumes d'Europe.

—

**INDUSTRIE ET COMMERCE.** — L'industrie extractive n'existe que dans la partie du district située au nord du fleuve. Les indigènes y exploitent le minerai de fer, de cuivre et de plomb.

Comme voies de communication, nous mentionnerons le Congo, navigable entre Manyanga et Isanghila; le chemin de fer, sur la partie de la ligne qui est ouverte à l'exploitation, plusieurs routes de caravanes et de nombreux sentiers reliant entre eux les différents villages. Les transports sont effectués par eau, par chemin de fer ou par porteurs, recrutés dans le district.

L'indigène est très commerçant. Il fait principalement le trafic de l'ivoire et du caoutchouc, du cuivre, du fer et du plomb. Il vend également des poules, des chèvres, des moutons, du poisson et les divers produits de ses cultures.

Toutes les transactions se font sur les marchés. Ceux-ci se tiennent à des endroits déterminés d'avance par ceux qui fournissent les produits exposés en vente. La police y est faite par les chefs indigènes. Les marchands de poudre et de vin de palme ont des emplacements spéciaux.

Les ventes se font généralement au comptant. Les natifs admettent cependant la *Moukande* — déclaration écrite qui leur sert de reçu — lorsque celle-ci leur est remise par des Européens connus. Ils accordent également du crédit, mais dans ce cas ils ont toujours soin de prendre des témoins.

Les marchandises d'échange consistent principalement en tissus, couvertures et objets de quincaillerie. Il faut y ajouter les fusils à silex, les poteries en faïence, les tapis, les bou-

gies, etc. La mesure de capacité varie suivant les localités. La brasse, mesure de longueur, est admise partout. La langue commerciale est le fiote.

La monnaie indigène se compose de petites nattes en fibres de palmier, 150 à 200 nattes pour une pièce de mouchoirs. La monnaie de l'État — introduite depuis quelque temps parmi les porteurs qui font le service entre Matadi et Lukungu — tend à se généraliser. Mais les pièces d'argent sont seules acceptées



Le village de Yonga, dans la vallée des monts Diamants. (D'après une photographie de M. l'abbé D'Hooghe.)

par les indigènes ; le billon n'a pas cours. Les titres de crédit sont représentés par la corde à nœuds, la *Moukande* ou les bâtonnets entaillés.

L'inexécution d'une convention commerciale entraîne toujours une amende et parfois même l'esclavage momentané du débiteur. Les coutumes indigènes sont d'ailleurs d'une sévérité excessive pour la répression de tous les délits. Même en dehors du marché, le vol répété est toujours puni de mort pour les esclaves. L'exécution est confiée au féticheur lorsqu'il s'agit de la décapitation. Le plus souvent, les voleurs sont lapidés par la foule sur la place du marché.



L'HOSPITALITÉ n'est pratiquée qu'entre gens qui se connaissent. Les noirs accordent volontiers le gîte et la nourriture à leurs amis ; mais, dès qu'il s'agit d'étrangers, il faut que ceux-ci payent leur écot. D'une façon générale, l'Européen n'est bien

accueilli dans les villages indigènes que pour la récompense que l'on espère obtenir de lui.



TÉMOIGNAGES D'AMITIÉ. — L'amitié se témoigne par des présents qui consistent, le plus souvent, en vin de palme, chèvres, poules, etc. Viennent ensuite les mariages entre jeunes gens de tribus différentes, enfin, les alliances en cas de guerre. Lorsqu'un pacte est conclu, il est scellé, en présence de plusieurs chefs, par l'acceptation de présents. Cette cérémonie est presque toujours suivie d'un repas composé de viande de porc et abondamment arrosé de vin de palme. Alors seulement le traité est considéré comme valable.



SALUTATION. — L'inférieur doit le salut à ses supérieurs, de même que les jeunes gens le doivent aux vieillards. Ceux-ci

sont d'ailleurs l'objet du respect général et des soins de leurs parents.

Le salut consiste :

1° A se serrer la main, comme nous le faisons en Europe ;

2° A s'accroupir et battre des mains. Dans ce cas, la réponse se fait en agitant quelques doigts de la main droite ou les deux mains à la fois :

3° A prendre un peu de poussière sur le doigt et s'en frotter la tempe.

Dans une réunion de chefs, voici comment se font les salutations : le plus important des dignitaires saisit son poignet droit avec la main gauche, pose à terre l'index de la main droite, le porte ensuite trois fois aux tempes, ouvre la main, appuie l'extrémité des doigts sur le sol, puis, les poings fermés, bat des mains en cadence. Ce dernier mouvement est répété par toutes les personnes présentes

La femme salue de la façon indiquée au paragraphe 2, mais en se servant des deux mains. Elle les porte successivement à chacune de ses tempes et, enfin, les appuie au milieu du front.

Lorsque, pendant une marche, deux hommes libres se cognent mutuellement le pied, voici ce qui se passe : L'individu qui a commis la maladresse, place son pied sur celui de son compagnon. Les deux amis se saisissent les mains et, après avoir étendu les bras horizontalement, ils les élèvent au-dessus de la tête. Cette manœuvre est toujours suivie d'une poignée de main accompagnée du *Mbote* (bonjour) en usage dans la région.



LA POLYGAMIE existe partout dans le district. L'homme riche achète ou épouse autant de femmes que ses moyens le lui permettent. Celles-ci n'habitent pas toujours le même village que leur seigneur et maître, mais les repas se prennent généralement en commun, le matin avant le départ pour les champs, et le soir à la rentrée du travail.

Les fiançailles sont très longues et très coûteuses. Parfois les jeunes filles sont promises en mariage dès l'âge de quatre ans. C'est le père qui leur annonce la nouvelle. A chaque visite du futur, celui-ci doit apporter un petit cadeau, soit une provision de malafou, une poule, un poisson ou, ce qui vaut encore mieux, un morceau de porc. Les fiançailles ne deviennent définitives que lorsque le père de la jeune fille et le prétendant se sont mis d'accord sur le nombre de pièces d'étoffes ou de barils de poudre à payer.

La noce a lieu après paiement complet des valeurs exigées par le père de la future. Parfois plusieurs années s'écoulent ainsi avant que le jeune homme ait pu amasser toute sa dot. Lorsqu'il l'a enfin réunie, un banquet, dont les frais sont à sa charge, consacre le mariage, qui se fait quelquefois par achat pur et simple de la femme. Celle-ci devient alors la propriété absolue de son mari ; elle doit l'accompagner dans son village. Le jour de son arrivée, des danses et des libations sont organisées en l'honneur de la nouvelle épouse. L'enfant appartient à la mère et, par suite, au village de celle-ci. A moins toutefois que la femme ait été *achetée*, auquel cas les enfants sont la propriété du père. Filles et garçons sont élevés par la maman, qui les aime beaucoup. Le chef de famille pourvoit à leurs besoins et les initie aux choses de la vie. Devenus adolescents, ils rentrent au village de leur mère,

où leurs oncles maternels complètent leur éducation. Ils n'ont aucune relation avec la famille de leur père.



LE COSTUME habituel des hommes et des femmes se compose d'un morceau de tissu entourant la taille. Les femmes mariées se couvrent également la poitrine.

La coiffure, qui consiste en une petite calotte en fibres de palmier, n'est connue que des gens de la rive nord.

La plupart des chefs affectionnent les bracelets. Certains d'entre eux en ont jusqu'à trente. Les femmes portent aux jambes de gros anneaux de cuivre pesant de cinq à six kilogrammes. D'autres ont en plus des colliers de laiton du poids respectable de deux à cinq kilogrammes. Les bracelets en ivoire, en métal blanc, en cuivre, en fibres, sont très recherchés. Le suprême du luxe, pour un indigène, consiste en un collier fait de quelques crins de queue d'éléphant auxquels sont fixées de petites perles de corail.

Les épingles à cheveux sont fournies par des arêtes de poisson. Certaines servent principalement au nettoyage de la pipe.

Pendant les danses, les femmes portent des ceintures rouges garnies de perles et de grelots.



LES ARMES. — Le fusil à silex est très répandu dans tout le district, c'est l'objet le plus convoité des indigènes. Ceux-ci, encore tout enfants, emploient leurs premières épargnes à l'achat de ce dangereux joujou. L'homme adulte porte généralement un couteau, grand ou petit, de provenance européenne.



LES TATOUAGES les plus ordinaires représentent des crocodiles ou des losanges. On les fait au moyen d'incisions pratiquées habituellement sur le dos, sur la poitrine ou sur le ventre. Chez les Buendés, plusieurs déformations artificielles, sur la poitrine et sur les épaules, affectent la forme de brandebourgs comme ceux que portent les lanciers et les guides sur leur dolman. Dans la région qui s'étend au nord du fleuve, les indigènes ont les oreilles et le nez percés. Ils portent des boucles d'oreilles faites d'anneaux en laiton, et souvent ils se placent dans le nez un petit morceau de bois, d'herbe ou encore un mince collier de perles.

Les coiffures varient à l'infini suivant le talent plus ou moins original de l'artiste capillaire. Certains indigènes portent les cheveux très courts et sans tresses ni ornements d'aucune sorte. D'autres se font raser la tête par mesure d'hygiène. Les chefs laissent souvent croître leur barbe. Il y en a qui la portent très longue et la ramènent sous le menton en la roulant comme une pelote. J'ai vu des barbes mesurant 1<sup>m</sup>50. Les indigènes font une grande consommation de rouge et de blanc. Le rouge, qu'ils emploient sous forme de poudre, provient d'une plante appelée *kula*. On l'applique sur tout le corps et même dans la chevelure. Le blanc, nommé *pembe*, n'est autre chose que du kaolin qui se trouve un peu partout dans le district. On s'en sert pour tracer de petites lignes sous les yeux ou sur le front. Mais on l'emploie surtout pour soigner les membres malades.

(A continuer.)

VEREYCKEN.





J. MALVAUX SC.

Tranchée de la Bembisi (kilom. 72,500). (D'après une phot. de M. l'abbé D'Hooghe.)

## LE CHEMIN DE FER DU CONGO

LA Compagnie du chemin de fer du Congo vient de recevoir de son directeur général, le major Thys, un télégramme contenant des renseignements intéressants sur la marche de l'entreprise.

A la date du 18 août, le rail était posé jusqu'au kilomètre 120 et la plate-forme de la voie était arrivée au kilomètre 129. On estime que la locomotive atteindra la rivière Kwilu (kilomètre 150) à la fin de cette année.

Afin que nos lecteurs puissent se faire une idée de l'avancement des travaux dans ces derniers temps, nous rappellerons que, le 15 juin, la voie était au kilomètre 108. Il a donc été construit 12 kilomètres en deux mois. On peut dire, d'ailleurs, que la marche des travaux correspond aux résultats que

l'on a obtenus depuis un an, si l'on tient compte de certains passages difficiles qu'à cette époque il a fallu traverser. Nous mentionnerons, entre autres, le massif de la Bembisi, dont nous reproduisons ci-dessus la vue d'une des tranchées.

Ce massif s'étend entre les kilomètres 71 et 73. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par notre gravure, la hauteur des déblais, dans cette partie du tracé, a atteint jusqu'à 13 et 14 mètres. Les talus sont coupés presque à pic dans un terrain très résistant, composé en majeure partie de roches dures.

Au fond de la tranchée, on aperçoit la voie Decauville, sur laquelle circulent les wagonnets de terrassements.



Huttes d'indigènes Upotos. (D'après une phot. du Rév. W. Forfeitt.)

## LES HABITATIONS INDIGÈNES

### DES BANGALAS, DES UPOTOS ET DES MOGWANDIS

L'HABITATION d'un Bangala affecte la forme rectangulaire plus large que profonde; son mode d'exécution est lent; il exige beaucoup de travail et de patience. L'emplacement une fois choisi, l'indigène le nettoie et trace sur le sol la largeur qu'il compte donner à sa nouvelle demeure; il limite cette dimension par deux pieux hauts de 2<sup>m</sup>50 environ, terminés à la partie supérieure en forme de fourche, puis il relie les pieux au moyen d'une perche solide. Il mesure ensuite, à partir de chacun de ses montants, des étendues égales à la profondeur qu'il veut donner à sa hutte. Aux points ainsi obtenus et qui marquent les coins du chimbeek, il plante quatre nouveaux pieux de 1 mètre à 1<sup>m</sup>50 de hauteur qu'il relie deux à deux par des perches.

La carcasse de la maison étant ainsi tracée, il reste à construire le toit. Dans ce but, le nègre se procure des tiges de bambou qu'il attache, après les avoir coupées à longueur, aux trois perches déjà posées; il laisse un intervalle de 20 centimètres entre chaque bambou et obtient de la sorte une charpente destinée à supporter les feuilles de palmier qui rempliront l'office de tuiles.

Ici se montre l'ingéniosité du Bangala; après avoir fait une ample provision de feuilles de palmier *Raphia*, qu'il appelle dans son langage *incassé*, il procède de la façon suivante: Il choisit une première partie de feuilles dont il replie les penes du même côté que la tige, puis, prenant d'autres *incassé*, il ramène leurs penes du même côté, de façon à former un entrecroisement et à obtenir une espèce de damier.

Ces travaux préliminaires achevés, il laisse sécher les feuilles au soleil pendant plusieurs jours; lorsque celles-ci

sont entièrement jaunies, il commence l'édification du toit. A cette fin, il lie ensemble six feuilles de palmier en employant comme feuille de dessous une de celles qui affectent la forme de damier; quand toutes les feuilles sont ainsi groupées et attachées par six, il fixe ces différents groupes aux bambous de la charpente en commençant par la partie inférieure du toit; il maintient, au moyen de lianes, un premier groupe, puis, à quatre doigts d'intervalle et plus vers le haut, un deuxième groupe qui recouvre le premier sur les deux tiers de sa largeur; il continue de la sorte jusqu'au sommet.

Lorsque les deux côtés sont terminés, il y a encore un travail délicat à effectuer, car il s'agit de boucher l'interstice qui subsiste le long du faite. Pour résoudre le problème, les indigènes relient ensemble vingt ou vingt-cinq feuilles de palmier qu'ils placent sur l'ouverture à masquer et qu'ils maintiennent en place au moyen de gros sticks posés en forme d'X sur la partie supérieure du toit.

Pour la confection des parois, le noir recourt encore une fois à la feuille de palmier. Il opère de la même manière que pour le toit, mais en rapprochant les groupes de façon que toutes les tiges de raphia soient côte à côte; il place alors contre celles-ci une deuxième rangée de feuilles, mais en sens inverse, de façon à ne laisser voir de l'intérieur et de l'extérieur de la case que les tiges.

Pareille construction demande plusieurs semaines pour être terminée. Seulement, une fois achevée, elle a l'avantage de pouvoir être transportée aisément d'un lieu à un autre au gré de son propriétaire, qui n'a qu'à enlever les quatre parois, le toit qui se replie en deux et les pieux.

Un village bangala, avec ses huttes disséminées au milieu des palmiers et des bananiers, présente un coup d'œil très

pittoresque ; mais il est loin de posséder ce cachet de propreté et de coquetterie qui distingue les villages de Gombés. Ces indigènes, en effet, surélèvent d'abord l'emplacement de leur futur logis en établissant, sur 25 centimètres de hauteur, un tertre rectangulaire en terre bien battue et bien durcie. Les parois de la maison sont formées au moyen de planches taillées dans du bois tendre et réunies par des lianes que l'on introduit dans de petits trous pratiqués au préalable dans la planche. Pour percer ces trous, les noirs se servent d'un fer pointu dont l'extrémité est rougie au feu.

La charpente du toit diffère de celle des Bangalas en ce que les bambous sont reliés de distance en distance par des baguettes qui donnent à l'ensemble l'aspect du dispositif adopté en Europe pour les toits de tuiles. Ici, les tuiles sont remplacées par une épaisse couche de feuilles d'arbre elle-même recouverte d'une couche de feuilles de bananiers. Le tout est maintenu en place par des troncs de bananiers placés à cheval sur la faite de la demeure.

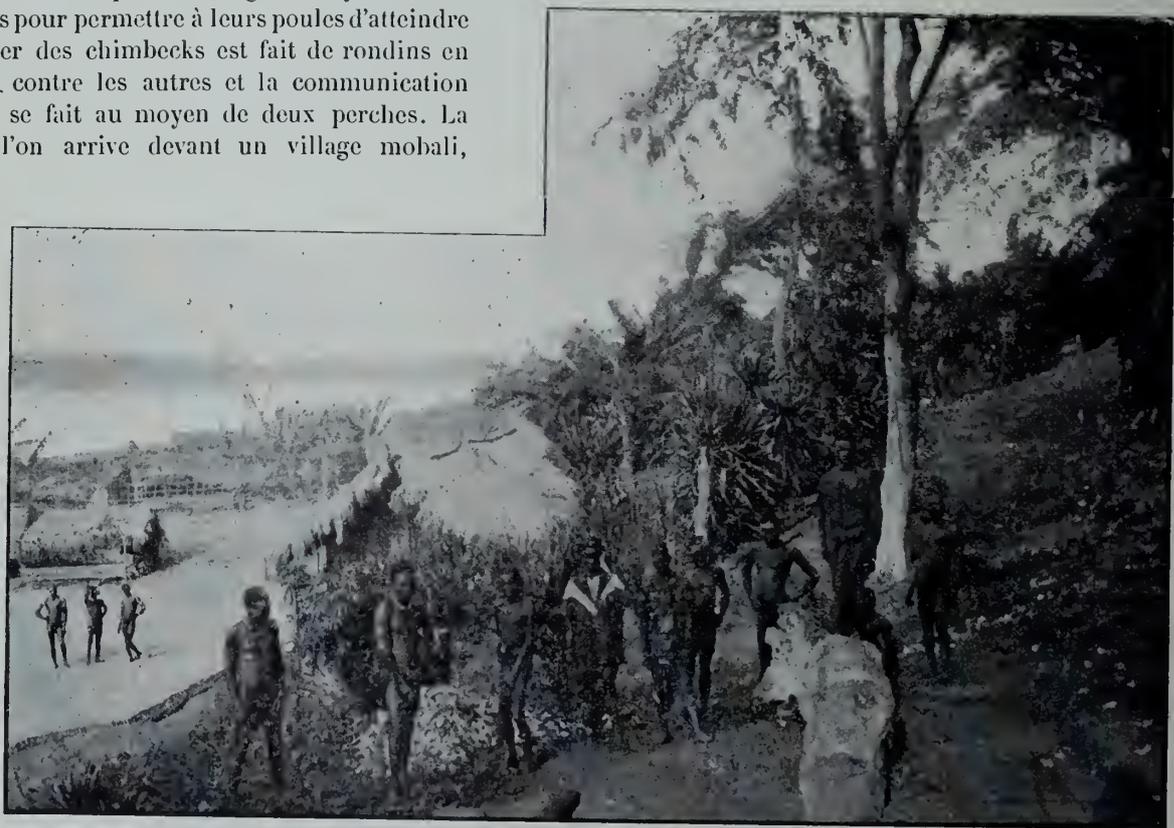
☪

Chez les Mogwandis de la Mongalla, les agglomérations ont l'air beaucoup plus misérables, plus sauvages. Les huttes sont coniques ; l'entrée en est basse et étroite ; le toit est formé d'un faisceau de perches reliées ensemble au sommet et recouvertes d'une telle quantité de feuilles sèches que la pluie ne puisse pénétrer. Les parois sont composées soit de feuilles mortes, soit de planches grossièrement taillées. Chez les Mobalis qui habitent les bords de la Dua, une des branches supérieures de la Mongalla, nous trouvons les habitations lacustres. La case de forme rectangulaire est construite sur pilotis et l'on ne peut y entrer qu'en se hissant au moyen de piquets placés en échelons et qui font songer au système employé par nos paysans pour permettre à leurs poules d'atteindre leur gîte. Le plancher des chimbecks est fait de rondins en bois placés les uns contre les autres et la communication d'un logis à l'autre se fait au moyen de deux perches. La première fois que l'on arrive devant un village mobali, on éprouve une impression pénible en songeant que des êtres humains vivent dans de pareils réduits. Ici, les poules logent sous le même toit que leurs maîtres ; quant aux chèvres, on n'en rencontre pas : le Mobali vit presque exclusivement du produit de sa pêche, qui est d'ailleurs assez considérable, la rivière étant très poissonneuse.

Avant de terminer ce court aperçu, disons un mot des travaux de défense de certains villages. Ceux-ci sont presque tous entourés d'une palissade en troncs d'arbres ; deux ou trois ouvertures livrent passage aux habitants ; en cas de danger, on les ferme au moyen de trois madriers qui, par un système d'attache spécial, basculent à volonté et viennent s'appliquer contre l'entrée qu'ils bouchent plus ou moins bien. Chez les Mondonga (habitants des bois, établis entre le bassin de la Mongalla supérieure et la rive nord du Congo), l'enceinte est précédée d'un fossé large et profond, mais dépourvu d'eau. Devant chacune des portes, une planche ou deux troncs d'arbres font office de pont ; l'entrée est disposée de telle façon que celui qui veut passer doit se baisser pour la franchir et se présente ainsi la tête la première aux coups du défenseur.

Chez les Gombés d'Upoto, il n'est pas rare que la route menant au village soit semée d'embûches dont voici quelques échantillons : Au milieu du sentier, on place des petites pointes de bois effilées et enduites de poison de manière à blesser à la plante des pieds l'étranger qui s'avance sans défiance. Parfois ce sont des fosses profondes creusées au milieu du chemin et recouvertes de branches d'arbres et d'une mince couche de terre. Au moment où l'on y songe le moins, le tout s'effondre et l'on tombe dans un trou profond dont on a la plus grande peine à se tirer. Souvent des arbres épineux couchés en travers du sentier en rendent l'accès impossible. Devant la porte même de certains *bomas*, il y a tout un système de pieux, de ronces et de piquets, qui arrête l'assaillant et l'expose aux coups des assiégés.

Lieut' WILVERTH.



Village des environs d'Upoto. (D'après une phot. du Rév. W. Forfeitt.)

## LA TAILLE DES CHEVEUX AU CONGO

LE père Van Damme, dont nous avons déjà eu l'occasion de reproduire un intéressant article dans notre avant-dernier numéro, vient d'envoyer aux *Missions catholiques de Scheut* une nouvelle notice où il décrit la façon dont les jeunes Congolais procèdent entre eux à la coupe des cheveux.

Voici quelques extraits de la lettre du révérend missionnaire :

« Il y a quelques jours, au moment d'ouvrir la classe, après les commandements d'usage : en place repos, garde à vous — au lieu de faire partir par le flanc gauche, en lançant le solennel en avant, marche — je donnai cet ordre moins belliqueux : Rompez les rangs, allez chercher des bouteilles !

« Une troupe de moineaux ne se disperse pas plus rapidement au bruit d'un coup de fusil. Le pourtour des maisons européennes est encombré de bouteilles vides, rompues ou fêlées. Mes moricauds, transformant en panier leur veste ou leur pagne, eurent tôt fait d'en rapporter des centaines; ils savaient fort bien l'usage qu'ils devaient en faire. C'est que, si les têtes bouclées des marmots européens sont parfois infestées de... vous savez quoi, chez nos négrillons, on ne vient à bout de l'ennemi qu'en détruisant son refuge, en rasant à fond de temps en temps les crânes laineux...

« Des groupes se forment donc et vont s'installer, les uns sous l'unique palmier de la cour, les autres à l'intérieur du chimbeck servant de dortoir. Vient alors la confection sur

place de l'indispensable rasoir. Pour ce faire, une bouteille étant plantée sur le sol par le goulot, l'opérateur frappe sur le fond de ladite bouteille avec une telle adresse que, d'ordinaire, il ne fait sauter qu'un seul éclat de verre.

« Cet éclat, l'artiste et son client l'examinent soigneusement. Est-il bien tranchant : ce sera le premier rasoir. Je dis « le premier », car, à couper du crin si dur, un tel instrument est bientôt émoussé; il n'en faut pas moins d'une dizaine pour racler convenablement une seule tête. Des prodiges emploient de trop grands morceaux, et les renouvellent trop fréquemment; cinq bouteilles leur suffisent à peine pour une opération, tandis que les adroits à casser net de petits fragments se contentent d'une seule bouteille, même petite.

« Les uns fonctionnent de la main droite, d'autres de la main gauche. On ne savonne pas; plusieurs ne se donnent même pas la peine de mouiller la moisson à faucher. A ce compte, le patient grimace, et crie parfois : l'opérateur continue sans broncher. Si pourtant la victime trop écorchée devient turbulente, Figaro, calme et digne, laisse la besogne à demi faite, et va pratiquer son art sur une tête moins sensible. Libre au délaissé d'aller, aux éclats de rire de l'assistance, implorer l'aide d'un coiffeur plus complaisant, pour transformer en boule bien lisse sa tête tout à l'heure encore rasée d'une part, et garnie de l'autre d'une crinière entortillée.

« J. VAN DAMME. »



## LES SAUTERELLES

### I



Fig. 1.

L'AGRICULTURE n'a pas de plus redoutables ennemis parmi les insectes que les sauterelles, dont les ravages sont connus depuis la plus haute antiquité. Lorsque leurs fatals essaims arrivent dans un pays, il en résulte une dévastation complète des moissons et de toutes les plantes de la contrée. Quelques heures suffisent pour changer un paysage riant et fertile en un désert aride.

Nous n'avons pas l'intention d'étudier ici l'étendue des dégâts que peuvent produire ces insectes : on en connaît l'importance matérielle par ce qui se passe encore chaque année en Algérie. Constatons cependant que toutes les parties du monde — aussi bien les régions tempérées que les régions chaudes — ont eu à souffrir de leur présence, et demandons-nous alors si la future colonie belge n'aura pas à redouter un jour leurs terribles ravages.

Nous n'avons pu, jusqu'à présent, recueillir beaucoup de données précises sur leur présence et leur distribution au Congo. Le duc d'Uzès dit avoir vu des nuages d'insectes qu'il prenait de loin pour des sauterelles; d'autres voyageurs citent le même fait, mais toujours sans indiquer à quelle espèce ces insectes appartenaient. Nous savons, néanmoins, que le nord et l'extrême sud de l'Afrique ont reçu fréquemment la visite

du fléau, et ces indications nous font craindre que le jour où l'exploitation agricole se fera sur d'immenses étendues de terrain, le développement anormal de ces insectes n'amène leurs hordes jusqu'au centre de l'Afrique.

Il nous paraît donc éminemment désirable que les nombreux Européens résidant au Congo veuillent bien nous communiquer les observations qu'ils auraient pu faire sur les sauterelles, lesquelles observations nous permettront de tirer des conclusions utiles pour l'avenir. Le *Congo illustré* s'empresera de publier les renseignements qu'il recevra à ce sujet.



L'ordre des Orthoptères comprend actuellement deux grandes divisions d'égale valeur systématique, sinon numérique : les Dermaptères et les Orthoptères proprement dits. Le premier sous-ordre comprend une seule famille : LES FORFICULES (fig. 1), dont le Perce-oreille (*Forficula auricularia*, L.) est le type le plus commun de notre pays.

Le corps est allongé, souvent déprimé, avec des couleurs variant entre le brun et le jaune sale, appropriées à une vie dans des retraites obscures. Les élytres sont toujours plus petits que l'abdomen. Les pattes sont courtes et propres à la

course seulement. L'abdomen est allongé et porte au dernier anneau un organe essentiellement spécial à la famille : la pince.

Cette pince leur sert à déployer les ailes, dont les replis sont très complexes; elle paraît être aussi une arme défensive, quoique peu redoutable. Le nom vulgaire de Perce-oreilles que l'on donne à ces insectes paraît provenir de ce que la pince anale rappelle par sa forme la pince dont se servaient autrefois les bijoutiers pour percer le lobe de l'oreille.

Les Forficules aiment les lieux obscurs; ils se cachent sous les pierres, dans les fissures des arbres, sous les écorces, dans les excréments desséchés, sous les débris de toute nature. Leur nombre doit être assez élevé au Congo, à en juger par les espèces toujours différentes, quoique rares, qui nous parviennent dans les collections. Il serait à désirer que les naturalistes leur prêtassent une attention plus spéciale.



Les Orthoptères proprement dits comprennent plusieurs familles distinctes. Une première section est formée des *coureurs*, qui correspondent à la famille des Blattes. Leurs six pattes sont pareilles comme chez les Forficules, mais plus longues et comprimées.

Les *marcheurs* comprennent deux familles, les Mantes et les Phasmes. Chez les premiers, les pattes antérieures, modifiées pour la chasse, sont devenues *ravisseuses*.

Les Phasmes ont toutes les pattes marcheuses, le plus souvent ténues, longues et parfois foliacées.

Les Orthoptères *sauteurs* ont les pattes postérieures à cuisses plus ou moins longues et épaisses servant à un saut de force variable. Ils comprennent les Gryllides, les Locustes et les Acridiens. C'est parmi ce sous-ordre, et plus spécialement dans la famille des Acridiens, que nous allons trouver les insectes les plus nuisibles à l'homme, puisque leurs migrations ont amené des famines suivies d'épidémies redoutables. A l'exception des Mantes, qui sont carnassières et peuvent se nourrir d'insectes dangereux à nos cultures, c'est à peine si les Orthoptères procurent à l'homme quelque avantage.

Certains peuples font leur nourriture des Acridiens migrants ou les donnent en pâture aux animaux de basse-cour, mais ce n'est là qu'un faible dédommagement aux maux considérables qu'ils engendrent.

La famille des Blattes est formée d'Orthoptères *coureurs*, ainsi nommés en raison de la rapidité de leurs mouvements ambulatoires toujours terrestres. Le type le plus commun est la *Periplaneta orientalis*, L. (Bête de four, Kakerlæ, Cancrelat, etc.), répandu dans le monde entier et connu malheureusement par tous ceux qui sont au Congo ou y ont résidé.

Il nous paraît inutile d'en indiquer les caractères (fig. 2). L'insecte se reproduit surtout dans les habitations, car la

chaleur et l'obscurité lui sont nécessaires. Il se cache pendant le jour dans les fentes des murs et des planchers, et ne sort de sa retraite que pendant la nuit en exhalant une odeur répugnante. Nous en figurons une superbe espèce venant du Kassai, mais qui se rencontre un peu partout dans l'Afrique tropicale.



Fig. 2



Fig. 3.



Fig. 4.

Les MANTES, les Rapaces des Orthoptères, sont des insectes de rapines, combinant les mouvements du chat et du singe. Elles sont carnassières et à ce titre les seuls insectes de cet ordre qui nous soient véritablement utiles. Elles peuvent se servir de leurs membres antérieurs à la fois pour grimper et pour saisir leur proie au moyen surtout de la griffe crochue qui termine la patte. La vie de ces insectes se passe à errer dans les herbes et dans les buissons à la recherche d'une proie, ou à se mettre à l'affût pour la surprendre. Le corps est alors soutenu par les quatre pattes postérieures, le prothorax relevé obliquement et les pattes antérieures, repliées et dissimulées sous le prothorax. Ils attendent ainsi avec patience qu'un insecte passe à la portée de leurs redoutables serres. Ils projettent alors subitement sur lui une des pattes antérieures, ramènent la victime serrée dans l'étau et maintenue par les épines, entre la jambe et la cuisse. Dans cette posture d'affût, les Mantes semblent agenouillées, et, comme souvent elles élèvent leurs pattes antérieures en

l'air, en les joignant dans une attitude suppliante, l'imagination naïve de tous les peuples a voulu voir dans cette attitude un acte de piété qui a attiré sur les Mantes une vénération particulière. L'habitude qu'elles ont aussi d'étendre en avant tantôt une patte ravisseuse, tantôt l'autre, et de garder longtemps cette position a fait croire, en outre, qu'elles indiquaient le chemin aux passants.

M. le Dr Cornet a donné dans cette publication (1) une excellente étude sur la faculté que possèdent les Mantes (fig. 3) et les Phasmes (fig. 4) d'imiter les milieux dans lesquels ils vivent. C'est chez eux que l'on retrouve les plus remarquables et les plus frappants exemples de la ressemblance protectrice.

Le Congo est très riche en espèces de cette famille, dont quelques-unes présentent des formes et des couleurs réellement attrayantes. Nous en figurons deux, dont une, la *Pseudo creobatra ocellata*, Pal., est caractérisée par une ocelle jaune entourée d'une ligne concentrique noire sur chaque aile d'un vert tendre. Elle se retrouve partout, quoique rarement.

Ces insectes se distinguent difficilement les uns des autres et il est nécessaire d'en réunir un grand nombre d'exemplaires pour les étudier avec quelque fruit.

(A suivre.)

G. SEVERIN.

(1) Voir *Congo illustré*, 1894, p. 182 et 197.



Un poste de l'État sur la route des caravanes, près de la rivière Mpozo.  
(D'après une photographie de M. l'abbé D'Hooghe.)

## LA RÉGION DES CATARACTES

PAR

M. VEREYCKEN,

COMMISSAIRE DE DISTRICT.

### III

**USAGES AGRICOLES.** — L'homme libre s'occupe spécialement de l'élevage du bétail. Il fait cultiver ses terres par ses femmes esclaves. Quant au produit de la récolte, il lui appartient tout entier. Comme instrument aratoire, les indigènes n'emploient que la houe.

La femme libre n'a pas à pourvoir aux besoins de son époux. Elle s'occupe principalement de la basse-cour, où elle élève des poules, des canards et des pigeons. Elle ne travaille que quand il lui plaît.

✽

**USAGES GUERRIERS.** — Les guerres de village à village, si fréquentes autrefois, sont devenues beaucoup plus rares depuis l'arrivée des Européens. Elles sont généralement provoquées par les motifs les plus futiles et, neuf fois sur dix, prennent naissance à la suite de trop copieuses libations.

Aussitôt que les hostilités sont ouvertes, un fétiche est placé

au milieu du sentier qui conduit au village ennemi. Chaque guerrier, à tour de rôle, doit franchir d'un bond le fétiche. Celui qui négligerait cette précaution serait certain de succomber pendant l'action.

Les rencontres ne sont jamais très meurtrières; elles prennent fin dès que l'un des combattants a été tué ou blessé grièvement. Cela n'empêche qu'elles durent parfois plusieurs jours, les indigènes visant fort mal. Le terrain de l'action est généralement situé dans l'espace qui sépare les deux tribus hostiles. Jamais les vainqueurs ne mettent le feu aux villages des vaincus; mais les corps de ceux qui ont succombé pendant la lutte sont souvent mutilés. Des arbitres règlent les conditions de la paix.

✽

**CHASSE ET PÊCHE.** — La chasse se fait avec l'aide de chiens dressés spécialement à cet effet. Les indigènes sont armés de fusils à silex.

Les grandes battues ont lieu en septembre et en octobre. L'éléphant est le gibier le plus recherché. Le buffle et l'antilope ne sont pas dédaignés non plus, mais c'est le *Nsisi*, sorte de cochon sauvage dont la chair est délicieuse, qui a la préférence des indigènes. Pour rabattre le gibier, on a générale-



Huttes de la région des cataractes. (D'après un dessin du lieutenant Masui.)

ment recours à l'incendie partiel des herbes. Lorsqu'il s'agit d'un éléphant, on entoure l'animal d'un cercle de feu qui va se rétrécissant de plus en plus. Les chasseurs n'interviennent que lorsque la bête, la peau et les yeux brûlés, n'est plus en état de se défendre. Parfois on creuse de grands trous au milieu des chemins fréquentés par les pachydermes. Ces trous sont recouverts de légers branchages et dès que l'animal s'est fait prendre au piège, on le tue à bout portant.

La chasse aux rats des champs mérite une mention spéciale. Les indigènes, excellents observateurs, recherchent dans les herbes la trace des animaux. Dès qu'ils ont découvert une piste, ils placent, à droite et gauche de celle-ci, deux petits piquets de 7 à 8 centimètres de hauteur. A l'un des piquets est fixée une branche flexible qui se termine par une ficelle à nœud coulant. Lorsqu'un rat vient à passer, il est pris par le cou. On le voit, ce système de piège correspond absolument au collet dont les braconniers se servent en Europe.

La pêche ne présente rien de bien intéressant. Elle se pratique au moyen de filets et de nasses. Dans les ruisseaux peu profonds, les femmes emploient un autre procédé : elles construisent autour des racines d'un arbre un petit barrage qu'elles ne laissent ouvert que d'un côté. Au moment opportun, elles ferment complètement le barrage et, après en avoir retiré l'eau, elles prennent le poisson à la main. Ce poisson n'est pas recherché des Européens qui lui trouvent un goût de vase très prononcé.



LES ALIMENTS. — C'est le manioc qui constitue la base de l'alimentation indigène. Les noirs le font fermenter dans une fosse, puis sécher et enfin le réduisent en une farine très fine qui sert à la confection de pains ronds appelés *kintokas* ou *chikwanguas*. La viande fraîche et le poisson non fumé coûtent fort cher; aussi, n'y a-t-il que les gens riches qui en mangent. Le piment et l'huile de palme entrent dans la confection de presque tous les mets.

Un plat, appelé *mohamba*, a beaucoup de succès auprès des indigènes. Il se compose d'huile de palme fortement épicée dans laquelle on a fait cuire des légumes tels que choux, haricots, patates douces, feuilles de manioc, etc.

Les brochettes de souris et de rats des champs sont très recherchées sur les marchés. Il en est de même des larves de palmier, qui renferment énormément de matières grasses et constituent pour les noirs un véritable régal.

En fait de viande, les indigènes mangent le cochon, la chèvre, la poule, l'éléphant, l'antilope, le rat des champs, le singe et les oiseaux. Les femmes ne peuvent consommer que du gibier et de la viande de porc. Les bananes, les safons, le maïs, les arachides entrent pour une large part dans l'alimentation des indigènes.

Voici un aperçu des prix : une poule se paye de 2 à 3 francs; un canard, de 5 fr. à 7 fr. 50 c.; une chèvre, de 12 à 25 francs; un mouton, de 15 à 30 francs; un œuf, de 6 à 10 centimes; une grosse igname, 60 centimes; trois patates douces, 3 centimes; trois épis de maïs, 3 centimes; les autres légumes se vendent presque pour rien. La carotte de manioc, de grosseur moyenne, coûte de 6 à 10 centimes; un pain de manioc de 150 grammes, 3 centimes.

A table, la boisson ordinaire est l'eau; mais en dehors des repas, les hommes consomment beaucoup de malafou (vin de palme). Le malafou, suivant sa qualité, s'appelle *nsamba* ou *nsoka*. Le *bamfu*, liquide que l'on obtient en faisant fermenter du maïs dans de l'eau, n'est guère apprécié des indigènes. Par contre, l'alcool est très recherché.



LES REPAS ont lieu le matin, le midi et le soir. Toutefois, cette règle n'est pas absolue, les noirs mangeant à n'importe quelle heure de la journée.

Sur la route des caravanes, les porteurs s'arrêtent toutes les deux ou trois heures pour se réconforter. Dans les villages, les hommes et les femmes mangent séparément. Les repas en commun sont assez rares. Cependant, dans certaines régions, le matin et le soir, les femmes d'un même chef mangent ensemble.

Les hommes ne s'occupent guère de la préparation des aliments; ils laissent ce soin à leurs compagnes. Quant aux menus, ils se composent généralement de viande bouillie ou fumée, de poisson séché, de légumes divers, d'arachides, de noix de palme, etc.

Les ustensiles de cuisine sont des plus rudimentaires : quelques récipients en poterie de différentes formes et de grandeur variée, des Calebasses, des assiettes en bois, en cuivre ou en faïence très ordinaire, des louches et des cuillers en bois.



LE FEU ET SON ENTRETIEN. — Le feu s'obtient au moyen d'un briquet composé d'une pierre à fusil (silex) et d'une vieille lame de couteau. Dès que l'étincelle jaillit, elle communique la flamme à une matière fibreuse que les noirs recueillent sur les palmiers ou sur les bananiers.

Lorsque l'indigène voyage, il a l'habitude d'emporter avec lui son briquet et peut ainsi, en toutes circonstances, obtenir

du feu très rapidement. Dans les villages, il y a toujours un certain nombre de huttes où l'on entretient un petit brasier allumé pour les besoins du ménage.



**DÉCÈS, CÉRÉMONIES FUNÉBRES.** — Dès qu'un indigène vient à mourir, on le lave et on le rase soigneusement, puis le corps est enduit d'une forte couche de *kula*, cette poudre rouge dont nous avons déjà parlé plus haut. On pare le défunt de ses plus beaux colliers et on l'enroule dans une natte finement tressée.

La dépouille mortelle est alors étendue sur une claie, à environ 1<sup>m</sup>50 du sol. Sous cette claie sont disposés plusieurs récipients destinés à recueillir les liquides sanieux qui s'écouleront du cadavre pendant l'opération du dessèchement, ainsi qu'un certain nombre de petits brasiers, soigneusement entretenus par les femmes du défunt, et qui ont pour but d'activer la momification du corps. Cette opération dure très longtemps. Aussi n'est-elle pratiquée que pour les chefs et les hommes riches. Lorsqu'il s'agit d'un esclave, on l'enterre généralement un jour ou deux après son décès.

Aussitôt qu'un indigène a rendu le dernier soupir, des groupes de femmes envahissent sa demeure et viennent pleurer le mort au son du tambour et de certaines trompes affectées spécialement à ce genre de cérémonie. L'orchestre se compose habituellement de deux tambours-timbales et de sept trompes ayant chacune un son différent. Plus on est riche et plus fréquemment les musiciens se réunissent, car le salaire de ces derniers est toujours prélevé sur la succession du défunt.

Chaque décès est annoncé au loin par des fusillades qui durent jour et nuit. A la date fixée pour l'enterrement, tous ceux qui connaissaient le mort apportent à ses parents de la poudre ou des tissus. La famille du défunt offre, en échange, des cochons, du vin de palme ou des mitakos.

A partir de ce moment, les danses prennent une allure désordonnée. Jour et nuit, le vin de palme coule à flots, la fusillade devient assourdissante. Le cadavre est enlevé de la claie sur laquelle il reposait et enroulé dans une grande quantité de tissus. Il forme alors un ballot qui atteint parfois plus d'un mètre de diamètre.

Cet étrange colis est promené à travers tout le village et les environs. Les moindres sentiers ont été soigneusement nettoyés pour la circonstance et les chemins trop étroits ont été élargis. Le cortège funèbre se compose de tous les parents, arrière-parents et amis du défunt. Les femmes pleurent l'époux qu'elles ont perdu et font le simulacre de vouloir le retenir auprès d'elles. Si le mort est un chef puissant, on exhibe, pendant la promenade, toutes les peaux de léopards qu'il possédait.



**MODE DE SÉPULTURE.** — Les cadavres sont presque toujours enterrés à proximité du village dans de grandes fosses affectant la forme d'un rectangle de 5 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur et de 5 à 6 mètres de profondeur. On y descend par des marches pratiquées dans chacune des parois.

Le fond du trou, qui va en se rétrécissant, a exactement les mêmes dimensions que le cercueil.

Souvent on se contente de creuser une simple fosse comme en Europe. Un petit tertre indique l'emplacement de la

sépulture. On y place quantité de bouteilles, de parasols, de plats divers, ainsi que quelques statuettes sculptées par les meilleurs artistes de la région <sup>(1)</sup>.

La tombe d'un personnage important est généralement recouverte d'une sorte de hangar, rarement d'une maison. On ne construit une habitation entière que lorsqu'il s'agit de très grands chefs.

Les lieux de sépulture sont l'objet de soins particuliers et il n'y a pas d'exemple qu'un indigène ait enlevé aucun des ornements qu'on y avait placés. Il est vrai que les parents du défunt, avant de déposer sur une tombe un souvenir quelconque — assiette ou bouteille vide — ont soin de mettre ces objets hors d'usage en pratiquant un petit trou à la bonne place.



**DEUIL ET CULTE DES MORTS.** — Dès qu'un décès se produit dans un village, les danses doivent cesser. Les réjouissances ne recommencent qu'après l'enterrement.

Pour la famille, la durée du deuil est subordonnée au degré de parenté et surtout à l'importance des richesses laissées par le défunt. Il en est de même pour l'entretien des tombes.



**PRATIQUES RELIGIEUSES. FÉTICHISME.** — Le culte des indigènes est le fétichisme; aussi les sorciers sont-ils nombreux dans la région.

Leur principale occupation consiste à entretenir chez les noirs la crainte des fétiches ou à exciter les populations contre les Européens. Ils pratiquent, en outre, la médecine et soignent les malades moyennant une rétribution qui est toujours proportionnée aux ressources du client. Ce sont eux qui sont chargés d'éloigner les épidémies, de provoquer la pluie ou de la faire cesser, de rendre les dieux favorables en temps de guerre, etc.

Ils remplissent également les fonctions de bourreau. Lorsqu'un indigène est accusé d'un crime, on confie au féticheur le soin de préparer le poison d'épreuve ou *nkassa*. C'est lui encore qui préside à l'épreuve du feu en appliquant sur le corps de l'accusé une lame de fer rougée à blanc.

Les sorciers ont un costume spécial, afin de se distinguer des autres noirs. Ils ne portent que des tissus indigènes, en fibres de palmiers, se couvrent la tête de grands bonnets en plumes multicolores et se chargent les bras et les jambes de bracelets de toute espèce.

Les habitants du district sont très superstitieux; ils ont



Le Congo, près de Kendolo.  
(D'après un dessin du lieut<sup>e</sup> Masui).

(1) Voir notre gravure, p. 4 de 1894.

tous un fétiche particulier, un porte bonheur et croient fermement à la puissance des talismans.

Voici, à ce propos, une aventure qui m'est arrivée l'autre jour :

En passant dans un village, je demande à un indigène d'aller me cueillir quelques safons au haut d'un arbre voisin.

— Impossible, me dit-il, il y a là un fétiche sur l'une des premières branches. Si j'avais le malheur de prendre un seul fruit en l'absence du propriétaire, je serais immédiatement précipité sur le sol et j'aurais les deux jambes brisées

J'eus beau insister; rien n'y fit. Je dus attendre patiemment

le retour du propriétaire et ce n'est que lorsque ce dernier eut enlevé lui-même le fétiche, que mon homme consentit à faire la cueillette des safons.

✠

LES PRODUCTIONS ARTISTIQUES des noirs sont assez limitées : quelques fétiches en bois sculpté et des nattes très bien tissées représentant certains animaux ou simplement des dessins réguliers.

L'indigène a l'instinct musical plus développé qu'on ne le croit généralement. Il possède un certain nombre d'instru-



Le village de Mtumfu, près de Lukungu. (D'après un dessin du lieut<sup>e</sup> Masui.)

ments de musique dont il joue pour charmer ses loisirs. Ce sont :

1° Le *sambi* ou *ndimba*, sorte de clavecin à lames de fer montées sur une boîte de résonance et qui est accordé par tierce, quarte, quinte, sixte et octave. Le noir joue de cet instrument lorsqu'il est en marche; il s'en sert également pour accompagner les chants et les danses. Ses airs de prédilection sont de petites phrases d'une durée de quatre temps et qui se répètent constamment;

2° Le *kokolo*, sorte de guitare faite au moyen d'un bloc en bois soigneusement évidé et sur lequel sont tendues trois ou quatre cordes en fibres de palmier (*Raphia vinifera*);

3° Le tambour de danse, qui est formé d'un tronc d'arbre creusé à la main. L'instrument est recouvert d'une peau de chèvre, de serpent ou d'iguane;

4° Le tambour funéraire, mi-sphérique, affectant la forme des timbales d'Europe;

5° Sept trompes d'ivoire de tons différents. Ces tons s'obtiennent par l'application, sur le pavillon de l'instrument, d'un morceau de calabasse de diamètre plus ou moins grand;

6° La trompe en cornes d'antilope;

7° Les castagnettes et les grelots. Ces derniers se font au moyen de noix évidées dans lesquelles on a introduit des petites pierres; ils s'attachent aux poignets des joueurs de tambour;

8° Le *gonga*, double cloche en fer.

✠

CE QUE LES INDIGÈNES PENSENT DES EUROPÉENS. — Au début, la plupart des natifs croyaient que nous habitions au fond de l'Océan, et que c'était de là que nous tirions toutes nos richesses. D'autres pensaient que les Européens étaient des revenants : leurs anciens chefs défunts. Aussi prenaient-ils la fuite dès qu'ils voyaient paraître un homme blanc.

Aujourd'hui les indigènes commencent à comprendre que nous appartenons à une race spéciale; ils se représentent notre pays comme identique au leur mais beaucoup plus riche. Rien ne les étonne de la part des Européens. Ils sont convaincus que notre puissance n'a pas de bornes et que nous pouvons tout ce que nous voulons.

VEREYCKEN.



## LE SULTANAT DE RAFAÏ

L'ORGANISATION politique et militaire adoptée par Rafaï est très caractéristique. Le pays des Bandjias, qui, on le sait, est tout entier soumis à l'autorité de ce chef, est divisé en quatre districts : Sandu, Rafaï, Darbaki et Uarra. Le chef de ce dernier territoire porte le nom de S'Gallah.

Sandu, Darbaki et S'Gallah, frères de Rafaï, exercent, dans leur sphère respective, l'autorité au nom et sous le contrôle du sultan; ils disposent chacun d'un certain nombre de fusilliers, d'archers et de lanciers. Le village de Rafaï est, lui-même, subdivisé en sections, à la tête desquelles est placé un chef, ayant sous ses ordres un contingent déterminé d'hommes d'armes.

Le droit de justice est exercé par Rafaï, juge suprême. Les peines infligées sont : la mort, la mise aux fers, l'amende. Cette dernière consiste en femmes, boys, poules, selon la gravité du délit.

Dans plusieurs entretiens, Rafaï, qui désire adopter autant que possible la façon de faire des Européens, s'est fait expliquer par moi comment se pratique la justice chez les blancs. Chaque fois qu'il se présente un cas grave, il vient me consulter. Un jour, j'ai eu ainsi le bonheur de sauver un indigène d'une mort certaine. Ce malheureux avait abandonné en route une pointe d'ivoire qu'il était chargé de transporter à Djabbir. Pour faire un exemple, Rafaï voulait le mettre à mort, mais, à ma demande, l'indigène ne fut condamné qu'aux fers pour deux mois et à une forte amende.

Le sultan n'inflige jamais aucune punition sans s'être entouré de tous les renseignements possibles; il procède d'abord à une enquête en bonne et due forme. Je me hâte d'ailleurs, d'ajouter que les délits et infractions sont très rares; dans un espace de sept mois, je n'ai eu connaissance d'aucun crime commis dans la région.

±

CARACTÈRES, MOEURS, COUTUMES, ETC. — Appartenant à la race niam-niam ou azande, les Bandjias sont, en général, d'une

taille un peu au-dessus de la moyenne, élancés et de complexion vigoureuse. La physionomie est fine, le regard intelligent et doux, le geste aisé, la démarche pleine d'assurance.

Ils se tatouent fortement les bras et la poitrine; sur le front, on remarque une ligne de petites incisions rapprochée des sourcils et parallèle à ceux-ci. La plupart des indigènes portent, sur chacune des joues, trois incisions horizontales légèrement convergentes, comme les Soudanais. C'est là, je pense, un vestige de l'occupation turque.

Quand ils n'ont pas d'étoffes à leur disposition, les Bandjias ne portent pour tout vêtement qu'un morceau de tissu indigène fait en fibres d'écorce. Ils s'enduisent tout le corps d'une poudre de bois rouge (*m'bagou*), ou se couvrent la figure, la poitrine, les bras et les jambes de dessins et d'arabesques au moyen d'une teinture végétale noire (*mbilikwa*).

Les hommes d'armes sont vêtus à la turque : pantalon flottant (*sirwal*), tunique (*kamir*) ou veste (*zeriba*) et turban ou fez (*tarbouche*). Leur taille est complètement entourée d'une longue cartouchière (*kaffa*) en peau d'antilope ou de léopard; ils sont chaussés de pantoufles (*markoub*). Ils tissent le coton, comme presque tous les Azandes, mais ils préfèrent les étoffes fabriquées par les blancs.

Lors de mon arrivée ici, toute la petite armée de Rafaï était sous les armes; ils avaient vraiment bon air ces beaux soldats noirs. Leur costume était d'une blancheur éclatante et les canons de leurs fusils scintillaient dans l'immense et rayonnante clarté. Les

bannières déployées se déroulant au vent, les brillants costumes du sultan et des chefs, la foule bariolée des curieux, hommes et enfants, parés de leurs plus beaux atours, tout cela donnait à la réception un joyeux air de fête.

Pendant que les tambours battaient et que les sonneurs de trompe faisaient retentir l'air de fanfares guerrières, les soldats, commandés militairement, exécutèrent devant moi, avec un ensemble étonnant, plusieurs salves de mousqueterie.



Joueur de tambour azande.  
(D'après une photographie de M. Michel.)

Les armes sont ici l'objet de soins incessants. Les Bandjias ne sortent jamais sans leur fusil. Ils le portent eux-mêmes ou le confient, ainsi que leur cartouchière, à un jeune boy qui les suit partout.

Les femmes ont pour tout vêtement une simple feuille. Elles raffolent des perles ; mais elles en réservent une grande partie pour les petits enfants, qu'elles parent avec beaucoup de coquetterie. Elles portent les cheveux longs et se coiffent d'une façon ravissante et variée ; elles s'ornent la tête de petits cercles d'argent, de cuivre ou d'ivoire, et plantent dans leur chevelure des épingles d'ivoire ou de fer (*manguete*). Aux poignets et au bas des jambes, elles mettent des bracelets de cuivre et d'ivoire.

L'argent que l'on rencontre dans la région provient évidemment de la monnaie égyptienne qui, jadis, avait cours ici.

La langue généralement employée est l'azande. Les chefs, les notables, les soldats et beaucoup d'indigènes parlent couramment l'arabe. Il en est de même chez les A-Bandas et les Kreischs ; quant aux dialectes a-bandas et kreisch, ils diffèrent essentiellement de l'azande. Mes entretiens avec le sultan et les chefs avaient toujours lieu en arabe.

Les mœurs sont d'apparence austère, comme chez tous les Azandes, et la plus grande décence est de règle.

Les Bandjias cèlent leurs femmes aux yeux des étrangers. Celles-ci cultivent de petits jardins autour de leurs habitations (grandes huttes de forme conique), vont chercher l'eau à la rivière, vaquent aux soins du ménage et font l'éducation des petits enfants et des jeunes filles. Aux hommes sont réservées la chasse, la pêche, la grande culture, ainsi que l'éducation virile des jeunes garçons. Ces derniers apprennent de bonne heure à manier la lance, à tirer à l'arc, à lancer le javelot ou le couteau.

Les Bandjias sont grands chasseurs, la viande constituant pour eux un véritable besoin.

Chose étrange, malgré cette passion qu'ils éprouvent pour la chair de presque tous les animaux, ils ne sont pas cannibales, en temps de paix du moins. La chasse leur fournit d'ailleurs en abondance la viande d'éléphant, de buffle, d'antilope, de sanglier et d'autres quadrupèdes très comestibles dont je ne connais que les noms indigènes.

Il n'y a pas de gros bétail dans la région ; mais les chèvres que j'y ai amenées sont en pleine prospérité.

Le culte des Bandjias est le fétichisme. Ces indigènes sont superstitieux à l'excès ; ils croient à l'efficacité des talismans et en inventent chaque jour de nouveaux. Tout le monde en est pourvu : colliers de dents d'animaux, sifflets pour éloigner le mauvais esprit, la pluie, le vent, l'orage (un sifflet spécial pour chaque cas), petits carnets en cuir hermétiquement fermés et contenant, paraît-il, quelques versets du Coran.

Les Bandjias croient aux vertus surnaturelles de certaines plantes dont ils font des infusions. Rafaï admet l'existence d'un Être suprême, maître des destinées humaines.

‡

INDUSTRIE ET PRODUCTIONS NATURELLES. — Les Bandjias sont très industrieux. Ils font de fort belles poteries et tous les ustensiles en bois dont ils se servent pour les besoins de leur ménage sont finement travaillés.

Les buffleteries et les pantoufles qu'ils portent sont de leur fabrication. Ils tournent et cisèlent l'ivoire et produisent de petits objets vraiment artistiques. L'industrie du fer est très prospère. Je n'ai vu ici aucun objet de forme grossière comme on en rencontre chez certaines tribus du Congo. Les Bandjias ont le sentiment du beau et le goût artistique très prononcés.

Au point de vue commercial, la contrée constitue un riche et vaste champ d'exploitation. Outre l'ivoire qui s'y trouve en abondance et le caoutchouc dont la récolte peut se faire sur une grande échelle, les autres produits, tels que la gomme copale, les bois de teinture, les essences précieuses, les peaux de bêtes, le coton, les arachides, les graines de sésame, le maïs, le tabac, les noix de palme très nombreuses chez les A-Bandas et les Kreisch, ne le cèdent en rien ni pour la quantité ni pour la qualité.

Le riz que j'ai introduit ici est en plein rapport. Quand j'aurai du café, je m'empresserai d'en planter ; chez Semio, on en trouve à l'état sauvage, d'excellente qualité.

Lieut<sup>d</sup> DE LA KÉTHULLE DE RYHOVE.



Gobelet en ivoire des Azandes.

## COUTUMES CONGOLAISES



Indigènes bangalas.

COMMENÇONS par l'échange du sang. Cette cérémonie a déjà été décrite dans le *Congo illustré* (1). Si nous y revenons aujourd'hui, c'est qu'il nous a paru intéressant de rappeler en quelques mots les transforma-

tions successives qu'elle a subies.

L'échange du sang a, comme on sait, une double signification; c'est, ou bien le pacte destiné à établir les bonnes relations entre les indigènes et le blanc nouvellement arrivé, ou bien le traité de paix mettant fin à une guerre entre deux tribus.

Nous savons, par le récit des premiers explorateurs, que jadis l'échange du sang était une cérémonie peu agréable : le blanc et le chef désireux de contracter alliance s'asseyaient face à face, un serviteur leur faisait à tous deux une légère incision à la poitrine et, après avoir mélangé sur une feuille de bananier le sang qui s'était échappé des blessures, en faisait avaler quelques gouttes à chacun des deux contractants.

Actuellement, chez les riverains du Congo, on a simplifié l'opération : le blanc et le chef indigène prennent place l'un en face de l'autre; l'incision, au lieu de se faire à la poitrine, est pratiquée dans la partie charnue de l'avant-bras. L'indigène qui opère dépose ensuite une pincée de sel sur les blessures et gratte par-dessus un peu du bois de la lance du chef et du fusil du blanc. Pour terminer, il frotte les deux bras l'un contre l'autre, tout en prononçant une harangue dont voici à peu près la traduction :

« Vous blanc et vous chef qui venez de faire l'échange du sang, retenez bien ceci : si vous trahissez votre nouveau frère, soit par vos yeux, soit par votre bouche, soit par vos mains ou par vos pieds, vous mourrez; vous, blanc, vous serez tué par cette lance et vous, chef, par ce fusil. Désormais, toutes les richesses du blanc appartiennent à son frère, notre chef, et toutes les femmes, toutes les chèvres, toutes les récoltes de notre maître appartiennent au blanc. »

Ce discours terminé, le pacte est conclu, et l'on entame aussitôt les jarres de *malafou*. Celles-ci, naturellement, sont offertes par le blanc, qui passe pour posséder des richesses immenses.

Si la cérémonie a lieu entre des chefs indigènes, elle diffère par le point suivant : au lieu de frotter leurs bras l'un contre l'autre, les deux chefs, afin de cimenter plus étroitement encore leur union, sucent avidement la plaie de leur nouveau frère.

Chez les Mongwandis, pour que l'échange du sang soit valable, il doit être accompagné du sacrifice d'un poulet qu'on

égorge séance tenante et dont le sang est répandu sur la tête des contractants.

Les Européens sont parvenus à supprimer ce baptême peu ragoûtant; le poulet est abandonné aux spectateurs et, au lieu de sang, on verse sur le crâne des deux néophytes un peu de poudre rouge que les natifs appellent *kola* et qu'ils emploient pour se teindre le corps. Mais, suivant la logique intéressée du noir, il est toujours de règle que le blanc fournisse le poulet et distribue quelques cadeaux aux principaux assistants.

La cérémonie terminée, le chef offre une chèvre à son nouvel allié; ce dernier donne en cadeau des perles, des étoffes, des mitakos et toute sorte de bibelots qui valent naturellement deux fois le prix de la chèvre.

Mais la coutume la plus bizarre que je connaisse est la suivante, dont j'ai été témoin un jour chez les Upotos : Il s'agissait de conclure la paix entre deux villages épuisés par une lutte qui durait depuis plusieurs années; les principaux chefs s'assemblèrent pour une palabre où chacun exposa l'histoire de la guerre, ses résultats, le but et les conditions du traité à conclure. Lorsque toutes les clauses furent débattues et acceptées, un serviteur muni d'une feuille de bananier passa devant les principaux chefs et leur coupa à chacun quelques poils des jambes. Il remit ensuite le tout au féticheur chargé de recommander à chacun, dans la harangue finale, la stricte observation des clauses acceptées et prédisant les plus affreuses calamités à celui qui trahirait le premier l'alliance conclue.

Le discours du féticheur terminé, on déposa dans une boîte la feuille de bananier avec son contenu et on alla serrer le tout dans la case réservée aux fétiches. La paix était signée.

✠

LA POLITESSE CHEZ LES NOIRS. — On est souvent tenté de croire que le Congolais ignore les règles de la politesse; c'est une profonde erreur; bien qu'elles diffèrent essentiellement des nôtres, elles n'en existent pas moins.

Dans le bas Congo et dans la région des cataractes jusqu'au Stanley-Pool, tout indigène qui rencontre un chef, noir ou blanc, dit : *M'Boté founou* (bonjour chef), à quoi le maître répond : *M'Boté* (bonjour). Le Bangala qui s'adresse à un autre commence par ces mots : *Io adjajo* (je vous salue), auxquels l'interpellé répond : *Io* (soyez le bienvenu). Un Upoto qui s'avance vers son chef erie : *Bâ*, en levant la main; ce à quoi l'autre répond : *Hum*. Suivant l'importance du chef, le *bâ* et le *hum* sont répétés deux ou trois fois. On retrouve la même coutume chez les Mogwandis. Ceux-ci, ainsi que la plupart des peuplades du centre de l'Afrique, émettent, la bouche presque fermée, le son : *è è*, pour dire oui. Les Bas-Congolais, eux, pour exprimer l'affirmation, restent muets et se contentent de plisser fortement la peau du front en ouvrant de grands yeux.

Au repas, une coutume assez étrange consiste à goûter la *malafou* qu'on offre. Celui qui régale commettrait une insigne impolitesse en ne trempant pas, le premier, ses lèvres dans l'unique verre auquel ses convives sont appelés à boire.

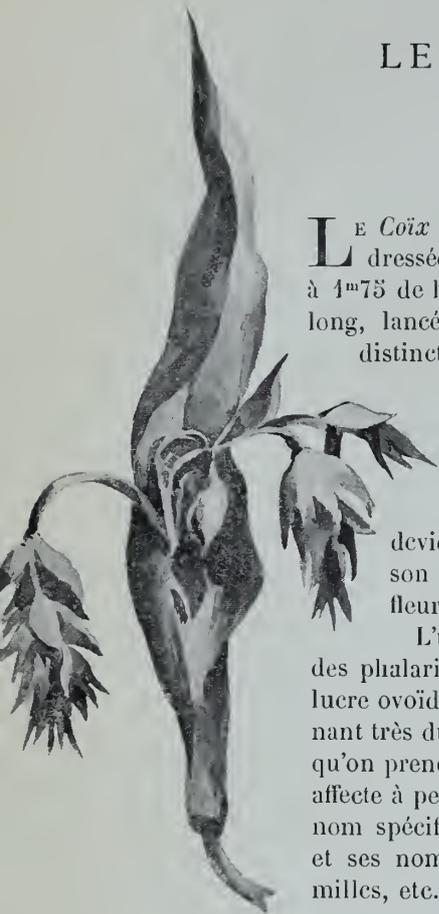
Lieut<sup>W</sup> WILVERTH.

(1) Voir *Congo illustré* 1894, p. 57.



## LES PLANTES MÉDICINALES DU CONGO

## V. — LE « COÏX LACHRYMA ARUNDINACEA » (1)



LE *Coix Lachryma* est une plante annuelle, dressée, glabre, à tige rameuse de 1 mètre à 1<sup>m</sup>75 de haut; feuilles de 30 centimètres de long, lancéolées, rigides, à nervure centrale distincte; fleurs monoïques réunies en un épi composé de trois épillets basilaïres, le médian sessile et femelle, les deux latéraux pédicellés et neutres, tous renfermés dans un involucre ovoïde qui, à maturité, devient dur comme la pierre. C'est par son sommet perforé que sortent les fleurs mâles, en panicules lâches.

L'unique espèce que renferme le genre des phalaridées est caractérisée par cet involucre ovoïde, aigu et perforé au sommet, devenant très dur à maturité, blanchâtre et luisant, qu'on prend vulgairement pour la graine et qui affecte à peu près la forme d'une larme; d'où le nom spécifique de la plante : *Coix lachryma*; et ses noms vulgaires : larmes de Job, larmilles, etc.



HABITAT : D'après C. d'Orbigny le *Coix lachryma* serait originaire de l'Inde. Lanessan le signale comme étant commun en Nouvelle-Calédonie dans les endroits bas et humides. D'après Moloney, il est cultivé à Sierra-Leone. On le rencontre aussi parfois dans nos jardins comme objet de curiosité plutôt que d'agrément (Larousse). Enfin, nous le signalons comme abondant dans le district de l'Équateur, où nous l'avons remarqué pour la première fois dans la Boussira.



USAGES : D'après Gouas, dans certains pays, on emploie les involucre de coix pour fabriquer du pain en cas de disette. Ces involucre renferment, en effet, un caryopte, contenant de la fécule; dans l'Inde, on les met mariner dans l'eau pendant une nuit, afin de les dépouiller aisément de leur enveloppe, et ils peuvent alors servir à l'alimentation; les indigènes d'Amboine font de même (Rumphius).

Dans les Indes hollandaises les natifs pilent les larmes de Job pour les mêler avec de l'eau et les employer contre les maladies nerveuses et comme moyen d'éloigner les mauvais esprits.

Les feuilles de Coix passent auprès des indigènes de la

Nouvelle-Calédonie pour posséder des propriétés médicinales.

D'après Moloney, ces propriétés seraient toniques et diurétiques; Baillon dit que les larmes de Job ont été signalées comme lithontriptiques. Mais l'usage le plus fréquent qui se fasse de la larme de Job est pour la confection de bracelets, colliers, chapelets, etc. Chez les nègres marrons, ces colliers sont appelés « colliers de Kanifro » (possessions hollandaises). Je trouvai des objets de ce genre dans les villages de la Boussira. Dans un rapport daté du 9 septembre 1892, je signalais, en effet, l'existence dans cette rivière de « colliers en perles végétales appelées « békétés »; ces perles sont mauves, bariolées et, lorsqu'on les frotte l'une contre l'autre, elles produisent un son de verroterie.

Des spécimens rapportés de la Boussira furent exposés au compartiment congolais, à Anvers; je leur avais donné le nom de « chapelets-monnaie », parce qu'ils sont employés comme monnaie par les tribus mongos, chez qui nos perles manufacturées n'ont pas encore fait leur apparition.

Alternant avec des baies séchées de plantes diverses, des dents humaines ou des dents de fauves, de petits morceaux de jones, des perles en cuivre rouge, etc., les larmes de Job forment de véritables chapelets de longueurs différentes suivant leur valeur monétaire. Lorsque je parvins, en 1892, aux villages de la Iâpa (haute Boussira), quatre chapelets de l'espèce, longs d'environ un mètre, représentaient le prix d'un esclave. Les populations qui emploient les « perles végétales » comme monnaie se montrent très avides de nos petites perles de Venise ou de Bohême.

A ce propos, nous signalerons un rapprochement ethnographique curieux, sans, bien entendu, en vouloir tirer aucune conséquence prématurée. D'après l'exposition ethnographique du Trocadéro, à Paris, les Indiens Campos (Napo), du Pérou septentrional (Équateur américain), employaient les « larmes de Job » pour en confectionner des colliers, en les alternant avec les petites perles rouges et blanches de Venise, les mêmes qui ont cours au Congo. De plus, ces mêmes Indiens se tatouent d'une série de lignes parallèles en travers des joues et du nez, ce qui forme un autre rapprochement intéressant avec certaines tribus de l'Équateur africain, Mbâla, sur la Djwâpa, par exemple, où le tatouage de race est formé par une série de petites entailles jointives, dessinant un grand accent circonflexe allant du milieu d'une joue à l'autre par le travers du nez.

Il faut dire que dans les autres tribus du Congo, les tatouages en travers du nez sont rares.

Remarque. — Le mot coix doit se prononcer ko-ikss (Larousse) et non pas kwâkss. Nous n'avons pu trouver l'origine de l'appellation « larmes de Job ». Peut-être quelqu'un de nos lecteurs sera-t-il plus heureux et voudra-t-il nous en faire part.

Lieut<sup>t</sup> CH. LEMAIRE.

(1) FAMILLE : Graminées; TRIBU : Phalaridées; SYNONYMES : Larmes de Job, larmilles des Indes, etc.; NOM MONGO (Équateur) : Békété.





Départ d'un train à la gare de Matadi. (D'après une photographie de M. l'abbé D'Hooghe.)

## LE CHEMIN DE FER DU CONGO

Les nouvelles que nous avons publiées dans ces derniers temps, au sujet de l'avancement du chemin de fer, viennent d'être confirmées officiellement par un rapport que M. Fuchs, inspecteur d'État ff. de gouverneur général à Boma, adresse au gouvernement central de l'État indépendant du Congo.

Parti de Matadi le 19 août, M. Fuchs a fait une excursion le long de la ligne et a visité les travaux jusqu'au col de Nsole (kilomètre 132).

La première partie du voyage s'est effectuée en wagon jusqu'au kilomètre 118. A partir de ce point jusqu'au kilomètre 132, l'inspecteur d'État a parcouru, à pied, les chantiers du chemin de fer.

Il résulte du rapport officiel transmis à l'État indépendant du Congo, que les travaux sont méthodiquement conduits et marchent très rapidement.

On arrive à poser de 600 à 700 mètres de voie par jour. La direction du chemin de fer estime que, sauf imprévu, le rail atteindra Kimpesse (kilomètre 160) au mois d'avril prochain.

L'état de santé du personnel européen et du personnel noir est satisfaisant et l'esprit des travailleurs excellent.

M. Fuchs est rentré à Matadi le 21 août à 4 1/4 heures; le trajet de 82 kilomètres, entre la Lufu et Matadi, s'est effectué en cinq heures. L'exploitation, sur toute cette partie de la ligne, est signalée comme se faisant très régulièrement.



Les dernières nouvelles nous apprennent que, depuis le 19 août, il a été engagé par la Compagnie 750 nouveaux travailleurs noirs destinés à renforcer le personnel ouvrier du chemin de fer.



## LES SAKARAS ET LEUR SULTAN BANGASSO

PAR LE COMMANDANT BALAT

**ORIGINES DU SULTANAT.** — Le territoire des Sakaras, race très puissante et, comme nous le verrons plus loin, très étendue, est placé sous l'autorité directe et absolue d'un chef unique, Bangasso, qui a pris le titre de sultan.

Les ancêtres de ce sultan, Beringa et son père Danga, étaient des chefs peu importants établis sur le Bomu, le Bali et le Zaco; leur descendant Boendi, grand-père du chef actuel, est le véritable fondateur de la dynastie et du royaume tel qu'il existe à l'heure présente. C'est lui qui, aidé par ses quatre fils : Bali, Badoka, Ganda et Mada, conquiert presque tout le pays arrosé par le Bomu et ses affluents et y installa les populations sakaras.

Bangasso, fils de Bali, homme d'une intelligence et d'une énergie peu ordinaires, assujettit tout le pouvoir dans sa main ferme, et, ajoutant quelques conquêtes à celles de son grand-père Boendi, créa définitivement l'empire que nous connaissons aujourd'hui.

Le sultan actuel pratique, dans la plus large acception du terme, le « self government ». Toutes les décisions importantes sont prises par lui. Des courriers sûrs lui arrivent régulièrement, à toutes les heures de la journée, et le mettent rapidement au courant de ce qui se passe dans le pays.

Les moyens qu'il emploie pour affirmer son autorité sont parfois cruels; mais cette sévérité, souvent nécessaire avec des sujets comme ceux auxquels il commande, est tempérée par un grand fond de bonté naturelle. Il fait tout par lui-même, sans jamais rien oublier d'important.

Depuis l'arrivée des agents de l'État, qu'il s'efforce d'imiter en toutes choses, Bangasso a sensiblement modifié sa façon de gouverner. Les capitaines Van Gèle et Le Marinel sont même arrivés, par leurs conseils, à lui faire abandonner plusieurs de ses anciennes habitudes et à modérer considérablement les répressions, parfois trop sévères, qu'il exerçait pour maintenir son pouvoir. Je m'efforce de compléter l'œuvre humanitaire de mes prédécesseurs.



**JUSTICE RÉPRESSIVE.** — Le sultan rend lui-même la justice; il confie bien à ses grands chefs le soin de juger les cas peu

importants; mais, dès qu'il s'agit d'un homme libre ou d'un délit d'une certaine gravité, l'accusé doit comparaître devant Bangasso en personne.

Voici les peines appliquées dans quelques cas principaux : L'individu coupable de vol est condamné à la restitution, puis on lui coupe une oreille ou un bout d'oreille, suivant l'importance du détournement. Le sultan se montre particulièrement rigoureux pour les vols d'ivoire. Il considère cette précieuse denrée comme son bien propre : l'individu reconnu coupable d'avoir dérobé une défense d'éléphant est frappé de la chicotte jusqu'à ce qu'il ait dit où il a caché le produit de son larcin.

L'homme convaincu d'adultère est puni de mort : on lui coupe le cou ou on l'étrangle, suivant le rang qu'il occupe. Le coupable peut racheter sa mort si le plaignant se contente de l'indemnité proposée.

L'assassinat et le meurtre sont toujours punis de mort. Personne ne peut se soustraire à ce châtiment. Tout cela néanmoins est un peu théorique et ici, plus que partout ailleurs, la justice est rendue d'une façon assez inégale. Le sultan, dans ses jugements, a l'habitude de consulter d'abord les nécessités de sa politique intérieure et il arrive qu'il se montre particulièrement indulgent quand l'accusé appartient à la race boëndi.

Voici, à titre de curiosité, un jugement de Bangasso : Il s'agissait d'un chef de sa famille qui s'était rendu coupable d'adultère avec une des femmes du sultan. Comme ce dernier ne voulait pas condamner à mort son parent, il lui laissa la faculté de faire exécuter un tiers à sa place et le condamna simplement à payer une amende de 10 chèvres et de 20 fers de lance. Ce jugement peut paraître bizarre, mais il est parfaitement conforme aux mœurs du pays.

Il n'y a pas bien longtemps, Bangasso exécutait encore lui-même les jugements qu'il prononçait : « Ce, pour en être plus certain », disait-il. Il paraît avoir renoncé à cette pratique; il s'en cache en tous cas. Nous sommes arrivés déjà à lui persuader de nous livrer les hommes condamnés à mort, au lieu de les faire décapiter : pour certains cas, il y a consenti; pour d'autres, il nous assure que cela ne lui serait pas possible quand bien même il le voudrait.

Le sultan nous affirme qu'il fait de sérieux efforts pour supprimer dans son royaume l'anthropophagie qui y sévit comme un peu partout dans cette région, mais à un degré moindre que chez les populations voisines. Grâce à notre influence, cette abominable coutume commence déjà à être jugée sévèrement par les natifs.



**POPULATION.** — Nous évaluons la population des Sakaras, répartie sur les 43,000 kilomètres carrés de la surface du pays, à 420,000 habitants. Ces indigènes ne forment pas d'agglomérations considérables telles que nous en voyons sur le Congo



Guerrier azande.

(D'après une phot. de M. Michel.)

ou le long de l'Ubangi; ils se réunissent par famille. Chaque chef a bien ses hommes autour de lui, mais les différentes familles forment des groupes séparés vivant dans des espaces clos.

La polygamie se pratique dans toute la force du terme. Bangasso en donne lui-même l'exemple; il a environ 1,500 femmes qui lui ont déjà donné une soixantaine d'enfants. Tous ses fils sont répartis dans les différentes parties du pays dès qu'ils sont en âge de commander. C'est grâce à eux que le sultan maintient en partie son autorité et parvient à être si bien renseigné sur ce qui se passe dans son royaume.

Les Sakaras, dont la race domine toutes les autres, passent la plus grande partie de leur temps à chasser et à faire la guerre. Quelques-uns exercent une petite industrie : ils sont forgerons, vanniers, potiers, etc. Les femmes cultivent la terre, portent les fardeaux et s'occupent de toutes les charges du ménage. Ces indigènes sont en général assez indolents.

✠

**RELIGION.** — Il n'existe aucune religion chez les Sakaras; ils ont une individualité N'Goumba à laquelle ils attribuent tous les malheurs qui leur arrivent; pour combattre l'influence de la divinité, ils ont des fétiches, des amulettes, etc. Ils se montrent en général très sceptiques.

✠

**ESCLAVAGE.** — L'esclavage existe naturellement dans toute la région; mais il est tempéré par une loi qui interdit au maître de mettre à mort ses serviteurs. Bangasso a, de plus, le droit d'affranchir un esclave et d'en faire un homme libre pour des faits de guerre ou des services éminents.

L'enfant né d'un homme libre et d'une femme esclave est

libre. Il reçoit, comme tous les Sakaras, à partir d'un certain âge (vers 16 ans), le signe distinctif de la race qui consiste en un tatouage horizontal sur le front, et composé de quatre séries de traits qui se recoupent.

✠

**MOEURS DIVERSES.** — Le Sakara, sans avoir les formes athlétiques des indigènes des bords de l'Ubangi, est en général très bien fait et très solide. Sa physionomie est intelligente. Il ne porte presque pas de perles, à l'inverse des races sangos, a-bodos, etc., qui en ont les cheveux et la barbe remplis. Il a, en général, une coiffure très caractéristique qui consiste à relever sa chevelure en forme de casque. Il se peint souvent le corps avec de l'ocre rouge.

Ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, ces indigènes sont naturellement indolents; les armes seules les intéressent et parviennent à les faire sortir de leur apathie. Ils montrent une réelle application et une grande aptitude pour tout ce qui concerne les exercices militaires.

Les Sakaras enterrent leurs morts; ces cérémonies funèbres, surtout quand il s'agit de chefs, sont entourées d'une espèce de mystère très difficile à pénétrer.

Dernièrement est mort, non loin d'ici, un parent de Bangasso, le chef Ganda; ses fils ont amené à la station le cadavre de leur père, suivi de toutes ses femmes et de ses esclaves. Bangasso était précisément chez moi lorsqu'on est venu lui annoncer que le cortège funèbre venait d'arriver. De crainte que nous n'intervenions, et que nous ne lui posions des

questions embarrassantes, il nous a quittés brusquement sans nous faire ses adieux et nous ne l'avons plus revu.

Le lendemain, nous apprenions que l'enterrement avait eu



Guerrier de Djabbir. (D'après une photographie de M. Michel.)

lieu à la pointe du jour. Ganda avait été placé dans un trou creusé en terre, la tête appuyée sur le cadavre d'un enfant de douze ans, et entouré des corps de vingt de ses femmes sacrifiées sur sa tombe. Les membres de la famille Boëndi seuls, avaient été invités à cette horrible cérémonie; encore devaient-ils avoir atteint un certain âge pour être admis à y assister.

Je me suis laissé dire que, dans de pareilles occasions, nul ne peut, sous peine de mort, révéler ce qui s'est passé aux funérailles. Un des fils de Ganda, Oango (un ancien boy du capitaine Van Gèle), nous a cependant avoué l'existence de ces sacrifices humains; mais nous n'avons jamais pu obtenir de lui qu'il nous en fit une description complète.

Bangasso se renferme dans le mutisme le plus absolu à cet égard. Nous savons néanmoins que cette abominable coutume, dont les indigènes ne parlent

qu'en tremblant, se pratique de temps immémorial. Il n'y a pas bien longtemps, les enterrements des grands sakaras étaient suivis du massacre de tous leurs esclaves, qui, après avoir été égorgés, étaient livrés en pâture aux indigènes.

Bangasso nous a assuré que cela ne se passerait plus à l'avenir et que, même à sa mort, il défendrait à ses descendants de faire tuer ses femmes afin de donner un grand et salutaire

exemple; mais il affirme qu'il n'a pu se soustraire aux anciennes traditions pour Ganda, qui était le dernier de ses ascendants et qui avait prescrit lui-même le cérémonial de ses funérailles.

Le cimetière des Boëndis ne peut être visité par personne sous peine de mort; les indigènes en cachent soigneusement l'emplacement.

La langue des Sakaras n'a aucun rapport avec celle des indigènes des rives de l'Ubangi; les mots sont absolument différents. Ce langage est assez difficile à apprendre. Nous nous efforcerons d'avoir des renseignements complets sur son origine et son génie.

✽

FAUNE. FLORE. — La faune de cette région diffère très peu de celle des autres parties de l'Ubangi. On y rencontre beaucoup d'éléphants, surtout au nord. Quant aux hippopotames et aux crocodiles, ils sont peu nombreux dans le Bomu, mais ils se montrent en plus grande quantité dans les affluents tels que le Bali et le Shinko.

Beaucoup de serpents très dangereux (nous en avons remarqué trois espèces); dans les forêts, les animaux les plus répandus sont les léopards et les chats-tigres; quelques lions dans les montagnes de nord-est; des hyènes dans les plaines; un monde d'insectes et d'oiseaux: pintades, perdreaux rouges, cailles, pigeons, abondent aux environs des cultures.

Nous avons remarqué dans les forêts un grand nombre de lianes à caoutchouc, et assez bien de cotonniers dans les taillis, à la lisière des grands bois.

Les indigènes cultivent surtout le manioc, le maïs, une espèce de concombre dont ils mangent les semences et une sorte d'épinard sauvage.

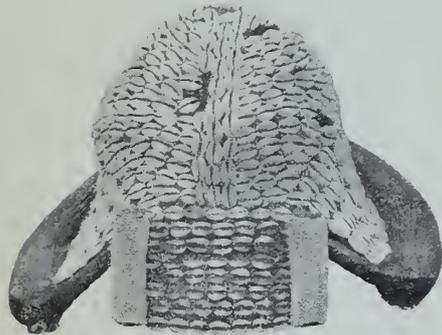
On trouve peu de palmiers dans le pays: les élaïs font presque complètement défaut; par contre, en certains endroits on rencontre assez bien de palmiers borassus.

En résumé, le territoire des Sakaras forme un pays des plus remarquables par sa fertilité, son réseau de communications, ses richesses naturelles et son organisation politique.

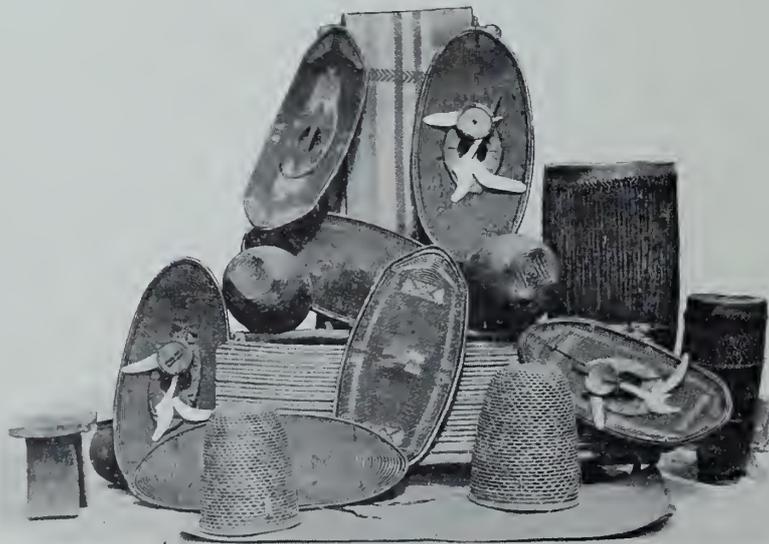
Commandant BALAT.



Coiffure des Sakaras  
vue de face.



Coiffure des Sakaras  
vue de dos.



Spécimens d'objets de vannerie de Djabbir.



Une rue du village de Bumba, confluent du Rubi.  
(D'après une photog. de M. Michel.)

## L'ESCLAVAGE ET LE CANNIBALISME

PAR LE LIEUTENANT WILVERTH.



Indigène bangala.

**J**E ne me propose pas de faire ici l'histoire de l'esclavage et du cannibalisme au Congo. Je m'attacherai seulement à prouver que ces coutumes barbares, dont l'origine est si ancienne dans toute l'Afrique équatoriale, tendent à se modifier peu à peu et ne tarderont pas à disparaître complètement devant l'influence toujours croissante de la civilisation européenne.

J'aurai atteint le but que je me suis assigné si, en réponse à ceux qui doutent encore des progrès réalisés par les Belges au Congo, je réussis à montrer ce qu'étaient, il y a quelques années à peine, les habitants de ces régions, ce qu'ils sont aujourd'hui et ce qu'ils seront dans un avenir plus ou moins rapproché.

Afin de mieux faire comprendre l'évolution qui s'est produite chez la plupart des populations du haut fleuve, je rappellerai tout d'abord quelques-unes des scènes de sauvagerie dont furent témoins les explorateurs de la première heure.

Voici, par exemple, le récit des funérailles de Mpoki, le chef du village de Manga, près de Bolobo :

Le corps, ayant été bien lavé, fut enroulé dans les plus riches étoffes laissées par le défunt ; la figure fut barbouillée de couleur. Ainsi arrangé, le cadavre fut exposé devant la hutte habitée avant le décès ; pendant huit jours, les indigènes des environs vinrent exécuter des danses accompagnées de chants, de battements de gongs, de coups de fusil. Ce vacarme se prolongeait fort avant dans la nuit ; bien entendu, le malafou circulait à pleines calabasses et les danseurs ne se retiraient que tout à fait ivres. Le neuvième jour, une fosse fut creusée

pour y déposer le corps. Le soir, les sacrifices commencèrent au clair de la lune ; quatre femmes furent immolées au son des tams-tams, des tambours, des cris assourdissants poussés par la foule en proie à une joie féroce ; les corps de deux des femmes furent déposés en travers dans le fond de la fosse de Mpoki, tandis que les deux autres furent mangés.

✽

J'emprunte à un autre voyageur le récit suivant des cérémonies qui eurent lieu, en 1883, à l'occasion de la mort de Seko Tonghi, un des chefs baroumbés établi près de la station actuelle de l'Équateur :

« Des processions de femmes s'organisèrent ; elles portaient les objets ayant appartenu au défunt : bouteilles, calabasses, pagnes, etc. Pendant ce temps, les hommes tiraient de nombreux coups de fusil. Le soir, on dansa, on chanta et on but le malafou ; le lendemain, vers midi, eut lieu l'exécution. Les tambours, les gongs, les trompes en ivoire produisaient une cacophonie sans nom ; la foule des spectateurs hurlait ; au milieu de la place, se trouvait une des victimes destinées à être sacrifiées : c'était un gaillard gros et fort, complètement nu ; il était assis sur le sol, les jambes allongées, les mains attachées à des piquets, son visage était impassible, le regard indifférent. On plaça entre ses jambes un pieu auquel il fut solidement lié par le milieu du corps ; puis on lui passa au cou un collier fait de lianes. De ce collier partaient d'autres lianes qui se réunissaient toutes au-dessus de la tête en un seul lien attaché à l'extrémité d'un arbuste recourbé vers le patient. Quand tout fut bien ajusté, on banda les yeux de la

victime. A ce moment, le sacrificateur s'avança, armé d'un énorme couteau ; il prit position, mesura son élan et frappa un coup sec. L'arbre se redressa et projeta au loin la tête du supplicié. Immédiatement, les sauvages se précipitèrent sur le corps mutilé pour le dépecer. »

✽

Voici un épisode non moins caractéristique dont fut témoin, au mois de mai 1884, le regretté commandant Coquilhat.

Les Bangalas étaient allés faire la guerre aux Oubikas et rentraient vainqueurs chez eux ; ils ramenaient le cadavre couvert de plaies d'un grand chef ennemi. Quand le corps ensanglanté eut été déposé sur la rive, Mata Buiké, chef des Bangalas, et ses fils le dépecèrent ; chacun des notables de la cour du roi reçut une petite part de la dépouille humaine ; puis tous délirèrent au milieu de la populace en répétant un chant lugubre et triomphal à la fois et d'une frénésie caractéristique. Dans la soirée, les Bangalas se livrèrent à des danses symboliques ; des feux furent allumés ; les débris du cadavre dépecé furent grillés et mangés par le roi, ses fils et les notables pendant que la multitude répétait en chœur le refrain de chants appropriés à la circonstance.

✽

Dans le journal de voyage de Casman, je trouve la relation d'un fait qui montre le commencement de l'influence du blanc.

C'était à Lukoléla, le 4<sup>er</sup> décembre 1884 ; une exécution devait avoir lieu. Deux blancs, MM. Casman et Glave, se rendirent au lieu du supplice ; le condamné était garrotté ; le bourreau avait déjà marqué sur le cou la place où il devait frapper. L'assistance délirait de joie. Les blancs s'étant enquis du délit dont le malheureux s'était rendu coupable, apprirent par un trafiquant bayanzi que cet homme avait mérité la mort pour avoir essayé de se soustraire à l'autorité de son maître. « Je l'ai acheté fort cher, dit-il, et depuis plusieurs jours ce misérable brise ses liens et tente continuellement de s'échapper. Il veut donc me voler. » — « Mais, répliquèrent les blancs, si vous tuez cet homme, vous n'y trouverez aucun avantage ! Dites-nous combien il vous a coûté. Nous vous payerons sa valeur en mitakos et nous l'emmenons. » Le marchand, après réflexion, demanda 300 laitons ; les blancs délivrèrent le pauvre diable et le prirent avec eux. Mais ce ne fut pas sans provoquer de vives protestations chez les natifs qui, furieux d'être privés du spectacle d'une exécution capitale, se mirent à murmurer et voulurent même faire un mauvais parti aux deux Européens.

Voici une coutume qui, jadis, se pratiquait dans tout le bas Congo : A la mort d'un chef, le féticheur désignait deux ou trois personnes prétendument coupables d'avoir commis le crime. Ces gens étaient immédiatement arrêtés et, devant le peuple rassemblé, le sorcier prononçait un violent réquisitoire contre les accusés. Il leur ordonnait ensuite de boire la *cassa* (breuvage empoisonné provenant de la décoction d'une plante vénéneuse). Ceux qui succombaient à l'épreuve étaient convaincus d'avoir causé la mort du chef et tous les assistants se disputaient l'honneur de porter les premiers coups de couteau au criminel. Ce dernier était traîné sur un bûcher et ses cendres jetées sur la tombe de sa prétendue victime.

A l'heure actuelle, ces odieuses pratiques ont entièrement disparu dans toutes les parties soumises directement à l'action de l'État indépendant. Le bas Congo est purgé des traitants ; la question arabe est définitivement résolue et la pacification

des vastes contrées visitées jadis par les marchands d'hommes est un fait accompli. Dans le haut Congo, chez les populations riveraines, il est très rare qu'il se passe encore, de loin en loin, quelques faits isolés de cannibalisme. Quant à l'esclavage, il est devenu plutôt domestique, si je puis m'exprimer ainsi. Il n'y a guère que chez les peuples des bois, moins directement soumis au contrôle des Européens, que l'on signale encore de temps à autre des abus. Généralement, il s'agit de sacrifices humains con-



Indigènes de l'Aruwimi. (D'après une phot. de M. Sanders.)

sommés à l'occasion des funérailles d'un grand chef.

Je me suis laissé dire que, dans ces circonstances, on immole un certain nombre d'esclaves dont la quantité varie suivant l'importance du défunt. Les victimes choisies sont généralement des hommes ou des femmes fort âgés ou bien encore de tout jeunes enfants. Le corps du chef mort est recouvert de ses plus beaux ornements, puis couché sur une natte. Les femmes du village font l'office de pleureuses : elles donnent des marques du plus profond désespoir, poussent des cris à fendre l'âme et pleurent à chaudes larmes. Les hommes se rassemblent aux environs de l'habitation où repose le défunt et où la famille a eu soin de faire préparer une grande quantité de pots de massanga (vin de canne à sucre), et de malafou (vin de palme). Pendant que les femmes pleurent, les hommes boivent et fument. La cérémonie se prolonge jusque bien avant dans la soirée ; aussi l'assemblée est-elle fortement éméchée quand la lune éclaire la scène de ses rayons argentés. Minuit est l'heure consacrée au sacrifice ; la victime est amenée ; un adolescent qui demande à être reconnu apte à porter les armes, est chargé du rôle de

sacrificateur. L'exécution terminée, le féticheur découpe le cadavre et le partage entre les personnes de l'assemblée.

✧

J'ai demandé un jour à certains chefs qui m'avaient été signalés comme pratiquant en cachette l'anthropophagie, ce qui pouvait pousser les cannibales à rechercher si avidement la chair humaine. « Oh ! me répondirent-ils, aucune viande ne surpasse en saveur celle de l'homme ; c'est la *niama* (viande) par excellence ; une fois qu'on en a goûté on veut encore en manger. » Après leur avoir montré toute l'horreur de ces épouvantables repas, je leur dis : « Mais vous ne comprenez donc pas que ceux qui mangent leurs semblables sont moins que des bêtes sauvages, car celles-là au moins ne se dévorent pas entre elles. » A cet argument, qui semblait quelque peu les surprendre, ils ne trouvèrent rien à répondre, mais, visiblement gênés, ils mirent fin à la conversation.

✧

Je me suis laissé raconter que jadis les Mondonga, lorsque des gens d'autres tribus s'aventuraient en troupes peu nombreuses dans leurs bois, les chassaient absolument comme des bêtes sauvages. A cette fin, ils s'armaient de lances en forme de harpons, retenues au poignet par une corde ; lorsque cette lance pénétrait dans le corps de la victime, si cette dernière n'était pas tuée sur le coup, elle essayait souvent d'arracher l'arme pour prendre la fuite ; mais la forme du harpon empêchait le fer de sortir de la blessure et le Mondonga pouvait achever sa victime à coups de couteau.

D'autres peuplades, où les esclaves étaient rares, échangeaient, paraît-il, avec des tribus qui venaient parfois de fort loin, de l'ivoire contre du bétail humain.

✧

Actuellement, l'État a mis un terme à cet affreux commerce. L'esclavage domestique, comme je le disais plus haut, subsiste seul encore chez les populations riveraines, et, chose qui peut paraître étrange, celui qui a été employé chez un bon maître considère généralement ce dernier comme son père plutôt que comme un étranger. Il ne demande pas à le quitter et n'envie pas d'autre sort.

Les Upotos et les Bangalas comptent, nous le savons, leur fortune d'après le nombre de femmes et d'esclaves qu'ils possèdent. Jadis, le chef de Mobeka possédait, au dire de ses sujets, plus de cent femmes et quelques centaines d'esclaves.

Il est à noter que le serviteur qui s'est rendu utile à son

maître est considéré, au bout d'un certain temps, comme de la famille et ne doit pas craindre d'être vendu. Il est spécialement chargé d'aller à la pêche, de récolter le vin de palme, de fabriquer les armes. Aucun signe particulier ne le distingue des hommes libres.

A Upoto, chaque village installe dans une île voisine une véritable colonie d'esclaves, sous la surveillance d'un chef. Tous ces gens vivent très tranquillement entre eux, exempts de soucis et sans s'inquiéter du lendemain.

La traite a complètement disparu dans la région d'Upoto et de Bangala. Buéla et Mbélé, qui étaient autrefois les deux principaux centres d'approvisionnements, ne fournissent plus de marchandise humaine.

Depuis l'établissement des Européens dans la région, dès qu'un esclave est mécontent de son sort ou craint d'être vendu par son maître, il vient se mettre sous la protection de l'État, qui le libère ; les natifs savent très bien, aujourd'hui, qu'une fois libérés, ils deviennent immédiatement des hommes libres.

Ces esclaves libérés sont envoyés dans les camps d'instruction de Nouvelle-Anvers, de l'Équateur, de Léopoldville, où on leur apprend l'exercice militaire, ainsi qu'un métier tel que celui de charpentier, forgeron, maçon, laboureur, etc.

On le voit, tandis qu'il y a quelque vingt ans, la traite et le cannibalisme régnaient sans partage dans toute l'Afrique tropicale ; tandis qu'à l'époque des premières expéditions de l'Association internationale africaine, les explorateurs eurent à lutter contre les horribles pratiques des indigènes, dix ans plus tard, ces mêmes peuplades, cannibales d'instinct, étaient complètement soumises et avaient abandonné leurs abominables coutumes. Seules, quelques tribus trop éloignées ou perdues au milieu des forêts persistent peut-être dans leurs cruelles traditions ; mais sous peu nous verrons l'action du blanc s'étendre jusque là et alors les horribles scènes entrevues par les premiers pionniers de la civilisation passeront à l'état de légendes. Le jour où, grâce aux missionnaires, aux commerçants, aux agents de l'État indépendant, les jeunes nègres qui sont soumis actuellement à l'influence des Européens auront atteint l'âge adulte, ce jour-là, l'esclavage et le cannibalisme auront vécu à tout jamais. Mais il faut pour cela arriver à grouper autour de soi toute la nouvelle génération indigène. Beaucoup a déjà été fait dans ce sens et le succès a couronné l'entreprise ; mais un jour viendra où nous verrons les jeunes Congolais s'asseoir en masse sur les bancs des écoles et recevoir, à l'instar de ce qui se fait dans certaines institutions professionnelles, une éducation non seulement intellectuelle et morale, mais aussi manuelle ; ce jour-là, le sol africain, si riche et si fécond, nous rendra au centuple tout ce que nous aurons su dépenser pour l'émancipation et la régénération de ses enfants. Lieut' WILVERTH.



## PLANTES ORNEMENTALES DU CONGO

I. — *HÆMANTHUS LINDENI*

Après avoir consacré plusieurs articles aux végétaux utiles du Congo, nous avons cru intéressant de présenter à nos lecteurs quelques-unes des plus jolies plantes d'ornement qui aient été récoltées dans les territoires de l'État indépendant.

Nous commencerons par l'*Hæmanthus Lindeni*, N.-E. Br., une magnifique Amaryllidée qui fut découverte dans la région du Congo par M. Aug. Linden, à qui l'espèce a été dédiée. M. Linden en envoya des spécimens vivants, en 1887, à l'établissement de l'*Horticulture internationale*, à Bruxelles; toutefois, ce n'est qu'au mois d'août de l'année 1890 qu'une de ces plantes produisit la première grande ombelle, portant plus d'une centaine de fleurs de 5 centimètres d'ouverture.

Depuis cette époque, l'*Hæmanthus Lindeni* a obtenu le plus grand succès à l'exposition quinquennale du Casino de Gand, et, tout récemment, au dernier concours d'horticulture organisé à Bruxelles par la Société royale de Flore et la Royale Linnéenne. En 1893, un certificat de mérite de 1<sup>re</sup> classe lui avait déjà été décerné par la *Royal Horticultural Society* de Londres.

Voici, d'après une description empruntée à N.-E. Brown, les caractères généraux de l'*Hæmanthus Lindeni*: Cette plante n'a pas de bulbe proprement dit, mais un faisceau de racines épais et compact. De ces racines, naissent six à huit feuilles disposées sur deux rangées, avec de longs pétioles qui sont arrondis à la partie inférieure, tandis que le dessus est plat et bordé de replis érigés, étroits, d'un vert foncé teinté de pourpre sombre à la partie inférieure.

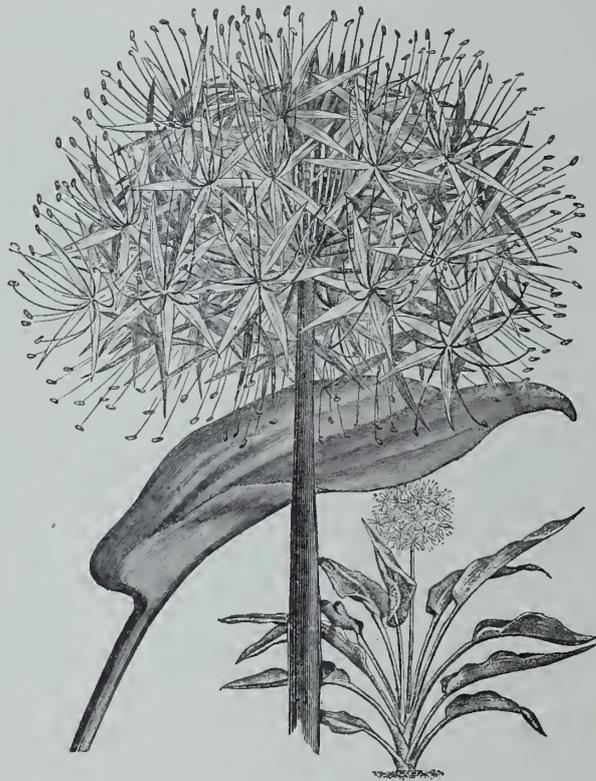
La partie étalée de la feuille a de 25 à 30 centimètres de

longueur, et de 9 à 11 1/2 de largeur; elle est allongée, ovale-lancéolée, aiguë; la base est largement arrondie, subtronquée ou subcordée, et se prolonge par les rebords du pétiole; elle est d'un vert éclatant à la partie supérieure, et plus sombre à la partie inférieure, avec une côte médiane pourpre sombre, plate en dessus, arrondie et formant saillie en dessous. Deux

des nervures latérales principales, à égale distance des bords et de la côte médiane, produisent une inflexion curieuse, la première se dessinant en creux à la surface, tandis que la seconde est légèrement en saillie. La hampe robuste s'élève à une hauteur d'environ 45 centimètres; elle est aplatie d'un côté, d'un vert pourpre sombre, avec quelques taches plus pâles çà et là. L'ombelle est de forme ronde, de 15 à 20 centimètres de diamètre, et produit plus de cent fleurs. Les bractées, très nombreuses, linéaires, ont de 4 à 5 centimètres de longueur; les pédicelles, rouges, ont environ 3 1/2 centimètres. L'ovaire est petit, de couleur verte. Les fleurs mesurent 5 centimètres de diamètre et sont d'une nuance rose saumon teinté d'écarlate, qu'il est difficile de décrire. Le tube cylindrique a de 20 à 25 centimètres de longueur, et les lobes linéaires lancéolés aigus, ont environ 3 centimètres de long sur 4 millimètres de

large. Les filaments ont à peu près 4 centimètres de longueur; ils sont sensiblement de la même couleur que le périanthé, mais blanchâtres à la base, avec les anthères pourprées. Le style est un peu plus long que les étamines et de la même nuance qu'elles.

Cette plante constitue l'une des plus belles espèces du genre *Hæmanthus*, si riche en formes remarquables. Son port élégant, vraiment gracieux, et sa magnifique couronne de fleurs, de grande dimension et d'un coloris éclatant, la mettent au premier rang des plantes d'ornement.



L'*Hæmanthus Lindeni* (1).

(1) D'après une gravure de l'*Illustration horticole*.





N° 1 — Pose de la voie sur le pont de service du ravin de Pondené, kil. 17.5.  
(D'après une photographie du Dr Étienne.)

## LE CHEMIN DE FER DU CONGO

### LA CONSTRUCTION DES PONTS

PARMI les nombreuses difficultés que les ingénieurs du chemin de fer du Congo ont à surmonter depuis l'origine des travaux de construction de cette importante voie de communication, il en est une d'ordre purement technique, qui prime même celles qui sont inhérentes au climat et aux conditions toutes spéciales des contrées neuves, vierges des éléments les plus rudimentaires de notre civilisation : nous voulons parler de la difficulté qui dérive de l'absence complète des premiers moyens de communication.

A peine sorti de Matadi — son point de départ — le chemin de fer des Cataractes s'engage en pleine brousse, c'est-à-dire en dehors de toute route quelconque. Les seuls sentiers existant dans ces régions sont tracés par le pied des indigènes suivant toujours les distances les plus courtes, sans préoccupation aucune des montées et pentes les plus excessives, gravissant les montagnes ou dévalant le long des flancs des vallées suivant leurs lignes de plus grande pente; ils ne sont accessibles qu'aux hommes et aux animaux très peu chargés.

Dans ces conditions, et bien que le tracé du railway rencontre de distance en distance des sentiers en communication avec Matadi ou avec d'autres parties où la voie ferrée existe

déjà, il est impossible d'utiliser ces chemins pour les transports des matériaux et du matériel de construction.

D'autre part, la configuration du sol, dans la plupart des régions traversées, ne permet pas l'établissement d'une route exploitable, susceptible de livrer passage à de lourds chariots, sans grandes dépenses de terrassements et d'ouvrages d'art et surtout sans sacrifier un temps précieux. Les essais malheureux pour la création d'un service de transport par bœufs ont déjà fait rejeter, il y a quelques années, cette solution.

Le chemin de fer, livré à ses seuls moyens, devait donc s'organiser de façon que la difficulté résultant de l'absence de toutes voies de transport — routes, canaux, rivières navigables, qui viennent en général si puissamment en aide aux ingénieurs — ne fût pas trop préjudiciable à sa construction.

La première conséquence de cette situation était de rendre impossible la construction simultanée de plusieurs sections ou tronçons de la ligne et d'imposer un système que l'on pourrait appeler télescopique, les chantiers devant être concentrés à proximité du bout du rail et avancer avec lui de façon à obtenir une marche progressive des travaux.

Mais, dans l'application, une difficulté qui allait se repré-

senter très fréquemment, était la rencontre de nombreux ravins et rivières, où des ouvrages d'art plus ou moins importants devaient être établis pour le passage de la voie.

A l'origine, et en l'absence d'une expérience suffisante, les ingénieurs du chemin de fer étaient convaincus, sur la foi de renseignements reconnus plus tard exagérés, que le bois indigène ou autre devait être exclu de toute construction devant avoir une durée plus ou moins longue, l'action destructive des insectes et de l'atmosphère étant très active et rendant ainsi sa durée des plus éphémères.

En partant de ce principe, ils furent amenés à exécuter d'emblée tous les ponts à construire, suivant leurs dispositions définitives, avant de permettre le passage de la voie.

Or, la construction des maçonneries et le montage des tabliers en fer demandent forcément beaucoup de temps. En attendant leur achèvement, les travaux de terrassement avançaient et s'écartaient progressivement du bout du rail,

augmentant ainsi de plus en plus les difficultés de ravitaillement et d'approvisionnement des chantiers. Il en est résulté naturellement de grandes pertes de temps et un coût notablement plus élevé de la construction.

Mais les faits ayant démontré que les craintes que l'on avait éprouvées au sujet de la conservation des bois étaient fort exagérées, sinon chimériques, un système nouveau fut adopté et c'est celui que l'on suit actuellement. Son influence sur la marche des travaux est telle, que nous croyons pouvoir dire que c'est à son adoption qu'est due, en partie, l'avancement très rapide du chemin de fer constaté depuis lors.



Ce système consiste à exécuter aux passages des ravins, et un peu avant l'arrivée du rail en ces points, de solides estacades en bois.

Ces ouvrages sont établis rapidement et la pose de la voie



N° 2. — Passage d'un train de construction sur une estacade de service.  
(D'après une photographie du capitaine Weyns.)

s'y continue sans arrêt, absolument comme s'il n'existait dans la plate-forme aucune solution de continuité. Ils sont exécutés avec soin, de façon à permettre, non seulement la circulation des trains remorqués par les machines légères qui ravitaillent les travaux, mais aussi celle des trains d'exploitation conduits par de lourdes locomotives.

La construction de ces estacades, qui pourraient au besoin subsister plusieurs années en toute sécurité, a — nous le répétons — une importance capitale.

Ce système permet, en effet, de tenir toujours le bout du rail dans le voisinage immédiat de l'extrémité de la plate-forme exécutée, et par conséquent du point à partir duquel s'échelonnent tous les chantiers de terrassement, sur une longueur de 8 à 12 kilomètres, suivant que l'importance des travaux nécessite le groupement des travailleurs ou leur éparpillement le long du tracé.

D'autre part, il laisse aux ingénieurs le temps de se rendre compte — avant de prendre aucune décision sur les dimensions définitives des ouvrages d'art — de l'abondance et de la

vitesse des eaux auxquelles les ponts doivent livrer passage en saison des pluies, renseignements qui manquent dans toutes les régions où le personnel des études n'a pas séjourné pendant cette saison. De cette façon, on n'exécute ces importants travaux qu'en connaissance de cause et on évite des mécomptes qui autrement seraient inévitables.



Les estacades se composent de pieux ou pilots enfoncés dans les berges et le lit des rivières au moyen d'une sonnette à vapeur composée d'une légère chaudière verticale montée sur un chariot à deux roues; elle est conduite à bras ou traînée par des ânes, d'ouvrage d'art en ouvrage d'art, sur la plate-forme; elle reste à demeure sur la berge et elle est mise en communication avec le mouton automoteur qui avance avec la chèvre de palée en palée, au moyen de tuyaux flexibles. Sur les palées ainsi battues s'établit la superstructure formée de chapeaux et longrines en fortes pièces équarries, le tout solidement contreventé au moyen de madriers.



Fig. 3. — Passage d'un train de construction sur l'estacade de service du ravin de la Mi-Kengè, kil. 41,5.  
(D'après une photographie du R. P. D'Hooghe.)



N° 4.

Passerelle pour piétons de Decauville, établie au passage de la rivière Kungula avant les travaux du pont (kil. 100).

(D'après une photographie du capitaine Weyns.)

Notre intention n'est pas d'entrer dans les détails de construction des estacades, mais nous tenons cependant à répondre à une objection que nous avons souvent entendu formuler. Pourquoi, demande-t-on fréquemment, expédier d'Anvers des bois de charpente, voire des pilots pour des travaux à exécuter dans un pays où les forêts abondant en arbres séculaires, sont si nombreuses?

En ce qui concerne les pilots, qui sont des bois en grume, l'objection serait parfaitement fondée s'il en était réellement ainsi. Mais la vérité est que tous les pilots employés sont en bois du pays partout où un ouvrage provisoire est construit suffisamment à proximité d'une forêt pour que les frais d'abatage et d'amener à pied d'œuvre des arbres ne sont pas trop onéreux.

Pour les autres ponts, il est plus simple et moins coûteux de faire venir les bois d'Europe qui passent directement du navire sur wagons et sont amenés ainsi, sans nouvelle main-d'œuvre, dans le voisinage du lieu d'emploi. Il est aisé de comprendre que du moment où la distance du lieu d'abatage à l'endroit où ils doivent être utilisés est un peu importante, leur transport dans un pays privé de routes devient de suite fort coûteux. Il est donc, en définitive, plus économique dans ces cas et surtout plus facile de recevoir les arbres d'Europe.

A plus forte raison, pour les pièces équarries, poutres, madriers, etc., n'emploie-t-on que des bois

importés, plus avantageux que les bois du pays à tous les points de vue. Il n'y a pas seulement, en effet, à tenir compte pour ces derniers des frais de transport à travers la brousse des arbres abattus, mais il faudrait organiser des scieries à chaque chantier. Il faudrait, en outre, consacrer à ces travaux un nombre important de bras à prélever sur le reste des effectifs pour arriver à façonner des pièces à un prix beaucoup supérieur à celui que l'on obtient en Europe dans les scieries mécaniques outillées à la perfection. D'autre part, il faut considérer que le travail de la plupart des bois que l'on rencontre est difficile, car ce sont des essences très dures, magnifiques pour les travaux d'ébénisterie, mais convenant, par suite, peu pour des travaux grossiers de charpente; ces bois sont, en effet, semblables aux bois exotiques bien connus ici : gaïac, teck, acajou, etc. On rencontre certainement des bois de charpente, mais si l'on devait entrer dans cette voie, en serait amené à des triages, fausses main-d'œuvre, etc.

En résumé, l'emploi des bois d'Europe est logique; il fait gagner du temps, distrait le moins d'hommes possible des travaux de l'avancement et est moins coûteux.



Nous donnons en gravures la reproduction de trois photographies : l'une (n° 1) montre une estacade achevée et une équipe d'ouvriers achevant d'y installer la voie; les deux autres (n°s 2 et 3), l'estacade et la voie complètement terminées et livrant passage à des trains de construction.

Ces ouvrages provisoires sont construits de façon à faciliter, en outre, l'exécution des maçonneries du pont définitif et servent ensuite comme ponts de service pour le montage des tabliers en acier.

Une de nos gravures (n° 5) représente les premiers travaux de montage du pont de la Kungula; une autre (n° 6), le pont de la Lufu complètement monté, mais non encore débarrassé des matériaux de l'estacade; enfin, d'autres photographies (n°s 7, 8 et 9) donnent la vue des ponts définitifs entièrement terminés.

Les estacades une fois construites, permettant le passage des



N° 5. — Les premiers travaux de montage du pont de la rivière Kungula (kil. 100).  
(D'après une photographie du capitaine Weyns.)

trains de service et mieux des trains d'exploitation, on comprend parfaitement que rien ne presse plus pour l'exécution des ouvrages définitifs. Celle-ci fait l'objet d'un service spécial qui suit la construction à plus ou moins grande distance, selon l'importance et le nombre de ponts rencontrés. Ce service se trouve de la sorte devancé de six mois à un an par la construction; la durée des ouvrages provisoires n'est donc que d'un an au maximum.

Ajoutons qu'un grand avantage du système d'estacades dont nous n'avons pas parlé, réside dans ce que les ponts définitifs à construire se trouvant sur le parcours de la ligne, les matériaux nécessaires sont approvisionnés avec la plus grande facilité à leurs lieux d'emploi.

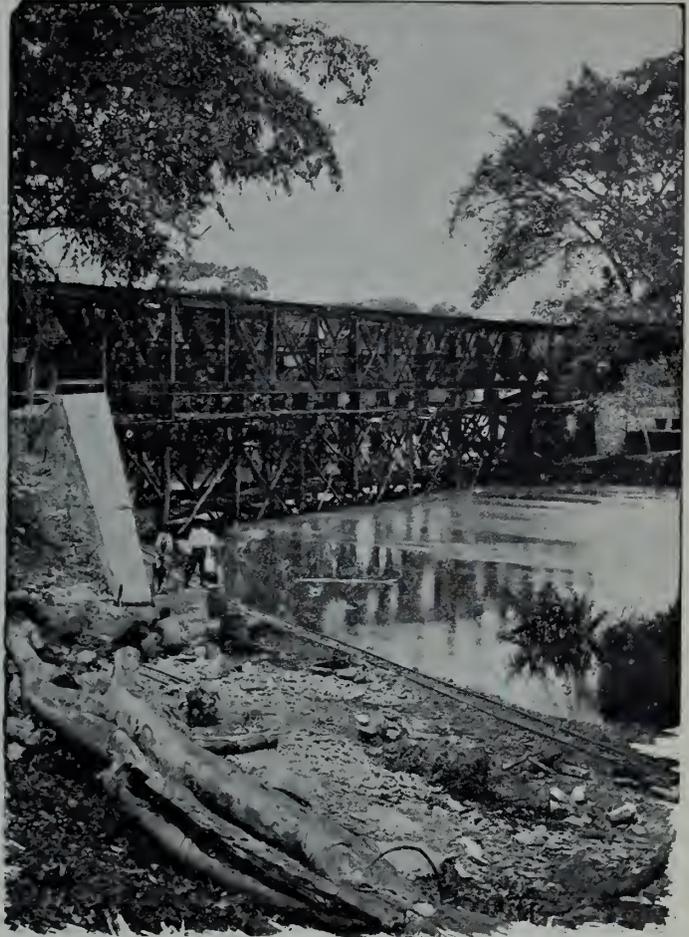
☆

Nous venons d'exposer la façon dont les ingénieurs s'y sont pris pour arriver à rapprocher ainsi le plus possible le bout du rail des chantiers de terrassement et à approvisionner, à peu de frais, toute la partie de la ligne en construction.

Les chantiers de terrassements s'étendant à partir du bout du rail sur une distance de 8 à 12 kilomètres, c'est-à-dire sur une distance moyenne de 10 kilomètres, les transports depuis le terminus de la ligne jusqu'aux divers camps se font par porteurs pour les petites charges et au moyen d'un chemin de fer Decauville de 40 centimètres d'écartement.

Ce petit chemin de fer est établi sur toute la longueur des travaux. Il se replie du côté du bout du rail au fur et à mesure de l'avancement de celui-ci et avance de l'autre côté avec les chantiers de terrassements. Il est posé sur les parties de plate-forme terminée et suit dans les autres parties le sentier qu'exécute, suivant le tracé, la petite brigade d'études qui marche à l'avant-garde et qui établit en même temps les légères passerelles pour piétons et ânes, utilisées ensuite pour le Decauville. Nous donnons la reproduction d'une photographie d'une passerelle de ce genre, établie sur la Kunkula au kilomètre 100 (n° 4).

Cette brigade d'études est en avance sur les travaux d'une dizaine de kilomètres en moyenne et a pour mission de revoir une dernière fois le tracé avant sa mise en exécution, de l'améliorer encore quand c'est possible, d'effectuer le piquetage qui sert à exécuter la plate-forme sous profil, d'établir le petit



N° 6. — Le pont de 50 mètres sur la Lufu, non encore débarrassé des matériaux de l'estacade (kil. 80).

(D'après une photographie du capitaine Weyns.)

sentier dont nous venons de parler et les passerelles en bambous et rondins, de reconnaître, enfin, les meilleurs emplacements des camps futurs. Cette brigade très peu nombreuse, n'ayant besoin que de vivres, est facilement ravitaillée depuis le bout du Decauville, par porteurs.

Nous venons d'exposer l'organisation complète adoptée pour les transports sur toute la partie du tracé où se trouvent des

agents et des travailleurs de la Compagnie, et on peut se rendre compte qu'elle donne plus d'économie, de rapidité et de facilité dans l'amenée des approvisionnements aux lieux d'emploi ou de consommation que si l'on disposait même de routes à chariots, car la grande majorité et nous dirons même la presque totalité de ces transports se fait par rail.

☆

A la date du 15 septembre dernier, la situation des ouvrages d'art était la suivante : tous les ponts définitifs étaient construits jusques et y compris celui de la Lufu au kilomètre 80.2, à l'exception du pont de la Kama N'Soki, kilomètre 71.5, et de deux petits ponts au kilomètre 77, dont les maçonneries étaient terminées. Les culées du pont de la rivière Coco, au



N° 7. — Le pont définitif sur la rivière Bembesi (kil. 72.6), débarrassé de l'estacade.

(D'après une photographie du capitaine Weyns.)



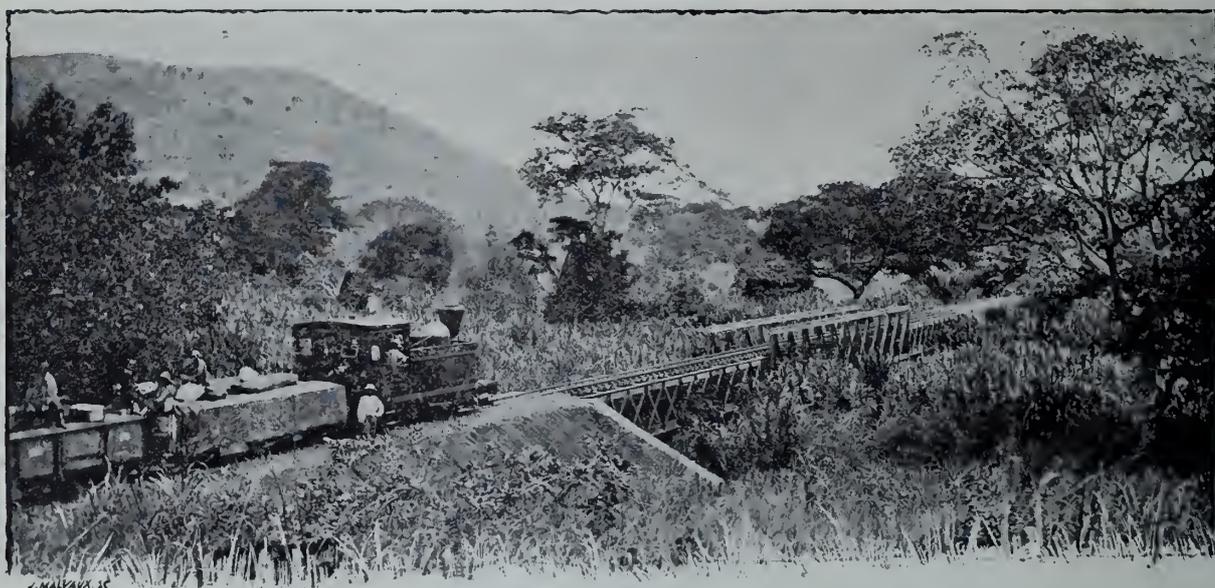
N° 8. — Le pont de la Mi-Kerge terminé (kil. 41.5).  
(D'après une photographie du capitaine Weyns.)

kilomètre 81.5, étaient également construites. D'après les dernières nouvelles reçues, on devait interrompre la circulation des trains du 20 au 30 septembre pour effectuer le montage des tabliers de ces quatre ouvrages.

L'exécution de ces ponts avait dû être réservée, afin de profiter de la dernière saison des pluies pour s'assurer du débouché qu'il était nécessaire de leur donner. Les ouvertures ont été ainsi fixées : Kama N'Soki, 40 mètres; ponts au kilo-

mètre 77, respectivement 6 et 10 mètres; rivière Coco, 8 mètres.

Quant aux estacades, elles étaient terminées à la date précitée jusqu'à l'extrémité de la ligne en construction, c'est-à-dire vers le kilomètre 132, les trains roulant à cette époque jusqu'au kilomètre 122. D'autre part, on s'installait à la rivière Kwilu, au kilomètre 149, pour commencer la construction de l'estacade préalable, de façon à la terminer avant l'arrivée du rail en cet endroit.



N° 9. — Le pont de 70 mètres sur la rivière Kibueza (kil. 33.2).  
(D'après une photographie du capitaine Weyns.)



Indigènes à la rive dans le bassin du Kassai. (D'après une photographie de M. Demeuse.)

## LE PAYS DES BACHILÉLÉ

**J**E viens de parcourir pendant une dizaine de jours la région qui se trouve entre le Kassai et le Lushiko (Loange), peuplée par les Bachilélé. Ces indigènes, qui occupent toute la contrée de la rive gauche du Kassai jusqu'à la droite du Loange, rappellent en partie, par leur stature, les Basongo Meno, dont ils ont hérité jadis par le voisinage et le mélange des tribus, alors qu'ils occupaient la rive droite du Sankuru. Ils en sont expulsés maintenant.

Le tatouage consiste, pour les hommes et les femmes, en trois petits cercles concentriques sur les tempes, des petites lignes dans le cou et des losanges triples sur le ventre et la poitrine.

Leurs villages sont nombreux, situés au milieu des bois qui couvrent les vallées et les flancs des reliefs de la brousse, car la plus grande partie du pays est recouverte d'herbes.

Voici comment ils installent ces villages. Ayant trouvé sous bois un emplacement convenable, recouvert de borassus, ils défrichent tout autour, en conservant les palmiers, et installent leurs cases là où le borassus fait défaut. Couper un palmier ou une liane de caoutchouc est considéré comme un délit. De cette manière, ils trouvent dans leurs villages même

les fibres pour la fabrication de leurs tissus, des bambous pour les cloisons et des feuilles pour les toitures des cases, pour la confection de lits et sièges, pour l'édification de palissades, pour la fabrication du bois, des flèches et des multiples engins de ménage, pêche et chasse et enfin... le malafu!

Un village contient de 20 à 50 cases carrées de 4 sur 2<sup>m</sup>50 environ, serrées les unes aux autres, la porte tournée vers le centre, lequel sert de place publique où se tiennent les réunions et où s'exécutent les danses. Le village est entouré d'une palissade de bambous de 3 mètres de haut, percée de quatre portes; à chaque porte, une seconde palissade défend le passage.

Les chefs n'ont aucune autorité et il arrive que leurs propres sujets les fouettent et les chassent. Les villages sont sans cesse en guerre les uns contre les autres. Les représailles sont parfois sanguinaires, mais, en général, on s'arrange par le don de poules, de fer, etc. Souvent l'entrée d'un village est ornée de bras ou jambes et ces débris humains se dessèchent au haut d'une perche pour la plus grande gloire des exécuteurs.

Pendant mon court séjour chez les indigènes Bachilélé, j'ai, par deux fois, été témoin de leurs différends. La première

fois, c'était un village voisin qui venait attaquer celui où je logeais. Le soir venu, ils retournèrent chez eux après avoir perdu un... œil à la bataille. La deuxième fois, ce furent un jeune homme et une femme pris sous bois et amenés au village qui motivèrent la guerre. Le jeune homme avait reçu une flèche à la hanche, tous deux portaient traces de coups. Le jeune homme fut mis les pieds dans un carcan ; la femme reçut force malafu et vivres. L'homme devait être échangé, la femme gardée au village et dès ce jour appartenait au village. Elle devait par la suite partager la couche de cinq guerriers du village. Ces femmes volées sont reconnaissables à cinq bracelets de fer qui entourent le poignet de la main gauche. Elles ne doivent pas travailler et partagent, à tour de rôle, la couche de leurs cinq maris. A la naissance d'un enfant, celui-ci porte cinq noms, donnés par ses multiples pères.

Les danses et les réjouissances, dans le cadre où elles s'exécutent, ont un grand cachet d'originalité. La place de réunion, dénuée d'herbes, est balayée autour des cases ; derrière, le sommet de la palissade, les bananneraies, la frondaison des palmiers. Les enfants sont présents. Les danseurs se rangent en demi-cercle, par ordre de taille, les femmes d'abord, puis les hommes. Tous sont parés d'étoffes de différentes couleurs, tous ont le corps saupoudré de santal. Les hommes ont la tête ornée de peaux de bêtes, des couteaux luisants à la ceinture, des lances et des couteaux de bois en main. Les musiciens font face aux danseurs, frappant les tambours, soufflant dans des trompes d'ivoire et de buffle ; le meneur de la cacophonie chante, les danseurs mâles répondent en chœur. La troupe s'ébranle vers la droite, les femmes en tête ; elle fait une dizaine de pas et se retourne vers les spectateurs assis contre les cases. Les tambours résonnent, les cornes beuglent, les hommes poussent des cris sauvages ; par inter-

vales seulement, les femmes font entendre un cri plaintif, long et doux. La danse prend plus tard un mouvement saccadé et vif ; les hommes battent avec force les pieds sur le sol, les chevilles ornées de noix évidées ; celles-ci, en s'entrechoquant, produisent un son de crécelle ; les cris deviennent rauques, les tambours et trompes font un bruit assourdissant ; seule la plainte des femmes, soutenue, pareille à l'écho d'une souffrance, atténue la sauvagerie de ces danses.

Je vous envoie ci-inclus un croquis de mon itinéraire. Parti de Mocapé, distant d'une heure de la rive du Kassaï, le chemin suivi pendant tout le trajet se dirigeait sud-est sud-sud-est. De Mocapé à Kalembe, 6 heures de marche ; de Kalembe à Ka-Sumba, 4 heures ; de Ka-Sumba à Ka-Sanga, 4 heures et demie ; de Ka-Sanga à N'Fu-N'du, 5 heures. J'arrivai à une rivière appelée par les indigènes *Tembo* (c'est aussi le nom donné par les indigènes du Kassaï à la rivière Loange). La largeur de cette rivière, que je considère être le Lushiko, est de 200 mètres environ ; son courant est rapide, ses eaux rougeâtres, sa profondeur, à la rive, est de 4 ou 5 mètres. Cette rivière rappelle le Kuilu (Kwango), encaissée comme celle-ci entre de hautes rives boisées et tortueuses. On me dit que plus bas se jette le Loange, aux eaux nullement rougeâtres et que le Loange lui-même reçoit le Lubio, ce qui pourrait faire supposer que c'est le Tembo qui est la branche principale qui se déverse dans le Kassaï et non le Loange. Ce qui donnerait crédit à ces renseignements indigènes, c'est que l'eau de la rivière qui se jette devant Nzonzadi est aussi rougeâtre.

Je voulais descendre la rivière, mais je n'ai pu le faire faute d'embarcation.

Bena-Bendi (Kassaï), le 19 juin 1895.

ARTHUR JANSSENS,  
agent de la Société du Haut-Congo.



Village au confluent de Kwango. (D'après une photographie de M. Demeuse.)



Transport à l'avancement des habitations du personnel européen. (D'après une phot. de M. l'abbé D'Hooghe)

## LES TRAVAUX DU CHEMIN DE FER

ET

### LE SERVICE DE L'EXPLOITATION <sup>(1)</sup>

Nous recevons de Matadi les plus heureuses nouvelles concernant l'avancement des travaux de la ligne en construction, en même temps que sur le service et les résultats de l'exploitation de la première section (Matadi-Lufu).

Voici d'abord des extraits d'une lettre que nous adresse un des ingénieurs de la Compagnie :

« Matadi, 26 septembre 1895.

« Les terrassements sont attaqués jusqu'au kilomètre 140, la voie est au kilomètre 128; elle sera au 130 le 1<sup>er</sup> octobre, au 132 (col de Zolé) vers le 10 du même mois. Le pont en bois du Kwilu sera terminé vers le 15 novembre. Je pense que, si la saison des pluies ne nous entrave pas trop, la voie franchira le Kwilu (kilomètre 149) vers la fin décembre et pourra atteindre Kimpessé (kilomètre 160) fin février prochain.

« Jusqu'à présent, la Compagnie du chemin de fer n'a

encore pour le transport des charges que deux clients : l'État du Congo et la Société du Haut-Congo. Elle vient de traiter avec un troisième, la Baptist Missionary Society, qui a de nombreux établissements dans le haut fleuve. Nous avons déjà reçu d'elle en magasin, pour être transportées dans le courant d'octobre, 1,500 charges, c'est-à-dire environ 45 tonnes. »

Voici ensuite un extrait d'une dépêche adressée par le directeur à l'administration de la Compagnie, à Bruxelles :

« Matadi, 14 octobre 1895.

« La voie est au kilomètre 132. La recette de l'exploitation a atteint, en septembre, 72,500 francs. »

Pour apprécier l'importance de ce dernier chiffre, il faut savoir que dans le courant du mois de septembre, l'exploitation a été interrompue pendant dix jours pour les besoins de la construction. La recette totale du dernier trimestre (juillet-août-septembre) a été de près de 125,000 francs.

Nous apprenons que le major Thys, directeur général, est arrivé au Stanley-Pool le 23 septembre.

(1) Voir la carte publiée dans le volume de cette année, page 133.



Habitation pour les commis  
noirs du chemin de fer.

Factorerie anglaise Hatton  
et Cookson.

Factorerie Simpson en  
Bureau de poste. construction.

Factorerie Valle et  
Azevedo.

Habitation du commissaire  
de district.

Magasin.  
Maison en construction.

Pont reliant Matadi-Chemin de fer à  
Matadi-Etat.

Habitation pour les ouvriers blancs  
du chemin de fer.

Un coin de Matadi.

## LA FACTORERIE DE LA SOCIÉTÉ BELGE DU HAUT-CONGO PRÈS DE MATADI



LA factorerie de la Société belge du Haut-Congo, à Matadi, n'a pas toujours occupé l'emplacement actuel. A l'origine, cet établissement était situé près de la rive du Congo, à proximité du terre-plein de la gare.

En 1891, la Société, forcée par suite de l'accroissement de son trafic de donner un développement plus grand à ses installations et désireuse en même temps d'améliorer, au point de vue de l'hygiène, les locaux destinés à abriter ses agents, acquit le haut plateau représenté sur notre seconde gravure et qui se trouve à une altitude d'environ 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le morne que couronne ce plateau forme un promontoire contourné par le fleuve. Au sommet de la montagne,

on jouit d'un panorama magnifique.

L'aménagement de la nouvelle factorerie, commencé en novembre 1891, fut achevé en septembre 1892.

Le Congo (1), au pied de la montagne, atteint une largeur de 1,200 mètres. A la rive opposée (3), est situé Lodio-Tafi, siège de la factorerie hollandaise. En face (4) se dessine une île à proximité de laquelle se trouve le confluent de la Lua. Afin de faciliter le chargement et le déchargement de ses marchandises (5), la Société du Haut-Congo a fait établir le long des magasins une voie de garage (6) raccordée à la ligne du chemin de fer. Un sentier (2) relie les bâtiments à la rive du fleuve.

Les magasins (7, 9) voisins d'une habitation pour le personnel blanc (8) sont en fer et en tôles embouties; ils reposent sur des fondations en maçonnerie. Dans ces abris sont réunis les produits venant du haut fleuve, tels que l'ivoire et le caoutchouc ainsi que diverses autres marchandises et les vivres importés d'Europe pour servir aux échanges et au ravitaillement du personnel européen réparti dans les différentes factoreries que la Société possède dans le bas et dans le haut Congo. Construits dans les meilleures conditions de solidité, ces magasins sont en état de défier l'assaut des tornades et des rafales qui, dans cette région, sévissent avec une intensité particulière.

Jadis, c'est-à-dire avant que le chemin de fer fût ouvert à l'exploitation, la factorerie de Matadi recevait annuellement la visite de 8,000 à 9,000 porteurs amenant les produits recueillis dans les divers établissements de la Société; les mêmes porteurs s'en retournaient à Kinshassa chargés de marchandises d'échange et de vivres.

Aujourd'hui, cette opération s'effectue à la Lufu (kilomètre 80), point extrême atteint par l'exploitation régulière du railway. Mais, si la factorerie de Matadi ne reçoit plus la visite de cet important contingent de noirs, elle n'en a pas moins conservé une réelle utilité. En effet, chaque jour le chemin de fer y amène les produits expédiés de la Lufu et qui doivent être abrités et classés par catégorie dans les hangars, en attendant leur chargement sur les steamers en destination d'Anvers. C'est là également que s'effectue la répartition des vivres destinés aux différentes factoreries de la Société.

L'établissement de Matadi constitue enfin une station d'attente pour les agents qui rentrent en Europe après l'expiration de leur engagement et pour ceux qui viennent de débarquer au Congo.

A proximité des habitations s'élève le magasin contenant les vivres (10) réservés aux agents de la factorerie.

Derrière la case des noirs (11) qui couronne le plateau, se dresse le pic Léopold (12), situé sur la rive droite du fleuve; il fait face à un autre pic qui domine la rive gauche, mais que le champ de l'objectif n'a pu embrasser. Cette seconde montagne porte le nom du major Cambier, qui, lors de l'étude du tracé du chemin de fer, atteignit le premier son sommet.

Sur le plateau, à droite, sont situés les bureaux (13) et, à l'arrière-plan, en contre-bas de la case des noirs, s'élèvent les habitations (14, 17, 18) et la salle à manger (16) du personnel blanc attaché à la factorerie ou de passage à Matadi.

Le n° 15 indique Vivi à la côte opposée du fleuve. C'est à partir de cet endroit que le Congo cesse d'être navigable, à cause des cataractes qui s'étendent jusqu'au Stanley-Pool.

Vivi est la résidence de notre vieil ami Massala qui, pendant l'Exposition de 1885, fut l'hôte choyé des Anversois. Nos lecteurs qui se souviennent de ce chef nègre apprendront sans doute avec satisfaction qu'il a conservé un excellent souvenir de son séjour en Belgique. Depuis son retour au pays natal, il ne cesse d'entretenir avec ses amis les Mundelés (blancs), les relations les plus cordiales.

Pour notre part, nous avons toujours reçu chez lui un accueil des plus empressés. De son côté, Massala n'hésitait pas à traverser en pirogue les rapides du fleuve pour nous rendre chacune de nos visites et serrer la main de ses amis les blancs. Malheureusement, le pauvre homme, atteint d'une maladie de poitrine, mène actuellement une vie toute de douleurs. La dernière fois qu'il vint nous voir à Matadi, c'était le 3 août de cette année. Nous ne pouvions croire à une décrépitude aussi rapide. Nous ne retrouvions plus en lui le nègre solide et trappu que nous avons vu peu de temps auparavant, mais un être chétif et courbé qui, d'une voix faible et tremblotante, nous fit ses adieux. Au moment de nous quitter, il nous dit : « Mundelés, lumbu fioti mono kufua » (blancs, dans peu de jours je serai mort) (1).

☆

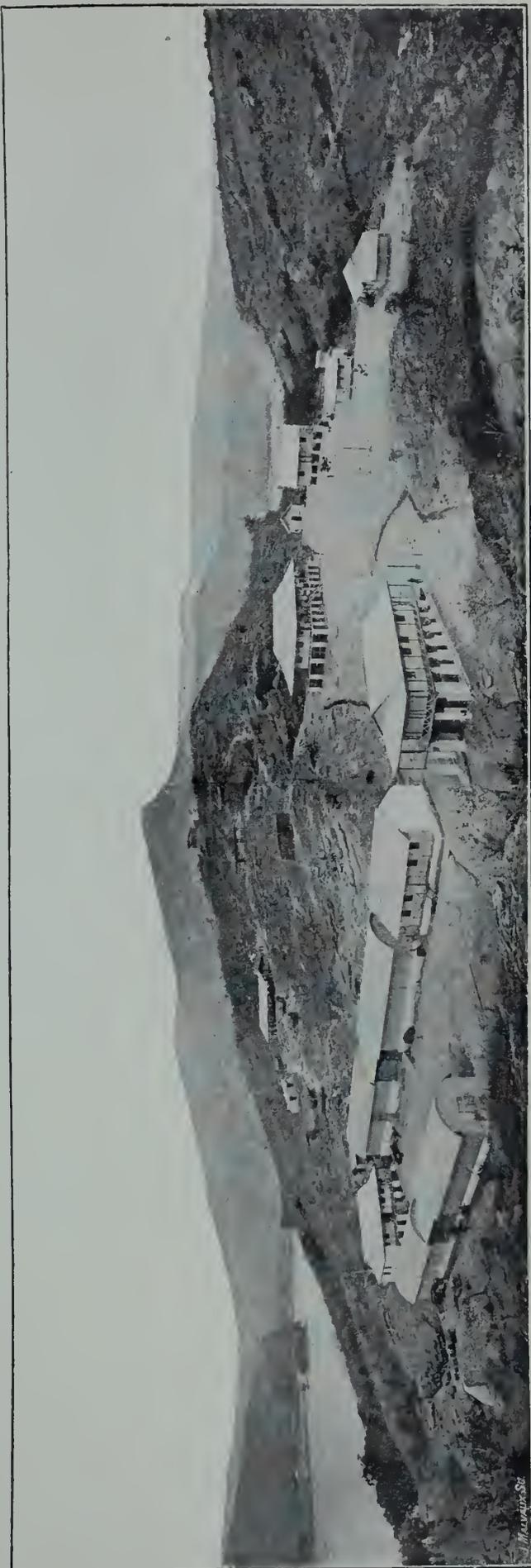
Avant de terminer cette notice, il me reste à indiquer les sites qui, à la droite de la photographie, environnent la factorerie de Matadi.

Le n° 19 indique le col des plantations par où passe le chemin de fer en quittant la station de Matadi avant de se diriger vers le ravin Léopold (20). La voie ferrée, après avoir franchi le pont du ravin, serpente le long de la montagne et côtoie le fleuve jusqu'à l'embouchure de la M'Pozo.

C'est la première partie de cette admirable voie de communication qui est destinée à mettre en valeur toutes les régions du haut fleuve. Dès à présent, on peut juger de son utilité et de son avenir par les résultats que donne l'entrée en exploitation de la première section Matadi-Lufu. Que sera-ce lorsque la voie aura atteint Kimpesse!

GEORGES EYERS.

(1) La nouvelle du décès de Massala parvenait en Europe au moment même où nous écrivions ces lignes.



9 La factorerie de la Société belge du Haut-Congo, près de Matadi.

## CHEZ LES BAKUBAS

PAR M. G. DE MACAR

Femme bakuba.  
(Kassai.)

NGALLIKOKO, ma résidence actuelle en attendant que je puisse prendre possession du poste de Luebo, est, comme cette dernière localité, situé dans le pays des Bakubas.

La station de Luebo fut créée par le b<sup>m</sup> von Wissmann. Lorsque le capitaine de Macar et le lieutenant P. Le Marinel fondèrent le poste de Luluabourg, dans le pays des Bachilanges, Luebo était occupé par les agents de la *Sandford exploring Expedition*, devenue depuis la *S. A. B.*, initiales qui servent encore aujourd'hui à désigner en Afrique la *Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo*.

Sous la direction de MM. Legat, Butscha et Engeringh, la station de Luebo ne tarda pas à acquérir une grande importance. Pendant la gestion de M. Engeringh, M. Stache, agent de la *S. A. B.*, entreprit à son tour de nombreux voyages à l'intérieur des terres. C'est à lui, et par conséquent aux sociétés commerciales belges, que revient le mérite d'avoir noué les premières relations amicales avec les Bakubas, indigènes considérés jusque-là comme essentiellement réfractaires à l'influence européenne.

D'après les cartes, les Bakubas sont établis entre le Kassai (à peu près au point terminus de sa navigation), la Lulua et le Sankuru; on en rencontre également au delà de la Lulua, au milieu d'autres tribus dont nous parlerons plus loin, ainsi que sur la rive gauche du Kassai, à partir du confluent du Sankuru. Le long de la rive méridionale de la Lulua, les tribus bakubas s'étendent jusqu'à Bena-Chiamba, où elles prennent le nom de Bena-Luidi. Ces indigènes ont gardé des Bakubas l'appréhension du blanc, mais ils semblent plus courageux que les premiers. On les reconnaît facilement à l'habitude qu'ils ont de s'épiler les paupières et la poitrine.

Les Bakubas proprement dits se divisent en deux groupes : ceux des bords du Sankuru, qui sont indépendants, et les autres, qui sont placés sous la domination de Lukenge. A la mort du chef précédent, la sœur de ce dernier, à la tête des mécontents, refusa de reconnaître l'élu de la majorité et constitua le groupe indépendant. C'est le fils de cette femme, un certain Itoson, qui est destiné à succéder à Lukenge.

Ainsi que nous le disions plus haut, les Bakubas eurent longtemps la réputation d'indigènes insociables et rebelles à toute civilisation. En réalité, ces noirs, comme la plupart des autres populations de l'État indépendant, sont essentiellement commerçants et ne demandent qu'à échanger leurs produits contre des objets de fabrication européenne.

C'est dans le pays placé sous la dépendance de Lukenge que M. Stache fonda les premiers postes commerciaux de la *S. A. B.* Voici la liste de ces différents établissements :

Bena-Luidi, au confluent de la Lulua et de Kassai; Kapungu, fondé en juin 1890, sur la Lulua, dans le pays des Bakétés; Ndombi, fondé en janvier 1891, sur la Lulua dans la région commune aux Bakubas, aux Balubas et aux Bakétés; Bendaundu, fondé en mars 1891, chez les Bakubas; Bena-Chiamba et Ngallikoko, fondés respectivement en juillet 1891 et en avril 1892, également dans le pays des Bakubas.

✪

A peine installé à Ngallikoko, j'appris que ce village avait refusé de payer à Lukenge le tribut réglementaire. C'était pour moi une magnifique occasion de me rendre agréable au grand chef. Je la saisis avec empressement, et, après avoir manœuvré de mon mieux, je réussis à faire rentrer les rebelles dans le devoir. J'obtins du chef et des notables du village qu'ils feraient leur soumission et je parvins même à les décider à envoyer une délégation auprès de Lukenge.

Sans perdre une minute, j'organisai moi-même la petite caravane. Celle-ci se composait d'un de mes Haoussas et de trois indigènes, porteurs de présents. Pour remplacer les lettres qui, en Europe, servent à accréditer les ambassadeurs auprès des puissances, j'avais stylé mes gens sur la façon de présenter les cadeaux au grand chef. En quittant la station, ils me dirent qu'ils seraient rentrés à Ngallikoko avant une semaine. Au lieu de cela, leur absence dura douze jours.

Déjà la nouvelle se répandait qu'ils avaient été dévalisés, torturés et mis à mort. En présence de ces bruits sinistres, je résolus de me porter à leur secours. Mais, le jour même où je me disposais à partir, nos délégués rentraient au village, enchantés des résultats de leur mission. Lukengé, touché de leur démarche, avait donné six journées de fêtes en leur honneur. Il les avait chargés de nous exprimer ses bonnes dispositions, et ce même homme qui, peu de temps auparavant, avait menacé de mort ceux de ses sujets qui auraient osé nous céder leur ivoire, avait spontanément décrété que le même sort serait réservé désormais à tout indigène qui se permettrait de vendre ses produits à d'autres que nous.

On le voit, le début de mes négociations était encourageant. Cependant, connaissant le caractère cupide et versatile du grand chef, je n'attachai qu'une valeur relative à ses belles promesses et, afin de m'assurer par moi-même de ses intentions, je résolus de me rendre un jour en personne à sa résidence, sans me faire annoncer au préalable.

En faisant mes préparatifs de départ, je fus frappé du petit nombre d'hommes dont je disposais : deux serviteurs, un boy et un cuisinier. Quant à mes porteurs, c'étaient tous des Zappo-Zap, ennemis-nés des Bakubas et grands batailleurs de leur nature. J'avais bien songé un instant à les emmener sans armes, afin d'éviter tout conflit avec les populations indigènes. Mais, connaissant leur caractère violent, je me dis qu'ils ne se prêteraient pas à cette combinaison et je dus recourir à un stratagème : je leur donnai à tous des armes et des munitions en quantité suffisante. Seulement, je m'arrangeai de façon à ce qu'ils ne pussent en faire usage sans mon intervention.

L'un portait mon fusil de chasse, calibre 12, avec des cartouches de 16; un autre, un Winchester avec des balles de revolver; le troisième, mon revolver à broche avec les cartouches du revolver à percussion centrale, etc.

Jamais caravane bien armée ne fut aussi confiante que la mienne. Quant à moi, je pouvais me mettre en route sans aucune appréhension; d'une part, j'étais garanti contre les conséquences d'un mouvement de colère de mes hommes et, d'autre part, il m'était toujours facile d'opérer les substitutions nécessaires en cas de besoin.

Restaient le mauvais vouloir et la résistance éventuelle des populations, deux difficultés que nous comptions bien éluder par la rapidité de notre marche. Comme je le prévoyais, la surprise que provoqua notre présence dans ces régions nouvelles fut énorme; nous ne rencontrâmes cependant aucune hostilité de la part des indigènes et d'ailleurs, avant que ceux-ci fussent revenus de leur étonnement, nous étions déjà arrivés à destination. Mon voyage s'était effectué à travers une vaste plaine sillonnée seulement par quelques cours d'eau peu importants et semée par-ci par-là de marécages salins. Les habitations, rares d'abord, deviennent de plus en plus nombreuses à mesure qu'on approche de Lukenge.

Après avoir parlé pendant une journée, j'envoie au chef quelques présents. Celui-ci m'en adresse d'autres en retour et me fait savoir qu'il est en deuil pour l'un de ses enfants mort il y a deux mois. A cause de cette circonstance, il lui sera impossible de me recevoir avec tout l'éclat qu'il aurait désiré, les fêtes de toute nature étant suspendues jusqu'à ce que son deuil ait pris fin. Toutefois, le messager de Lukenge ajoute que si je tiens absolument à m'entretenir avec son maître, celui-ci m'accordera audience du haut de la lucarne de son habitation. J'ai appris depuis que ce singulier cérémonial avait été inspiré au pauvre homme par la crainte où il se trouvait

d'être aperçu par un blanc, le sorcier lui ayant fait accroire qu'il était voué à une mort certaine s'il se laissait approcher par un Européen.

Ce détail m'importait d'ailleurs assez peu. Mon temps était compté, j'allai au rendez-vous.

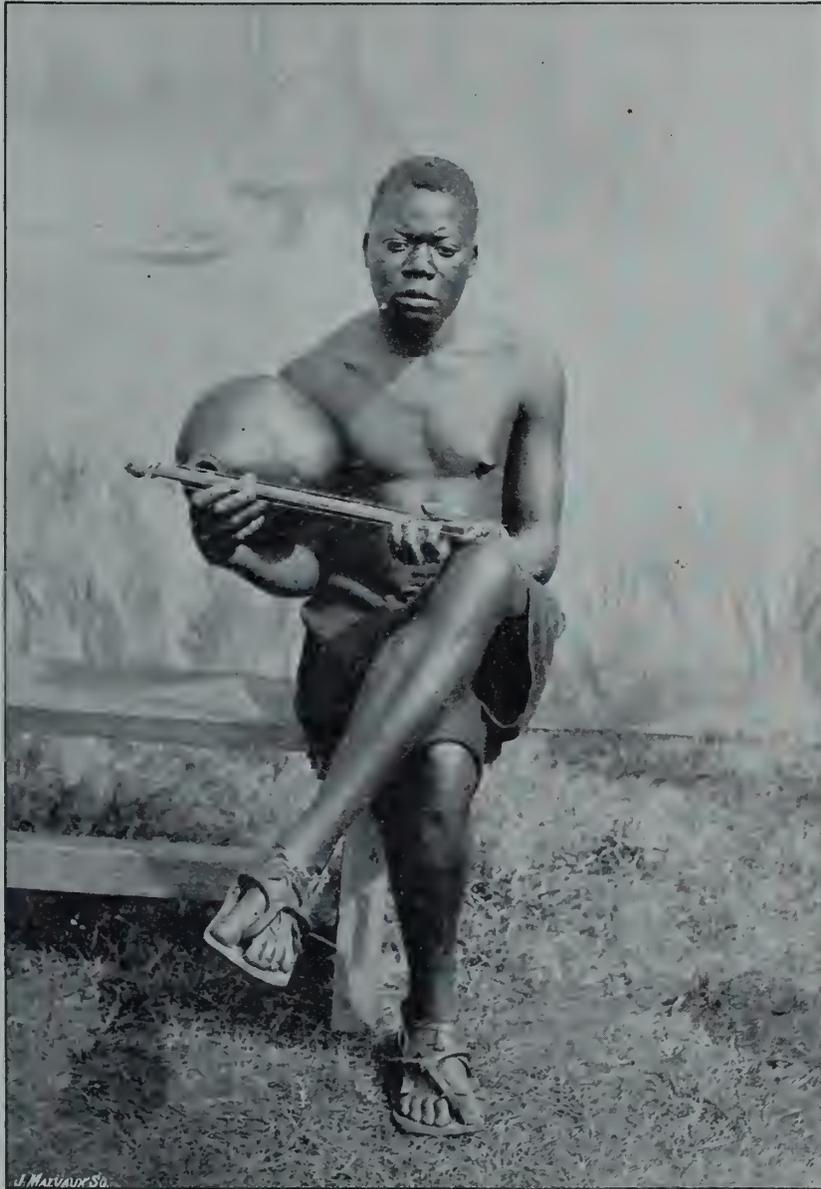
Mes constatations au point de vue du portrait de Lukenge ne sont guère intéressantes. Pour autant que j'ai pu l'apercevoir, c'est le type du vieux despote ramolli. Quant à la conversation que j'eus avec lui, elle roula naturellement sur les questions commerciales. Je fis remarquer à mon interlocuteur que je lui avais fait de fort beaux cadeaux et qu'il ne lui coûtait rien d'autoriser ses sujets à venir me vendre, à Ngallikoko, l'ivoire qu'ils avaient récolté.

Il promit sur-le-champ de satisfaire à mon désir, et, chose plus extraordinaire, il tint sa promesse. Si bien que, du 28 août au 3 septembre, je pus acheter plus de 327 kilogrammes d'ivoire.

La population groupée autour de la résidence de Lukenge peut être évaluée à 10,000 habitants. Tandis que je parcourais le village, les indigènes me considéraient avec curiosité et s'arrêtaient pour mieux me devisager, absolument comme le font chez nous les badauds lorsqu'un malheureux noir se promène dans nos rues.

A un moment donné, j'eus la malencontreuse idée de distribuer par-ci par-là quelques cauries. Du coup, la crainte qui maintenait à distance mes hôtes indiscrets, s'évanouit comme par enchantement et ils devinrent tellement démonstratifs que je jugeai prudent de me soustraire à cette popularité gênante.

Mon voyage de retour s'effectua beaucoup plus lentement que mon voyage d'aller, car tous les naturels qui n'avaient pas eu le temps de se montrer hostiles lors de mon passage, étaient devenus maintenant presque obséquieux. Il semblait que, comme une trainée de poudre, la nouvelle que le grand chef m'avait pris en amitié se fût répandue dans toute la région



Musicien zappo-zap (Kassai). (D'après une photographie de M. Alexandre.)

et que chacun eût compris qu'il s'agissait de ne pas me manquer d'égards.

✧

Nos cotonnades, comme marchandises d'échange, ne sont pas très recherchées dans la région, les Bakubas fabriquant eux-mêmes, avec une habileté incontestable, de très belles étoffes en fibres de palmier. Au centre de presque tous les villages, il existe un vaste hangar où l'on tisse.

Pourquoi cette concentration du travail sur un point donné? Est-ce afin de pouvoir mieux diviser la main-d'œuvre ou d'obtenir la participation d'un plus grand nombre d'individus à la préparation des matières premières?



Indigènes zappo-zap. (D'après une phot. de M. Alexandre.)

Il m'est impossible de répondre à cette question, mais j'ai cru intéressant de signaler le fait parce que je ne l'ai jamais constaté ailleurs.

Les étoffes des Bakubas sont tissées d'abord en un canevas serré, puis rehaussées d'une sorte de broderie en relief rappelant assez bien le velours frappé.

Le principal commerce de la région est celui de l'ivoire. Malheureusement, les transactions avec les indigènes sont toujours extrêmement lentes. Grand palabreur de sa nature, mendiant, menteur et carottier comme pas un, le Bakuba pourrait rendre des points au plus retors de nos maquignons.

Voici un exemple des pourparlers auxquels donne lieu l'achat d'une défense d'éléphant.

Figurez-vous que vous vous trouviez au milieu d'une foire aux chevaux ou d'un marché au bétail et que vous ayez affaire à un groupe de quatre ou cinq farceurs qui s'entendent comme de vrais larrons en foire pour vous écorcher de leur mieux. Ils vous font subir d'abord l'histoire de la pointe d'ivoire, insistent sur ses qualités, sur celles de l'indigène qui a tué la bête, parfois même sur celles de l'éléphant qui portait la défense.

Cela dure au moins une heure et se termine par la fixation d'un prix quatre ou cinq fois trop élevé. Au bout de deux ou trois heures, l'accord se fait.

Vient alors le paiement. C'est cela qui est simple et pratique.

L'étalon monétaire, chez les Bakubas, est le caurie, sorte de petit coquillage marin de 1 à 1 1/2 centimètre de diamètre.

Dix mille cauries font un *chibumba*, unité de prix qui se subdivise en dixièmes.

La demande est généralement formulée au moyen de petites baguettes de dimensions différentes suivant la fraction de *chibumba* qu'elles représentent. C'est au moyen de ces mêmes baguettes, sectionnées au besoin, que l'on fait ses offres au vendeur. Le chiffre 100 s'énonce oralement.

La baguette qui correspond au *chibumba* a de 4 à 5 centimètres de longueur. Celle qui représente les dixièmes (c'est-à-dire la valeur de 100 cauries) mesure de 2 à 3 centimètres.

Chez nous, les maquignons se frappent dans la main pour marquer la conclusion d'un marché. Ici, chacun des contractants tient entre le pouce et l'index l'extrémité d'une branche sèche, qu'ils brisent par le milieu, d'un mouvement simultané. Cette opération terminée, l'affaire est conclue et l'acheteur peut tarder de payer le prix convenu, le vendeur peut retenir par devers lui la marchandise, le marché n'en subsiste pas moins. Par contre, si l'on a omis la formalité, le vendeur, même après livraison, peut, en restituant la somme payée, rentrer en possession de la marchandise. La prescription

existe comme chez nous, mais elle n'opère qu'après un très grand nombre de lunes et demeure sans effet si des arrhes ont été données.

En cas de contestation, c'est, comme dans toute l'Afrique, au jugement de Dieu que l'on se rapporte.

La palabre des cauries achevée, il reste la distribution des cadeaux. Au vendeur, on accorde généralement un lot de menus objets, tels que : une assiette, un gobelet, un couteau, une cuillère, un miroir, un mitako, une sonnette, cinq grelots, une brasse d'étoffe. Si la pointe est de qualité supérieure, on double la dose.

Au nègre qui a servi d'intermédiaire, on donne de 300 à 500 cauries en guise de gratification. Parfois aussi on rembourse au vendeur la redevance qui est due au chef du village où l'ivoire a séjourné.

Mais là ne s'arrêtent pas les exigences du marchand. Au moment où vous croyez qu'il va enfin se retirer avec son cortège de porteurs, il vous déclare qu'il meurt de faim ainsi que ses hommes. Malheureusement pour lui, vous avez faim aussi et, neuf fois sur dix, vous l'envoyez, lui et ses gens, se rassasier au diable.

Ces négociations simples, faciles et expéditives, durent la bagatelle d'une journée.

GUISLAIN DE MACMUR.



## LE CAOUTCHOUC



**M.** Alfred Dewèvre, docteur en sciences naturelles, actuellement en mission au Congo pour le gouvernement de l'État indépendant, fera paraître prochainement une étude très complète sur les caoutchoucs africains <sup>(1)</sup>. Nous empruntons à ce travail quelques passages particulièrement intéressants au point de vue de l'histoire du caoutchouc et de la récolte de ce précieux produit dans les territoires de l'État indépendant :

## I

## HISTORIQUE.

Cet important produit fut-il connu des anciens ? On l'ignore ; on ne commence à avoir des renseignements à son sujet qu'à partir du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, date à laquelle les Espagnols décrivent les balles, faites d'une substance particulière, qu'employaient les Indiens pour jouer à la paume. La première constatation de ce genre est due à Fernandez d'Oviedo. Herrera y Tordesillas confirma et compléta ces renseignements : lors du deuxième voyage de Christophe Colomb, il observa, en effet, que les habitants d'Haïti confectionnaient des balles à jouer au moyen de la gomme d'un arbre, balles qui étaient d'une grande légèreté et rebondissaient beaucoup mieux que celles de Castille, bien qu'elles fussent plus grosses.

Torquemada est encore plus précis : dans sa *Mouarquia Indiana*, publiée à Madrid en 1615, il donne une courte description d'un végétal nommé par les Indiens du Mexique *Ulequahuittl*, lequel fournit un suc blanc, très abondant, se transformant en gomme élastique par dessiccation.

Les Mexicains recueillaient ce suc dans des Calebasses et le coagulaient ensuite par l'eau chaude. Le végétal dont il s'agit ici est le *Castilloa elastica*, Cerv.

Cet auteur nous fait ensuite connaître les usages assez nombreux auxquels cette substance était employée. Il signale notamment son emploi par les Espagnols pour cirer leurs manteaux de chanvre contre la pluie.

L'attention ne fut cependant appelée d'une manière sérieuse sur le caoutchouc qu'à partir de 1751, date à laquelle La Condamine le fit connaître dans une note présentée à l'Académie des sciences de Paris. Ce savant, à la fois excellent mathématicien et naturaliste très observateur, envoyé en 1735 au Pérou

et au Brésil par le gouvernement français pour mesurer un degré du méridien, vit une substance dont les indigènes se servaient pour confectionner des récipients, des flambeaux, des tissus imperméables, et, en 1736, il en expédia un échantillon en France, le mentionnant comme étant connu à Quito sous le nom de *Cabuchu*, mot qui, écrivait-il, devait se prononcer *caoutchouc*. Peu de temps après (1761), l'ingénieur Fresneau découvrit un arbre à caoutchouc à la Guyane française et communiqua à La Condamine les observations qu'il avait faites à son sujet. A quelque temps de là, J. Howison fit connaître le caoutchouc asiatique produit par l'*Urceola elastica*, Roxb., et Roxburg indiqua ensuite le caoutchouc d'Assam, qui provient du *Ficus elastica*, Roxb.

Toutefois, pendant longtemps, cette matière fut un simple objet de curiosité que les collectionneurs d'histoire naturelle plaçaient parmi leurs minéraux ou leurs coquillages. Plus tard, elle servit surtout de gomme à effacer, ce qui la fit baptiser par les Anglais du nom d'*Indian Rubber* (effaceur indien).

Son utilisation en grand pour la fabrication d'objets divers ne prit un développement sérieux qu'après la découverte de sa solubilité dans certains liquides (Herissant, 1763), et surtout après que, en l'unissant au soufre, c'est-à-dire en le *vulcanisant*, l'Américain Ch. Goodyear <sup>(2)</sup> (1840 à 1842), puis l'Anglais Th. Hancock (1843) furent parvenus à le mettre à l'abri des variations de température.

Avant la connaissance de la vulcanisation, le physicien Charles l'avait employé pour rendre imperméable l'enveloppe du premier ballon à hydrogène (1785) ; en 1791, Grossart en avait fabriqué divers objets extensibles, tels que des ressorts, des ligatures et des tubes. Hancock et Macintosh firent les premiers imperméables en cousant à l'intérieur des vêtements, en guise de doublure, des feuilles minces de caoutchouc obtenues par l'évaporation de solutions de ce corps dans de l'essence de térébenthine. Dans la suite, Hancock trouva le découpage du caoutchouc en feuilles et inventa la machine qui porte le nom de *diable*. Nadler ayant indiqué, en 1820, un procédé permettant de le découper en fils, on put en confectionner par tissage des étoffes imperméables ; le laminage fut indiqué en 1836 par J. Pickersgill, et perfectionné la même année par C. Nikells. La fabrication des souliers vint ensuite.

Après la découverte de la vulcanisation, l'emploi de cette substance se généralisa de plus en plus, ses applications se multiplièrent au point qu'il serait difficile de les énumérer toutes aujourd'hui ; enfin, dans un avenir rapproché, cette matière, devenue indispensable, servira peut-être au pavage

<sup>(1)</sup> *Les caoutchoucs africains*. Monographie du caoutchouc. Les caoutchoucs africains. Les caoutchoucs du Congo. — Bruxelles, imprimerie Polleunis et Ceuterick.

<sup>(2)</sup> M. Chapel (*Le caoutchouc et la gutta-percha*) raconte longuement l'histoire du caoutchouc. On y trouve la vie de Goodyear, homme d'une grande énergie, qui, avant d'arriver à la découverte de la vulcanisation, passa par d'innombrables tribulations, et qui, ayant enfin trouvé ce qu'il cherchait depuis si longtemps, eut le déplaisir de voir son procédé découvert peu de temps après par un concurrent et, finalement, mourut dans un état voisin de la misère.

des rues, à la fabrication de meubles, de planchers, etc., etc.

Le caoutchouc employé par l'industrie provint pendant fort longtemps, d'une part, de l'Amérique du Sud, d'autre part, de Java et de l'Inde.

En 1851, Balard, dans son rapport sur les caoutchoucs de l'exposition de Paris, ne parle point encore des gommes élastiques d'origine africaine; cependant, divers végétaux capables d'en donner étaient connus; je citerai : le *Landolphia* (*Vahca*) *gummifera*, Poir., signalé à Madagascar, en 1817, par Poiret, et indiqué par lui comme fournissant un bon caoutchouc, ce qui fut confirmé par Perrotet, en 1824, et par Bojer, en 1837; ce dernier dit même : « Ce végétal produit en grande quantité la véritable gomme élastique, aussi bonne que celle obtenue du *Siphonia elastica*. »

Le caoutchouc de cette plante n'entra dans le commerce qu'entre 1851 et 1868, ainsi que nous l'apprend G. Gérard dans son rapport sur l'exposition de 1868; voici d'ailleurs dans quels termes il s'exprime : « Une seule espèce vraiment nouvelle est parvenue en Europe depuis cette époque (1851); elle est originaire de Madagascar; sa qualité est bonne, mais de petites quantités seulement ont été expédiées, 10,000 à 15,000 kilogrammes, croyons-nous, et, malgré le bon accueil fait à cette nouvelle nature de caoutchouc, qui a été vendue 4 fr. 50 c., les envois n'ont pas continué, et à peine en a-t-on vu, depuis la première expédition, quelques rares apparitions dans les ports. »

Sur la côte occidentale d'Afrique, de nombreuses plantes à caoutchouc étaient connues, mais elles ne commencèrent à être exploitées que fort tard. Les caoutchoucs africains arrivaient en Europe par faibles quantités; ils étaient souvent de mauvaise qualité, de sorte qu'on ne les prenait point en considération.

Il semble que c'est au docteur Kirk <sup>(1)</sup>, ancien consul général d'Angleterre à Zanzibar, qu'il faille attribuer l'impulsion qui provoqua l'introduction en grand des caoutchoucs afri-

(1) En 1873, M. O'Neil indique cependant pour Mozambique une exportation de caoutchouc d'une valeur de 5,000 francs.

cains sur les marchés d'Europe. Dans une lettre envoyée à Kew, le 25 décembre 1868, il écrivait que de petites quantités de gomme élastique étaient récoltées dans les environs de Kilimane, et, vers cette époque, on expédia quelques tonnes de caoutchouc très impur en Amérique. Après qu'il eut pris connaissance de la plante productrice, il remarqua qu'elle était très répandue sur la côte est et dans les terres intérieures, ce qui lui donna l'idée de stimuler les indigènes à récolter le produit qu'elle fournit. Les naturels ayant suivi les conseils du docteur, celui-ci put, en 1880, en expédier 1,000 tonnes, provenant exclusivement du district de Mwango; la tonne en fut vendue de 140 à 250 liv. st.

C'est vers cette époque que l'on vit l'exploitation des plantes à caoutchouc africaines soit débiter, soit prendre plus d'extension, dans les diverses régions du continent mystérieux.

La date de la première sortie de gomme élastique du Congo est assez difficile à déterminer, de même d'ailleurs que pour les autres régions d'Afrique, par suite de ce fait que le commerce s'est trouvé entre les mains de sociétés, et aussi parce que les quantités de produits exportés étaient si faibles que les tarifs douaniers se bornaient à les renseigner sous une rubrique générale. Pour le Congo, nous pensons qu'on doit fixer l'année 1855 comme étant très voisine de la date de la première exportation; c'est à cette époque que la maison Regis et C<sup>ie</sup> fonda, à Banana, la première factorerie de cette région.

Tout d'abord, le bas Congo seul fournit la matière pour l'exportation, mais plus tard, à partir de 1888, je pense, le haut Congo s'y joignit; actuellement c'est ce dernier qui donne la plus grande partie du caoutchouc qui sort du territoire de l'État indépendant.

Ajoutons enfin que les caoutchoucs d'Afrique ne sont pas seulement fournis par les plantes indigènes, mais que de petites quantités proviennent aussi de plantes à caoutchouc étrangères introduites sur le sol africain, où elles poussent très bien : tel est le cas du *Manihot Glaziovii*, Muell. Arg., qui s'est acclimaté au Cameroun et au Congo français.

(A suivre.)

A. DEWÈVRE.





Femme chaïkieh.

(D'après une phot. de M. R. Buchta.) (1)

## DÉCOUVERTE D'UN TABLEAU FLAMAND DANS L'AFRIQUE CENTRALE



Le sceau de Ménélik, négus d'Abyssinie.

Il y a un an, le commandant Van Gèle, président du Cercle africain, me fit l'honneur de me demander une conférence pour l'une des séances du samedi. Je lui envoyai pour titre de ma causerie celui imprimé en tête de cet article. Il intrigua quelque peu.

L'annonce du projet de loi d'annexion du Congo à la Bel-

gique, les travaux de propagande, les préoccupations multiples du moment renvoyèrent forcément les réunions habituelles du samedi à une époque plus calme et je n'eus pas l'occasion de m'expliquer.

Je le fais aujourd'hui en exprimant le regret de n'être pas à même de joindre à ma notice une reproduction du tableau gothique flamand trouvé en Afrique et dont je vais essayer de retracer l'histoire.

### I

Il y a quelques années, mon ami M. le chevalier de Steurs, ministre des Pays-Bas à Paris, sachant que je faisais des

recherches concernant Hans Memling, le célèbre peintre brugeois, me faisait savoir qu'une peinture que l'on croyait de ce maître avait été trouvée en Afrique et qu'elle était en la possession de M. Holmes, bibliothécaire de la reine d'Angleterre, au château de Windsor.

A mon premier voyage en Angleterre et après m'être muni d'une lettre d'introduction de M. Burton, directeur de la National Gallery, pour M. Holmes, je me rendis à Windsor afin de vérifier le curieux renseignement qui m'avait été donné.

Je trouvai, en effet, chez l'honorable bibliothécaire royal un petit panneau haut de 33 centimètres, long de 27 centimètres, sur lequel était représenté, en buste, un *Christ bénissant*. La peinture était intéressante et précieuse sans être toutefois de Memling. Elle était un peu postérieure et avait dû être exécutée par un artiste influencé par Quentin Metsys, le célèbre maître anversois dont les Musées de Bruxelles et d'Anvers conservent deux si merveilleux tryptiques exécutés en 1508 et en 1509.

Le Christ, en robe rouge, était représenté de face, sur fond vert, la main droite levée dans l'attitude de la bénédiction. Le coloris était résonnant, la facture, habile et minutieuse, le sentiment, pénétrant.

(1) Gravure extraite de la *Nouvelle géographie universelle* d'Élysée Reclus.

Sur le cadre du tableau, je lus :

MAGDALA. — 13 APRIL 1868.

M. Holmes m'expliqua que cette inscription était un souvenir, le tableau ayant, en effet, été trouvé dans le palais de Théodoros, négus d'Abyssinie, lors de la prise de Magdala par l'expédition anglaise, le 13 avril 1868.

M. Holmes, qui avait accompagné l'expédition chargé d'une mission scientifique par le British Museum, avait lui-même recueilli sur les lieux ce curieux morceau d'art et l'avait ramené à Windsor.

Un tableau religieux flamand, du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, conservé au milieu des montagnes sauvages des frontières du pays des Galla, à près de 3,000 mètres d'altitude, dans la citadelle du Négus d'Abyssinie, quelle surprise !

A quelle époque et comment était-il arrivé dans le pays ?

Qui l'y avait apporté ?

Quelle route avait-il suivie pour aller d'Anvers à Magdala ?

Triple question à laquelle il n'est peut-être pas impossible de trouver une réponse satisfaisante.

Mais au préalable, il convient, et il est d'actualité, de rappeler brièvement quelques points de l'histoire primitive de l'Abyssinie : la légende du Prêtre Jean, l'évangélisation du pays par saint Frumence, l'arrivée des premiers voyageurs Européens.

## II

La légende du Prêtre Jean est une des plus merveilleuses que nous ait léguées le moyen âge. Née au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, elle est parvenue à se maintenir jusque vers la fin du xvi<sup>e</sup>. Elle a occupé les voyageurs, les chroniqueurs, les cosmographes et les souverains de l'Europe entière, pendant plusieurs siècles. Elle a concouru à l'adoption de graves erreurs dans l'histoire du progrès des connaissances géographiques, comme aussi elle a été, en partie, le mobile de remarquables voyages, féconds en conséquences de toute nature.

Cette légende est une sorte de tradition populaire, de mythe accrédité et accepté par la crédulité de l'époque. Elle prit naissance parmi les nations chrétiennes nestoriennes de l'extrême Orient asiatique, que nul voyageur d'Occident n'avait encore visitées et qui n'étaient connues, en Europe, que par une suite de données tenant plus de la fable que de l'histoire.

D'après ces données, ce Jean était un souverain chrétien, en même temps prêtre et roi, et régnant sur un immense empire. Où était situé cet empire ? Personne ne le savait. Cette croyance prit rapidement de la consistance parmi les croisés, qui voyaient déjà dans le mystérieux souverain asiatique un allié futur contre les infidèles et, lorsqu'en 1159 l'existence du jeune royaume de Jérusalem fut subitement mise en jeu par la prise d'Edesse, les regards découragés des survivants de la première croisade se tournèrent vers cet allié imaginaire, dont chacun se plaisait à vanter la puissance et la foi. Dans le malheur, on se laisse souvent aller à transformer en réalité l'espérance la plus illusoire : chacun crut donc dans la venue prochaine de ce défenseur de la foi ; la nouvelle s'en répandit en Europe, où saint Bernard prêchait la deuxième croisade, et le mythe nestorien du Prêtre Jean fut admis comme une vérité par le pape, les princes, les écrivains et les cartographes.

On fait remonter la première information historique précise sur le Prêtre Jean à l'année 1145. Elle est transmise au pape Eugène III par l'évêque de Gabala, envoyé de l'Église d'Arménie, et nous est conservée par la chronique d'Othon, évêque de Fresingen.

On trouve la preuve de l'importance que ne tarde pas à acquérir en Europe cette histoire fabuleuse dans une curieuse épître envoyée par le « Prêtre Jean, roi des Indes », aux principaux souverains d'Europe. Albéric de Troisfontaines la mentionne dans sa chronique de 1165. C'est un résumé anonyme et fantaisiste de tous les contes fantastiques qui avaient cours non seulement sur ce roi merveilleux, mais aussi sur les contrées où prétendument il régnait.

La papauté chercha, sans tarder, à nouer des relations directes avec lui : Alexandre III lui adressa, le 27 septembre 1177, une lettre que son médecin Philippe fut chargé de porter aux Indes. L'ambassadeur partit, mais on n'entendit plus parler de lui.

Ce n'est pas le moment de nous étendre sur les investigations des voyageurs en Mongolie, qui tous recherchent le fameux prêtre. L'Italien Carpini (1245), le Flamand Ruysbroeck (1253), l'Italien Marco Polo (1271-95), l'Anglais Mandeville (1332-55), tous en parlent dans leurs relations de voyage, mais aucun d'eux ne l'a découvert.

Fort probablement donc, la légende allait tomber en discrédit, lorsque tout à coup, vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, des nouvelles apportées d'Afrique vinrent lui donner une nouvelle vie.

Des trafiquants italiens en relations, par des caravanes de Syrie et d'Égypte, avec les ports de la mer Rouge et du golfe d'Aden (*Terra Aromata*), firent vaguement connaître à Venise et à Florence l'existence de populations chrétiennes, vivant loin vers le sud, dans le pays où le Nil a ses sources. Et, aussitôt, ce singulier personnage du Prêtre Jean, introuvable en Asie, mais que la crédulité du temps ne pouvait se décider à abandonner, fut transporté avec son empire imaginaire en Afrique, sur le trône des populations chrétiennes de l'Abyssinie. D'Avezac pense avec raison que la transition de l'Asie en Afrique dans la détermination de la position du pays du Prêtre Jean doit dater du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle. J'en trouve la première indication cartographique dans la carte dite *Catalane*, de 1375, dont on voit une réduction dans l'atlas de Lelewel.

Ceci nous amène à rappeler l'apostolat de saint Frumence et les phases de la conversion des populations abyssines au christianisme.

## III

Soit par la voie du Nil, soit par les ports de la mer Rouge, plutôt par ceux-ci, les trafiquants italiens et levantins entretenaient des relations commerciales avec les populations de l'intérieur de l'Afrique, voisines des ports du détroit de Babel-Mandeb. Un de ces trafiquants, originaire de Tyr et nommé Méropius, emmena dans l'un de ces voyages lointains un jeune parent, du nom de Frumence.

Arrivé en Abyssinie, celui-ci gagna bientôt la confiance du roi du pays, qui le nomma son ministre. Il profita de sa situation et de son autorité pour propager le christianisme. En 331, il se rendit dans la basse Égypte, où saint Athanase, l'ardent patriarche métropolitain d'Alexandrie, lui conféra l'épiscopat. De retour en Abyssinie, Frumence continua avec

succès sa tâche évangélique; il se fixa à Axum, où il mourut vers 360.

C'est depuis cette époque lointaine que l'Abyssinie est chrétienne. Deux siècles plus tard, elle se sépara du culte romain orthodoxe, dans les circonstances que voici :

Au VI<sup>e</sup> siècle, Eutychès fit un schisme sur la question de la double nature divine de Jésus-Christ. Puis, en 544, à la suite du concile de Chalcédoine, les eutychéens s'étant disputés entre eux sur certaines matières religieuses, se divisèrent encore. L'une de leurs sectes se donna pour chef un moine nommé Jacques Baradée, qui fut évêque d'Edesse; c'est de lui que les chrétiens *jacobites* tirent leur nom. Les chrétiens de Perse, d'Arabie et d'Égypte entrèrent dans le nouveau schisme et l'Abyssinie, dont les prélats étaient nommés par le métropolitain d'Alexandrie, y adhéra également. Elle est demeurée jacobite.

Avec des fortunes diverses, elle résista aux entreprises conquérantes et religieuses des peuples voisins et plus spécialement aux assauts de l'Islam, et la nouvelle répandue dans le midi de l'Europe que des chrétiens, probablement ceux du fameux Prêtre Jean, vivaient dans le bassin du Nil, appela l'attention sur ces parages lointains.

A partir de ce moment, le nom du Prêtre Jean est mêlé à l'histoire de toutes les découvertes en Afrique. L'imagination des Portugais, des Espagnols et des Italiens en fait le souverain de l'Ophir, le pays légendaire d'où Salomon tirait de l'or et tant d'autres matières précieuses. Les Portugais le cherchent le long de la côte occidentale d'Afrique, les Espagnols en Amérique. Dès qu'un navigateur de Lisbonne remontait une nouvelle rivière africaine, c'était évidemment le *rio del oro*, le fleuve de l'or, et le pays, celui du Prêtre Jean. Christophe Colomb, en abordant, en 1492, à Cuba, se croyait arrivé chez lui et envoyait dans l'intérieur des terres une mission chargée de rechercher sa capitale et de saluer le puissant monarque chrétien, au nom des rois de Castille et d'Aragon.

Depuis le schisme des Jacobites, au VI<sup>e</sup> siècle, les relations religieuses avaient complètement cessé entre Rome et l'Abyssinie. Pendant près de mille ans, les communications directes entre l'Europe et l'Abyssinie restèrent interrompues. On avait même perdu la notion de l'existence des chrétiens éthiopiens. Comme nous venons de le dire, les trafiquants italiens les firent vaguement connaître, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, et quelques années plus tard, en 1444, des moines abyssins arrivèrent en Italie et prirent part au concile de Florence, sous le pontificat d'Eugène IV. C'est à eux que l'on doit, entre autres renseignements sur leur pays, les premières notions modernes concernant les sources du Nil (branche bleue).

Fra Mauro les a utilisées, en 1459, pour la construction de sa célèbre mappemonde, aujourd'hui au palais des Doges, à Venise. A la demande du roi Alphonse V de Portugal, le moine en exécuta un second exemplaire qui a longtemps été conservé au monastère d'Alcobaca, près de Lisbonne.

Dans la croyance que le pays fameux du Prêtre Jean était enfin trouvé, les navigations portugaises reprirent avec un magnifique élan, en même temps que des voyageurs essayaient de gagner l'Abyssinie par l'Orient. Déjà un moine éthiopien, nommé Marcos, était venu de ce pays à Jérusalem et de là à Lisbonne.

Ce sont Pedro Covilhão et Brancalione qui, en 1487, ouvrent la liste des voyageurs européens dans le pays du Prêtre Jean.

En 1520, partit de Lisbonne la première ambassade portugaise officielle, envoyée au souverain abyssin. Elle fut placée sous la direction de Rodriguez de Lima. Francisco Alvarès, chapelain de l'ambassadeur, nous a laissé la relation du voyage.

Rodriguez remit au roi éthiopien des présents du roi de Portugal. Il n'est pas défendu de supposer que, parmi ces présents destinés à un monarque chrétien, qui, dans l'esprit des Européens, était à la fois prêtre et roi, se trouvait une peinture d'autel représentant Jésus-Christ, produit précieux de cette célèbre école des Flandres.

#### IV

Comme nous l'avons dit au début de cet article, le tableau date, soit de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, soit des toutes premières années du XVI<sup>e</sup>.

A cette époque, les arts, en Portugal et en Espagne, étaient sous la domination exclusive des artistes flamands. Dès les premiers temps de la peinture à l'huile, ceux-ci avaient déjà fait pénétrer dans ces deux pays, par les voies du commerce, des spécimens de leur nouvelle manière. L'arrivée à Lisbonne, en 1428, de Jean Van Eyck, adjoint à la mission envoyée par Philippe le Bon au roi Jean I<sup>er</sup>, donna sans doute plus de vogue aux productions de l'école de Bruges. « Dès ce moment, dit dans un de ses ouvrages M. de Laborde, l'influence flamande est tellement prononcée, tellement exclusive dans toute la péninsule, qu'il faut admettre une émigration incessante des œuvres et des artistes des Pays-Bas dans l'Espagne et le Portugal. »

Le *Christ*, exécuté par un peintre de l'école de Quentin Metsys, vers l'année 1500, aura été expédié d'Anvers à Lisbonne, soit au roi, soit à quelque seigneur ou marchand; une mission portugaise, celle de Rodriguez de Lima, ou l'une de celles qui suivirent, l'emporta en Abyssinie, où la pieuse image, placée dans un palais ou un monastère, a été retrouvée trois siècles et demi plus tard, dans un état de conservation très satisfaisant.

Il m'a paru qu'une note à ce sujet ne serait pas sans intérêt et que la découverte et les pérégrinations de ce tableau flamand dans l'intérieur de l'Afrique méritaient d'être contées, à un moment surtout où l'attention de l'Europe est de nouveau appelée sur le pays du légendaire Prêtre Jean.

A.-J. WAUTERS.



Panoplie d'armes abyssines.



Pont du chemin de fer sur le ravin de la Mission.  
(D'après une phot. de M. l'abbé D'Hooghe.)

## LE CHEMIN DE FER DU CONGO

### LE SERVICE DES TRANSPORTS ENTRE MATADI ET ZOLE

**L**E service des transports est actuellement divisé en trois sections :

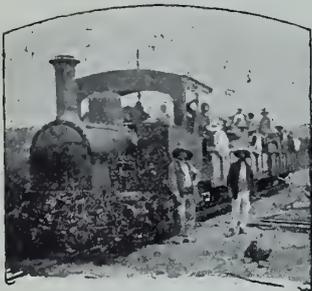
1° Matadi-Kenge, kilom. 0 à 40; 2° Kenge-Lufu, kilom. 40 à 82; 3° Lufu-Zole, kilom. 82 à 132.

Trois trains partent de Matadi chaque jour, dans la matinée : l'un à 7 heures, l'autre à 9 h. 40 m., le troisième à

trains par jour : à 8 h. 30 m., à 9 h. 20 m. et à 1 h. 30 m., attelés de machines à trois essieux, remorquant chacune quatre wagons de 10 tonnes. Le premier train ne circule généralement qu'un jour sur quatre. De Lufu à Zole, section non encore mise en exploitation publique, les transports pour le service de la construction se font, pour le moment, au moyen de locomotives légères, type de travaux, à deux essieux.

Le trajet entre Matadi et Zole s'effectue en onze heures, y compris environ deux heures d'arrêt dans les gares, pour les besoins du service. La vitesse de marche est de 15 kilomètres à l'heure; elle est réduite à une moyenne de 12 kilomètres, si l'on tient compte des arrêts.

D'ici à quelque temps, la 3<sup>e</sup> section, Lufu-Zole, sera ouverte à l'exploitation régulière publique.



10 h. 30 m. Le service se fait, entre Matadi et Kenge, par des machines à quatre essieux, remorquant chacune trois wagons de 10 tonnes. De Kenge à Lufu partent également trois





Paysage du haut Congo. (D'après un dessin du lieut. Masui.)

## LES ZÈBRES

### I

Tous les voyageurs qui ont parcouru les régions sud-est du continent africain se sont plu, dans leurs récits de chasse, à décrire le pittoresque spectacle qu'offre un troupeau de zèbres galopant à travers la plaine.

Dans son ouvrage : *Exploration du Zambèze et de ses affluents*, Livingstone raconte comment, après avoir visité les mines de Zumbo, il se trouva un jour en présence d'un groupe important de ces élégants animaux.

« Je m'étais dirigé, dit-il, vers un étang. Deux éléphants se trouvaient au bord de l'eau. Derrière ces monarques de la solitude se tenaient, à distance respectueuse, une troupe de zèbres et un certain nombre de waterbucks. Dès qu'ils nous eurent aperçus, les éléphants prirent la fuite; les zèbres,

au contraire, se laissèrent approcher jusqu'à une distance de 50 mètres. Vieux et jeunes prirent alors le petit galop et s'éloignèrent en bondissant.

« La curiosité du zèbre lui est souvent fatale. Loin de ressembler à l'antilope plongeuse qui, dès qu'elle a vu le danger, part comme un trait sans regarder derrière elle, le zèbre a l'habitude d'examiner avec soin le chasseur. C'est ainsi que,

très souvent, le plus beau mâle de la troupe est tué par nos hommes qui, depuis quelque temps, se sont épris de la chair de cet animal et nous déclarent que cette viande est supérieure à toutes les autres. »

Le même voyageur, dans son livre : *Exploration à l'intérieur de l'Afrique australe*, signale la présence des zèbres au pays des Bechuanas et des Balondas :

« Dans cette dernière région, dit le Dr Livingstone, il faut suivre leur piste pendant plusieurs milles avant de les rencontrer. Poussés par la faim, nous sommes restés toute la journée sur la trace d'une petite bande de zèbres que nous avons fini par découvrir au milieu d'un bois épais.

« C'est une chose curieuse que d'observer l'intelligence des animaux sauvages. Dans les contrées où on les chasse avec des armes à feu, ils se tiennent dans les endroits les plus découverts du pays, afin d'apercevoir le chasseur du plus loin qu'il est possible. Ici, où ils n'ont à craindre que les flèches des Balondas, ils demeurent pendant le jour au fond des forêts les plus épaisses, où le tir de l'arc est beaucoup plus difficile. Peut-être le font-ils pour s'abriter du soleil, qui est d'une chaleur excessive. Il n'en est pas moins vrai qu'ils choisissent dans cette région les bois les plus couverts, tandis qu'ils les évitent dans les contrées du sud; et je les ai trouvés, par un temps nuageux, au plus épais du hallier, comme aujourd'hui, par exemple, alors que ce n'est certes pas le besoin d'ombre qui a pu les y conduire. »

Au cours de ses chasses dans le sud-est de l'Afrique, Baldwin a rencontré fréquemment des zèbres couaggas vivant en compagnie de harrisbucks.

Dans toute la région qui s'étend entre la côte de Zanzibar et le Tanganika, le zèbre abonde. Le Dr Paul Reichard, qui se



Le zèbre (d'après une photographie).

trouve actuellement à Bruxelles et qui a bien voulu nous fournir quelques renseignements intéressants à ce sujet, nous disait que dès le cinquième jour après avoir quitté Zanzibar, il rencontrait déjà des troupeaux de zèbres.

Le major Cambier fait la même remarque. Il ajoute que ces animaux sont nombreux dans l'Ugogo et que, le long de la rive orientale du Tanganika, leurs troupeaux atteignent parfois le chiffre de 80 à 100 individus.

Burton, dans son ouvrage : *Voyage aux grands lacs*, signale à son tour, la présence du zèbre et du couagga dans l'Unyamwezi, où ces animaux parcourent le fond des plaines. Leur chair est très appréciée des indigènes, qui la boucanent ou la font sécher au soleil, ce qui lui conserve tout son fumet.

Emin-Pacha, dans ses notes zoo-géographiques, renseigne l'*Equus zebra* et l'*Equus Burchellii* comme existant dans la

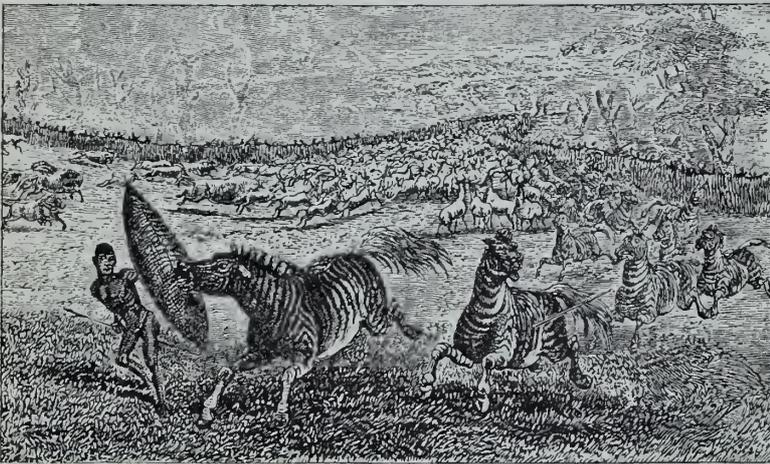
visitée les régions sud-est du continent africain. Dans le bassin du Congo, leur habitat paraît circonscrit à la région de savanes des hauts plateaux au sud-est de la chaîne des Mitumbas et à l'est du Tanganika.

‡

On n'est pas fixé exactement sur l'époque à laquelle le premier spécimen de ces animaux fut amené en Europe. Il semble, cependant, que le zèbre ait été connu des anciens. Un auteur latin rapporte, en effet, qu'en l'an 211 après Jésus-Christ, Caracalla fit paraître dans l'arène de Rome un cheval tigré qu'il tua de sa propre main.

Les premières notions positives sur le zèbre nous viennent des Portugais et remontent à l'époque où ceux-ci fondèrent des établissements à la côte orientale d'Afrique.

‡



Chasse aux zèbres.

région qui s'étend à l'est du Nil. Il a vu des zèbres près de Lado, dans le pays des Latuka.

En ce qui concerne l'État indépendant du Congo, Livingstone, dans son *Dernier journal*, déclare que les forêts du Manyema sont pleines d'éléphants, de buffles, de zèbres et d'antilopes. Le Dr Reichard nous dit qu'au Katanga, il a rencontré, dans le cours d'une seule journée, jusqu'à dix troupeaux de 20 à 30 zèbres chacun. La viande de cet animal a, paraît-il, un goût qui rappelle plus ou moins celle du cheval.

Enfin, nous trouvons dans le rapport du Dr Cornet, qui a accompagné l'expédition Bia-Francoqui, le passage suivant :

« Un des traits les plus caractéristiques du Katanga, c'est l'extrême abondance du gros gibier, notamment des antilopes, du buffle et du zèbre. Ce dernier animal est incontestablement le plus gracieux, le plus élégant de la région. On le rencontre en bandes nombreuses. Mais dans ces parages, sa limite occidentale paraît être le Lualaba. Le voyageur n'a observé aucun spécimen sur la rive gauche du cours supérieur de cette rivière.

« Bien que ses caractères zoologiques le rapprochent de l'âne, le zèbre, ajoute le Dr Cornet, a cependant plutôt l'aspect et les allures du cheval. Ses formes arrondies et ramassées le font ressembler à notre cheval ardennais. Sa chair est excellente, elle rappelle assez bien celle du veau. »

On le voit par les extraits que nous venons de citer, les zèbres sont signalés par la plupart des voyageurs qui ont

On distingue trois espèces de zèbres : le couagga (*Hippotigris Quagga*), qui ne se trouve que dans les plaines de l'Afrique australe; le dauw (*Hippotigris Burchellii*), qui habite également les plaines, mais remonte plus au nord, probablement jusque dans les steppes comprises entre l'équateur et le 40° ou 42° de latitude nord; le zèbre proprement dit (*Hippotigris zebra*), qui vit uniquement dans les montagnes du sud et de l'est de l'Afrique, depuis le Cap jusqu'en Abyssinie.

Brehm donne les caractères distinctifs de ces différentes espèces de zèbres.

Le couagga, dit-il, est l'espèce dont la robe est la moins rayée. Il a plutôt le port du cheval que celui de l'âne. Sa tête est de grosseur moyenne, élégante; ses oreilles sont petites. Sa queue est poilue sur toute son étendue, plus longue que celle de ses congénères, mais plus courte que celle du cheval. Il a le poil ras et lisse, la tête d'un brun foncé; le dos, le sacrum, les flancs d'un brun clair; le ventre, la face interne des jambes et la queue blancs; la tête, le cou et les épaules marqués de raies d'un gris clair, tirant sur le roux; celles du front et des tempes sont serrées et longitudinales; celles des joues sont transversales et écartées, et dessinent un triangle entre l'œil et la bouche. Sur le cou, on compte dix bandes transversales qui partagent aussi la crinière; quatre bandes courent sur les épaules; le torse en porte quelques-unes plus courtes, plus pâles et plus écartées l'une de l'autre. Tout le long du dos, jusqu'à la queue, s'étend une ligne d'un brun foncé, marquée des deux côtés d'un liséré gris-roux. Les oreilles sont garnies de poils blancs en dedans, de poils d'un gris blanchâtre en dehors, et ont leurs bords d'un brun foncé. Les deux sexes sont semblables; seulement la femelle est plus petite et sa queue est plus courte. Le mâle adulte a 2 mètres de long, ou 2<sup>m</sup>80, y compris la queue; sa hauteur, au garrot, est de 1<sup>m</sup>30.

Le dauw, ou zèbre de Burchell, est intermédiaire au couagga et au zèbre proprement dit; il ressemble assez à ce dernier pour qu'on l'ait souvent confondu avec lui. Il est à peine un peu plus petit que le couagga; sa longueur totale est de 2<sup>m</sup>60 sur 1<sup>m</sup>30. Il a le corps arrondi, la nuque très bombée, les jambes fortes, la crinière dressée, haute de

14 centimètres; la queue poilue presque jusqu'à la racine comme celle du couagga et du cheval; les oreilles minces, de moyenne longueur; son poil est mou, couché, couleur isabelle au-dessus, avec le ventre blanc. Quatorze raies noires et minces partent des naseaux, sept se dirigent en haut et se confondent avec d'autres qui ont un trajet descendant; les autres vont obliquement sur les joues et se réunissent à celles de la mâchoire inférieure; une entoure l'œil. Le long du dos est une bande noire bordée de blanc; le cou porte dix raies transversales noires, larges, souvent divisées; entre elles s'intercalent des raies brunes, plus étroites. La dernière raie se divise inférieurement et en reçoit trois ou quatre dans son épaisseur; ces bandes ne se prolongent pas jusque sur les jambes; celles-ci sont d'un blanc uniforme.

Le zèbre proprement dit a, à peu près, la même taille que le dauw, mais tout son corps est rayé. Il ressemble moins au cheval qu'à l'âne et surtout à l'hémione. Son corps est plein et vigoureux, sa tête courte, son museau épais, ses jambes sont minces et bien prises; sa queue, de moyenne longueur, est une véritable queue d'âne, en ce sens qu'elle est couverte de poils courts dans presque toute son étendue, sauf à l'extrémité qui porte des crins longs; sa crinière est épaisse, mais très courte. La couleur fondamentale de sa robe est le blanc ou le jaune clair; du museau jusqu'aux sabots courent des bandes transversales d'un noir brillant ou d'un roux-brun; la partie postérieure du ventre et la face interne des jambes de devant en sont seules dépourvues. Une bande longitudinale, d'un noir brun foncé, occupe le milieu du dos; une bande semblable règne sur le milieu du ventre. Il est probable que c'est cette espèce que les Européens ont connue la première.



Ces trois animaux forment des troupeaux assez nombreux. Les voyageurs les ont rencontrés en bandes de 10, 20, 30 individus. Chaque troupeau n'est jamais composé que d'individus

d'une même espèce. Et pourtant ils ne craignent pas les autres animaux, puisqu'on les voit le plus souvent réunis à des gazelles, des antilopes, des gnous et des autruches.

Les zèbres ont les sens assez subtils; ils sont agiles, sobres, courageux et sauvages. Très turbulents de leur naturel, ils se taquinent constamment et se mordent entre eux. Lorsqu'ils sont réunis dans la plaine, on remarque souvent au haut d'une tertre ou d'une éminence quelconque un mâle isolé qui semble faire l'office de sentinelle. Si les zèbres viennent à être attaqués par des carnassiers, ils se défendent vaillamment à coups de pied et à coups de dents.

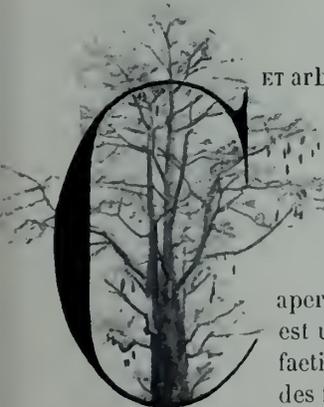
D'après les observations de M. Weinland, les zèbres supportent parfaitement la captivité et même se reproduisent en Europe. De plus, leurs croisements avec d'autres solipèdes sont féconds. Lord Clive croisa une femelle de zèbre avec un âne étalon zébré. Plus tard, on obtint d'un âne d'Espagne et d'une femelle de zèbre un mulet. En Italie, on croisa, en 1801, le zèbre et l'âne. Plus tard, on a étendu ces croisements et l'on a obtenu des métis de : zèbre et ânesse, âne et zèbre, hémione et zèbre femelle, hémione et couagga, métis de zèbre et d'ânesse avec poney, métis d'âne et de zèbre avec poney. Les métis ressemblaient généralement au père; quelques-uns, cependant, étaient zébrés.

Un étalon de dauw et de couagga saillit, en Angleterre, une jument arabe d'un brun châtain. Elle mit bas une métisse femelle brune, ressemblant plus à sa mère qu'à son père, ayant une queue touffue, intermédiaire à celle du cheval et à celle du couagga; elle avait aussi quelques bandes transversales au cou, au garrot et sur les jambes. Cette métisse fut saillie par un étalon arabe; son poulain avait encore la crinière dressée et quelques raies de son grand-père. Plus tard, on fit saillir trois fois la jument arabe par un étalon noir, et tous les poulains furent plus ou moins rayés. La première fécondation par un animal étranger faisait encore sentir son influence.

Dans un second article, nous examinerons l'intéressante question de la domestication du zèbre. (A continuer.)



## LE BAOBAB <sup>(1)</sup>



Cet arbre est l'un des plus remarquables qui soient en Afrique; non pas qu'il plaise par ses proportions harmonieuses, par l'élégance de sa structure, par ses fruits délicieux ou ses fleurs d'une odeur suave. Au contraire, le sentiment que l'on éprouve lorsqu'on aperçoit pour la première fois un baobab est un sentiment d'étonnement, de stupeur devant l'énormité et la discordance des formes qu'affecte cet arbre étrange.

Habitué au pittoresque de nos forêts, aux troncs élevés des hêtres et des peupliers, au jet vigoureux et régulier des pins, des mélèzes, l'œil de l'Européen ne voit la masse du baobab

qu'avec une profonde surprise et même avec une certaine désillusion. Tout est lourd et massif dans ce monstre végétal; le tronc énorme, rugueux, bossué, qui semble ramassé sur lui-même, plissé et replié sous son poids; les branches qui prennent des aspects fantastiques, bizarres, et dont le développement ne semble nullement guidé par une loi naturelle; les fruits qui se balancent si singulièrement au bout d'une longue tige, et que les vents de la saison sèche font s'écraser sur le sol avec le bruit sourd d'une détonation lointaine.

À la saison sèche, lorsqu'il est dépouillé de feuilles et de fleurs, l'arbre paraît engourdi. Avec son tronc écrasé et ridé, de teinte grisâtre, d'où jaillissent des branches tortues, il

(1) Voir le *Congo illustré*, 1892, p. 90.

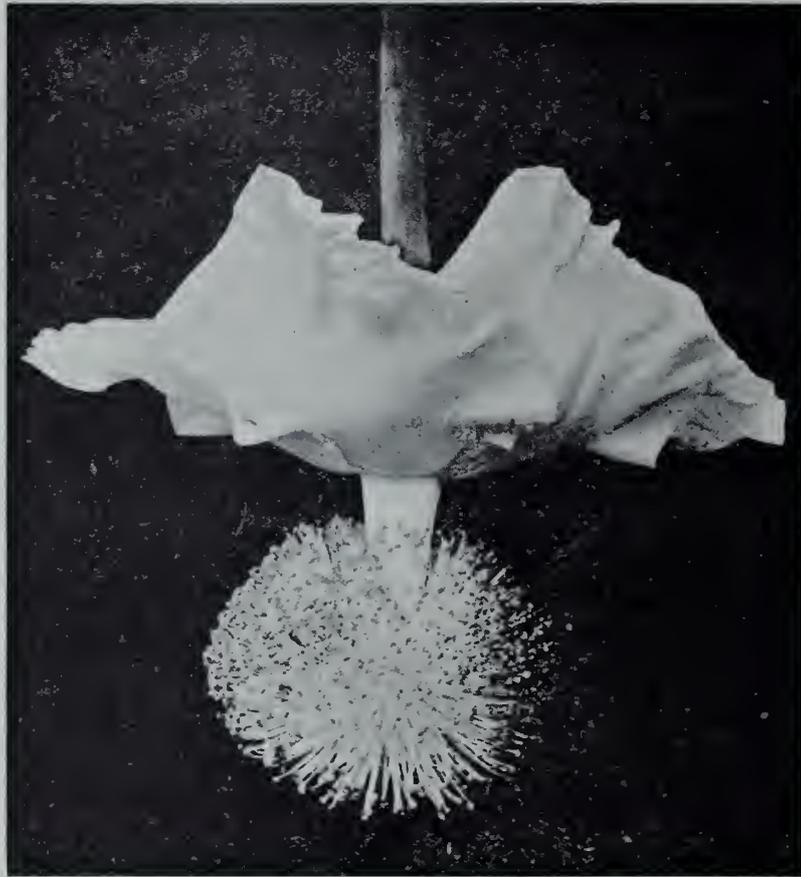
prend un aspect étrange et tourmenté, et ressemble à une immense pieuvre attachée au sol par quelque lien mystérieux et dressant en l'air ses puissantes tentacules, dans l'attente d'une proie gigantesque.

Lorsque viennent les pluies, l'aspect du baobab se modifie complètement; les feuilles naissent, couvrent les branches, dissimulant en partie les disgracieuses proportions de la ramure. Peu à peu éclosent les fleurs, suspendues au bout d'une longue tige verticale. Ainsi paré, le baobab n'est plus le même arbre. Sa fleur, très grande et un peu massive, ressemble beaucoup à celle de nos Malvacées, et n'en diffère que par certains détails. Le calice verdâtre, recouvert intérieurement d'un velours grossier de couleur blanche, recroqueville ses cinq divisions au bord d'une cupule solide, épaisse de 1 1/2 centimètre. Cinq pétales de peluche blanche s'insèrent sur ce réceptacle et s'étalent largement comme une jupe de danseuse. Les étamines réunissent leurs filets en une colonne creuse, qui s'épanouit en un chapiteau globuleux couronné de jaune par les anthères. Par la colonne creuse passe le pistil, long de 10 centimètres au moins, et dont le style est formé de lobes échanerés bordés d'une garniture velue de peluche blanche.

Suspendue à l'extrémité d'une longue tige droite, tombant verticalement, la fleur, que sa lourdeur empêche de se redresser, semble jouer un rôle inverse à celui de toutes les autres fleurs qui aspirent à l'air et à la lumière. Cet inconvénient est heureusement atténué par l'instinct des étamines et du pistil, qui se couchent fortement au sommet de la colonne, se redressent vers le haut, tandis que les divisions du calice et celles de la corolle se recroquevillent ou se contournent de façon à découvrir les organes de la fleur, autant qu'il est possible.

Revêtu de sa parure blanche, le baobab produit de loin l'effet d'un énorme bouquet; mais celui-ci ne peut être admiré qu'à distance, car les fleurs ont une odeur très désagréable; une fois cueillies, elles perdent rapidement leur velouté et

leur éclat; les pétales se ternissent et se rouillent. Dès que la fleur se dessèche, le baobab redevient terne et perd le seul aspect sous lequel on puisse aimer à le voir.



Fleur de baobab.

L'utilité du baobab a été fort contestée; d'aucuns ont gravement déclaré que le tronc peut fournir des canots aux indigènes; c'est là une profonde erreur, presque incompréhensible; le bois mou, poreux, spongieux du baobab ne se prête nullement à un tel usage, comme il ne peut convenir à aucun travail de charpente ou de menuiserie quelque simple qu'il soit. Indépendamment de la difficulté que l'on éprouve à utiliser une essence aussi molle et élastique, le bois du baobab pourrit très vite. En un mot, il n'est bon à aucun usage et ne constitue presque qu'une inutilité. Son bois ne convient même pas pour le chauffage, et le profit qu'on en retire au Stanley-Pool vient uniquement du fruit, qui brûle très lentement et sert d'amadou; lorsque le fruit est jeune, sa pulpe acidulée a un goût assez agréable.

La patrie du baobab est la côte occidentale d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à Mossamédès; mais il n'est peut-être pas une localité dans toute son aire de dispersion qui

le montre dans un état aussi florissant qu'à Kinshassa; les baobabs de Kinshassa sont célèbres.

Dans le haut fleuve, il est peu connu et ne s'étend pas au-dessus de Bolobo dans le Congo, ni de la Mfini dans le Kassaï. Il est, dans les pays montagneux, remplacé par un arbre de même aspect, moins formidable de proportions, cependant, dont on retrouve des exemplaires sur la route des caravanes. Juncker a décrit et dessiné cet arbre qu'il appelle le *Kigelia pinnata*. Le *Kigelia* est connu au Tanganika sous le nom de saucissonnier, les Portugais le désignent sous le nom de baobab ou arbre à singes, et les Français le mentionnent sous le nom de faux baobab.

D<sup>r</sup> PAUL BRIART.



## LE CAPITAINE JOHN TAGGENBROCK

Né à Hambourg, le 2 mai 1857. — Au service de la maison Woermann et C<sup>e</sup> depuis 1877.  
Capitaine du steamer *Eduard Bohlen*, de la Société maritime du Congo, à Anvers.

DEPUIS le mois de février de cette année, les malles qui font mensuellement la traversée entre Anvers et le Congo naviguent sous pavillon belge. Le service est fait par trois bateaux qui quittent Anvers le 6 de chaque mois : le *Léopoldville* et le *Coomassie*, de la Compagnie maritime belge du Congo, et l'*Eduard Bohlen*, de la Société maritime du Congo. En même temps qu'une amélioration considérable a été apportée dans les installations et le confort des steamers qui desservent la ligne, un autre progrès non moins important est à enregistrer sous le rapport de la durée du voyage. Au lieu de 40 jours de mer que demandait la traversée, il y a quelques années à peine, celle-ci se fait actuellement en 25 jours maximum. Le *Léopoldville* et l'*Eduard Bohlen* l'ont même effectuée déjà en 18 jours et quelques heures.

Nous sommes certain de faire plaisir à bon nombre de passagers de la ligne Anvers-Matadi, en illustrant cette page du portrait du capitaine Taggenbrock, commandant de l'*Eduard Bohlen*.

Après avoir accompli son terme de service militaire dans la marine allemande, le capitaine Taggenbrock voyagea comme simple marin à bord d'un voilier de la maison Woermann, de Hambourg. Il visita la côte occidentale d'Afrique la première fois en 1877. Huit années plus tard, la même maison lui confiait l'un de ses bateaux; il n'avait que 28 ans.

Depuis bientôt vingt ans qu'il navigue d'une façon presque constante le long des côtes d'Afrique, réputées si dangereuses à cause des récifs et des courants, le capitaine Taggenbrock n'a pas connu l'apparence d'un danger réel. Mais aussi, il

serait difficile de rencontrer un marin plus prudent et, lorsqu'il le faut, plus énergique. Il inspire à son personnel et à ses passagers pleine et complète confiance. Par son tact, son affabilité et son caractère sympathique, il a conquis, en outre, l'affection de tous ceux qui ont eu le plaisir de se trouver à son bord. Ce qui prouve combien est grande l'estime dont il jouit, c'est que quantité d'agents devancent ou retardent leur départ pour avoir l'occasion de voyager à bord du steamer qu'il commande avec tant de distinction et de sûreté.

Comme fret, il a déjà ramené du Congo d'importantes cargaisons de marchandises diverses, surtout de l'ivoire, dont l'Afrique centrale semble posséder un stock inépuisable. A quelqu'un qui lui demandait, à son dernier retour d'Afrique, quelle était approximativement la quantité d'ivoire ramenée par lui du Congo en ces dernières années, il répondit : « Cinq cents tonnes, je pense », ce qui représente, comme valeur, la somme respectable d'environ dix millions de francs.

Dans le fascicule 21 de l'année 1893 de notre publication, nous avons donné le portrait du capitaine Murray, de Liverpool, qui, en juin 1889, avec le steamer *Lualaba*, remonta, le premier, le Congo de Boma à Matadi. A peine un mois après lui, le capitaine Taggenbrock, arrivait à son tour avec son bateau à Matadi, achevant de démontrer — contrairement à l'opinion qu'on s'était efforcé d'accréditer — que le bas Congo est, en toute saison, facilement accessible aux steamers de mer et qu'à Bruxelles on ne s'était pas trompé en choisissant Matadi comme port d'attache du chemin de fer des cataractes.





Indigènes bangalas. (D'après une photographie de M. Alexandre.)

## DANS LA MONGALA

LE *Mouvement géographique* de dimanche dernier a publié une correspondance du P. J. De Wilde, relatant une excursion que ce missionnaire a faite dans la Mongala, au mois de mai de cette année. Nous reproduisons aujourd'hui, d'après le *Bulletin des Missions de Scheut*, une lettre que le même voyageur adresse à son supérieur, le P. Van Aertselaer, et qui renferme de curieuses indications sur les habitants de la région qu'il a visitée.

« Un agent de l'État devait se rendre sur les rives de la Mongala; il me proposa de l'accompagner, assurant qu'au cours du voyage, il me serait facile de racheter de nombreux enfants, et de me procurer à très bon compte les vivres nécessaires à notre colonie. J'acceptai.

Mon hôte emmenait une flottille de pirogues montées par des soldats noirs.

Après nous être arrêtés à Mbindja, nous atteignîmes la station de Bokoula.

Le 23 mai, nous arrivèrent deux agents destinés à deux postes situés l'un sur l'*Eau blanche*, l'autre sur l'*Eau noire*. Voici la raison de cette dénomination : à huit heures de pirogue au-dessus de Bokoula, la Mongala, dont les eaux sont en amont d'un brun très foncé, comme provenant d'un marais,

reçoit un affluent qui témoigne par ses eaux très blanches d'un parcours à travers un terrain calcaire pulvérulent.

Les habitants de ces parages fabriquent et vendent à bas prix de très belles pirogues. Désirant m'en procurer une, je partis avec ces messieurs, et nous allâmes loger à Bocapo, village situé non loin de la jonction des deux rivières.

Je pus me procurer là, pour 4,000 mitakos (fragment de fil de cuivre) une pirogue plus grande et plus belle que celle des Bangalas, dont le prix est de 5,000. Les denrées alimentaires sont également d'un bas prix fabuleux, pourvu qu'on ne s'adresse pas à la riche tribu des Banzas. Ceux-ci ne recherchent nullement nos étoffes. Chez eux, les femmes et les enfants ne sont pas vêtus, tandis que les hommes ont un pagne fabriqué par eux-mêmes en fibres très fines tirées d'une écorce.

J'eus l'occasion d'interroger quelques-uns de ces Banzas sur leurs croyances religieuses. J'en obtins la légende suivante, transmise de père en fils, depuis un temps immémorial. Un jour descendirent du ciel un homme et une femme. A ce moment, les gens de Bocapo se rendaient au travail des champs. L'un d'eux rencontra les deux célestes, fut saisi d'épouvante et prit la fuite. Les gens du ciel le rappelèrent en lui disant : « Ne crains rien : en venant du ciel nous n'avions

d'autre but que de voir les gens de la terre. » Le Banza resta; les gens du ciel le regardèrent à loisir, puis retournèrent à leur céleste demeure. — Le ciel, les Banzas l'invoquent sous le nom de « Nzako », lui demandant de les protéger à la guerre. Mais ils ne paraissent pas avoir une conception bien définie d'un Dieu personnel, non plus que d'une récompense ou d'un châtement après la mort.

En dehors des idées religieuses, ces gens ont, par rapport à nous, une croyance singulière. L'Européen, c'est un de leurs ancêtres noirs, dont l'esprit s'est rendu jadis au pays des blancs, pour revenir, incarné maintenant dans un corps blanc, au pays des noirs. Je fus plus d'une fois interrogé très sérieusement sur cette grave question, sans doute à cause de la longue barbe qui me donne, pour ceux qui ne me connaissent pas, un air ancestral. Toutefois, si j'avais escompté la naïveté de mes Banzas, si, me fondant sur mon titre d'aïeul, j'avais réclamé 100 chèvres ou 500 poules, je pense que l'épreuve l'eût emporté sur la foi.

Ces indigènes ont un article très curieux à leur code pénal. Supposons qu'un nègre possède un chien. Ce chien voit un poisson cuit à point par un autre nègre, s'en empare prestement et va s'échapper, quand le cuisinier le saisit par la queue. Dès lors se pose pour les nègres la question légale : à qui le chien désormais? Et d'après la jurisprudence admise par tous, la bête passe au propriétaire du poisson confisqué. Cette disposition n'est pas si saugrenue qu'elle en a l'air; celui qui ne veut pas perdre son chien doit veiller sur ses agissements!

Ces données m'avaient inspiré grand désir de voir chez eux ces singuliers Banzas. Mais, à moins d'être invité par un de leurs chefs, un blanc paraissant inopinément dans leurs villages en ferait fuir immédiatement tous les habitants. Un chef des Mongwandis me mit en rapport avec un chef des Banzas, et s'offrit à me conduire chez ce dernier.

Celui-ci séjournait dans les bois, à trois lieues de Bocapo. La forêt que l'on traverse par un sentier tortueux ne ressemble en rien à nos bois de Nouvelle-Anvers, où les ronces et les épines font, sous des arbres tortueux et rabougris, un inextricable fouillis. Ici, des arbres magnifiques s'élancent bien haut, empêchant par leur ombrage serré la croissance des broussailles. En certains endroits plus ouverts, les habitants grattent l'humus fertile formé par les feuilles décomposées, et récoltent presque sans travail du manioc et du maïs.

En route, mon guide me fit remarquer dans des arbres tombés de vétusté des excavations servant de retraite à des léopards. Inspection faite, il se trouva qu'une de ces horribles bêtes avait laissé tout récemment, dans l'un de ces creux, des reliefs de son festin.

Après trois heures de marche, nous atteignîmes une première barricade, puis une seconde défendant l'entrée même du village. Et le chef Banza d'accourir à notre rencontre. Il bégaie terriblement, de même que plusieurs de ses sujets. Est-ce une infirmité propre à la tribu, ou bien n'est-ce chez les sujets qu'une courtoisie raffinée? Je l'ignore. Le bègue royal passe son bras sous le mien, criant à ses gens de ne pas s'épouvanter, de ne pas fuir. Mais déjà les femmes et les enfants ont gagné la forêt.

Voici l'habitation royale : trois huttes que je décrirai tout

à l'heure; puis un hangar ouvert, sous lequel je m'installe, entouré bientôt par un cercle de curieux. On procède aussitôt à la distribution des cadeaux, vente simulée où l'on solde en faisant soi-même des présents. Je reçois de la sorte quatre chèvres et deux poules. Et tandis que la conversation va son train, je fais occire et préparer les deux poules, que je mange en la compagnie du chef et de quelques-uns de ses amis.

Le bonhomme, ravi de cet honneur, me propose une promenade dans le village. En une clairière, large au plus de 200 mètres, se suivent à la file, sur un espace de plus de 5 lieues, des hameaux défendus par de fortes palissades, tandis que sur de grands arbres sont disposées des guérites d'où l'on peut surveiller de loin l'approche de l'ennemi. On voit qu'on est chez un peuple où la guerre est perpétuelle, où tel qui mangeait hier son prisonnier sera mis demain à la broche.

Les huttes, ou chimbeks, sont avec celles des Mongwandis de Boeapo les plus belles que j'aie vues sur tout le cours du grand fleuve et de ses affluents. Chez les Mongwandis, ces demeures, cylindriques à la base, sont surmontées d'un toit conique très pointu. La partie ronde, constituant en quelque sorte les murs, est faite d'écorces très résistantes attachées sur des pieux; une herbe très dure sert à composer la toiture.

Le chimbek des Banzas est encore mieux conçu : il est spacieux — la largeur moyenne est de 6 mètres; les murs de soutien plus élevés, ainsi que la forme du toit, permettent de s'y tenir debout. Qu'on se représente une ruche en paille, c'est à-dire un dôme hémisphérique reposant sur un cylindre, ayant l'un et l'autre à peu près la même hauteur. Une flèche en paille surmonte le dôme, artistement couvert de longues herbes. L'entrée surtout est remarquable, parce qu'elle s'ouvre sous un toit spécial très aigu qui ressort de la toiture du dôme, à peu près comme les lucarnes que l'on voit au sommet de nos édifices gothiques. Quant aux matériaux de construction, ils sont les mêmes que chez les Mongwandis.

Ainsi que je l'ai dit, le costume proprement dit est à peu près nul chez les Banzas; en revanche, ils surchargent leur tête d'ornements divers. Les hommes comme les femmes raffolent de perles rouges dont ils entourent les multiples tresses de leurs cheveux crépus; des anneaux, de formes variées, traversent la lèvre supérieure et la cloison médiane du nez; le lobe des oreilles est distendu de la manière la plus difforme par le poids de pièces de cuivre faisant office de pendants; un dandy se pavane, portant dans le trou suspenseur la douille vide d'une cartouche de chasse...

J'aurais dû noter précédemment la manière de se saluer chez les Banzas; elle est très remarquable. Supposons, très révérend supérieur, que vous et moi nous appartenions à cette peuplade, et que nous venions à nous rencontrer après une longue absence. En ma qualité d'inférieur, c'est à moi de commencer l'opération. Je pose les mains sur vos épaules, vous faites de même à mon égard; vous tendez successivement la joue droite et la joue gauche : j'en profite pour souffler fortement dans vos oreilles, et vous me rendez aussitôt la même politesse; une forte tape que nous nous donnons réciproquement sur les bras termine la cérémonie. C'est fait, et je signe respectueusement

J. DE WILDE, missionnaire.





Troupeau de bétail sur les bords du Kwango. (D'après une phot. du Rév. Georges Grenfell.)

## DANS LA VALLÉE DU KWANGO



DEPUIS quelques années, l'État du Congo dirige une partie de ses efforts vers le bassin du Kwango, dont la région orientale a été constituée en un district spécial à la suite de l'arrangement conclu avec le gouvernement de Lisbonne en 1891.

La rivière, malheureusement, n'est pas navigable, coupée qu'elle est par plusieurs séries de rapides et de chutes. Le Kwango naît à l'altitude d'environ 600 mètres; sa vallée se déploie en une courbe très

allongée qui suit la base orientale des montagnes bordières de l'occident. Il y a une chute de 50 mètres de hauteur à Kaparanga; d'autres moins élevées en aval et en amont. Le dernier rapide, celui de Kingunshi, plonge à peine de 1 mètre. En amont, sur un parcours de 325 kilomètres, le fleuve est ouvert à la navigation des steamers.

Les premiers explorateurs du Kwango sont : Livingstone, von Mechow, Capello et Ivens, Buttner, Grenfell et le Dr Mense. Les cartes de von Mechow, Buttner et Mense sont des documents importants. Dans ces dernières années, le cours de la rivière et celui de ses affluents supérieurs de droite ont fait l'objet d'une exploration attentive du commandant Dhanis, qui fonda Popocabaca, le chef-lieu du district (1890), et de MM. Grenfell et Gorin, qui représentèrent l'État dans le travail de délimitation avec le gouvernement portugais (janvier-mai 1893).

✽

Les rives du fleuve et de ses affluents sont constituées par des savanes entrecoupées de bouquets d'arbres et de forêts en galeries. La nature de ces savanes a fait naître l'idée que le pays pourrait convenir à l'élevage du gros bétail.

Les Portugais et, plus tard, l'État indépendant du Congo ont déjà introduit dans la région un certain nombre d'animaux originaires de Mossamédès; mais cette race, de petite taille et trop faible pour résister aux fatigues et aux privations du voyage, a eu beaucoup de peine à s'acclimater.

A un moment donné, cependant, les Holos, peuplade originaire du territoire portugais et qui s'est établie en partie sur la rive droite du Kwango, possédaient d'assez importants troupeaux de bêtes à cornes. C'est ainsi qu'il y a quelques années, le chef de Kiniangwe avait un kraal qui comptait de 125 à 150 animaux. Malheureusement, à la suite de guerres intestines, ce chef perdit un grand nombre de ses bestiaux et aujourd'hui, c'est à peine s'il lui reste encore 15 ou 20 bêtes.

La rive gauche du Kwango est mieux partagée sous ce rapport. Néanmoins, comme nous le disions plus haut, la race de Mossamédès est trop peu résistante.

Pour obtenir dans l'élevage des résultats appréciables, il faudrait donc que l'on pût introduire dans le pays une race plus forte et déjà acclimatée comme celle de Mateba, par exemple, qui donne des produits magnifiques.

Mais cela ne sera possible que lorsque les voies de communication permettront le transport plus pratique et plus rapide des animaux destinés à constituer le noyau des troupeaux à venir.

✽

A propos du bétail, rappelons une catégorie d'animaux auxquels nous avons déjà consacré une notice spéciale et qui sont appelés à rendre dans ces parages, aux voyageurs et aux résidents, d'importants services; nous voulons parler des bœufs de selle.

Lorsque le missionnaire Georges Grenfell fut chargé par l'État du Congo de régler, conjointement avec le délégué du gouvernement portugais, la question de délimitation du territoire du Lunda, il emmena avec lui plusieurs bêtes à cornes, dont un certain nombre de bœufs de selle. Le bœuf con-

stitue, pour les voyageurs africains, une monture inestimable. Il est sobre, endurant et n'exige pas tous les soins que réclame le cheval. De plus, il se comporte admirablement dans les contrées coupées de marais et de rivières.

Or, la région que devait parcourir l'expédition Grenfell est précisément sillonnée par de nombreux cours d'eau, et il était

très important que les voyageurs pussent compter sur la docilité de leurs bêtes de somme pour franchir les rivières lorsque les circonstances l'exigeaient.

Ils ne furent pas déçus dans leur attente, car pendant tout le temps que dura l'expédition, leurs montures firent preuve d'un courage, d'une endurance et d'une sobriété



Bœuf de selle. (D'après une photographie du Rév. Georges Grenfell.)

au-dessus de toute appréciation. En route, lorsqu'on n'avait pas de fourrage à leur donner, elles se contentaient des herbes ou des feuilles qu'elles trouvaient sur leur chemin.

Quatre d'entre elles — celles qui avaient servi à M. et M<sup>me</sup> Grenfell, à M. Gorin et à M. Fromont — furent ramenées à Boma. Mais, épuisées par les privations et la fatigue, suite des longues et pénibles marches à travers un pays marécageux dépourvu de routes et de chemins, elles moururent peu de temps après leur arrivée dans le bas Congo.

—

Le mouvement incessant de migration qui pousse vers le nord les Boers de l'Afrique australe, a suggéré l'idée que l'on trouverait peut être dans ces populations d'origine néerlandaise des éléments colonisateurs propres à mettre en valeur les districts voisins du Koango. Déjà un certain nombre de

familles boers ont quitté leurs anciens territoires pour venir s'établir dans le district portugais de Mossamédès. Le missionnaire Neethling vient de faire savoir que le groupe de ces émigrants se monte à environ cent quarante familles qui ont formé quatre établissements.

Il y a quelque temps déjà, il a été annoncé que certains de ces Boers établis à Humpata, à l'est de Mossamédès, se proposaient d'émigrer dans le bassin du Koango et que des pourparlers avaient été entamés avec l'État du Congo, qui leur offrirait des avantages particuliers et leur concéderait des terrains.

Jusqu'à présent, on en est toujours aux négociations préliminaires et les deux délégués des Boers d'Humpata, qui doivent, avant toute décision, aller faire une reconnaissance au Congo, n'étaient pas encore arrivés à Boma au moment du départ du dernier courrier.

## LE CAOUTCHOUC

## II

## LES CAOUTCHOUCS DU BASSIN DU CONGO

L'IMMENSE territoire de l'État indépendant du Congo, situé dans la partie la plus centrale de l'Afrique, parcouru par le plus grand des fleuves africains, le Congo, est couvert sur toute sa surface de végétaux fournissant en abondance du caoutchouc.

Ce produit provient principalement de plantes du genre *Landolphia*; d'autres, qui pourraient être exploitées, y existent sans doute, mais elles ne sont que fort peu connus. Les récits des voyageurs rendent à peu près certaine la

présence de *Ficus*, de *Tabernaemontana*, et autres végétaux à caoutchouc.

Les voyageurs nous ont rapporté quelques détails sur les procédés de récolte employés par les indigènes dans les divers districts de l'État; nous allons les passer en revue.

Le bas Congo a probablement été jadis riche en végétaux à caoutchouc; actuellement, l'on n'en rencontre plus que çà et là, et encore sont-ils peu ou point exploités.

L'une des contrées où l'on en trouve le plus est le Mayombe, région forestière d'un accès difficile.

Jadis les nègres du Mayombe exploitaient le caoutchouc de leurs forêts, mais actuellement ils ont à peu près abandonné ce commerce. Ce n'est pas pourtant par suite du manque de végétaux producteurs : dans un rapport récent, M. Fuchs, inspecteur d'État, disait que partout, dans le Mayombe, il avait constaté l'existence des lianes *Voochi* (*L. owariensis*, P. de Beauv.) et *Malumbo* (*L. owariensis*, var. nov. ou sp. nov. affinis), dont le latex peut être employé utilement. Les régions les plus riches se trouvent entre la Lukula et le Loango, et surtout à l'est des chutes de ces rivières, ainsi que de celles de la Lubuzi; on en trouve aussi assez abondamment dans les forêts qui couvrent les monts Ziuli-Kai.

Sous l'influence d'une maison anglaise établie à l'embouchure du Lualy, laquelle cherche à monopoliser le commerce de ce produit, les indigènes du nord en reprennent peu à peu la récolte, mais ils demandent un prix si exorbitant que les transactions sont fort difficiles. La gomme élastique du

Mayombe vaut, paraît-il, de 4 francs à 4 fr. 25 c. le kilogramme à Liverpool.

Elle résulte ordinairement du mélange des latex de *Voochi* et de *Malumbo*, ce qui fournit un caoutchouc renfermant beaucoup d'eau et d'une altération facile.

M. Fuchs termine en disant qu'il ne doute pas qu'il ne soit possible de ramener les indigènes à récolter du caoutchouc et à le vendre à des prix raisonnables.

Le délaissement de ce commerce par les indigènes proviendrait surtout de ce qu'ils attribuent à cette substance une valeur telle qu'ils ne se considèrent jamais comme suffisamment rémunérés du travail que sa récolte leur occasionne.

Le district de Matadi présente çà et là des lianes, mais elles ne sont pas exploitées.

Dans les districts des Cataractes et du Stanley-Pool, il y a beaucoup de végétaux fournissant du caoutchouc; ils sont exploités sur une plus ou moins grande échelle.

Nous possédons des renseignements assez complets, grâce à un rapport du lieutenant Gorin, sur le district du Kwango oriental, où les caoutchoutiers sont exploités depuis très longtemps par les habitants.

Toute la population qui habite entre Luvituku et N'Tumba-Mani, dans le district des Cataractes, est occupée, en dehors du transport des charges, à la récolte du caoutchouc. Les indigènes de cette région préparent ce produit soit par putréfaction des racines ou des tiges, ainsi qu'il a été expliqué précédemment, soit par le battage des racines séchées, afin d'en enlever l'écorce et de recueillir la gomme élastique qui se trouve entre elle et le bois.

Ces modes de préparation ont le désavantage de fournir un caoutchouc très impur, contenant toujours de nombreux fragments végétaux (jusqu'à 50 p. c.); aussi a-t-on songé à les extraire sur place, afin d'éviter le transport des corps inutiles. A cet effet, une machine spéciale, d'un mécanisme très simple, a été étudiée à l'État indépendant du Congo et a donné entière satisfaction; elle sera utilisée par les indigènes.

La plante qui produit ce caoutchouc est encore inconnue des botanistes; les voyageurs disent que c'est une herbe de 1 mètre de hauteur, ce qui éloigne l'idée d'une espèce appartenant au genre *Landolphia*. Les souches de ces plantes repoussent parfaitement et permettent des récoltes indéfinies.

Ce végétal, poussant sur les plateaux arides et secs, pourra facilement être introduit dans d'autres régions. L'exploitation de ce caoutchouc est facile et pourrait se faire en grand et par des procédés très simples.

Dans le Kwango, plus que partout ailleurs, le commerce du caoutchouc est très développé, et l'on peut dire que ce produit y est le pivot de toutes les transactions commerciales; dans tous les échanges, cette matière entre en jeu. Chose curieuse, cette substance, divisée en petits cubes, y sert de monnaie, et, pour acheter aux indigènes, les caravanes sont



obligées de se rendre chez un changeur de l'endroit où elles troquent leurs étoffes contre les petits cubes en question.

Les affaires sont entre les mains des Bassombos, qui se rencontrent en grand nombre dans les villages et dont quelques-uns habitent même à demeure dans certaines localités. Ce sont eux qui tiennent les marchés et qui, moyennant de la gomme élastique, fournissent aux indigènes tout ce dont ces derniers ont besoin, étoffes, couteaux, poudre, perles, etc.

Sur le territoire de Kiamvo, depuis Wamba jusqu'aux environs de Tenduri, au nord, et de Damba, au sud, le commerce du caoutchouc est effectué par les Bassombos. Le lieutenant

Gorin s'exprime ainsi : « Ils se rendent à domicile pour traiter de l'achat; ils épargnent ainsi à l'indigène les longues marches vers les marchés. Après avoir recueilli les charges préparées (celles-ci atteignent presque toujours 60 kilogrammes par porteur), ils s'enquièreent auprès des populations des besoins futurs et, lors d'un prochain voyage, amènent les objets demandés en échange du stock de caoutchouc préparé en leur absence. »

La plus grande partie de la gomme élastique du Kwango est exportée par le Congo portugais.

(A continuer.)

A. DEWEYRE.



## LES SAUTERELLES

### II



Fig. 5.

Nous terminions notre précédent article (1) en parlant des Mantes, les rapaces des Orthoptères. Notre figure 8 représente la *Pseudocreobotra ocellata*, Pal. A la famille des Mantes se rattachent, par une sorte de parallélisme de forme, les Phasmes qui, eux, sont des phytophages.

C'est parmi les Phasmes que l'on trouve les plus grands insectes connus en longueur. Leur corps est en forme de baguette, très allongé et cylindrique, avec ou sans ailes. Leurs pattes sont presque toujours prismatiques, à arêtes vives, très longues. Les antérieures sont les plus grandes et se trouvent toujours plus éloignées des intermédiaires que celles-ci des postérieures. Leurs mouvements sont lents et l'extrême gracilité de leur corps et de leurs membres rend leur marche pénible. Ils peuvent demeurer des heures immobiles, les pattes antérieures étendues en avant et cachant la tête et les antennes, les autres pattes repliées en arrière; quand ces insectes se dressent sur leurs pattes, ils prennent des positions bizarres. Ce sont ces attitudes étranges, en même temps que les formes grêles de beaucoup d'espèces, qui leur ont valu la dénomination de *fantômes*, *spectres* et *diabes*. D'autre part, leur ressemblance avec des morceaux de bois mort a inspiré les noms de *bâton animé* ou de *bâton ambulante* qui leur sont également donnés.

On a reçu, jusqu'à présent, peu de Phasmes du Congo, et presque toutes les espèces recueillies par les voyageurs constituent des nouveautés pour la science.

Cette rareté s'explique par la difficulté que l'on éprouve à découvrir ces insectes dans des régions peu riches en végétaux. Une autre raison réside dans la faculté que possèdent les Phasmes d'imiter le milieu où ils vivent.

J'ai vu cependant des exemplaires venant du Kassaï, de l'Uelle, de la région boisée du Mayombe.

Les îles chaudes et humides de l'archipel indien, avec leur végétation luxuriante, semblent être le pays de prédilection des Phasmiens. Nous pouvons donc espérer en trouver égale-

ment de nombreuses espèces dans les grandes forêts du Congo.

Les mœurs et les métamorphoses de ces insectes sont encore assez peu connues et offriront certes une série d'observations aussi utiles qu'intéressantes.

Nous avons figuré dans la première partie de cette étude une espèce venant du Congo (1) et qui, jusqu'à présent, n'a pas été décrite.

Avec les GRYLLIDES, nous commençons la série des Orthoptères *sauteurs*, qui sont caractérisés par leurs pattes antérieures organisées pour le saut, en raison surtout de la longueur et de l'épaisseur des cuisses.

Les Gryllides se divisent en deux groupes, suivant la structure des pattes antérieures. Les uns, *Grylliens fouisseurs*, ont certains articles de ces pattes élargis pour construire avec le sable ou pour fouir la terre. Tels les *Gryllotalpa* ou courtillières, répandus dans le monde entier et dont l'espèce belge jouit d'une triste réputation à cause de ses ravages. Cet insecte s'appelle encore *taupe-grillon* en raison de ses mœurs et de la ressemblance grossière de ses pattes antérieures avec les mains de la taupe, et destinées, comme ces dernières, à creuser des galeries souterraines.

La courtillière habite de préférence les régions sèches ou sablonneuses, les jardins potagers, les pépinières et les champs de blé. Elle est à la fois carnassière et phytophage, se nourrissant aussi bien de petits insectes que de pommes de terre et des racines de certains végétaux.

La figure 5 nous montre la courtillière congolaise, proche parente de celle de notre pays, n'en différant que par des caractères spécifiques peu importants. Il est à présumer que les potagers des stations congolaises feront la connaissance désagréable de cet animal. On reconnaît sa présence à la couleur des végétaux, qui prennent un aspect jaune et flétri, et aux petits tas de terre formés autour du tuyau d'entrée.

Verser de l'huile dans ces tuyaux paraît être le meilleur remède, car l'animal, en sortant le soir, bouche ses stigmates en passant sur la terre graissée et meurt bientôt étouffé.

(1) Voir p. 143.

(1) Voir fig. 4, p. 144.

Les Grylliens, à pattes antérieures simples, paraissent peu répandus en Afrique, ce qui provient peut-être des recherches restreintes dont ils ont été l'objet. Nous avons en Belgique les *grillons champêtre* et *domestique*, trop connus pour devoir être esquissés, et qui forment un excellent type pour reconnaître ce genre de sauterelles au Congo.

Les LOCUSTES se rapprochent beaucoup des Grylliens, mais leurs antennes ténues, de la longueur du corps ou plus longues, leurs grandes ailes, souvent d'un beau vert tendre, les font reconnaître avec facilité. Qui ne se rappelle avoir eu un mouvement d'effroi à l'aspect inattendu de la grande sauterelle verte, si commune dans notre pays, se détachant brusquement de la feuille sous laquelle elle se cachait ?

La figure 6 nous montre une espèce du Congo, dont les ailes supérieures sont d'un jaune-brun tacheté de noir qui donnent à l'animal l'aspect d'une écorce.



Fig. 6.

La nourriture la plus ordinaire des Locustes paraît être végétale ; ils mangent les tiges des plantes, les feuilles, les fleurs. Ces insectes peuvent être carnassiers cependant par moments. L'abondance des espèces est moins grande que pour les Acridiens, et l'Afrique, en particulier, semble privilégiée sous ce rapport.

Nous terminons cette rapide étude des sauterelles par les ACRIIDIENS, les mieux armés de tous pour la lutte pour la vie, en raison de leur facilité de locomotion. Ils offrent, comme caractéristique, des antennes plus courtes que la moitié du corps et des pattes postérieures robustes propres au saut.

Les Acridiens sont essentiellement herbivores ; les feuilles de tout genre, en commençant par celles des céréales, des légumes, des plantes basses, puis des arbustes et des arbres, sont l'aliment premier des espèces dévastatrices, qui attaquent ensuite, à défaut d'autre chose, les tiges et même le bois.

Le point le plus important dans l'étude de ces insectes est, sans contredit, le fait des migrations en nombre immense et au loin de certaines espèces. Toutes les parties du globe ont subi leurs ravages, mais l'ancien monde y paraît beaucoup plus sujet que le nouveau.

L'Afrique australe et l'Afrique boréale surtout ont eu à souffrir de leurs déprédations ; il semble cependant que le fléau s'attaque principalement aux pays où l'on pratique des cultures uniformes sur des étendues considérables. Là où l'homme ne fait produire au sol que ce qui est nécessaire à ses propres besoins, et où le morcellement des cultures est

assez grand, les invasions d'insectes nuisibles sont rares et peu importantes. Il n'en est pas de même pour les pays où une même espèce de plante couvre des milliers d'hectares d'un seul tenant. Rien alors n'arrête le développement du mal et il se passe un temps très long avant que l'équilibre naturel soit rétabli entre l'insecte destructeur et ses ennemis.

Il serait donc prudent d'étudier jusqu'à quel point il faut pousser au Congo le morcellement et la variation dans les cultures à venir, afin de tenir éloigné de ces riches contrées un fléau aussi redouté que celui des criquets et qui pourrait entraîner la ruine des plus belles espérances.

Les migrations de criquets ne se produisent pas à des périodes déterminées comme celles des oiseaux.

Elles semblent être le résultat d'une véritable volonté qui s'accuse chez ces animaux lorsque toute nourriture vient à leur manquer.

L'invasion des criquets est une calamité publique, car il s'ensuit aussitôt une dévastation complète de toutes

les moissons et plantations de la contrée, et quand il ne reste plus ni herbes, ni feuilles, ces terribles insectes s'attaquent même à l'écorce des arbres et dévorent jusqu'aux toits de chaume des habitations. Leur nombre devient alors incalculable et on les récolte par centaines de mille kilogrammes, sans voir diminuer notablement leurs fatales nuées.

En 1866 et années suivantes, l'invasion des criquets fut particulièrement néfaste en Algérie. Elle entraîna une hideuse famine, amena des morts nombreuses et provoqua partout la ruine et la désolation. Tout récemment encore, les Français ont dépensé des millions pour combattre et limiter ces dévastations, mais ils n'ont obtenu qu'un résultat douteux.

Les Acridiens sont les plus nombreux des Orthoptères en espèces, et certaines de celles-ci partagent avec les diptères (moustiques, cousins, etc.), le funeste privilège de former d'incroyables multitudes d'individus. L'Europe possède avec les portions arides de l'Afrique une grande variété d'Acridiens ; et le Congo, à en juger par la diversité des espèces recueillies jusqu'ici, doit en renfermer également beaucoup.

M. Rolin en a offert plusieurs spécimens au Musée d'histoire naturelle provenant du Mayombe et capturés notamment, lors de l'incendie des herbes, quand ils venaient se réfugier dans la partie indemne entourant le campement. Notre figure 7 montre une espèce africaine représentée au vol.

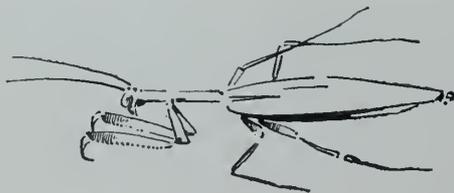
G. SEVERIN.



Fig. 7.



Fig. 8.





Le major Thys,  
administrateur-directeur général  
de la Compagnie du Chemin de fer du Congo.

## LE CHEMIN DE FER DU CONGO



Type des locomotives de l'exploitation.

Le major Thys<sup>(1)</sup>, administrateur-directeur général de la Compagnie, vient de revenir du Congo, où il a procédé à une inspection générale de la ligne et de ses installations. Il a parcouru également le tracé de la voie

depuis Kimpesse jusqu'au Stanley-Pool.

En même temps que lui, sont revenus en Belgique les membres de la commission d'enquête envoyée au Congo pour faire rapport sur l'état du chemin de fer et l'avenir de l'entreprise.

Ceux qui étaient à même, par leurs études et par leurs renseignements, de se rendre compte exactement de la marche, des progrès et de l'avenir de l'œuvre, n'ont jamais été sérieusement émus des attaques exagérées dont celle-ci a été l'objet, attaques injustes et passionnées qui ont eu leur écho jusqu'au Parlement.

Les résultats de ces derniers mois, aussi bien ceux relatifs

à l'avancement des travaux que ceux concernant les recettes de l'exploitation publique, ont déjà fait bonne justice de ces attaques. Les rapports qui ne tarderont pas à être publiés achèveront de faire la lumière sur l'entreprise.

Nous publions en tête de cette notice le portrait de M. le major Thys, l'un des promoteurs et le directeur général de la Compagnie du chemin de fer du Congo. Il nous eût été agréable de pouvoir écrire et d'ajouter à ce portrait une page de biographie, comme nous l'avons fait pour les autres hommes du Congo dont nous avons publié l'effigie. Mais chacun comprendra les sentiments de réserve et de délicatesse qui nous sont imposés en présence de la personnalité qui administre les entreprises dont cette revue est un des organes.

✻

Depuis que l'on est sorti de la région difficile comprise entre Matadi et Kenge, une impulsion très grande a pu être donnée à l'avancement des travaux du chemin de fer.

À l'heure actuelle, les études définitives sont terminées

(1) Albert Thys, né à Dalhem (Liège), le 28 novembre 1849, major d'état-major (à la réserve), officier d'ordonnance du Roi, administrateur-directeur général des Compagnies belges du Congo.

Attaché au secrétariat de l'Association internationale africaine (1878), du Comité d'étude du Haut-Congo (1879), du gouvernement de l'État indépendant du Congo (1885), Fondateur de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie (1888).

1<sup>er</sup> voyage au Congo. Visite la région des chutes. Va jusqu'à Bangala et à Luébo (1887-88). Fonde les sociétés des Magasins généraux et du Haut-Congo (1888). Fonde les compagnies du Chemin de fer du Congo et des Produits (1889). — 2<sup>e</sup> voyage au Congo (1890). Fonde la Compagnie du Katanga (1890). — 3<sup>e</sup> voyage au Congo (1892). — 4<sup>e</sup> voyage au Congo (1893). — 5<sup>e</sup> voyage au Congo. Se rend jusqu'à l'Équateur (1895).

jusqu'au kilomètre 214, point qui correspond à peu près au kilomètre 260 de l'ancien tracé. Le service des études ayant une telle avance sur celui de la construction, on a pu le supprimer momentanément. Il sera réorganisé d'ici à quelques mois et sérieusement outillé de façon à recommencer ses travaux au delà du kilomètre 214, jusqu'au Stanley-Pool.

La configuration du sol dans les régions que traverse le railway à partir du kilomètre 80 — sauf en ce qui concerne la crête de partage des eaux de la Lufu de celle des tributaires de l'Unionzo — étant beaucoup moins accidentée qu'en deçà, il

a été permis d'améliorer sensiblement les conditions de la ligne au point de vue de son exploitation. En effet, à partir de cet endroit, les rampes maximums de 45 millimètres ont été réduites à 40 millimètres et les courbes de 50 mètres de rayon transformées en courbes de 60 mètres.

A la date du 1<sup>er</sup> novembre, les terrassements étaient terminés jusqu'au kilomètre 142 et la voie était établie jusqu'au kilomètre 134. Quant aux ouvrages d'art, ils étaient complètement achevés jusqu'au kilomètre 81. Au delà, et jusque vers le kilomètre 137, toutes les estacades étaient terminées. Construites avec le plus grand soin, elles présentaient toutes



Les travaux du chemin de fer à l'avancement. (D'après une phot. de M. le capitaine Weyns.)

les garanties de solidité désirables pour livrer passage aux trains d'exploitation. Les ouvrages définitifs qui doivent les remplacer pourront être édifiés par la suite, sans apporter aucune gêne au trafic commercial de la ligne.

La rivière Kwilu (kilom. 149) nécessitera un pont de 80 mètres d'ouverture. Afin d'éviter tout retard dans la pose de la voie, la direction a fait entreprendre à l'avance l'exécution de l'estacade, de façon que celle-ci soit terminée au moment de l'arrivée de la plate forme en ce point. D'après les prévisions, cette estacade doit être achevée depuis le 15 du mois dernier.

On estime pouvoir atteindre Kimpesse, qui est situé à proximité du kilomètre 160, dans le courant de février. Au delà de ce point et jusqu'au kilomètre 214, le tracé se présente dans

les mêmes conditions d'exécution facile, de sorte que l'avancement actuel pourra se maintenir.

Le matériel roulant présente actuellement une importance déjà sérieuse. Il se compose de 24 locomotives, y compris celles qui restent à livrer, dont 11 grosses locomotives d'exploitation et 13 de travaux ; 135 wagons dont 105 d'exploitation, parmi lesquels 3 voitures et 6 wagons couverts. 30 wagons de terrassements.

Enfin, au point de vue du personnel noir, la dernière situation accusait la présence sur les chantiers de 3,000 hommes. Par suite de l'arrivée de nouveaux contingents, ce chiffre doit encore avoir été augmenté de 500 travailleurs environ, ce qui fait, au total, 3,500 hommes de couleur.

Le personnel blanc se compose de 170 agents.





La voie le long de la Mpozo. (D'après une photographie de M. l'abbé D'Hooghe.)